LA
DIPLOMATIE SECRÈTE
DE LOUIS XV

II.

INVASION DE FRÉDÉRIC II EN SAXE (1).

I.

Le changement de front inattendu qui sépara en 1756 la France de la Prusse pour la jeter dans les bras de l'Autriche, qui renversa ainsi toutes les traditions de la politique européenne, et qui fut l'origine de la terrible guerre de sept ans, est un fait dont les conséquences ont eu une portée incalculable, dont la cause première n'est pas impossible à déterminer, mais dont les détails demeurent enveloppés de mystère. La plupart des négociations qui précédèrent cette célèbre révolution diplomatique s'étant traitées à huis clos sans laisser de trace dans aucune archive, l'histoire, à sa honte, en est encore réduite à emprunter le récit fait en l'air par un littérateur agréable et la justification suspecte d'une des parties intéressées. Nous en sommes toujours aux ouï-dire rapportés par Duclos dans son *Histoire secrète du règne de Louis XV*, et à l'exposé présenté trente ans après l'événement par Frédéric II dans ses mémoires,

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai.

deux documens aussi peu dignes l'un que l'autre d'une foi complète, et qui ont de plus l'inconvénient de s'accorder assez mal ensemble.

On connaît la narration de Duclos, qui a fait fortune par un tour piquant et une certaine saveur de scandale. Suivant ce bel esprit, que sa qualité de philosophe épris des droits de l'homme n'empêchait pas d'être historiographe de cour, dans la rupture survenue entre la France et la Prusse, tous les torts furent du côté de la France, et provinrent d'une source aussi impure que méprisable. Au premier bruit du conflit élevé dans le Nouveau-Monde entre les marines anglaise et française, Frédéric, en loyal exécuteur des traités qui le liaient envers nous, fit offrir son concours armé par l'intermédiaire de son ambassadeur à Paris. Il assurait que l'Autriche était de son côté toute prête à venir en aide à l'Angleterre, et proposait de devancer l'intervention des troupes impériales en entrant lui-même en Bohême à la tête de 100,000 hommes. Ce fut le gouvernement français qui déclina cette offre empressée, par le motif ou plutôt sous le prétexte qu'il voulait conserver à la guerre un caractère exclusivement maritime et maintenir aussi longtemps que possible la paix sur le continent. En réalité, ce refus était dicté, assure Duclos, par la vanité de la marquise de Pompadour. Cette courtisane ne pouvait pardonner à Frédéric les plaisanteries cyniques qui, parties de Potsdam, avaient circulé dans toute l'Europe sur son compte. Un habile diplomate autrichien, le comte de Kaunitz, momentanément envoyé à Paris comme ambassadeur, s'était aperçu de cette irritation et n'avait négligé aucun art pour l'envenimer, surtout par le contraste, en comblant lui-même la favorite d'hommages empressés. De retour à Vienne, où il était appelé au poste de premier ministre (qu'il devait garder quarante années), M. de Kaunitz eut soin d'enseigner à sa maîtresse par quelle porte basse on pouvait pénétrer jusqu'au cœur du roi de France. Marie-Thérèse était toujours ulcérée de s'être vue contrainte à céder, par la paix d'Aix-la-Chapelle, une des plus belles provinces de sa couronne à un ancien vassal de l'empire. Elle ne rêvait que représailles et vengeance contre Frédéric. Toute la politique était concentrée pour elle dans la passion de recouvrer la Silésie. Elle embrassa donc avidement le dessein de priver à tout prix le roi de Prusse du puissant concours de la France. Ce désir devint si fort chez la dévote princesse, qu'il triompha de l'orgueil du rang comme des scrupules de la conscience. Elle ne dédaigna pas d'écrire de sa main un billet flatteur à la petite bourgeoise que l'adultère avait placée si près du trône, et fit offrir à la France par ce fâcheux intermédiaire un traité d'alliance offensive et défensive.

C'est cette proposition que préféra Mme de Pompadour à l'offre presque simultanée du roi de Prusse, abandonnant ainsi une vieille et solide amitié pour une aventure perfide et précaire. La nouvelle

alliance fut débattue (toujours suivant notre historien), à l'insu de toute la cour et de la plupart des ministres, entre l'envoyé d'Autriche, le comte de Stahremberg, et un petit prélat de cour, l'abbé de Bernis, auteur de poésies galantes et médiocres, dont le roi de Prusse avait eu le malheur de se moquer, et qui pour cette cause partageait tous les ressentimens de la favorite. Le lieu de rencontre fut une petite maison de campagne située au-dessous de Bellevue, qui portait le nom de Babiole, et aucun historien, je crois, ne s'est refusé le plaisir de faire ressortir, en passant, combien ce nom ridicule contrastait avec la gravité des intérêts débattus, mais répondait bien aux sentimens frivoles des négociateurs. La discussion, plusieurs fois rompue et plusieurs fois reprise, allait enfin aboutir à une alliance purement défensive par laquelle les deux états se garantissaient réciproquement leurs possessions. Seulement, par un reste de scrupules pour d'anciennes obligations, le roi de France exigeait que la Prusse fût comprise dans la garantie, à moins qu'elle n'engageât la première les hostilités. Les choses en étaient là quand Frédéric eut vent de l'affaire. Justement indigné du manque de foi qui répondait si mal à sa loyauté, et craignant avec raison de se trouver isolé en Europe contre la coalition d'ennemis redoutables, il prit son parti avec résolution. Il se retourna du côté de l'Angleterre, et s'engagea envers cette puissance, par un traité signé à Westminster, à ne prendre aucune part à la guerre future. Cette convention de neutralité n'avait rien d'agressif contre personne, pas plus contre la France que contre aucun autre pays. En tout cas, ce n'était qu'une représaille anticipée et une mesure de défense légitime (1).

Tel est le récit stéréotypé que tous les historiens français se sont passé de main en main l'un à l'autre, et comme les panégyristes les plus ardens du grand Frédéric n'en auraient pu inventer un plus favorable à la mémoire du héros, il n'est pas étonnant que les historiens allemands l'aient adopté aussi à l'unanimité. Mme de Pompadour reste donc chargée seule devant la postérité d'une décision qui fut suivie d'une guerre sanglante, terminée pour la France par une paix désastreuse. A Dieu ne plaise que je plaide devant le mépris public la cause de Mme de Pompadour, ou même que j'invoque pour elle le bénéfice des circonstances atténuantes! Si elle n'eut pas ce jour-là le tort qu'on lui prête, elle en eut tant d'autres, et sa seule existence, le seul fait que ce nom indigne et ridicule doive être mentionné dans les annales de la monarchie française est en soi-même un tel scandale qu'aucune sévérité à son égard ne paraîtra jamais excessive. Je ne trouve d'ailleurs, on le verra bien,

(1) Duclos, *Mémoires secrets du règne de Louis XV*;—*Histoire des causes de la guerre de 1756.*

dans l'intérêt du principal personnage de cette histoire pas plus que dans celui de sa famille, aucun avantage à défendre Mme de Pompadour; mais la vérité a ses droits, et elle m'oblige à reconnaître que le récit de Duclos renferme trop d'anachronismes, trop d'incohérences pour qu'on puisse l'admettre, sur la foi surtout d'un tel garant, sans des réserves qui en annulent tout à fait la valeur. En premier lieu, il est un point par lequel son exposé débute et qui ne souffre pas même la discussion, c'est l'offre de concours que Frédéric est supposé avoir faite à la France et que la France est censée avoir refusée. Là-dessus le témoignage de Frédéric est positif et ne souffre pas de réplique. S'il eût fait à la France une avance de cette nature, s'il eût eu le désagrément de la voir sèchement repoussée, il n'eût pas manqué de faire sonner très haut ce grief dans ses mémoires, où il n'est occupé qu'à rejeter sur la France la responsabilité de la rupture. Cependant il ne dit rien de pareil, et il affirme énergiquement que son principal motif pour s'écarter de l'alliance française fut qu'à propos d'une querelle coloniale et purement maritime nous voulions engager à notre suite le continent, l'Europe et lui-même dans une guerre générale où il ne lui plaisait pas de figurer (1).

On peut donc bien accorder à Duclos que l'Autriche, par les raisons qu'il suppose, fut empressée d'offrir son alliance à la France dès le milieu de 1755, sauf à se méfier un peu de la couleur romanesque qu'il donne aux incidens du récit; mais il est certain en même temps que, si ces propositions furent faites, l'Autriche eut l'initiative de la bonne grâce, et ne fut devancée à Versailles par aucune invitation pareille venue de Berlin. De plus les dates ici ont une extrême importance, et Duclos indique le 21 septembre 1755 comme le premier jour où fut débattue à Babiole la proposition autrichienne. Or il résulte de documens tirés tout dernièrement des archives de Berlin que dès le mois d'août de la même année l'alliance anglaise était offerte à la Prusse et prise en considération par elle (2), de telle sorte que pendant l'automne de cette année critique, entre Louis XV et Frédéric, l'infidélité fut au moins réciproque; les deux alliés cherchaient sourdement à se faire pièce l'un à l'autre, et, tout compte fait, le roi de Prusse mit tous les torts de son côté en éclatant le premier.

En second lieu, il résulte du récit de Duclos lui-même qu'aucune parité n'existe entre le mauvais procédé dont Frédéric crut avoir à se plaindre de la part de la France et celui dont il se rendit coupable envers elle. Duclos convient en effet que le traité d'alliance

(1) Frédéric le Grand, *Histoire de la guerre de sept ans*, ch. III.

(2) Schœffer, *Geschichte des siebenjährigen Krieges*. Berlin 1768. *Appendice*. Pièces tirées des archives de Berlin, p. 606 et suiv.

proposé par l'Autriche, et auquel la France, suivant lui, était sur le point d'adhérer, ne contenait autre chose que la confirmation du *statu quo* territorial de l'Europe, c'est-à-dire le résultat du traité d'Aix-la-Chapelle, dont Frédéric assurément n'avait pas lieu d'être mécontent. Il ajoute que Louis XV insista énergiquement pour faire comprendre en termes formels dans cette garantie la monarchie prussienne avec toute l'étendue que lui avaient apportée ses dernières conquêtes. Quel tort était donc réellement fait aux intérêts de Frédéric? Tout au plus pouvait-il s'inquiéter pour l'avenir de l'intimité diplomatique établie entre son ancien allié et son ennemi d'hier; mais c'était aussi pour lui en revanche un avantage qu'une nouvelle adhésion solennellement donnée par l'Autriche, sous les yeux de la France, à la perte de la Silésie. L'alliance de la Prusse avec l'Angleterre avait un caractère tout autre et de bien plus graves conséquences pour nous, car cette alliance survenait au milieu d'une guerre engagée, et en assurant au gouvernement britannique la tranquillité de ses possessions continentales elle lui permettait de concentrer contre les flottes françaises toutes ses forces financières et militaires. En un mot, Louis XV venait consoler dans sa disgrâce l'ennemi vaincu, subjugué, humilié, de Frédéric : c'était peut-être un léger tort d'amitié; mais Frédéric courtisait l'ennemi présent, puissant, presque vainqueur de Louis XV. C'était un perfide abandon et une hostilité traîtresse à peine déguisée.

Aucun tort de forme ne manqua d'ailleurs pour envenimer le fond déjà si amer de l'injure. Frédéric y mit vraiment un plaisir de bravade et un luxe d'insolence, car il choisit pour faire éclater sa défection le jour même où Louis XV lui offrait, par un noble et sûr organe, le renouvellement public de leur vieille union. C'est un fait que Duclos lui-même ne mentionne qu'avec embarras. Au mois de décembre 1755, M. le duc de Nivernais, pair de France, grand d'Espagne, allié très proche du secrétaire d'état de la guerre, le maréchal de Belle-Isle, et comme tel placé très avant dans les bonnes grâces de M[me] de Pompadour, fut envoyé à Berlin en grande cérémonie, chargé de la mission ostensible de renouer avec la Prusse tous les traités existans et en particulier de s'assurer de son concours dans la guerre avec l'Angleterre. Un négociateur de si haut parage n'était pas un homme de paille. Il ne s'exposait pas assurément lui-même et on ne l'exposait pas à son insu à être convaincu publiquement de duplicité ou de duperie. En tout cas, si Frédéric persistait à douter de la bonne foi de Louis XV, si les relations mystérieuses, vraies ou supposées, du cabinet de Versailles avec l'Autriche lui inspiraient une invincible méfiance, c'était le cas d'attendre jusqu'à ce qu'on eût pu couler à fond tout le différend par une franche explication. Frédéric préféra devancer la venue de l'am-

bassadeur pour lui faire trouver le traité anglais conclu, signé et ratifié à son débotté. On prétend même qu'il assaisonna cette communication d'un trait épigrammatique des moins raffinés. A sa qualité de grand seigneur, le duc joignait celle d'amateur littéraire, auteur de quelques écrits de bon goût qui lui avaient valu l'entrée à l'Académie française. Frédéric II se fit, dans sa première audience, réciter par lui quelques vers de son cru, puis il ajouta en riant: « Je vous montrerai sous peu, moi aussi, une pièce de ma façon. » Cette pièce n'était autre que le fameux traité, produit ainsi grossièrement au jour sous les yeux, presque à la barbe de l'envoyé extraordinaire, qui était en même temps, d'un commun accord, le plus galant homme de son pays et de son temps (1).

Il est donc certain que Frédéric eut son parti pris dès le premier jour, et le traité de Westminster, avec toutes les suites politiques qui en découlèrent, demeure son œuvre propre, dont il répond seul devant l'histoire. La vérité vient ainsi, j'en suis fâché pour la morale, à la décharge de Mme de Pompadour. Maintenant est-il nécessaire de fouiller les archives, d'écouter à la porte des cabinets et même des boudoirs, et de se perdre en conjectures pour deviner quels mobiles influèrent sur les acteurs de ce drame historique, et se rendre ainsi un compte naturel de leurs actes? Il me semble au contraire qu'il suffit de jeter les yeux sur une carte et d'interroger le cœur humain. Les comparaisons les plus vulgaires ne sont pas les moins saisissantes. Les rapports de la France et de la Prusse dans cet instant décisif m'ont toujours paru ressembler à ce que deviennent aisément les relations d'un tuteur et d'un pupille quand, l'un ayant vieilli et l'autre grandi, le mineur redemande ses comptes et sa liberté. Au fond, le lien que le traité de Westphalie avait établi entre la France et les membres du corps germanique, et qui s'étendait à la Prusse comme à tout autre, était beaucoup moins un lien d'amitié que de protection. Les petits états d'Allemagne cherchaient un point d'appui en France contre l'ambition envahissante de la maison d'Autriche, qui, peu satisfaite de pré-

(1) Ces pages étaient écrites quand une communication pleine de bienveillance m'a fait connaître les *Mémoires* entièrement inédits du cardinal de Bernis, écrits par lui dans sa retraite pour l'instruction de sa famille. C'est un document très curieux, et dont la publication nous paraît impérieusement réclamée par l'intérêt de la vérité historique. On y trouve le seul récit détaillé et complet qui existe, à ma connaissance, des négociations secrètes qui ont précédé les traités de Westminster et de Versailles. Il est clair, comme on le soupçonnait déjà, que Duclos avait emprunté aux confidences du cardinal la plupart des faits de sa narration, auxquels il a donné une forme littéraire et dramatique qui dénature en plus d'un point la vérité. En particulier, la prétendue proposition de concours faite par le roi de Prusse et refusée par la France, suivant Duclos, n'est mentionnée nulle part, et la sincérité de Louis XV dans le désir de rester en bonne intelligence avec la Prusse ne paraît pas douteuse depuis le commencement de la négociation jusqu'à la fin.

sider à un empire fédératif, tendait toujours à les englober tous dans une monarchie unitaire. La France leur accordait d'autant plus volontiers cet appui, que son intérêt sur ce point était tout pareil au leur, et que la formation d'une grande unité monarchique sur le Rhin, à 60 lieues de notre capitale et sur notre frontière la plus découverte, a toujours paru aux politiques français doués de quelque sens le plus grand danger qui pût menacer notre grandeur et même notre indépendance nationale; mais la condition pour que cet échange de bons offices pût se prolonger, c'était évidemment qu'aucun des états ainsi protégés ne fût assez fort pour faire ses affaires lui-même, et surtout ne le devînt assez pour aspirer à remplacer l'Autriche dans ses vues de prépondérance et d'unité.

Or c'est précisément cette hypothèse dont l'ambition ardente de Frédéric tendait visiblement de jour en jour à faire une réalité. Qu'il eût conçu le projet de porter d'un seul coup la Prusse au point de grandeur où il la vit avant de mourir, et surtout au degré où nous la voyons nous-mêmes aujourd'hui, c'est ce qu'on n'oserait affirmer. Il est rare que les calculs humains, même les plus réfléchis, aient cette précision; mais il était dans l'âge de l'orgueil et de l'espérance, porté par l'ascendant du génie, et décidé à épuiser les faveurs de la fortune. Il ne voulait surtout à aucun prix être contrôlé et surveillé dans l'usage des forces nouvelles qu'il venait d'acquérir. Toute clientèle donne un droit de conseil à celui qui l'exerce, et impose un devoir de déférence à celui qui la subit. Frédéric était résolu à secouer, dans ses rapports avec la France, la gêne de ce rôle subalterne. De là ses plaisanteries amères sur le compte du gouvernement français, plus dignes d'un écolier émancipé qui se raille de son maître que d'un souverain qui traite avec un frère en royauté. De là ces plaintes hautaines qu'il exprime dans ses mémoires sur les habitudes impérieuses du cabinet de Versailles, qui « comptait, dit-il, la Prusse à l'égard de la France comme le despote de Valachie à l'égard de la Porte (1). » De là enfin chez lui une tendance à faire bande à part à la première occasion, peut-être seulement pour faire preuve d'indépendance. De son côté, la France, satisfaite d'avoir créé sur les derrières de l'Autriche une puissance capable de tenir son ancienne adversaire en échec, n'avait aucune raison de compromettre cet heureux résultat en le poussant trop loin. L'antagonisme de la Prusse et de l'Autriche suffisait à son repos. Son intérêt était désormais de tenir l'équilibre entre ses deux rivales, non d'agrandir démesurément l'une aux dépens de l'autre. Or l'équilibre, dans toutes les balances du monde, ne s'établit qu'en penchant alternativement dans l'un et l'autre sens.

(1) *Histoire de la guerre de sept ans, loc. cit.*

Un certain éloignement pour la Prusse et une certaine sympathie pour l'Autriche étaient donc des sentimens très naturels, bien que nouveaux, dans les conseils du cabinet français. Et quant à l'Autriche elle-même, en faisant taire toutes ses anciennes répugnances pour ne songer qu'à l'ennemi domestique qui s'attachait désormais à ses flancs, elle obéissait au plus impérieux instinct de défense. C'est ainsi que, sans qu'il y ait grand reproche à faire à personne, chacun suivit en cette occurrence la pente de sa situation dans la mesure de son caractère, Marie-Thérèse avec l'ardeur et la perspicacité de la jalousie féminine, Louis XV avec la timidité irrésolue d'un vieil enfant, Frédéric avec la hautaine et impétueuse détermination du génie.

Pour reprendre, après ces considérations générales, le fil de l'histoire particulière qui nous occupe, il est probable que si le comte de Broglie, au lieu d'être relégué au fond d'un pays perdu comme la Pologne, avait été envoyé d'abord sur quelque grand théâtre comme Vienne, Londres ou Berlin, il eût compris de bonne heure et vu venir de loin cette révolution inévitable qui déplaçait insensiblement le centre de gravité de tout le système européen. Même dans le cercle étroit où il était placé, quelques symptômes en avaient été visibles d'assez bonne heure. Avant d'éclater, le refroidissement de sa cour et de celle de Berlin s'était trahi à Dresde même par quelques indices assez clairs, auxquels son esprit ardent avait eu le tort de ne pas prêter une attention suffisante. Ainsi, à son arrivée à Dresde, trouvant les deux légations de Prusse et de France placées depuis longtemps sur un pied d'amitié officielle, il avait noué tout de suite avec son collègue le comte de Maltzahn les meilleures relations. Les deux envoyés vivaient ensemble comme de vrais camarades; mais toutes les fois que le comte de Broglie avait tenté de transformer cette bienveillance personnelle en intimité politique, et surtout d'établir un concert d'action dans les affaires de Pologne, il avait rencontré tour à tour à Berlin et à Paris une répugnance marquée qui, sans rompre les nœuds existans, avait toujours empêché de les resserrer.

C'était la France d'abord qui avait marqué la plus mauvaise volonté. Dès le mois de juin 1753, la Prusse avait fait offrir d'entrer pour un tiers environ dans les dépenses que pouvait causer l'entretien du parti national en Pologne. Cette offre fut déclinée poliment, au grand déplaisir du comte de Broglie, non-seulement par le ministre (ce qui allait sans dire dans la disposition de réserve où le cabinet français était alors), mais même par le prince de Conti, qui répondit au nom du roi qu'il valait mieux travailler chacun de son côté. « Autant vaudrait dire que la France veut y travailler seule, » avait répliqué le comte de Broglie avec un peu d'humeur;

cependant après réflexion il s'était expliqué la réserve du prince par la crainte de mettre le roi de Prusse dans la confidence du plan secret, projet d'ambition monarchique auquel aucun souverain étranger ne pouvait s'intéresser bien vivement. Plus tard, lorsque son bonheur et son habileté eurent rétabli et placé très haut, comme on l'a vu, la situation de la France en Pologne, ce fut chez le ministre de Prusse que le comte de Broglie commença d'apercevoir des traces évidentes de jalousie et de mauvaise humeur, sentimens d'autant plus dignes de remarque que, comme ils étaient étrangers au caractère de l'envoyé lui-même, on ne pouvait y voir que le reflet de ceux de son souverain. L'idée d'un traité d'alliance entre les cours de France et de Saxe, ce plan favori du comte, paraissait surtout causer un assez vif déplaisir à Berlin. Loin d'y trouver lui-même la possibilité d'acquérir un allié de plus, Frédéric ne semblait y voir qu'un moyen pour la France d'acquérir à ses dépens une influence dangereuse en Allemagne. La première fois qu'on lui en parla, il répondit sèchement que, le roi de Pologne n'ayant jamais eu que de mauvais procédés à son égard, ce serait un manque d'amitié de la part de la France que de s'allier avec un prince si mal disposé pour lui. Il y eut même à ce sujet une explication assez vive entre les deux envoyés, presque au lendemain du retour du comte de Broglie à Dresde, et M. de Maltzahn s'échappa jusqu'à dire que, si ce traité se concluait, cela seul pourrait mettre en péril celui qui était à renouveler entre la France et son maître. Le comte de Broglie bondit à cette parole et la releva avec hauteur.

« J'ai cru devoir lui répondre, écrivait-il le lendemain au ministre, qu'un pareil propos, qu'il n'était pas sans doute chargé de me tenir, ne tirait à nulle conséquence entre lui et moi par l'habitude où nous étions de parler souvent plutôt comme des amis que comme des ministres, mais que par cette même raison, je ne pouvais pas me dispenser de lui dire qu'un tel langage serait bien déplacé, s'il était tenu avec l'intention qu'on l'entendît dans toute son étendue, et que l'intérêt que je prenais à nos deux puissances me faisait désirer bien véritablement que M. de Kniphausen (l'envoyé de Prusse à Paris) ne hasardât pas vis-à-vis de nous une phrase de cette nature. Je l'ai prié ensuite de me dire avec sa confiance ordinaire à quel titre le roi de Prusse croyait pouvoir gêner le roi dans ses alliances, lorsqu'elles ne portaient rien de contraire à ses intérêts particuliers. Je lui ai fait sentir que des conditions aussi dures pouvaient même le paraître à un allié inférieur, qu'en réfléchissant il devait comprendre combien il serait extraordinaire de les dicter à un prince qui ne pouvait être dans la dépendance de personne. J'ai ajouté à ces raisons générales, auxquelles j'ai tâché de donner la tournure noble et ferme dont elles sont susceptibles, j'ai ajouté,

dis-je, des réflexions particulières sur le cas présent, qui tendaient à prouver que l'opposition de son maître était plus fondée sur un mouvement de caprice que sur des raisons d'intérêt, puisque certainement il gagnerait beaucoup à notre alliance avec la Saxe, et j'ai fini par le faire convenir que j'avais raison dans tous ces points, en m'avouant que je savais qu'il avait toujours été de cet avis, mais que son maître avait apparemment des motifs, qui lui étaient inconnus, de penser différemment... Je souhaite que vous approuviez ma conduite dans cette occasion, où j'ai cru devoir me conformer au ton ferme et convenable que vous avez toujours pris avec les ministres de ce prince, puissant allié sans doute, mais qui ne sera jamais utile que quand on lui fera sentir aussi l'utilité dont nous lui sommes, et qui ne saurait se séparer de nous sans des risques évidens pour sa puissance, qu'il ne peut encore regarder comme indépendante et existante par elle-même (1). »

Il y avait bien dans ce fier langage quelque chose de ce ton impérieux, de cette prétention d'exiger des comptes de clerc à maître que Frédéric se plaignait de rencontrer trop souvent chez les agens français, et si la conversation lui fut rapportée textuellement dans le moment où il hésitait encore à opérer son changement de front, elle ne dut pas contribuer à l'en détourner. Au demeurant, il avait d'autres moyens de savoir à quoi s'en tenir, s'il le désirait, sur le compte des sentimens que nourrissait envers lui l'ambassadeur de France à Dresde. Peu de jours en effet après cet entretien, le comte de Broglie, faisant la revue de ses papiers pour les mettre en ordre, comme c'est l'ordinaire après un voyage, s'aperçut avec surprise que les minutes de dix dépêches officielles et (chose plus grave encore) le chiffre de la correspondance secrète avaient disparu de ses cartons. Il apprit alors avec un redoublement d'effroi que, durant son absence, le secrétaire resté seul chargé des affaires, M. de Linan, était tombé gravement malade d'un accès de fièvre chaude qui semblait menacer ses jours. M. de Maltzahn, en sa qualité d'ami, s'était empressé de faire prévenir le ministre de France à Berlin, et en attendant il était venu s'installer à l'ambassade pour veiller à la sûreté des archives. Il est vrai qu'il avait eu soin de faire mettre les scellés sur tous les tiroirs en présence du secrétaire de la légation de Suède; mais cette précaution n'avait été prise qu'une heure après son entrée à l'ambassade, et pendant cette heure d'horloge tous les papiers étaient restés à sa discrétion.

« On ne peut douter, écrivait tout effaré le comte de Broglie au prince de Conti en l'avisant de cette découverte fâcheuse, que ce

(1) Le comte de Broglie à M. de Rouillé, 25 novembre 1755. (*Correspondance officielle, ministère des affaires étrangères.*)

ce ne soit le ministre de Prusse auquel nous avons l'obligation de ce qui fait la matière de cette lettre. Je n'entrerai pas dans la discussion de savoir s'il a agi comme il le devait, et si c'est un procédé autorisé par le caractère de ministre. Je sais seulement que je ne l'aurais pas fait sans en avoir l'ordre, et qu'il m'aurait furieusement répugné de l'exécuter (1). » Quoi qu'il en soit, le roi de Prusse avait dû trouver dans les dépêches surprises tout le détail des dernières transactions engagées entre l'ambassade et la cour de Saxe. Quant au chiffre également intercepté de la correspondance secrète, le mal était moins grand, puisque, l'ambassadeur étant absent depuis le larcin consommé, aucun usage n'en avait été fait. Pourtant, comme plus d'une fois dans les années précédentes les lettres chiffrées avaient été confiées aux postes prussiennes, si on en avait gardé copie au passage, Frédéric, possédant maintenant la clé, pouvait se donner le plaisir rétrospectif de les faire mettre au clair, et surprendre ainsi tout le fil des projets suivis par le prince de Conti.

Le lecteur conviendra que j'aurais beau jeu à reprendre ici à mon profit la théorie des grands effets expliqués par les petites causes, et de substituer au conte de Duclos un roman de ma façon qui, au mérite de la nouveauté, joindrait celui de ne pouvoir être contredit par personne. Je pourrais supposer par exemple que depuis plusieurs années Frédéric s'était fait remettre par ses agens des postes copie de toutes les dépêches provenant de la légation de France à Dresde, qu'en trouvant un grand nombre de chiffrées, dont la destination même était inconnue, il les avait précieusement mises de côté en se creusant la tête pour deviner l'énigme d'une correspondance si active et si mystérieuse. Je le peindrais ensuite mis inopinément en possession de la clé, l'appliquant lui-même aux pièces suspectes, et voyant se dérouler devant lui tout un plan redoutable, qui n'allait à rien de moins qu'à établir à sa porte un prince français, bon militaire et politique renommé, pour monter en quelque sorte la garde sur ses frontières. J'imputerais hardiment à cette découverte l'irritation dont il fut saisi contre la France, le parti qu'il prit de lui rompre en visière, et ainsi un incident ignoré dont j'aurais eu la première confidence serait la cause véritable qui a inondé l'Europe de sang et changé la face des empires.

On me saura gré de m'arrêter en si belle carrière d'imagination, par la raison très vulgaire que je n'ai vraiment aucune raison de croire que les choses se soient ainsi passées, ni que Frédéric ait tiré aucun parti du secret intercepté par son ambassadeur; mais en échange de ma sincérité on me laissera bien affirmer que la jalou-

(1) Le comte de Broglie au prince de Conti, 12 décembre 1755. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

sie conçue par cet ombrageux souverain contre la résurrection de l'influence française en Allemagne, la crainte de se trouver bloqué dans le nord par l'union intime de la Saxe et du parti national de Pologne, opérée sous les auspices de la France, l'idée vague et malheureusement trop bien justifiée par la suite que son ambition pourrait se donner quelque jour carrière aux dépens de l'indépendance polonaise, et qu'il fallait entretenir plutôt qu'arrêter l'anarchie dans ce malheureux pays, — tous ces motifs secrets contribuèrent à l'éloigner du gouvernement que représentait le comte de Broglie, et qu'ainsi l'impatience excitée chez le grand monarque par la petite personne active et altière de l'ambassadeur fut au nombre des gouttes d'eau qui firent déborder le vase (1).

C'est de quoi le comte de Broglie aurait pu se douter, mais ce qui ne paraît pas même lui avoir traversé l'esprit, car lorsque la nouvelle de la convention anglo-prussienne arrivait à Dresde, elle le surprit à l'égal de tout le monde, et il reçut le coup sans préparation en pleine poitrine. C'était son plan favori qui s'écroulait de toutes pièces. Plus de traité possible avec la Saxe; on ne pouvait demander à Auguste III de renoncer à ses anciennes liaisons pour n'acquérir en Allemagne aucun appui nouveau, et pour encourir au contraire le mécontentement d'un proche et puissant voisin. Plus de confédération non plus, au moins immédiatement, possible en Pologne, car cette levée de boucliers ne pouvait se justifier que dans l'hypothèse où, la lutte nouvelle s'engageant dans les mêmes conditions que les guerres précédentes, l'Angleterre serait attaquée par la Prusse dans l'électorat de Hanovre, et la Russie, pour voler à son secours, menacerait de se frayer un passage par le territoire de la république. Le péril éloigné, la précaution défensive devenait inutile. Enfin quel affaiblissement pour un ambassadeur de France vivant au cœur de l'Allemagne que d'y voir son souverain bravé par le plus ancien de ses alliés! Aucune de ces conséquences n'échappa au comte, qui les sentit toutes amèrement; mais il supporta le choc avec un calme merveilleux. Dès le lendemain, on le voyait reparaître à la cour le sourire sur les lèvres et affectant de ne rien comprendre à l'émotion qu'on venait lui témoigner de toutes parts. « L'ambassadeur comte de Broglie, écrivait M. de Brühl à son envoyé à Paris, témoigne une indifférence vraiment surnaturelle pour

(1) A l'appui de cette conjecture, je trouve parmi les pièces des archives de Berlin publiées par Schœffer dans l'ouvrage déjà cité cette phrase extraite d'une lettre de Frédéric à son ambassadeur à Paris, M. de Kniphausen, le 18 octobre 1755 : « Je veux bien vous confier, mais pour votre direction seule, que, *pourvu que la France prendra* des engagemens avec la cour de Dresde, je ne pourrai faire que de me retirer du jeu, et que je ne mettrai pas la plume à la main pour le renouvellement de mon traité avec la France. »

cet événement, prétendant qu'il fera peu d'impression sur sa cour, vu qu'elle n'a jamais voulu porter la guerre sur le continent. » — « Ne témoignez aucun mécontentement, écrivait-il lui-même à M. Durand, nouveau résident de France à Varsovie, de ce que vient de faire le roi de Prusse ; posez-vous au contraire vis-à-vis des Polonais comme si ce n'était qu'une conséquence des projets que nous avons formés, qui ne tendent pas à entrer en Allemagne, et que notre allié a voulu également se garantir d'y voir entrer d'autres troupes. Il faut encore supposer que nous avons consenti d'autant plus volontiers à cet arrangement qu'il remplit à coup sûr l'objet de préserver la Pologne du passage des troupes russes. Après avoir fait cette confidence avec quelque dextérité, il faut ajouter que, malgré cette assurance, il ne convient pas de perdre de vue tout projet de confédération, parce que la Russie pourrait fournir une occasion à la Pologne de se venger de toutes les insultes qu'elle a reçues, si elle prenait le parti de faire un transport de troupes considérable en Angleterre,... et si la Porte se déterminait à profiter d'une circonstance aussi favorable; il faut parler sur ce sujet en oracle, c'est-à-dire ambigument et d'une façon qui ne nous compromette pas, et qui nous mette en même temps à portée de juger le plus positivement qu'il sera possible la disposition de nos amis (1). »

M. Durand, qui était un très bon agent, doué d'un excellent esprit politique, trouva pourtant la dissimulation un peu forte et le rôle d'oracle difficile à garder, surtout en présence d'un événement qui parlait si clair. « Il s'élève, répondit-il à l'ambassadeur avec beaucoup de sens, à chaque événement un cri général qui détermine le jugement des gens les plus bornés. Vouloir l'étouffer serait faire, selon moi, des efforts inutiles; il ne faut songer qu'à diminuer l'impression qui, allant toujours au-delà de ce qu'elle devrait être, perd de sa force avec le temps. C'est ce qui ne m'a point porté à donner comme notre ouvrage le traité du roi de Prusse avec l'Angleterre; mais je n'ai pas laissé que d'insinuer que nous en avons eu quelque connaissance, et que ce traité, devant produire la tranquillité du nord, ôte à la cour de Vienne le seul motif qu'elle pouvait avoir de prendre part à la querelle de l'Angleterre, et indispose cette puissance, qui voit ainsi consolider la possession au roi de Prusse de la Silésie (2). » M. Durand n'avait que trop raison. Personne ne se laissa prendre ni au contentement excessif que simulait l'ambassadeur, ni même aux raisonnemens plus mesurés, mais tout aussi peu vraisemblables, du résident, d'autant plus qu'à ce même moment à

(1) Le comte de Broglie à M. Durand, 4 février 1756. (*Correspondance officielle*, ministère des affaires étrangères.)

(2) M. Durand au comte de Broglie, 28 février 1756. (*Dépêche officielle*, ministère des affaires étrangères.)

Versailles le roi, M[me] de Pompadour et toute la cour jetaient feu et flamme contre ce qu'ils appelaient sans ménagement la défection du roi de Prusse. Aussi dès le 4 mars M. Durand devait-il prévenir l'ambassadeur que le comte Braniçki avait rappelé ses agens de Turquie et des provinces danubiennes, et décommandait ostensiblement tous les préparatifs de la confédération. Le comte de Broglie eut beau presser, conjurer, menacer, faire parler au grand-général tantôt par sa femme et Mokranowski, tantôt par la princesse Lubomirska, sa sœur; rien ne put empêcher le prudent seigneur de mettre en panne pour voir d'où le vent allait s'élever. De Paris en même temps, où l'incertitude semblait régner dans le conseil, le comte reçut l'ordre de suspendre toute démarche et de reprendre une attitude purement spectatrice.

Ainsi s'évanouissait en un jour le résultat de quatre années de travail. Le comte était outré, non découragé. Au contraire son cerveau, fermentant sous l'empire d'une irritation concentrée, enfantait projet sur projet. Enfin il accoucha d'un plan qu'il se décida à soumettre au roi à la fois par la voie officielle et par la voie secrète, et dont il fit confidence à M. de Rouillé en même temps qu'au prince de Conti. Suivant lui, il importait à l'honneur de la France de châtier, toute affaire cessante, l'insolence de son ancien protégé et de faire rentrer dans de justes bornes une puissance et une ambition débordantes. Pour mettre Frédéric à la raison, le concours de l'Autriche était nécessaire, il ne fallait pas hésiter à le provoquer ou à l'accepter. Seulement le comte ne dissimulait pas qu'un tel rapprochement avec l'Autriche offrait des dangers sérieux et de plusieurs genres. Ce qu'on pouvait craindre, ce n'était pas seulement de faire renaître une prépondérance qu'un siècle de combats et d'efforts avait suffi à peine à écraser, c'était encore et surtout de jeter dans le découragement tous les anciens cliens de la France, petits états d'Allemagne, Turquie, Suède, Danemark et principalement Pologne, qui, tous engagés avec nous dans cette lutte séculaire contre l'Autriche, pourraient se croire au premier moment abandonnés et sacrifiés. Pour parer à ce double inconvénient, un moyen simple se présentait et devait être saisi : c'était de promettre d'avance les dépouilles de la Prusse, non à l'Autriche elle-même (sauf peut-être la Silésie, qu'il faudrait bien lui restituer), mais à un des états secondaires du corps germanique. Or ce tiers était tout indiqué : c'était l'électorat de Saxe, dont le territoire, contigu à celui de la Prusse, pouvait naturellement être agrandi aux dépens de son voisin. En engageant dès lors Auguste III dans une ligue contre Frédéric, et en lui laissant espérer comme indemnité les futures conquêtes, on préparait les conditions d'un nouvel équilibre de l'Allemagne, faisant contre-poids tout aussi bien aux nouvelles espé-

rances des margraves de Brandebourg qu'aux vieilles prétentions des héritiers de Charles-Quint. De plus le souverain de la Saxe, accru en importance, aurait droit à échanger son titre d'électeur contre la couronne royale. En lui promettant de le faire ainsi monter en grade, on le déciderait sans peine à renoncer à la couronne de Pologne, qui pour lui n'était guère qu'un vain titre, et le trône, devenu vacant à Varsovie, pourrait être occupé par un candidat français ou agréable au parti national. Moyennant cette combinaison ingénieuse, Prusse, Autriche et petits états, tous étaient ou contenus ou satisfaits, et (pensait aussi probablement tout bas le comte de Broglie) on contentait du même coup la dauphine et le prince de Conti. « J'avoue, disait-il en communiquant au prince ce dessein hardi, que l'agrandissement de la maison d'Autriche et de celle de Saxe paraît au premier coup d'œil peu analogue aux vues de sa majesté; mais d'un autre côté il faut faire attention que celui du roi de Prusse y est encore plus contraire, et que sa position, eu égard à la Pologne, rendrait son opposition plus dangereuse, pour peu que sa puissance augmente encore, avec l'habitude qu'il cherche à prendre de donner la loi à tout le monde et à nous particulièrement... Je croirais donc pouvoir affirmer que de le remettre dans la classe dont nous l'avons aidé à sortir, et de l'y bien tenir après, serait une des choses que nous pourrions faire la plus favorable à la politique générale de sa majesté... C'est un objet principal de s'opposer à l'agrandissement du roi de Prusse, de qui on peut juger par l'exemple d'aujourd'hui qu'on ne disposera jamais. Il serait d'ailleurs bien avantageux de prouver qu'on ne nous manque pas impunément, et que la fidélité que nous avons envers nos alliés nous fait trouver mauvais qu'on en use différemment avec nous... Nous sommes dans une crise fort importante pour le moment présent et pour l'avenir; je désire bien vivement que nous ne prenions que des partis glorieux pour sa majesté et avantageux pour son service (1). »

A ces ouvertures patriotiques faites avec tant de chaleur, M. de Rouillé ne répliqua rien du tout, et le prince de Conti se bornait à faire une réponse assez sèche qui équivalait à dire au comte de se tenir tranquille. « Quant à votre plan, disait-il, de détruire la puissance de la Prusse par une négociation avec l'Autriche, il ne peut être mis en pratique (2). » Ce serait bien le cas de dire, comme dans la comédie de Beaumarchais, qui trompe-t-on ici? Était-ce le prince de Conti qui trompait le comte de Broglie, ou qui était lui-

(1) Le comte de Broglie au prince de Conti, 6 février 1756. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

(2) Conti à Broglie, 11 mars 1756. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

même trompé par le roi? Il faut bien que ce fût l'un ou l'autre, car ce plan de détruire *la puissance de la Prusse par une négociation avec l'Autriche, ce plan qui ne pouvait être mis en pratique,* était au même moment non-seulement pratiqué, mais activement poursuivi et déjà presque passé en exécution à Versailles.

L'irritation causée au sein du cabinet par l'abandon inattendu de Frédéric avait reporté tous les esprits vers les propositions autrichiennes rejetées l'automne précédent. Marie-Thérèse était revenue à la charge, plus avide que jamais d'unir ses ressentimens à ceux de Louis XV contre l'ennemi qui leur était désormais commun. Ses offres étaient chaudement appuyées par M[me] de Pompadour, que je n'ai plus cette fois la prétention d'en défendre; mais ce qui pouvait dans ce sens plus encore que l'influence de la favorite ou même que le ressentiment du souverain, c'était l'évidence de l'intérêt et le cri de la nécessité. Il n'était pas possible à la France, engagée comme elle l'était dans une guerre maritime très périlleuse contre l'Angleterre, de rester sur le continent absolument dépourvue d'alliances. Vainement Frédéric assurait-il que, ne s'étant obligé qu'à rester neutre, il ne méditait contre nous aucune agression. La parole du conquérant qui pour ses premières armes avait envahi autrefois la Silésie sans déclaration de guerre ne méritait et n'obtenait aucune confiance. On pouvait tout craindre de son audace sans scrupule, même une réconciliation subite avec l'Autriche, dont la France eût été chargée de faire les frais. En acceptant les offres de Marie-Thérèse, on s'assurait au moins l'avantage de rompre le lien de l'Autriche avec l'Angleterre, union redoutable, qui durait déjà depuis un siècle, et qui, sous la conduite d'Eugène et de Marlborough, avait mis la France à deux doigts de sa perte. En les repoussant au contraire, la France courait risque de se réveiller un jour isolée, avec une flotte anglaise sur ses côtes et une coalition européenne sur ses frontières.

Il faut donc bien reconnaître, malgré l'opinion contraire, mais irréfléchie, de la plupart des historiens, que l'alliance de l'Autriche était devenue pour la France une condition de sécurité, presque d'existence, et que Frédéric ne lui avait pas laissé d'autre choix. Seulement, comme le voyait très bien le comte de Broglie, c'était une nécessité pleine de périls. La transition était très difficile à ménager, surtout pour que l'alliance nouvelle ne coûtât point à la France la perte de plus modestes, mais de plus anciens, de plus fidèles amis. Entre le péril d'être victime de Frédéric et celui d'être dupe de Marie-Thérèse, la France avait navigué dans une passe semée d'écueils, où les meilleurs pilotes ne pouvaient avancer que la sonde en main. A ce point de vue peut-être, un homme comme le comte de Broglie, à la fois militaire et diplomate, initié par quatre

ans d'expérience à toute la politique de l'Allemagne, connaissant à fond la force de toutes les armées et le ressort de tous les cabinets, ayant fait ses preuves d'habileté, de résolution et surtout de fidélité dans la garde d'un secret, eût-il été un meilleur agent à employer que les instrumens dont se servit M[me] de Pompadour : un vieil intendant comme Rouillé et un poète comme l'abbé de Bernis. En tout cas, le comte de Broglie lui-même étant d'avis de l'opération, on ne risquait rien d'écouter ses conseils et de le mettre dans la confidence.

Il n'en fut rien cependant : le fidèle serviteur que le roi avait bien jugé digne d'être chargé d'une mission politique ignorée de tous ses ministres, avec qui il n'avait pas dédaigné de conspirer contre son propre cabinet, fut tenu à l'écart, comme le premier venu, d'une négociation qui touchait de si près aux intérêts mêmes qu'on lui avait confiés. Pour l'admettre à ce nouveau secret, il aurait fallu commencer par avouer à M[me] de Pompadour la nature des services analogues qu'il avait rendus, et les titres qu'il s'était acquis à la reconnaissance. Louis XV ne l'osa pas ou n'y songea même point. Trois mois durant, le comte de Broglie restait à Dresde sans instructions ni officielles ni secrètes, apprenant comme tout le monde par le bruit public que les entrevues du comte de Stahremberg et de M. de Rouillé à Versailles étaient quotidiennes, assiégé de questions auxquelles il ne pouvait répondre, d'inquiétudes qu'il ne pouvait calmer, et tendant l'oreille au vent pour recueillir l'écho de vagues rumeurs. Ce ne fut que le 25 mai que M. de Rouillé se décida enfin à lui dire un mot du traité déjà signé à Versailles trois semaines auparavant. « Je vous confie, monsieur, lui écrivait-il (la confidence devançait de huit jours à peine la publication), que le roi a conclu, le 1[er] de ce mois, avec l'impératrice-reine de Hongrie et de Bohême, un traité de neutralité et un traité d'alliance purement défensif... C'est un événement auquel le bruit public a dû vous préparer... L'alliance que les deux cours viennent de contracter vous surprendra d'autant moins que vous en avez vous-même eu l'idée, et que dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13 février vous la portiez plus loin (1). »

Cette remarque dut peut-être consoler le comte de Broglie en lui faisant voir (ce dont il aurait pu douter jusque-là) qu'au moins le ministre s'était donné la peine de lire sa lettre; mais, quand il eut en main l'instrument même des deux traités annoncés, j'imagine qu'il fut tenté de refuser le compliment, car il lui suffit de les par-

(1) M. de Rouillé au comte de Broglie, 25 mai 1756. (*Correspondance officielle*, ministère des affaires étrangères.)

courir pour s'assurer que, si sur le fait même de l'alliance avec l'Autriche le plan adopté était conforme à son désir, tous les complémens et tous les correctifs qu'il avait proposés pour conjurer les périls de cette scabreuse évolution avaient été uniformément négligés. Le traité, comme le disait le ministre, se composait de deux parties. La première n'était qu'une simple convention de neutralité exactement calquée sur celle qui était intervenue entre la Prusse et l'Angleterre. L'Autriche, comme la Prusse, s'engageait à s'abstenir de toute participation dans la guerre actuellement allumée, et à préserver ainsi pour sa part la paix du continent. La seconde allait plus loin, elle obligeait les deux parties contractantes à se garantir mutuellement leurs possessions, à se prêter aide en cas d'agression, et à tenir, pour cette éventualité, chacune à la disposition de l'autre, un corps de 24,000 hommes, dont 18,000 d'infanterie et 6,000 de cavalerie (1).

Ce n'était donc pas la guerre immédiatement déclarée au roi de Prusse pour le faire repentir de son infidélité, aventure hardie que le comte de Broglie n'aurait pas hésité à courir; mais, sous une apparence plus inoffensive, c'était, comme il arrive souvent aux demi-mesures adoptées dans les grandes crises, un engagement beaucoup plus compromettant, car ce n'était rien de moins qu'une déclaration de guerre en blanc mise entre les mains de l'Autriche, pour en faire usage quand et comme il lui conviendrait. Vainement était-il stipulé que le secours promis par la France ne serait exigible qu'en cas d'agression de la part de la Prusse; cette réserve était manifestement illusoire. Tout le monde sait que quand deux puissances voisines vivent mal ensemble, celle qui veut transformer la malveillance en hostilité a mille moyens de susciter des occasions de conflit, de se dire, de se croire même attaquée, et de forcer son adversaire à prendre l'offensive en le poussant à bout par une série de provocations détournées, ou seulement en l'inquiétant par l'excès de ses armemens. Or, comme il était certain que l'Autriche n'avait recherché l'alliance française que pour prendre le plus tôt possible une revanche armée sur la Prusse, on devait s'attendre qu'elle n'épargnerait rien pour faire naître le cas prévu par le traité, et de l'humeur peu endurante dont était Frédéric, il était probable que lui-même se prêterait aisément à ce jeu peu déguisé. De manière ou d'autre par conséquent, de gré ou de force, on pouvait prévoir qu'avant la fin de l'été les deux puissances allemandes en seraient

(1) Le traité de Versailles contenait de plus cinq articles secrets dont le comte de Broglie ne reçut pas communication, et qui n'ont été connus qu'assez tard. Ils éclaircissaient les dispositions principales sans y apporter aucun changement important. — Voyez Schoell, *Histoire des traités de paix*, III, 19, et Schœffer, *Geschichte des siebenjährigen Krieges*, t. I, *Appendice*, p. 584.

venues aux mains, et que la France se verrait appelée à intervenir. C'était donc la guerre certaine dans un temps donné et même à très court délai; seulement ce n'était pas la guerre entreprise par la France pour venger sa propre injure, avec le choix des armes et du terrain : c'était la guerre à la remorque de l'Autriche, à une date, pour une cause et dans des conditions dont la France ne serait ni juge ni maîtresse.

Les conséquences de cette situation subordonnée, fatalement assignée à la France par le traité de Versailles, paraissaient au comte de Broglie aussi évidentes que déplorables. Dans une entreprise faite pour son compte, sous son propre drapeau, la France assurément aurait porté le poids du jour; mais en compensation elle aurait eu la direction et la conduite de toutes les opérations diplomatiques ou militaires : c'est elle qui eût déterminé l'instant, le point, le but de l'attaque, et assigné le rôle à remplir, comme la récompense à espérer par chacun de ses auxiliaires. On a vu comment le comte de Broglie faisait d'avance cette répartition de rôles, et espérait, en mettant la Saxe en avant, contenir l'Autriche, rassurer le corps germanique et tenir les Polonais en haleine. Bon ou mauvais, applicable ou non dans tous ses détails, ce plan partait d'une idée juste et profondément politique : c'est qu'il importait à la France de prendre tout de suite la haute main dans le nouveau système fédératif, d'y entrer en maîtresse avec le cortége de tous ses cliens, et de ranger tout le monde derrière elle. Du moment au contraire où c'était l'Autriche qui donnerait le signal de la guerre et où la France n'y prendrait part qu'en seconde ligne, et n'y serait représentée que par un faible corps de 24,000 hommes, ce rôle prépondérant lui échappait pour passer à sa nouvelle alliée. C'est l'Autriche qui, en sa qualité de principale intéressée, déterminerait les conditions auxquelles son injure pourrait être vengée et son ambition satisfaite; c'est elle aussi (et ceci était le capital), c'est elle qui réglerait le choix et la mesure de ses alliances. Or parmi les alliés de l'Autriche il en était un très intime, très entreprenant, aimant beaucoup à se mêler des affaires d'autrui. On a nommé la Russie. Comment douter que du jour où les hostilités seraient allumées en Allemagne, l'Autriche appellerait à son aide la Russie en même temps que la France, en vertu du traité de Pétersbourg, non moins explicite que celui de Versailles, et que les troupes russes seraient sur pied avant les nôtres? Pour accourir en Europe, les armées russes n'avaient guère qu'un chemin à suivre et elles aimaient beaucoup à le prendre : c'était la route de Varsovie. Le fantôme d'une invasion russe en Pologne, faite de connivence, presque de concert avec la France, se dressa devant le comte de Broglie et le pénétra d'effroi.

Trois semaines n'étaient pas écoulées que ce cauchemar était devenu une menaçante réalité. Toutes les prévisions du comte de Broglie se réalisaient à point nommé l'une après l'autre avec une effrayante célérité. A peine le traité de Versailles était-il publié, et le public européen n'avait pas eu encore le temps de se remettre de cette surprise, que l'Autriche levait des soldats et les massait sur la frontière de Bohême, comme si elle eût dû entrer en campagne dès le lendemain; la Prusse répondait à ces menaces ou plutôt les devançait par des armemens tout pareils en Silésie et le long de la frontière de Saxe. Enfin la Russie ne faisait pas attendre sa voix dans ce concert, et garnissait de troupes toutes les provinces voisines de la Pologne. Les patriotes polonais, beaucoup plus ennemis de la Russie encore qu'amis de la France, accouraient à Varsovie chez M. Durand, ou écrivaient à Dresde à l'ambassadeur pour demander quel sort leur était réservé, et si la France les sacrifiait à ses nouvelles amitiés. Leurs craintes redoublèrent lorsqu'ils apprirent successivement que la Russie, un instant incertaine entre ses deux anciennes alliées, prenait décidément parti contre l'Angleterre et pour l'Autriche, que le ministre britannique à cette cour (notre ancienne connaissance le chevalier Williams) quittait Pétersbourg en pleine déroute, puisque la France y envoyait un nouveau ministre, Anglais de naissance, mais catholique et réfugié, le chevalier Douglas, dont le seul titre à cette haute faveur était d'avoir su dans un voyage précédent captiver les bonnes grâces de l'impératrice Élisabeth. Cette recherche de politesse alarmait justement les patriotes, car, si la France voulait plaire à Pétersbourg, quel moyen pour elle de rester à Varsovie patronne des libertés publiques? Des inquiétudes du même genre, bien que moins explicitement avouées, se trahissaient dans le conseil du roi Auguste, qui, ne sachant de quel côté se tourner, mais se sentant à découvert sur le chemin de toutes les armées, se demandait avec trouble ce qu'il aurait à faire, si l'une des puissances dont le conflit était imminent réclamait passage sur le territoire d'un de ses deux états. Jour par jour, le comte de Broglie informa le ministère français de l'angoisse et de l'urgence de cette situation. Il envoyait courrier sur courrier à M. de Rouillé pour le prévenir que du train dont les choses marchaient sous ses yeux, la Prusse pourrait être à Dresde, l'Autriche en Silésie, ou la Russie à Varsovie, avant que la France eût le temps de la réflexion. Il conjurait qu'on lui fît connaître au moins quel langage il devait tenir. Ces avis comme ces prières restaient habituellement sans réponse, toujours sans effet. M. de Rouillé opposait à tout une réserve pédante et une incrédulité béate. Il ne sortait pas de ce bel argument que, le traité de Versailles étant purement défensif, la guerre n'en pouvait découler que par le fait du roi de Prusse, à qui on ne

devait pas supposer tant d'audace. « J'ai peine à croire, disait-il gravement, que ce roi veuille s'engager dans une guerre dont les premiers momens peuvent à la vérité lui être favorables par la surprise où il trouverait la puissance qu'il veut attaquer, mais dont les suites pourraient lui être funestes, lorsque cette même puissance, soutenue des secours de sa majesté, rassemblera toutes ses forces pour résister à ses ennemis... Quant à la Saxe, continuait-il, M. de Vitzthum (l'ambassadeur de Saxe à Paris) ne m'a parlé de rien... Il faut attendre que cette cour nous parle, nous fasse connaître sa situation, ses forces,... et que la cour de Vienne nous propose elle-même des arrangemens à prendre en commun (1). »

Même réponse expectante, mêmes espérances aussi bien fondées au sujet des armemens de la Russie. Ceux-là aussi paraissaient au ministre purement défensifs et ne pouvant donner aux Polonais aucun sujet d'inquiétude. « La mission du chevalier Douglas était nécessaire, disait-il, pour prévenir à Pétersbourg l'effet des intrigues de l'Angleterre; mais ce ministre aurait ordre d'employer toujours ses bons offices en faveur des Polonais. A la vérité, dans le cas que prévoyait le comte de Broglie (celui d'une agression prussienne suivie par représailles d'une invasion russe), la situation de l'ambassadeur de France en Pologne deviendrait très embarrassante, et il faudrait pour s'en tirer beaucoup d'art et de dextérité; mais l'hypothèse n'avait rien de vraisemblable, et, le cas échéant, on pourrait toujours compter sur un agent aussi habile que le comte lui-même pour sortir heureusement de ce mauvais pas (2). »

Le comte aurait donné tous les complimens du monde pour une instruction plus claire et plus à son goût. Ne l'obtenant pas de la correspondance officielle, pouvait-il au moins l'espérer de la correspondance secrète? Il en fit l'essai; mais, chose étrange, depuis la conclusion de la nouvelle alliance, le prince de Conti semblait avoir pris le parti de ne plus écrire. Il n'avait accompagné l'annonce du traité faite par le ministre d'aucune espèce de commentaire. Le 11 juin, c'est-à-dire trois semaines après le premier avis de M. de Rouillé, le comte de Broglie écrivait à M. Durand : « M. d'Arbo (c'était le nom de guerre qu'ils étaient convenus de donner entre eux au prince) ne m'a pas donné signe de vie depuis ce qui se passe... Cela méritait pourtant un petit article, ainsi que les liaisons que nous ne tarderons pas à prendre avec la Russie. Cela est de quelque importance pour la réussite de son projet (3). »

(1) M. de Rouillé au comte de Broglie, 16 juillet 1756. (*Dépêche officielle*, ministère des affaires étrangères.)

(2) Rouillé à Broglie, *ibid.*, 19 juillet et 7 août 1756.

(3) Le comte de Broglie à M. Durand, 11 juin 1756. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

Il ne tint pas au comte de Broglie que le prince n'ouvrît les yeux sur cette importance. Chaque courrier lui porta une lettre particulière où la situation, décrite dans la dépêche officielle, était commentée dans des termes plus vifs encore et plus colorés. Le comte insistait surtout sur ce point, qui devait être particulièrement sensible à son royal correspondant : c'est que, si un seul soldat russe franchissait la frontière de Pologne avec la permission de la France, cette trahison paraîtrait impardonnable au parti national, et ruinerait pour jamais les espérances d'un candidat français. Puis dans toutes ces épîtres, bien qu'elles dussent passer sous les yeux du roi et peut-être à cause de cela même, il ne se gênait pas pour déplorer par des critiques acerbes les lacunes du traité de Versailles, et la position pleine d'équivoque et de péril qui en était la conséquence. Il conjurait qu'on adoptât un plan de politique quelconque, soit le sien, soit tout autre, le plus mauvais valant mieux pour la France que de rester, au milieu d'un tel orage, flottante au gré des événemens, pour finir par être traînée à la remorque d'ambitieux auxiliaires. « Je crains, disait-il, que les ouvriers du traité de Versailles n'aient négligé quelqu'une des précautions qu'il aurait été convenable de prendre pour s'assurer que les liaisons entre les deux cours impériales ne prendraient pas par cet ouvrage une solidité qui peut nous être nuisible, ainsi qu'à nos amis; je veux dire les Turcs et les Polonais... J'ignore si ces précautions ont été omises, mais j'ai tout lieu de le craindre... Je conviens qu'il était délicat de soupçonner la bonne foi de la cour de Vienne dans le moment où l'enthousiasme de la nouvelle liaison doit subsister encore; mais, quelque sincérité qu'on lui suppose actuellement, elle pourrait bien méditer des stipulations plus étendues que celles de Versailles,... et j'aurais mieux aimé que nous restassions plus maîtres de ne porter la correction du roi de Prusse, si on ose se servir de ce terme, que jusqu'au point que cela nous conviendrait. Si les deux impératrices se chargent de cette correction, il est fort apparent qu'elle sera un peu trop sévère pour ce prince et même pour nous... » Puis, revenant en quelques mots sur le projet qu'il avait proposé pour contenir l'Autriche en grandissant la Saxe et en affranchissant la Pologne : « J'aurais voulu que, soit ce projet-là, soit un autre, au moins on en eût un en vue, et qu'on prît et suivît les moyens de le faire réussir. Si au contraire nous nous laissons entraîner par nos alliés, et si nous leur servons d'instrument pour la réussite de leurs desseins, je crains fort que nous n'ayons à nous repentir. Je crois en général que la puissance de sa majesté est telle que le choix de ses relations lui est assez indifférent; elle est en état de les conduire toutes au but qu'elle se propose, pourvu que la détermination soit fixe, et qu'il ne survienne ni variation ni contrariété dans le plan

que nous avons adopté... » — « Je crois devoir encore représenter à votre altesse sérénissime, dit-il dans une troisième lettre, que si sa majesté n'avait pas eu le dessein de contribuer à l'abaissement du roi de Prusse, on aurait dû prendre des précautions qui ont été omises pour prévenir le feu qui est prêt à s'allumer. J'aurais de beaucoup préféré de convenir avec nos alliés des bornes qu'il convient de mettre à la puissance de ce prince que de nous voir entraîner dans une guerre contre lui sans y être préparés... C'est un vilain rôle à jouer et duquel il résultera beaucoup d'inconvéniens. Il me semble qu'il faut nous décider, après avoir mûrement réfléchi, à ce que nous allons faire, et ensuite parler clairement à nos alliés et les obliger à user de même pour convenir d'un plan qui certainement ne sera pas difficile à exécuter. » Enfin, ne pouvant arracher un mot de réponse du prince pas plus aux considérations d'intérêt général qu'à celles de son intérêt particulier, il finit par lui mettre à peu près le marché à la main. « Nous voilà donc pleinement réconciliés avec la Russie, lui dit-il en apprenant le départ du nouveau ministre, le chevalier Douglas. Cela est-il favorable ou contraire aux vues de sa majesté en Pologne? C'est un problème pour moi. Je prie votre altesse sérénissime de le résoudre (1). »

Pressé de la sorte dans ses retranchemens, le prince dut enfin, le 9 août, sortir de son incroyable réserve; mais avec quels ménagemens encore et quel embarras! On aurait cru entendre M. de Rouillé lui-même. D'abord point de relations nouvelles avec la Saxe, il sera temps d'y penser plus tard, si la guerre s'allume; puis, quant aux rapports de la Russie et de la Pologne, « le roi, dit le prince, sent tout le délicat et l'embarrassant du cas où les impératrices entreprendraient de violer le territoire de la Pologne, il sent que ces nouvelles liaisons le gênent d'un côté dans les moyens de protection qu'il pourrait accorder à la république, et que d'un autre, de lui retirer cette protection, les mêmes motifs de justice subsistant, ce serait commettre beaucoup son crédit et son influence en Pologne et en Turquie. C'est pourquoi sa majesté se détermine d'abord de ne rien négliger pour détourner ou empêcher un événement où les partis seraient aussi délicats et aussi embarrassans. En conséquence elle a donné ordre pour faire sentir, tant à la cour de Vienne qu'à celle de Saint-Pétersbourg, combien toute entreprise contraire aux droits et immunités de la Pologne et à l'intégrité de son territoire serait contraire à l'union nouvelle,... et il me charge de vous mander que vous ne devez pas changer de langage en Pologne, mais que vous devez continuer d'assurer que sa majesté accordera toujours

(1) Le comte de Broglie au prince de Conti, *passim*, 2 juin, 25 juin, 2 juillet, 21 juillet, 25 août 1756. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

sa protection aux libertés de la république, tant par les bons offices que ses liaisons nouvelles le mettront à portée d'employer que par les grâces que les citoyens attachés à leur patrie recevront pour les mettre en état de soutenir leurs prérogatives (1). »

« Voilà de ces choses, dit le comte de Broglie en recevant la lettre, qu'il est plus facile de dire que d'exécuter. » Qu'aurait-il dit, s'il avait connu le vrai motif de l'étrange embarras qui se trahissait dans toutes les paroles du prince? qu'aurait-il dit, s'il avait su que ce choix du chevalier Douglas, qui lui causait, comme aux patriotes polonais, un si légitime souci, était l'œuvre du prince en personne, agissant par l'ordre du roi, et le résultat d'une mission secrète toute pareille à celle que lui-même remplissait en Pologne? Le fait est certain cependant, tout étrange qu'il puisse paraître, et des documens sans réplique ne permettent pas d'en douter. Le nouveau ministre de France à Saint-Pétersbourg, le chevalier Douglas, et son secrétaire, le chevalier d'Éon (dont le nom reviendra plus d'une fois dans ce récit), étaient des agens de la diplomatie secrète, employés par le prince de Conti aux commissions confidentielles du roi. C'est en cette qualité qu'avec des déguisemens divers, ils avaient fait l'un et l'autre l'hiver précédent un voyage à Saint-Pétersbourg sous prétexte d'acheter des fourrures, mais en réalité pour s'informer de l'état de la puissance russe et des diverses influences qui prévalaient à la cour de l'impératrice Élisabeth. Conti lui-même avait rédigé leurs instructions, et était convenu avec eux d'un certain nombre de mots de passe qui devaient servir à correspondre par la poste sans craindre les indiscrétions de la police. Ainsi le *renard noir* désignait le ministre d'Angleterre, et la phrase le *renard se vend cher* signifiait que le crédit de cet agent était dominant. L'*hermine est en vogue* ou les *martres zibelines sont en baisse* indiquaient au contraire la prépondérance ou le déclin d'autres influences. Satisfait de la manière dont ses deux commissaires clandestins avaient rempli leur tâche, le roi s'était décidé à les renvoyer à la même cour avec des qualités officielles, mais en gardant toujours avec eux une relation spéciale dont Conti était l'intermédiaire. Ils devaient travailler à établir entre le souverain de France et la tsarine une correspondance directe et privée sur les affaires publiques.

Ce jeu si compliqué et si peu sérieux aurait pu avoir son explication et quelque utilité, si au moins les deux agens secrets, Broglie à Varsovie, Douglas à Pétersbourg, avaient été mis en relation l'un avec l'autre et chargés de combiner leur action pour tendre

(1) Le prince de Conti au comte de Broglie, 9 août 1756. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

au même but, le premier calmant les inquiétudes causées par la nouvelle alliance aux patriotes polonais, le second s'efforçant de détourner l'impératrice de toute atteinte à la liberté de la Pologne. A la rigueur même, on aurait pu comprendre que, sans les faire connaître l'un à l'autre et sans établir entre eux de correspondance, le prince de Conti se fût réservé le soin de les diriger dans le même sens, et peut-être aurait-il pu trouver quelque avantage à faire arriver par un canal intime jusqu'aux oreilles de la tsarine une déclaration très nette du roi de France prenant sous sa garantie l'inviolabilité du territoire polonais; mais il ne paraît pas qu'aucune précaution semblable eût été prise, et dans les instructions du chevalier Douglas, qui existent encore, le nom même de la Pologne n'était pas prononcé. Ainsi deux représentans de la diplomatie secrète étaient lancés à 1,000 lieues de France, sur deux théâtres rapprochés et très intimement liés l'un à l'autre, pour y travailler en sens directement contraire, celui-ci excitant les passions antirusses, celui-là ne cherchant qu'à plaire à la souveraine de la Russie, celui-ci dressant la mine et celui-là la contre-mine, jusqu'au jour inévitable où les deux ouvriers souterrains finiraient par se rencontrer face à face. On conçoit que le prince de Conti fût embarrassé de voir arriver ce moment critique; mais ce que l'imagination se confond à chercher, c'est le succès que se promettait Louis XV en croisant ainsi tous les fils de ses intrigues jusqu'à ce que l'écheveau fût trop emmêlé pour être débrouillé par aucune main humaine (1).

II.

Par malheur, il y avait en ce moment à Berlin un roi qui ne suivait qu'une politique, trompait ses ennemis et non pas ses serviteurs, et mentait sans scrupule, jamais sans nécessité. Le 18 juillet, Frédéric mandait dans son cabinet M. Mitchell, ministre d'Angleterre nouvellement arrivé à sa cour, lui donnant lecture des dépêches qui l'informaient des mouvemens opérés par les troupes autrichiennes en Bohême, il lui annonça qu'il allait demander à Vienne des explications, et que, si elles n'étaient pas de son goût, il s'arrangerait pour en obtenir de plus claires les armes à la main. Le ministre anglais s'étant récrié sur le danger de provoquer l'intervention de la France en se donnant ainsi, au moins pour le public, l'apparence des premiers torts : « Regardez-moi en face, lui dit le roi en se levant brusquement; que voyez-vous sur mon visage? Ai-je un nez fait pour porter des nasardes? Par Dieu! je ne m'en laisse-

(1) Tout le détail de la mission du chevalier Douglas se trouve dans la publication de M. Boutaric, t. I, p. 203-209.

rai pas mettre. Cette dame veut la guerre, elle l'aura; je n'ai rien à faire que de prendre les devans sur mes ennemis. Mes troupes sont prêtes; il faut rompre la conjuration avant qu'elle soit trop forte... Je connais le ministère français : il est trop faible et trop borné pour sortir des griffes de l'Autriche. Le comte de Kaunitz les aura entraînés où il lui convient avant qu'ils aient ouvert les yeux. Ma situation est entourée de périls, je ne puis en sortir que par un coup d'audace (1). »

Voilà le cri du cœur et le coup d'œil du génie. Depuis lors, dans ses protestations diplomatiques comme plus tard dans ses mémoires, Frédéric, pour plaider sa cause devant la postérité et régler ses comptes avec la philosophie, a donné aux motifs de son agression une précision factice dont l'histoire a eu la naïveté d'être dupe. Il a soutenu de sang-froid qu'un traité d'alliance offensive dirigé contre lui, et comportant le partage de ses états, était déjà signé entre les deux impératrices, et l'exécution assignée à jour fixe pour le printemps suivant. Il a énuméré les troupes que chacune des alliées était convenue de mettre sur pied, 100,000 hommes pour l'Autriche et 120,000 pour la Russie. Ledit traité (toujours suivant lui) était déjà présenté à l'accession de la France, qui ne s'y refusait pas, et avait obtenu celle de la Saxe, engagée pour sa part à porter dans le cours de l'hiver sa petite armée de 18,000 hommes à 40,000. Il était donc en défense légitime, et le coup qu'il allait porter n'était qu'une parade. Toute cette fantasmagorie est encore prise au sérieux par les écrivains allemands, et il faut les voir, depuis que les archives des cabinets leur sont ouvertes, suer sang et eau avec la conscience et la pédanterie tudesques pour retrouver vestige de ces documens imaginaires, dont la trace leur échappe toujours au moment qu'ils croient la tenir. La vérité est qu'ils ne trouvent rien par la bonne raison qu'il n'y eut jamais rien, et que Frédéric ne s'y était pas mépris un seul instant. Parfaitement instruit de l'état de toutes les armées et de toutes les cours par les rapports d'excellens agens diplomatiques avec lesquels il correspondait lui-même tous les jours de sa propre main, il savait mieux que personne qu'à Pétersbourg régnait uniquement un désir vague de se mêler des affaires d'Europe, et surtout de mettre la main en Pologne, tandis que la peur dominait à Dresde et l'indécision à Versailles. Cette misère de la politique française et saxonne, que nous attestent les gémissemens patriotiques du comte de Broglie, l'œil perspicace et railleur du grand homme l'avait percée à jour. Il ne craignait rien de toutes ces vanités tortueuses et peureuses; mais à

(1) Schœffer, *Geschichte des siebenjährigen Krieges*, t. I, p. 196 et 198, d'après les papiers du ministre Chitchel.

Vienne veillait une haine ardente dont il était l'unique objet, à qui le traité de Versailles avait mis en main un puissant moyen d'action, et qui, pour peu qu'on lui laissât le temps de s'en servir, allait entraîner tous ces élémens encore mous et confus, les coaguler pour ainsi dire dans une coalition redoutable, pour les animer ensuite par l'énergie de la passion et du caractère. Voilà ce que savait Frédéric et ce qu'il avait hâte de prévenir. La conjuration n'existait que dans le cerveau de Marie-Thérèse; mais c'est là qu'il voulait l'écraser dans son germe. Telle est la réalité pure. Si elle le justifie à la rigueur d'avoir poussé le cri de guerre, rien ne saurait excuser le cynique abus de la force et de fraude insolente qui déshonora ses premiers exploits dans le rôle déjà par lui-même assez odieux d'agresseur.

Quoi qu'il en soit, dès le 1er août, la demande d'explications annoncée au ministre anglais était parvenue à Vienne, et l'impératrice-reine ayant fait réponse en termes à la fois hautains et ambigus, une seconde missive partit sous la forme d'une véritable sommation de désarmer. Celle-ci n'ayant pas eu meilleur sort, dès le 29 du même mois Auguste III et le comte de Brühl, à leur retour d'une partie de chasse, étaient prévenus par le comte de Maltzahn que le roi de Prusse, à la tête de ses troupes, déjà rassemblées sur la frontière, demandait à traverser le territoire saxon pour entrer par la Bohême dans les états de l'impératrice.

Sans être imprévue, cette brusque demande jeta le conseil saxon dans la stupeur. C'était une chance terrible qu'on s'était toujours flatté de conjurer. Dans les derniers temps principalement, il n'était sorte de prudente et même de lâche précaution qui n'eût été mise en œuvre pour détourner de la Saxe les regards et les soupçons de son redoutable voisin. Non-seulement le roi Auguste n'était entré en aucuns pourparlers avec les signataires du traité de Versailles, mais l'envoyé saxon à Paris, ayant accepté une fois la conversation sur ce sujet avec M. de Rouillé, avait reçu courrier par courrier une sévère réprimande. Non-seulement aucun armement extraordinaire n'avait été préparé ou médité, mais les mesures de défense ou d'entretien commandées par la sécurité des territoires et les besoins de l'armée existante n'étaient pas prises, et le commandant en chef, le général Rustowski, entassait mémoire sur mémoire pour présenter ses réclamations les plus urgentes sans pouvoir obtenir de réponse. Enfin, dans les derniers jours, comme la marche des troupes prussiennes vers la frontière devenait très apparente, toutes les troupes saxonnes avaient reçu ordre de se replier vers l'intérieur du pays, les garnisons même des places avaient été réduites à leur minimum d'effectif pour éviter, comme le fit dire le comte de Brühl par son ministre à Berlin, que le rapproche-

ment des deux armées ne fit naître entre leurs avant-postes *quelques bisbilles*. Que voulait donc l'impérieux capitaine, que tant de condescendance ne semblait pas contenter? Un simple passage à travers la Saxe, ce qu'on appelait, dans le langage du droit public germanique, un *transitus innoxius?* Évidemment non, car, sa nouvelle province de Silésie confinant à la Bohême par une vaste frontière, il pouvait sortir de chez lui tout à son aise, sans avoir le moindre besoin de passer chez autrui (1).

Ce qu'il voulait, on put s'en douter lorsque, ayant obtenu sans peine le droit de passage, au moment où il commençait à l'opérer sans permission, on le vit tranquillement occuper le pays, comme s'il en eût été le maître ou le conquérant, démanteler les forteresses, lever des contributions, s'emparer des deniers qui se trouvaient dans les caisses publiques et mettre aux arrêts les officiers ou les fonctionnaires qui faisaient mine de résister à ces étranges procédés. Aux réclamations épouvantées du roi de Pologne, Frédéric répondit sans s'émouvoir qu'il était plein d'affection pour un si grand prince, mais que le soin de sa propre sûreté l'obligeait de prendre ses précautions contre les *noirs complots* d'un premier ministre devenu l'instrument de ses ennemis. Seconde, puis troisième ambassade du pauvre roi, jurant qu'il n'y avait dans son fait, pas plus que dans celui de son ministre, la moindre trace ni de complot ni de noirceur, et offrant, sous la forme d'une convention de neutralité, toutes les garanties qu'un belligérant pouvait désirer. Point d'autre réponse à ces propositions que le même mélange de plaintes vagues et de violences effectives. Le ministre d'Angleterre lui-même, lord Stormont, qui, sur la demande du roi de Pologne, consentit à se rendre au camp prussien, ne put rapporter aucune parole claire. Enfin, au bout de quinze jours d'allées et de venues, Frédéric consentit à s'expliquer. Ce qu'il lui fallait, ce n'était ni un simple passage de troupes, ni même une simple neutralité; c'était l'incorporation des troupes saxonnes dans sa propre armée, en les soumettant d'abord à la formalité préalable de lui prêter serment de fidélité à lui-même. « Grand Dieu! s'écria en bondissant l'envoyé saxon, pareille chose est sans exemple dans le monde. — Croyez-vous, monsieur? répliqua le roi. Je pense qu'il y en a, et quand il n'y en aurait pas, je ne sais si vous savez que je me pique d'être original... Enfin telle est ma condition. Il faut que la Saxe coure la même fortune et le même risque que mes états. Si je suis heureux, le roi de Pologne sera dédommagé de tout, et je songerai à ses intérêts autant qu'aux miens, et pour le qu'en dira-t-on, nous enjoliverons le traité de quantité de bonbons... Faites bien

(1) *Geheimnisse des sächsischen Cabinets*, t. I, p. 350-370, 380-385.

mes complimens au roi de Pologne, et dites-lui que je suis bien fâché de ne pouvoir me désister de mes prétentions... C'est mon dernier mot, et il m'enverrait un archange que je n'y pourrais rien changer. Dans la position où je me trouve, sachant tout ce qu'on a fait ou voulu faire contre moi, je pourrais faire l'impertinent, mais j'offre le plus doux (1). »

C'était la force qui parlait, comptant sur la peur pour être obéie. Chose étrange, la lâcheté qu'on attendait n'arriva pas. De retour à Dresde, l'envoyé ne retrouva plus au palais que la reine, les princesses et leurs jeunes enfans. Le roi, ses trois fils, le premier ministre, avaient quitté la capitale depuis plusieurs jours pour se rendre, au sud de Dresde, sur la route de Bohême, dans une position militaire très forte, autour de laquelle toute l'armée s'était rapidement groupée. C'était un vaste amphithéâtre de plusieurs lieues de profondeur, dont la petite ville de Pirna formait le centre, et qui, d'un côté faisant face à l'Elbe, était dominé sur tous les autres par un couronnement circulaire de rochers inexpugnables. Aux deux extrémités, de petites forteresses commandaient le cours du fleuve. Dans ce camp fortifié par la nature et dont tous les passages étaient aisément gardés, 18,000 hommes, campés à l'aise, pouvaient se défendre indéfiniment. C'est là que le roi Auguste, à l'abri d'un coup de main, attendait le secours des Autrichiens, auxquels il venait de faire appel.

D'où lui était venue cette détermination imprévue? Qui avait inspiré au voluptueux souverain et à son vil confident la résolution presque héroïque de venir partager les périls et les privations d'un camp? Un seul homme avait conçu, presque dicté ce dessein, et n'a jamais craint, même après les trahisons de la fortune, d'en revendiquer la responsabilité tout entière. C'était l'ambassadeur de France. Appelé dès le premier jour au palais, le comte de Broglie y avait trouvé la famille royale en larmes, les conseillers éperdus, et mille projets divers tour à tour discutés et abandonnés, mais qui tous commençaient uniformément par la fuite : tantôt le roi devait fuir seul, en licenciant son armée, pour se réfugier en Pologne, tantôt il devait emmener l'armée elle-même dans les rangs des Autrichiens. Le comte ne perdit son temps à débattre aucun de ces projets. Remontant le cœur de tout le monde par ses exhortations énergiques, il fit sentir au roi que sa place était au milieu de son armée, et celle de l'armée sur le sol de la patrie, et ce fut lui aussi qui lui indiqua le lieu privilégié, déjà connu de tous les tacticiens du temps, où il pouvait soustraire sa liberté et sa couronne aux premiers coups d'une brutale surprise.

(1) *Geheimnisse des sächsischen Cabinets*, t. II, p. 94-100.

C'était le conseil de l'honneur, et nul doute que le comte le donnait en conscience, comme il l'aurait suivi lui-même; mais peut-être aussi que la dignité du roi Auguste n'était ni son unique ni sa première préoccupation. Le roi, l'armée, la Saxe, n'étaient qu'un instrument entre ses mains pour déjouer le calcul qu'il avait lu tout de suite dans le fond même de la pensée de Frédéric. Que prétendait l'audacieux agresseur? Arriver à Vienne avant que l'Autriche fût prête et la France avertie, frapper ainsi la nouvelle alliance au défaut de la cuirasse tant de fois signalé par le comte lui-même; mais, aussi prudent qu'intrépide, Frédéric ne se risquait pas à pousser cette pointe périlleuse en laissant sur ses flancs un petit état et une petite armée prêts, en cas de revers, à venir lui barrer la retraite. S'emparer de l'armée saxonne, c'était moins pour lui grossir ses propres forces qu'assurer ses derrières. En fuyant devant lui, même pour venir apporter aux Autrichiens leur faible concours, ces régimens saxons, mal équipés, mal armés, mal commandés, auraient fait précisément le jeu de leur vainqueur, car c'est en queue et non en face qu'il les redoutait. Enfermés dans Pirna au contraire et pouvant en sortir inopinément un jour de déroute, ils demeuraient comme une menace toujours suspendue sur sa tête. C'était véritablement le pion avancé dont l'échec empêche la pièce capitale de passer. Dussent-ils y périr jusqu'au dernier, ils donnaient à l'Europe le temps de s'éveiller, aux courriers du comte de Broglie celui de semer partout l'alarme.

Effectivement, à peine le roi avait-il pris position à Pirna, que ces courriers, expédiés dans toutes les directions, quittaient la légation de France. A Versailles, ils portaient, avec l'odieux récit de l'invasion prussienne, une lettre pressante du roi Auguste, réclamant l'aide du roi de France au nom des libertés violées du corps germanique, et les supplications éplorées de la reine de Pologne à la dauphine sa fille. A Vienne, c'était le propre beau-frère du comte, M. de Lameth, en ce moment en visite chez lui, qui était expédié en toute hâte sous prétexte d'emporter les papiers secrets de l'ambassade, afin de les mettre à l'abri d'un coup de main, en réalité pour aller trouver le comte de Kaunitz, au besoin même l'impératrice, et leur dépeindre à tous deux l'urgence du péril. A son retour, il devait s'arrêter au camp autrichien et y prendre du service pour hâter lui-même les mouvemens. Dans ce branle général ainsi donné à l'Europe, la Pologne et la Russie ne pouvaient être oubliées. Il était trop tard, le comte le sentait avec désespoir, pour arrêter le passage des Russes par la Pologne, car il fallait bien courir au plus pressé; mais on pouvait au moins tenter de concerter ce passage de manière à ménager l'amour-propre de la république, peut-être même à l'intéresser dans la destruction de l'ennemi commun. « Faites sentir au

grand-général, écrivait le comte à M. Durand, que la France ne peut être responsable de ce que vient de faire le roi de Prusse contre tout droit et toute prévision, mais qu'elle va tout faire à Saint-Pétersbourg pour que la république n'en souffre pas. » Et le porteur de la lettre, prêt à continuer son chemin vers la Russie, en faisait voir à M. Durand une autre destinée au chevalier Douglas, nouveau collègue auquel le comte s'adressait sans le connaître, pour qu'il obtînt du gouvernement russe de ne faire aucun mouvement de troupes sans s'être concerté d'abord avec le grand-général de Pologne. « Ne pouvait-on pas, disait le comte, borner l'expédition russe à un débarquement opéré sur les côtes de Poméranie? » En tout cas, il fallait au moins ménager le plus possible le territoire polonais, s'écarter du centre et de la capitale, et se tracer sur l'extrême limite de la Lithuanie un itinéraire dont toutes les étapes seraient prévues d'avance, ainsi que le nombre, la nature et le prix des réquisitions à fournir. Enfin le même courrier avait ordre de traverser en revenant la ville libre de Dantzick pour engager les magistrats de cette cité, au cas où ils se croiraient menacés par la Prusse, à faire appel aux troupes polonaises : moyen ingénieux de flatter l'amour-propre de la république en lui assignant un rôle actif dans la croisade européenne. Toutes ces instructions si variées, mais rattachées à un plan général, étaient tracées par le comte de Broglie en une seule nuit, où il dicta, dit-il, plus de cinquante pages de chiffres. Joignez-y les communications constantes soit avec le palais, où la reine l'appelait à toute heure pour consoler sa détresse, soit avec le camp, où les généraux, dépourvus d'expérience, recouraient sans cesse à ses avis, et où le roi avait besoin d'être réconforté dans l'héroïsme un peu factice qu'on lui avait inspiré, et l'on comprendra que le comte de Broglie pouvait écrire sans exagération : « Me voici devenu en vérité le chef des conseils du roi de Pologne. C'est la chose du monde à laquelle je me serais le moins attendu (1). »

Tout en faisant face avec cette activité à tous les points de l'horizon, à tous les périls du moment, la dévorante imagination du comte de Broglie trouvait encore le loisir de se donner carrière sur l'avenir. Son plan favori, celui que lui avait suggéré dès le premier jour la révolution de la politique européenne, lui revenait sans cesse à l'esprit, d'autant plus qu'il lui semblait que la fortune, en dépit de l'incurie des hommes, avait pris soin d'en préparer les voies. Le roi de Saxe ne se trouvait-il pas devenu malgré lui et malgré tout le monde, mais par la brutalité même du roi de Prusse,

(1) Le comte de Broglie à M. Durand, 6, 11, 22 septembre 1756. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)—*Geheimnisse des sächsischen Cabinets*, t. II, p. 126, 189 et suiv.

d'abord la première victime, puis le champion, peut-être le sauveur de la nouvelle alliance? C'était lui qui subissait, qui amortissait sur sa personne et en quelque sorte sur son propre corps le premier choc des armées prussiennes. Quoi de plus juste alors que de le dédommager après la victoire de ses services et de ses épreuves aux dépens de son provocateur? Le projet d'enrichir la Saxe des dépouilles de la Prusse, d'ériger l'électorat en royaume pour séparer ensuite la couronne nouvellement créée de celle de Pologne et rasseoir sur des bases raffermies l'équilibre du nord, sortait ainsi tout naturellement de la force même des circonstances, sans que l'Autriche, dont le dévoûment d'Auguste allait sauver les états, pût, à moins d'un excès d'ingratitude, faire mine de s'y refuser. Frédéric avait ainsi préparé lui-même le jeu de la France, qui n'avait plus qu'à lever les cartes. C'est ce que le comte s'efforçait de démontrer à M. de Rouillé dans le *post-scriptum* même de la volumineuse expédition où il lui racontait tous les incidens orageux de l'invasion. Il s'enhardissait même jusqu'à faire d'avance le partage du butin, et désignait les districts prussiens qui pouvaient être le plus naturellement incorporés à une royauté saxonne. N'espérant probablement pas beaucoup d'attention du ministre, il reprenait le même thème dans une lettre confidentielle au premier commis des affaires étrangères, M. Tercier. « Vous trouverez, lui disait-il, dans une lettre au ministre, quelques mots jetés d'un projet que je roule dans ma tête depuis six mois. J'ai de bonnes raisons pour ne pas l'avoir expliqué mieux; mais à vous je peux dire en peu de paroles qu'en prenant Magdebourg, Halberstadt et une partie de Mansfeldt au roi de Prusse pour le joindre à l'électorat de Saxe, j'en ferais un joli petit royaume militaire, pour lequel je ferais renoncer à celui de Pologne, que je donnerais à vous ou à moi ou à un tiers qui conviendrait mieux au roi que nous deux. Si jamais on peut bien faire cet arrangement, c'est quand on a un dédommagement à donner au beau-père de Mme la dauphine, et qu'on est dans le cas d'exiger de la reconnaissance de la cour de Vienne et de Russie. Quant aux moyens à employer et à la tournure à donner à ce plan, rien de plus simple, mais vous n'en saurez rien aujourd'hui, et d'ailleurs vous le devinerez bien sans que je vous le dise. Pesez cela avec vos confidens, et, si on mord à la grappe, on n'a qu'à me laisser faire (1). »

C'était naturellement au prince de Conti que ces confidences auraient dû être adressées; mais bien que la correspondance secrète allât toujours le même train (ce qui dans les circonstances n'était pas un petit supplément de travail), évidemment le comte n'y met-

(1) Le comte de Broglie à Tercier, 18 septembre 1756. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

tait plus aucune confiance. L'irrésolution du prince, ses craintes puériles de tous les projets qui pouvaient servir la maison de Saxe, tous ces indices d'un égoïsme vulgaire avaient de quoi décourager. Aussi le comte, tout en lui faisant un rapport succinct des événemens, ne lui parlait plus que sur un ton de déférence ironique qui cachait mal l'irritation. « Votre altesse sérénissime, lui disait-il avec une indifférence apparente, fera facilement les réflexions que les événemens actuels ne peuvent manquer d'occasionner. Tout ce que je puis lui dire, c'est que la cour de Saxe est dans une triste situation... On peut de là conclure, à la vérité, que cela est une sûreté de plus que le prince royal ne pourra pas prétendre à la succession du trône de Pologne. J'avoue que je ne crois pas que cela fasse un grand changement sur cet objet, et je pense qu'en tout, pour les intérêts de sa majesté, j'aimerais mieux que dans ce moment-ci on eût mis la Saxe en état de jouer un autre rôle. 40,000 hommes de plus dans notre alliance ne nous feraient pas de mal... Quant à la Pologne, Dieu veuille qu'en notre absence il n'y passe pas mauvaise compagnie. Cela est très apparent, et il eût été bien nécessaire de le prévoir pour l'empêcher... » Puis, revenant en peu de mots aux idées qu'il avait tant de fois développées sans succès, « tout cela, disait-il, eût été admirable il y a six mois, et est encore possible aujourd'hui, bien que plus difficile... » D'ailleurs, ajoutait-il, c'était de Vienne, du centre même de l'alliance nouvelle, non de Dresde ou de Varsovie, qu'un tel plan de politique générale pouvait être dirigé. Si on y donnait suite, c'était à Vienne qu'il fallait envoyer celui qui, l'ayant conçu, pouvait seul l'exécuter. « Telles sont mes idées; mais j'ai lieu de penser que votre altesse sérénissime ne regarde pas l'objet sous le même aspect (1). » Il eût été difficile de signifier plus clairement au prince qu'il était pressé de quitter son service pour n'appartenir qu'au bien de l'état, et qu'il se sentait aussi las d'intrigue et de mystère qu'avide d'action et d'éclat.

Le temps qu'employait si bien l'ambassadeur, Frédéric, on le peut penser, n'était pas d'humeur à le perdre. La manœuvre inattendue de la cour saxonne l'avait pourtant visiblement déconcerté. Sa marche, si impétueuse la veille, devint hésitante. Trois semaines durant, trois précieuses semaines du mois de septembre, les dernières de la belle saison, il piétina, pour ainsi dire, en Saxe, ne prenant son parti ni d'avancer ni de reculer, et n'osant pas approcher de la capitale. De légers, mais sûrs indices, trahissaient son irrésolution. Un jour, il arrêtait les courriers du comte de Broglie et les faisait

(1) Le comte de Broglie au prince de Conti, 29 août, 14 et 27 septembre 1756. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

conduire à son camp; le lendemain, il les renvoyait à Dresde avec une escorte d'honneur et un sauf-conduit dans les règles. Au fond, ce qui le troublait, c'est que non-seulement la direction matérielle, mais encore et surtout l'effet moral et dramatique de sa campagne était manqué. Grand comédien lui-même, très habile metteur en scène de ses propres œuvres, toujours occupé de l'effet qu'il produisait sur l'opinion, il avait compté, pour perdre le roi Auguste, sur le ridicule plus encore que sur la force. Il avait espéré que le vieux souverain, pris à la gorge dans son palais par la terreur et la surprise, accourant au camp plein d'effroi pour y devenir malgré lui le général d'une armée prussienne, ferait sur le théâtre politique la figure d'un de ces niais de comédie dont les mésaventures, méritées ou non, divertissent toujours le spectateur. La résolution imprévue d'Auguste III trompait cette attente. Au lieu d'un jouet qu'il croyait tenir, il avait devant lui une victime qui tentait de se transformer en héros, et lui-même, au lieu d'un bon tour, se trouvait avoir fait un crime. Déjà, de toute l'Allemagne, un cri s'élevait contre lui, tous les petits princes se sentaient blessés dans leur dignité; en Pologne aussi, l'émotion causée par les premières nouvelles avait été grande, et, si peu populaire que fût la maison de Saxe, l'orgueil de la république était offensé de l'affront fait à son élu.

A tout prix, il fallait prévenir aux yeux de l'Europe attentive et déjà indignée ce dangereux renversement de rôles. Après quelques jours d'incertitude, Frédéric se décidait à payer d'audace. Très peu scrupuleux, nous l'avons vu, sur la manière de se procurer des renseignemens diplomatiques, il savait, grâce à la trahison d'un employé, que le ministre saxon à la cour d'Autriche, le comte Fleming, était animé de dispositions très hostiles à la politique prussienne. Des dépêches de cet agent, dont il avait acheté les copies, portaient la trace de ces sentimens, et contenaient le récit d'épanchemens confidentiels échangés avec le comte de Kaunitz sur les éventualités d'une guerre future. C'étaient des paroles en l'air qu'aucun acte effectif n'avait suivi, et Frédéric, qui en connaissait le texte, savait parfaitement à quoi s'en tenir; mais il calcula que ces documens, de nulle valeur aux yeux du moindre apprenti politique, pourraient, en les présentant avec un mystérieux appareil, donner le change au lecteur inattentif. Il résolut de se procurer, par quelque moyen que ce fût, pour les jeter en pâture au public, la minute de ces pièces, dont il ne possédait que la reproduction frauduleusement soustraite (1).

L'agent infidèle, pressé de questions, fit connaître le lieu où étaient renfermées les dépêches secrètes de la diplomatie saxonne. Elles

(1) Voyez l'interrogatoire de l'agent acheté par Frédéric et depuis lors découvert et puni par le cabinet saxon. Cette pièce a été publiée à Leipzig en 1741 sous ce titre: *Einige neue Actenstücke über Veranlassung des siebenjährigen Krieges*, p. 5 et suiv.

étaient, dit-il, déposées dans le cabinet de la chancellerie d'état, au palais même, et déjà emballées dans une cassette pour être, au premier jour, expédiées sous escorte en Pologne. L'avis fut mis à profit sans délai. Un matin, en s'éveillant, la reine apprit que la garde suisse, chargée de veiller à sa sûreté personnelle, avait été pendant la nuit expulsée de ses postes par un détachement de troupes prussiennes. Des factionnaires, placés à toutes les entrées du palais, avaient pour consigne de ne laisser ni entrer ni sortir personne des papiers à la main. Mandé aussitôt devant la reine, l'officier prussien qui commandait le détachement exhiba un ordre de son maître qui lui enjoignait de se faire remettre, au besoin par la force, les clés des portes et des armoires de la chancellerie. La reine, au comble de la surprise, appela sur-le-champ tous les conseillers d'état, et leur demanda ce qu'elle devait faire. Tous furent d'avis qu'aucune résistance n'était possible. Elle ne consentit cependant à la remise exigée qu'après avoir apposé elle-même de sa main son propre sceau sur toutes les ouvertures. Le Prussien la laissa faire, mais aussitôt après joignit son propre cachet au sceau royal; puis il se retira pour porter les clés au camp de Sedlitz, à quelques lieues de la ville, où le roi de Prusse les attendait.

Dès le lendemain, il était de retour avec de nouveaux ordres. Ce n'étaient plus les clés seulement qu'il lui fallait, c'étaient certains papiers désignés, enfermés dans telle cassette, qui devaient se trouver dans tel lieu. Cette fois la reine, outrée, déclara que la mesure était comble, et qu'on n'obtiendrait rien d'elle. Elle s'asseyait sur la cassette, et défiait qu'on mît la main sur elle. « On eut beaucoup de peine, dit Frédéric, à lui faire comprendre qu'elle ferait mieux de céder par complaisance pour le roi de Prusse, et de ne pas se raidir contre une entreprise qui, quoique moins mesurée qu'on ne le voudrait, était cependant la suite d'une nécessité absolue. » Cette scène de larmes et de violence dura plus d'une heure. Enfin la malheureuse princesse céda, et le soir même Frédéric reçut le trophée de son ignoble victoire, le secret arraché à une femme par un soldat (1).

« Le premier usage, dit-il lui-même, qu'on fit de ces archives fut d'en extraire la pièce qui est connue du public sous le nom de *mémoire raisonné*. » C'était un long plaidoyer rédigé par lui-même, et dont le but était de prouver à l'Europe, titres en main, que son attaque n'avait eu d'autre intention que de prévenir des complots déjà ourdis contre lui par le roi de Pologne. Ce document subsiste encore, et chacun peut se donner le plaisir et l'édification de le lire à la suite de l'histoire de Frédéric. Depuis le réquisitoire, *raisonné* aussi, du

(1) *Geheimnisse des sächsischen Cabinets*, t. II, p. 32 à 35; Frédéric, *Histoire de la guerre de sept ans*, ch. IV.

loup contre l'agneau, je ne crois pas que jamais la force ait parlé avec un tel mélange de cynisme et de pédanterie le langage du droit. En tête des pièces probantes, figure effectivement un traité de partage éventuel de certaines provinces prussiennes conclu par le roi Auguste avec les deux cours impériales; mais ce traité remonte à 1745, au moment où la guerre était générale en Europe, et où le roi de Prusse lui-même traversait en belligérant le territoire saxon. L'auteur néglige de dire que depuis lors un petit événement était intervenu, à savoir la paix d'Aix-la-Chapelle, qui, rétablissant en Europe un nouvel équilibre, avait mis à néant toutes les transactions précédentes. Suit un article secret d'un autre traité, celui de Saint-Pétersbourg, également antérieur à la paix d'Aix-la-Chapelle, renouvelé, il est vrai, après la conclusion de ce grand acte européen, et où le roi de Prusse est également fort malmené; mais, outre que les mesures prévues dans cet article sont purement défensives et calculées en vue de répondre à la chance d'une agression prussienne, il est constaté par le mémoire lui-même que les cours d'Autriche et de Russie seules y prirent part, et que la Saxe refusa constamment d'y adhérer. Tout le reste est de moindre valeur encore : ce sont des extraits de dépêches relatant de mauvais propos tenus sur le compte de Frédéric, des craintes exprimées sur son ambition future par les envoyés de Saxe à Vienne ou à Saint-Pétersbourg. En vérité, s'il suffit de pareils griefs subrepticement surpris dans des correspondances interceptées pour justifier une invasion armée en pleine paix et sans déclaration de guerre, on peut hardiment affirmer qu'il n'y a pas un jour ni une heure où chaque puissance d'Europe ne soit en aussi bon droit d'entrer en armes chez son voisin.

Quoi qu'il en soit, le mémoire, ainsi rédigé en peu d'heures, fut promptement expédié à toutes les cours d'Europe, pour être ensuite inséré dans toutes les gazettes, et avec un public moins habitué que le nôtre aux communications diplomatiques ce tissu d'anachronismes et de mensonges était assez bien calculé pour faire sensation. Il faut même que le calcul ait été encore meilleur que Frédéric ne l'espérait, car, grâce aux commentaires des flatteurs à gage qu'il trouva parmi ses confrères en philosophie, grâce aussi aux connivences criminelles que l'histoire a trop souvent pour le génie et pour la fortune, la postérité elle-même s'y est laissé prendre. Vous lirez dans tous les historiens de la guerre de sept ans, et principalement dans les historiens français (si singulièrement indulgens pour l'ennemi de leur patrie), que les découvertes faites dans les archives saxonnes justifièrent pleinement Frédéric d'être tombé par guet-apens sur un prince inoffensif, d'avoir mis son argent dans ses poches et levé la main sur sa femme. Il reste à se demander si

ceux qui répètent cette phrase stéréotypée se sont donné la peine de lire les documens qu'ils relatent avec ce degré soit de sincérité, soit d'intelligence.

Soigner sa renommée était utile, mais il fallait pourtant finir par agir. Aussi bien Frédéric apprit-il, dans les derniers jours de septembre, que les troupes autrichiennes se mettaient en marche pour venir tirer de peine le monarque saxon. Ce n'était pas sans hésitation que l'impératrice se décidait à éloigner son armée de sa capitale, et le commandant supérieur, le feld-maréchal Braun, ne se montrait guère pressé non plus de quitter la Bohême, théâtre qui lui était familier et où il avait préparé de longue main son plan d'opération, pour s'avancer dans un pays qu'il connaissait peu. Avec une insistance qui pouvait faire mal augurer de son coup d'œil militaire, il pressait le roi Auguste, par des messages répétés, de quitter sa retraite fortifiée pour venir, lui et son armée, chercher un asile au camp impérial. Enfin, voyant qu'il ne gagnait rien et qu'une influence supérieure à la sienne arrêtait l'effet de ses conseils, il lui avait bien fallu se résoudre à entrer en marche; il accourait, et Frédéric n'avait plus que le temps de se porter à sa rencontre, s'il voulait éviter une jonction qui l'eût perdu.

Il prit le parti de diviser ses troupes en trois corps d'armée. L'un, qu'il commandait lui-même, devait l'accompagner dans sa pointe au-devant du maréchal Braun. L'autre, confié au maréchal Keith, restait en observation sur la frontière pour assurer les derrières du corps expéditionnaire. Le troisième enfin, dirigé par le prince Maurice d'Anhalt et le margrave Charles de Brandebourg, était chargé de serrer l'armée saxonne d'aussi près qu'il serait possible pour lui interdire toute communication avec le dehors et tout ravitaillement de vivres et de munitions. Ce n'était pas un blocus proprement dit, car, si l'accès du camp de Pirna pouvait être fermé du côté du fleuve, les défilés des montagnes auxquelles il s'appuyait restaient toujours ouverts aux cavaliers et aux piétons, et les messages, tant du maréchal Braun que de la reine et du comte de Broglie, passaient librement par cette voie; mais c'était assez pour rendre la vie pénible et pleine d'angoisse à des soldats mal pourvus et à un prince très délicat sur ses aises.

L'Autriche était en mouvement, que faisait la France? D'heure en heure, avec une impatience croissante, le comte de Broglie attendait le retour de son courrier. Le 23 septembre, il n'avait encore aucune nouvelle. « Il faut qu'on soit bien sûr de moi, écrivait-il à M. Tercier, pour me laisser dans cette ignorance. Cela peut être flatteur, mais cela est terriblement incommode. » Enfin, le 27, arrivaient toutes ensemble les réponses à tous les envois : d'abord une lettre très affectueuse du roi de France au roi de Pologne, l'assu-

rant de son intérêt et de son prompt secours, et que le comte de Broglie était spécialement chargé de lui remettre en mains propres, puis les tendresses de la dauphine pour ses parens, enfin une dépêche de M. de Rouillé, qui approuvait explicitement toute la conduite de son ambassadeur et lui demandait des éclaircissemens plus détaillés sur le plan de politique qu'il avait indiqué; mais, si tout dans l'expédition officielle était effusion et complimens, en revanche les lettres du prince de Conti ne contenaient qu'humeur et reproches. La gravité inattendue de la situation semblait véritablement avoir renversé l'esprit du prince. Il se plaignait de tout, principalement du conseil donné au roi de Pologne et de l'affection qu'on lui témoignait. Suivant lui, il aurait fallu l'abandonner à son sort et l'engager à licencier son armée. Tout valait mieux que de l'avoir mis en hostilité ouverte avec la Prusse, ce qui allait nécessairement le jeter, la Pologne avec lui, dans les bras de la Russie; et toutes ces belles réprimandes, venues si à point au milieu du feu d'une telle action, étaient envoyées au nom du roi et armées de toute l'autorité souveraine. Enfin, en *post-scriptum*, le prince, sentant lui-même combien son langage trahissait l'intérêt personnel plus que la fierté royale et le patriotisme, ajoutait : « J'oublie, monsieur le comte, de vous dire que j'ai fort bien remarqué, tant dans votre dernière lettre que dans la précédente, que vous imaginez que je souhaite la ruine de la maison de Saxe, pensant que cela lui ôterait les moyens de disputer la couronne de Pologne; je pense tout le contraire, car je suis persuadé qu'étant affaiblie, cela augmenterait sa popularité, diminuerait la crainte qu'on peut avoir d'elle, et lui serait plus utile que nuisible pour cet objet (1). »

Ces billevesées portèrent au comble l'irritation de l'ambassadeur. Ainsi, dans cette crise suprême, et pendant qu'il tenait dans sa main la carte sur laquelle se jouait le sort de l'Europe, on recommençait avec lui ce ridicule double jeu d'ordres contradictoires, cette sotte manière de jeter sur les événemens un regard louche en poursuivant deux buts à la fois, avec la certitude de les manquer l'un et l'autre! C'en était trop, et le péril public ne comportait plus de telles plaisanteries. Son parti fut pris d'exécuter hardiment, même en les exagérant un peu, ses ordres ostensibles, et de tenir absolument pour néant ses instructions secrètes, si tant est qu'on pût donner ce nom aux plaintes maussades du prince de Conti. Il envoya demander au camp prussien un sauf-conduit pour aller remettre lui-même au roi de Pologne la lettre du roi son maître, et, en attendant le retour de son message, il se mit à sa

(1) Le prince de Conti au comte de Broglie, 17 septembre, 1er octobre. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

table pour décharger tout à l'aise son cœur et sa bile avec le prince de Conti. Ce qui achevait de l'exaspérer, c'est que son courrier, qui n'était autre que son secrétaire et son confident, M. de Linan, lui avait rapporté confidentiellement qu'il avait été fort question de lui à Versailles pour l'ambassade de Vienne, mais que le prince s'opposait à sa promotion afin de conserver à ses propres intérêts en Pologne des services dont il tirait si bon parti. L'idée d'être sacrifié, avec les grands projets dont son âme était pleine, à une sotte chimère lui faisait bouillir le sang dans les veines.

« Je vois parfaitement, monseigneur, disait-il, que le parti que sa majesté polonaise a pris ici n'a nullement votre approbation. Je ne dissimulerai cependant pas que j'ai eu la plus grande part à cette détermination... N'ayant nul ordre sur un cas imprévu, ce qui était assez naturel, et n'ayant qu'une communication très imparfaite du plan général de la politique, lorsque sa majesté prussienne a fait une invasion inouie, mais inattendue seulement pour la forme, j'ai examiné ce que cet événement pouvait avoir de relatif aux intérêts de sa majesté, et j'ai cru apercevoir clairement que l'invasion de la Saxe n'était qu'un accessoire, mais essentiel, au projet que le roi de Prusse avait formé d'attaquer l'impératrice-reine, et de la forcer par des succès rapides à une paix prompte avant que le secours de ses alliés la mît en état de résister à son ennemi... En partant de ce principe incontestable, et en jugeant un peu militairement du camp saxon et de la possibilité d'y tenir avec 17,000 hommes contre une armée encore plus nombreuse que la prussienne, toute mon attention a dû se porter à persuader le ministre saxon d'y faire rassembler toutes les troupes de son maître... Et si cette position, qui peut empirer pour sa majesté prussienne, se soutient seulement quelque temps, nous aurons gagné deux mois, l'impératrice-reine aura rassemblé 120,000 hommes en Bohême, la Russie en aura 70,000 en Prusse, et notre contingent sera près d'arriver à sa destination. Je compte donc, monseigneur, que le parti que j'ai conseillé peut devenir, sauf les événemens de guerre dont personne ne peut répondre, l'époque heureuse d'où suivront tous les avantages que nous aurons à désirer... Quant au plan pour lequel votre altesse sérénissime paraît pencher, je la supplie de me pardonner si je lui dis que ce ne saurait être sérieusement qu'elle regarde comme praticable la proposition de licencier l'armée au moment qu'un ennemi tel que le roi de Prusse entre dans un pays... Serait-il possible que sa majesté eût voulu que son ambassadeur eût proposé un parti aussi honteux au père de Mme la dauphine?... Je n'aurais jamais pu faire une pareille proposition sans un ordre clair et exprès à cet égard... Et j'aurais cru manquer au plus essentiel de tous mes devoirs, si, sans ordre formel, j'avais

donné lieu par ma conduite d'en soupçonner mon maître. Je conviens que le conseil de désarmer la Saxe (qui, malgré le peu d'opinion qu'on a peut-être avec raison de l'honnêteté du comte de Brühl, n'aurait pas réussi) était fait pour ruiner à jamais les affaires de la maison de Saxe, et qu'avec les vues que nous avons, on pourrait regarder ce malheur comme un avantage;... mais, parce que sa majesté désire de mettre votre altesse sérénissime sur le trône de Pologne, est-ce une conséquence qu'elle veuille ruiner de fond en comble la maison électorale de Saxe, et d'une manière qui ne soutiendrait pas l'idée si bien fondée de la justice et de la générosité du roi?... Du reste j'avais prévu tout ce qui arrive, je l'ai mandé, je n'ai cessé de demander des ordres; j'ai fait connaître l'impossibilité de rester dans l'indécision où on était, et j'ai assuré qu'il en résulterait de grands inconvéniens. Toutes ces représentations ont été inutiles. L'inquiétude où était votre altesse sérénissime que des mesures à prendre avec sa majesté polonaise ne rapprochassent les deux cours a empêché sans doute qu'on ne se décidât à rien, et nous sommes arrivés au moment où il est devenu indispensable de prendre un parti... »

Enfin, laissant tout à fait éclater le fond de son âme, il offrait à peu près en termes formels sa démission plutôt que de subir le renouvellement des dégoûts auxquels on l'exposait. « Je vois, disait-il, que tous ceux qui sont employés à l'affaire secrète qui regarde votre altesse sérénissime sont condamnés à ne jamais faire autre chose. Je comprends que tous les changemens qui se font dans le ministère ne peuvent par cette raison jamais me regarder. L'abbé de Bernis va d'un bout de l'Europe à l'autre, reçoit toutes les grâces et est chargé de toutes les choses brillantes qui font la réputation. Pour moi, je travaille comme un forçat dans un puits, ignoré de tout l'univers, et le séjour qu'on me fait faire dans une pareille mission est bien fait pour décrier mes services. Je prie votre altesse sérénissime de juger si cela est agréable... Je suis sûr que c'est elle qui a empêché que sa majesté ne me destinât à la cour impériale, où M. de Rouillé et Mme de Pompadour m'avaient voulu faire aller, suivant ce que me mande mon frère... Je ne me plains pas de cette opposition relativement à moi, quoique je sente très bien la différence pour ma réputation et pour ma fortune d'occuper un emploi pareil dans l'occurrence;... mais votre altesse sérénissime me doit la justice de convenir que rien ne m'a arrêté : j'ai hasardé et entrepris assez heureusement tout ce qui m'a été possible. Je dois après cela me tranquilliser, et ce ne sera pas sans besoin. La couronne de Pologne a déjà épuisé une partie de ma santé, et je la rechercherais pour moi-même, que ce ne pourrait être avec plus de peine et des soins plus suivis;... mais... tout est dépendant d'un plan général, et

je ne sais que trop qu'il n'est pas formé... Si tout le monde y travaille et si l'on dérange aujourd'hui ce qui a été décidé la veille, comme cela est déjà arrivé depuis la crise où nous sommes, tout sera perdu; le maître sera indignement servi, et tout honnête homme sera obligé de se retirer. C'est sur quoi votre altesse sérénissime peut compter de ma part. Ma vie et tout ce que j'ai au monde est au service de sa majesté, et dans quelque état que je puisse lui être utile, elle n'aura qu'à en disposer; mais j'aimerais mieux renoncer à avoir jamais l'honneur de la servir en rien que d'être l'instrument de ce qui serait aussi nuisible à ses intérêts que déshonorant pour moi : j'ai souvent eu l'honneur de dire à votre altesse sérénissime que je n'étais pas propre aux démarches équivoques et entortillées. Elle ne manquera pas de sujets capables de bien jouer ce rôle, et elle fera très bien, si elle en a besoin, de les employer (1). »

La lettre n'était pas encore expédiée lorsque le messager revint du camp prussien. Il ne rapportait pas le sauf-conduit attendu. On avait envoyé consulter sur la frontière de Bohême Frédéric lui-même, qui avait fait réponse que, si l'ambassadeur de France voulait pénétrer auprès du roi de Pologne, il devait prendre l'engagement de ne plus sortir de la place assiégée, mais que, le blocus existant, on ne pouvait lui accorder la facilité de le traverser à son gré. Dans la rigueur du droit, si on eût eu affaire à des belligérans véritables et à un siége régulier, la réserve eût été peut-être fondée; mais il n'y avait en réalité ni guerre, puisqu'elle n'était pas déclarée, ni siége, puisque les communications n'étaient pas véritablement interrompues, et d'ailleurs il était trop étrange d'invoquer les principes les plus rigoureux du droit des gens au moment où on venait de fouler aux pieds les plus élémentaires. Le comte jugea que le temps des ménagemens était passé, et le 5 octobre au matin il se mit en route pour se rendre aux avant-postes prussiens. Le temps pressait, car le bruit circulait déjà qu'un premier engagement avait eu lieu en Bohême entre les deux armées en présence, et que le succès en avait été favorable aux armes prussiennes. Arrivé en vue de Sedlitz, il fut abordé par un officier de dragons du régiment de Wurtemberg qui lui demanda son nom, ses qualités et le but de son voyage. Satisfait sur toutes ces questions, l'officier déclara qu'il ne pouvait lui laisser faire un pas de plus avant d'avoir pris les ordres du margrave. Une garde fut placée à la tête des chevaux, et deux heures durant l'ambassadeur attendit dans sa voiture que le margrave eût été prévenu. Celui-ci arriva enfin très troublé et suppliant l'ambassadeur de ne pas insister contre les ordres exprès du roi. Après

(1) Le comte de Broglie au prince de Conti, 7-27 septembre, 4-13 octobre 1756, *passim*. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

une longue altercation sur la grande route, il fut convenu que le margrave enverrait chercher de nouveaux ordres au camp royal, et en attendant il assignait à l'ambassadeur un logement dans un village voisin avec une garde pour sa sûreté.

« Vingt-quatre heures se passèrent, puis j'envoyai, dit le comte de Broglie, demander à M. le margrave si les réflexions qu'il avait faites sur l'événement de la veille l'avaient convaincu de la solidité de mon droit. Réponse que les ordres n'étaient pas arrivés. Après-midi, j'envoyai à ce prince un second message pour lui notifier que j'allais de nouveau me présenter à l'entrée du camp... Je partis, je fus encore arrêté par une sentinelle et une barrière qu'on avait placée pendant la nuit. M. le prince de Wurtemberg vint me dire de la part du margrave qu'il n'y avait pas d'ordre du roi son maître, et que je ne pouvais passer. Nous eûmes une conversation très longue et très vive, et sur le refus qu'il continuait de me faire, je lui dis qu'il n'y avait que la force qui pût m'empêcher d'exécuter mes ordres, que j'avancerais seul et à pied comme j'étais, que c'était à lui, s'il croyait pouvoir le faire, à arrêter l'ambassadeur de France de telle manière qu'il jugerait à propos. Je voyais son embarras par tout ce qu'il faisait pour m'engager à attendre encore quelques heures... Cependant j'avançais insensiblement, ayant toujours le prince et quelques officiers devant moi; lorsque je n'étais qu'à quelques pas de la garde, il en fit tourner le premier soldat de mon côté et me supplia de ne pas le mettre dans la situation la plus cruelle où il pût se trouver; il ajouta : « Votre excellence ne passera pas, je l'en assure, » et étendit en même temps le bras comme pour me barrer le chemin, sans cependant me toucher. Je lui dis : « Mon prince, vous m'arrêtez.—Oui, reprit-il, par l'ordre du roi mon maître, ajoutant, c'est-à-dire par l'ordre général de ne laisser passer personne. » Il y eut encore quelques discours entre le prince et moi; puis, jugeant aussi indécent qu'inutile de demeurer plus longtemps à cet endroit, je suis revenu ici le samedi 9 à dix heures du soir (1). »

S'il n'avait pu s'acquitter de sa commission, le comte avait obtenu un résultat auquel il n'attachait guère moins de prix : il revenait muni d'un bon grief diplomatique propre à la cour de France, et qui permettait à son gouvernement d'entrer en campagne pour son compte personnel, et non simplement comme allié et à la suite de la Saxe et de l'Autriche. Les nouvelles qu'il eut à Dresde achevèrent de le convaincre qu'il ne s'agissait plus désormais que de la guerre générale et de la manière de l'engager et de la conduire.

Les bruits répandus sur les premiers faits d'armes survenus en

(1) Le comte de Broglie au marquis de Valori, ministre de France en Prusse, 11 octobre 1756. (*Mémoires du marquis de Valori*, t. II, p. 353.)

Bohême étaient fondés. Le 1er octobre, Frédéric avait rencontré le maréchal Braun à Lowositz, petit village situé sur la rive gauche de l'Elbe, à très peu de distance de la frontière de Pirna. Une action assez vive s'était engagée, et, bien que les pertes eussent été égales de part et d'autre, les Autrichiens avaient dû rentrer dans leur camp, désespérant de pénétrer en Saxe et d'arriver jusqu'à Pirna en descendant cette rive du fleuve. Sur la rive droite, le chemin restait libre, il est vrai, mais la jonction ne pouvait s'opérer de ce côté que si les Saxons s'aidaient eux-mêmes en traversant l'Elbe sous le feu des régimens prussiens qui les tenaient assiégés, pour venir au-devant de leurs libérateurs.

Il fut donc convenu que, dans la nuit du 11 octobre, les Saxons passeraient le fleuve au-dessous de la forteresse de Königstein, attaqueraient les Prussiens en face le 12 au matin, tandis que le maréchal Braun, arrivé le même jour sur leurs derrières, les prendrait à revers. Au jour et à l'heure convenus, les Saxons commencèrent leur mouvement; mais ils furent contrariés par un temps orageux et d'abondantes pluies d'automne. Il fallut employer plus de vingt-quatre heures à jeter un pont sur l'Elbe, et comme on s'était éloigné à dessein des lieux fréquentés pour échapper à la surveillance de l'ennemi, le débouché de ce pont se trouvait aboutir à un sentier très étroit, longeant une colline escarpée, et qui, déjà défoncé par la pluie, devint, dès que quelques bataillons y eurent passé, parfaitement impraticable. Au lieu de pousser droit sur les Prussiens, comme c'était le projet formé, il fallut se masser en désordre sur une pente très raide où les hommes avaient à peine place pour se tenir, il fallut laisser en arrière l'artillerie et les gros bagages en les abandonnant en partie sur le pont même, en partie dans le camp évacué. De son côté, le maréchal Braun arriva au point convenu, mais, n'entendant pas le signal du canon, il crut devoir demeurer dans l'inaction, et la journée du 13, qui devait être décisive, s'écoula ainsi des deux parts dans une infructueuse attente. Cette perte de temps fut désastreuse. Averti en effet le soir même que le camp saxon était vide, le prince Maurice ne perdit pas un instant pour s'en emparer. Franchissant l'Elbe lui-même, il se rendit maître de la position, que rien ne défendait plus, et le 14 au matin les Saxons aperçurent avec désespoir les étendards et les uniformes prussiens qui se dessinaient sur les rochers, dont personne ne connaissait mieux qu'eux-mêmes la force inexpugnable. Ainsi tournés, coupés de leur artillerie et de leurs munitions, entassés sans abri sur un terrain étroit et glissant, une seule ressource leur restait : c'est que le général autrichien tentât un coup de main pour les délivrer à tout prix. Dans la journée, ce dernier espoir fut perdu. Le maréchal fit savoir que la manœuvre concertée ayant manqué, et n'ayant pas

lui-même assez de forces pour attaquer seul les troupes supérieures en nombre de la Prusse, il rétrogradait à regret vers la Bohême.

Il ne restait plus qu'à céder à la nécessité. Une capitulation, proposée le 15 octobre, fut acceptée le 16. Le roi et ses fils, toujours retirés dans la forteresse de Königstein, refusèrent obstinément d'abord de l'autoriser, puis d'y prendre part. Ce fut le général en chef qui stipula pour l'armée et pour le souverain. Les conditions furent très dures. Tous les Saxons durent mettre bas les armes et se rendre comme prisonniers de guerre. Frédéric se réserva le droit de les incorporer dans sa propre armée. Seuls, les officiers ne durent pas être astreints à cette trahison forcée, mais ceux qui ne répugnaient pas à s'y associer furent déclarés libres de le faire sans être exposés dans l'avenir à aucune poursuite. L'artillerie, les bagages, tout le matériel de l'armée devint propriété prussienne. Le roi fut autorisé à sortir librement pour se rendre où bon lui semblerait, pourvu que ce fût hors du territoire saxon. Ce fut en Pologne qu'il décida de se rendre.

Le pauvre souverain n'avait pas encore quitté le sol de son royaume que déjà, presque sous ses yeux, ses soldats et même sa garde étaient enrégimentés de force sous le drapeau prussien. Frédéric ne voulait pas en avoir le démenti, il mit un grossier point d'honneur à exécuter après coup cette violation de tous les droits humains et politiques, qui ne présentaient plus pour lui aucun intérêt sérieux; ce fut une scène aussi grotesque qu'odieuse. Les officiers, sauf quelques-uns d'origine ou de famille prussienne, ne voulurent pas profiter de la faculté que la capitulation leur avait réservée, bien qu'on leur offrît un avancement dans leur grade, et qu'en attendant on les laissât dans la misère, presque dans la famine, en leur retenant l'arriéré de leurs traitemens. Quant aux soldats, on les traîna devant le roi, pour leur lire la formule du serment au milieu d'un morne silence. Les officiers prussiens répandus dans les rangs levaient eux-mêmes et soutenaient la main des hommes, qui ne desserraient pas les dents; puis, les déshabillant aussi par contrainte, on leur fit revêtir sur place des uniformes prussiens préparés pour eux : puéril abus de la force qui ne devait pas tarder à obtenir sa juste récompense, car on sait que le serment ainsi extorqué fut tenu avec la même sincérité qu'il avait été prêté, et dès la campagne suivante tous les Saxons avaient déserté pour former, sous les ordres d'un de leurs princes, un corps détaché qui joua un certain rôle pendant toute la durée de la guerre. C'est là pourtant ce que l'un des flatteurs de Frédéric, un Français, le marquis d'Argens, appelle gravement dans sa correspondance « incorporer Albe dans Rome et faire que les ennemis de l'état en deviennent les défenseurs. »

Peut-être au fond y avait-il dans l'ostentation tyrannique de Fré-

déric II plus de dépit encore que d'orgueil; peut-être exagérait-il ainsi les apparences de la victoire, parce qu'il sentait au fond de son âme que le but réel du combat était manqué. « Nous sommes vaincus, mais la Bohême est sauvée, » avait dit le général en chef saxon en rendant son épée. « Tout le monde a manqué son objet dans cette affaire, écrivait avec raison l'abbé de Bernis; les Autrichiens n'ont pas délivré les Saxons, les Prussiens n'ont pas pénétré en Bohême. » Effectivement l'excès même du désastre dont la Saxe était accablée ne prouvait que mieux la justesse profonde du conseil suggéré au roi Auguste par l'ambassadeur de France. Que serait devenue l'armée autrichienne et l'Autriche elle-même, si Frédéric, avec l'irrésistible génie dont il venait de donner une nouvelle preuve, eût pu disposer librement de toutes ses forces et prendre son véritable ennemi à l'improviste dès le premier jour? Marie-Thérèse eût succombé avant même d'avoir le temps d'appeler à l'aide. Au lieu de cette chute irréparable, la Saxe seule avait péri, mais en couvrant ses alliés de son corps. Ne pouvant plus songer à marcher sur Vienne à cette époque avancée de l'année, Frédéric restait exposé à tous les périls du rôle d'agresseur sans en avoir recueilli les avantages. Il avait fourni un prétexte à la coalition, et il était contraint de lui laisser tout loisir pour se former. France, Autriche, Russie, pouvaient maintenant travailler à l'aise, ouvertement, et se donner rendez-vous sur le champ de bataille à l'heure convenue. La catastrophe présente n'était qu'un douloureux incident qui sauvait l'avenir.

Si l'on veut du reste juger par une comparaison saisissante quelle eût été l'issue d'une conduite contraire, un exemple tout récent, présent à toutes les mémoires, permet de le deviner à coup sûr. Notre génération vient de voir la même partie, livrée sur le même échiquier par les mêmes joueurs, avec toutes les pièces placées de même. A cent ans de distance, la Saxe est devenue de nouveau le chemin choisi par un capitaine prussien pour pénétrer au cœur de l'Autriche. Autant que deux événemens de l'histoire peuvent être calqués l'un sur l'autre, autant qu'une copie peut être taillée sur un modèle, la campagne dirigée par M. de Bismarck en 1866 a eu évidemment pour but de reproduire trait pour trait l'agression demeurée fameuse du héros de la maison de Brandebourg. Procédés diplomatiques et mouvemens militaires, l'imitation est partout sensible. Même frivolité dans les prétextes de l'attaque, même dessein de tout emporter par la surprise, et, presque étape par étape, même distribution et même itinéraire des divers corps d'armée, même soin de s'assurer en envahissant la Saxe la base des opérations; mais, si M. de Bismarck n'a fait que répéter le rôle que lui avait appris le grand Frédéric, la Saxe ne lui a pas donné la réplique. Effrayé par le souvenir des malheurs de son aïeul, le roi saxon de nos jours n'a

pas osé disputer le terrain. En se réfugiant à l'état-major autrichien, il a suivi exactement le conseil qu'avait donné autrefois le maréchal Braun et fait écarter le comte de Broglie. On sait ce qui est advenu, et si, une fois les aigles prussiennes maîtresses des fortes positions, rien a pu arrêter leur élan vers le Danube. Sadowa est venu après un siècle justifier par une démonstration tardive le roi Auguste et le conseiller qui l'inspira.

Ce conseiller, en attendant, n'en restait pas moins, en face de Frédéric maître du terrain, dans une situation difficile et peut-être périlleuse. L'offense qu'il avait reçue au camp prussien (et qu'à dire vrai il avait été un peu chercher lui-même) faisait grand bruit dans toute l'Europe. A peine informé de l'affront fait à son ambassadeur, le roi de France retirait son ministre de Berlin, faisait partir de Paris l'envoyé de Frédéric, et cessait toute relation diplomatique avec la Prusse. De quel œil, après une telle rupture, le conquérant allait-il voir l'agent français qui en avait été ouvertement et de propos délibéré l'instigateur? Supporterait-il la présence d'un ennemi si déclaré dans une capitale dont lui-même comptait faire son quartier-général? Respecterait-il le caractère d'un ambassadeur accrédité auprès d'une cour qui n'existait plus? A la vérité, le comte aurait pu couper court à la difficulté en suivant Auguste en Pologne, comme c'était peut-être le devoir de sa charge; mais la reine n'avait pas accompagné son mari : elle restait à Dresde, malgré sa santé délicate et son âge déjà avancé, en proie à des privations et à des outrages sans nombre, exprès pour ne pas avoir l'air d'abandonner tout à fait la partie. Le comte croyait de son honneur de rester jusqu'à la dernière heure auprès de la mère de la dauphine pour lui prodiguer les consolations, quelquefois les secours pécuniaires dont elle avait besoin chaque jour. Une autre raison le retenait aussi : il ne voulait pas rentrer en Pologne sans savoir quelle figure il y allait faire. Lui donnerait-on les moyens de soutenir encore le drapeau du parti qu'il y avait formé lui-même? Devrait-il au contraire assister la tête basse et l'arme au bras à l'invasion des armées russes, accueillies en triomphe par la faction qui avait toujours placé son espoir dans l'étranger? Ce n'était pas à Varsovie, c'était à Vienne ou à Versailles qu'il pouvait se flatter d'arracher sur ce sujet, de la débile incertitude de la cour ou de ses alliés, une explication décisive. Il résolut de demander un congé pour retourner à Paris, en passant, s'il se pouvait, par l'Autriche, et jusque-là d'attendre et de braver de pied ferme dans son ambassade le mauvais vouloir de Frédéric.

Trois semaines s'écoulèrent; le choc inévitable arriva enfin. « Le roi, dit Frédéric à son retour de Bohême, fut obligé de faire signifier à M. de Broglie à Dresde, où il établissait son quartier, que,

toute intelligence venant d'être rompue entre les deux cours par le rappel des ministres, il n'était plus séant qu'un ambassadeur de France résidât dans un lieu où se trouvait sa majesté, et qu'il n'avait qu'à se préparer à partir incessamment pour se rendre auprès du roi de Pologne, auprès duquel il était accrédité. M. de Broglie reçut cette déclaration avec cet air de dignité et de hauteur dont les ministres français savent se revêtir lorsqu'ils se souviennent des belles années de Louis XIV. Cependant il n'en partit pas moins promptement pour Varsovie. M. de Broglie, ajoute-t-il, était l'homme le plus propre qu'on pût choisir pour brouiller des cours (1). »

N'en déplaise au grand homme, les choses ne se passèrent pas tout à fait ainsi, et tant de faiblesse ne succèda pas, comme il le dit, à tant de hauteur. L'exact récit des faits se trouve dans un procès-verbal dressé le jour même de la notification prussienne par le secrétaire de l'ambassadeur de France, et inséré alors dans plusieurs gazettes d'Europe sans recevoir aucun démenti : nous en citons le texte même.

« M. le comte de Broglie s'étant rendu le dimanche 14 novembre, à onze heures du matin, à la cour de la reine de Pologne, son page l'est venu avertir une demi-heure après qu'il y avait dans l'antichambre un officier prussien qui demandait à lui parler de la part du roi son maître : sur quoi, M. l'ambassadeur l'a fait prier d'entrer dans un petit cabinet, près de la garde-robe de la reine. Cet officier, y étant entré, lui a annoncé qu'il était le lieutenant-colonel Cocey, adjudant de sa majesté le roi de Prusse, qu'il avait eu ordre de ce prince de se rendre chez l'ambassadeur pour lui porter ces propres paroles :

« Monsieur, le roi mon maître m'a chargé de dire à votre excellence qu'il lui défendait de paraître devant lui, qu'il lui conseillait de ne pas abuser de son indulgence ou complaisance (M. l'ambassadeur ne se souvient pas exactement duquel de ces termes M. Cocey s'est servi), et de lui ajouter qu'il savait très bien qu'il était accrédité auprès du roi de Pologne, mais que pour lui il ne le regardait que comme un particulier. »

« M. le comte de Broglie, quoique extrêmement surpris de cette signification, lui a répondu : « Monsieur, je vous prie de dire au roi votre maître que je ne me suis jamais proposé d'avoir l'honneur de lui faire ma cour, que je ne sais pas en quoi j'aurais pu mettre à l'épreuve l'indulgence ou la complaisance de sa majesté prussienne, puisque je n'ai été chargé d'aucun ordre qui me mette à même de l'importuner le moins du monde, et qu'au reste, étant à la place où mon devoir m'appelait jusqu'à ce que j'eusse reçu l'ordre du roi mon maître, je comptais pouvoir rester tranquille à l'abri du droit des gens

(1) Frédéric II, *Histoire de la guerre de sept ans*, ch. v.

et couvert du caractère le plus respectable dont on pût être revêtu.»

« C'est ainsi que la conversation a fini, M. Cocey y ayant seulement ajouté quelques politesses personnelles sur le chagrin qu'il avait d'être chargé d'une pareille commission.

« Un demi-quart d'heure après, M. Cocey est revenu dans le même endroit où il avait avant trouvé l'ambassadeur, et lui a déclaré que le roi son maître le renvoyait pour lui dire très sérieusement qu'il se disposât à partir de Dresde très promptement.

« M. le comte de Broglie lui a répondu : « Monsieur, sa majesté prussienne doit être informée déjà des raisons qui me retiennent ici. Dès que les ordres que j'attends et qui doivent arriver incessamment me seront parvenus, je les exécuterai sans délai. Je ne saurais m'imaginer que sa majesté prussienne veuille prendre aucune mesure pour me les faire parvenir. Vous sentez bien d'ailleurs qu'il faut des préparatifs pour un voyage de cette espèce; de plus il est nécessaire que sa majesté prussienne ait la bonté de charger quelqu'un de concerter avec moi les arrangemens convenables pour la sûreté du secrétaire que j'ai ordre de laisser auprès de la reine de Pologne, afin d'entretenir la correspondance de cette princesse avec Mme la dauphine. »

« M. Cocey est entré dans quelques raisonnemens assez polis, mais trop longs à déduire, et a fini par dire « qu'il doutait que le roi son maître voulût écouter ces représentations, et qu'il comptait qu'il aurait encore une troisième commission à exécuter, demandant à cet effet à M. l'ambassadeur s'il le trouverait au même endroit. » Sur quoi il lui a été répondu : « Monsieur, dès que j'aurai eu une audience de la reine, je retournerai chez moi, où il me semble qu'il serait plus convenable que vous eussiez la bonté de vous rendre. »

« L'audience que la reine de Pologne a donnée à M. l'ambassadeur ayant duré une demi-heure, ce ministre est revenu chez lui, où il a trouvé M. Cocey, qui s'y était déjà rendu; il a de plus trouvé la maison pleine de soldats prussiens conduits par deux officiers qui venaient s'y loger. M. Cocey a dit à M. l'ambassadeur qu'il venait lui réitérer une troisième fois de la part de son maître que sa majesté prussienne désirait qu'il partît, et qu'elle espérait qu'il recevrait d'ici à trois ou quatre jours les ordres qu'il attendait, et qu'alors il devait emmener avec lui toute sa suite généralement, sans exception du secrétaire qu'il se proposait de laisser auprès de la reine de Pologne, à quoi sa majesté prussienne ne consentirait pas.

« L'ambassadeur a répondu au premier point : « Dès que mes ordres seront arrivés, je me mettrai en marche, mais je ne peux me dispenser de laisser ici le sieur Hennin auprès de la reine de Pologne. Je vous prie de faire sentir au roi votre maître que, cela m'étant ordonné expressément, nulle considération ne peut s'y op-

poser. Je vous prie aussi, lui a ajouté l'ambassadeur, de lui dire que vous avez trouvé ici grand nombre de soldats qui veulent se loger dans une maison où j'habite... Vous sentez combien cela est contraire à ce qui est dû aux ministres étrangers, et j'espère que vous voudrez y mettre ordre incessamment. »

« M. Cocey est en effet revenu vers les trois heures après-midi, et a dit à l'ambassadeur que le roi son maître ne changeait jamais les ordres qu'il donnait, et qu'il voulait absolument que le sieur Hennin partît avec lui tout le plus tôt qu'il serait possible; il a ajouté que les logemens étaient si rares dans la ville de Dresde qu'on ne pouvait en exempter aucune maison, pas même celle des ministres étrangers, et qu'ainsi il priait l'ambassadeur de céder quelques-unes des chambres de ses gens pour loger les soldats prussiens. Sur quoi, il lui a répondu : « Monsieur, je n'ai rien à ajouter et ne peux rien changer à ce que j'ai eu l'honneur de vous dire sur la demeure de mon secrétaire auprès de la reine de Pologne. Sa majesté prussienne sera la maîtresse de faire ce qu'elle jugera à propos. Je le laisserai sous la protection du droit des gens. Il m'est également impossible de partager mon logement avec des soldats, ce qui serait contre toute décence et toute règle. C'est à vous d'user de violence, si vous croyez le devoir faire. Je l'attends avec tranquillité, mais certainement je n'aurai pas l'air d'avoir consenti à une chose si irrégulière, et je réclame contre autant qu'il est en mon pouvoir. »

« C'est ainsi qu'a fini cette journée. M. Cocey s'est déterminé à faire établir chez l'hôtesse de la maison, qui loge au troisième étage, vingt ou vingt-deux Prussiens (1). »

Et ce fut seulement six jours plus tard, le 19 novembre, après s'être librement promené dans la ville pendant ces six journées, pour constater qu'aucune contrainte ne pesait sur lui, que le comte de Broglie, averti par une lettre particulière que son congé lui était accordé, fit prendre ses passeports à l'état-major prussien. Avant de partir, il accrédita régulièrement son secrétaire, M. Hennin, auprès de la reine de Pologne, en lui laissant l'ordre de ne quitter son poste que s'il en était arraché par la violence, puis il prit la route de Prague, pour attendre dans cette ville l'expédition régulière du congé qui lui était annoncé.

« Vous jugerez, monsieur, écrivait-il à M. Durand à Varsovie en lui annonçant son départ, de l'indécence des procédés de sa majesté prussienne. Ce prince a voulu répondre au parti de dignité qu'il a

(1) Relations de ce qui s'est passé entre M. le comte de Broglie et M. le lieutenant-colonel Cocey, que sa majesté prussienne lui a envoyé. (*Correspondance officielle*, ministère des affaires étrangères.)

obligé le roi de prendre vis-à-vis de lui, et il ne fait qu'ajouter à des manquemens réels le ridicule de paraître piqué du ressentiment qu'on lui a témoigné. Le roi de Prusse m'apprend à être prudent et modéré; mais il ne me corrigera pas d'être ferme, d'autant qu'avec des caractères comme le sien c'est le seul parti qui puisse réussir, pourvu qu'il soit accompagné de beaucoup de circonspection... En passant par la Bohême et la Moravie, j'aurai un assez grand détour à faire, mais je n'aurai que 4 milles de domination prussienne à traverser, et j'en suis si excédé que je ferais volontiers 100 lieues pour m'y soustraire... Il s'agit seulement de tirer ma personne d'ici, ce que je compte faire demain matin à la pointe du jour. Je laisse ici M. Hennin chargé d'affaires du roi auprès de la reine de Pologne. Le roi de Prusse m'a fait dire le même jour que j'ai reçu des marques de son souvenir qu'il ne permettait pas qu'il restât ici. J'ai répondu que sa volonté ne pouvait détruire les ordres que j'avais eus de l'y laisser, et je lui en donne de ne pas partir à moins qu'on n'emploie la violence pour l'y obliger (1). »

« Vous remarquerez, écrivait-il également au comte d'Estrées, ambassadeur de France à Vienne, en lui annonçant son arrivée à Prague le 26 novembre, que depuis le 14 du mois, que j'ai reçu les ambassades de sa majesté prussienne, jusqu'au 20 que je suis parti de Dresde, elle ne m'a plus donné de marques de son humeur, d'où il arrive que toutes celles qui ont précédé sont en pure perte pour le roi de Prusse, puisque cela ne m'a pas fait partir de Dresde un quart d'heure plus tôt que je ne l'avais projeté, et qu'ainsi que je lui avais annoncé dès le commencement, ce n'a été, comme de raison, que sur l'ordre du roi que je suis parti, moyennant quoi il m'a été prouvé qu'il sentait lui-même qu'il ne pouvait pas soutenir les illégalités qu'il a commises (2). »

A Prague, il n'était plus qu'à quelques jours de Vienne, et il brûlait d'impatience d'aller exposer lui-même à l'impératrice les hautes conceptions de politique générale qui fermentaient dans son cerveau, de plaider surtout la cause de ses chers patriotes polonais, en un mot de mettre la main lui-même sur le levier de la nouvelle alliance; mais il attendit vainement la permission qu'il avait sollicitée de passer par l'Autriche. Aucune des insinuations très claires qu'il avait faites à ce sujet dans ses lettres au prince de Conti ne fut relevée, aucune de ses instances ne parut même avoir été entendue. En reprenant tristement sa route vers la France, il voulut au moins se donner la consolation de coucher par écrit son plan

(1) Le comte de Broglie à M. Durand, 29 novembre 1756. (*Correspondance officielle*, ministère des affaires étrangères.)

(2) Le comte de Broglie au comte d'Estrées; Prague, 26 novembre 1756. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.

tout entier pour en gratifier son collègue le comte d'Estrées, plus heureux que lui. Au ton qu'il prit dans cette communication confidentielle, on dirait vraiment que, seul dans cette chambre d'auberge, il se fit un instant l'illusion d'être le Richelieu de la politique nouvelle, tenant dans ses mains tous les fils des cabinets d'Europe, et les faisant mouvoir à son gré dans l'unité d'une direction puissante.

« Je me chargerai bien de démontrer, dit-il, que rien n'est actuellement plus intéressant que d'empêcher la destruction du parti patriotique ou plutôt *français* en Pologne, puisque cela doit nous servir de point d'appui pour le soutien de toute notre influence dans le nord. Ce n'est que par le moyen d'un crédit prédominant dans cette république que nous pouvons mettre quelque liaison entre la Turquie et la Suède. Si une fois nous laissons les deux impératrices, et surtout celle de Russie, en possession de décider du sort des Polonais, cela leur donnera la facilité de joindre leurs forces dans toutes les occasions, et certainement nous aurons à nous en repentir. Dans l'ancien système général que les traités de Versailles et de Westminster ont dérangé, nous avions toujours la Prusse à opposer à cette jonction, et cette puissance, toujours armée comme elle l'est, était entre nos mains un instrument admirable. Ce système est changé, mais il n'est pas remplacé, et quoique personne ne sente mieux que moi la nécessité d'ôter à sa majesté prussienne une supériorité dont elle a fait un si mauvais usage, j'avoue que je regretterais de voir qu'il l'aurait perdue, si on ne trouvait pas le moyen d'y suppléer. C'est, selon moi, cet objet qu'on doit avoir principalement en vue dans toutes les opérations militaires et politiques que nécessairement nous allons entreprendre. En ayant l'air et le jeu de remplir nos engagemens avec la cour de Vienne, en affichant le désir le plus vif de venger les injures faites au père de Mme la dauphine, en témoignant beaucoup d'envie de nous unir sincèrement avec la Russie, il me semble qu'il faut travailler à prévenir les dangers que nous trouverions nécessairement dans le trop grand agrandissement de la maison d'Autriche, et si nous contribuons à lui procurer la restitution de la Silésie, au moins faut-il, par d'autres arrangemens, y mettre des modifications capables de nous tranquilliser. A plus forte raison faut-il contenir la puissance moscovite dans les bornes les plus étroites qu'il sera possible. Il serait bien dangereux de l'accoutumer à trop influer dans les affaires de l'Europe et de faire connaître à la cour de Pétersbourg toute sa force, dont une administration vicieuse et des divisions perpétuelles dans le ministère l'ont empêchée jusqu'à présent de se servir avec succès (1). »

On peut croire que le comte d'Estrées, honnête agent qui exécu-

(1) Le comte de Broglie au comte d'Estrées, 26 novembre 1756.

tait ses instructions sans les discuter, et n'avait garde de se lancer dans ces visées de haute politique, fut plus étourdi que touché de ce flot de confidences qu'il n'avait rien fait pour s'attirer, car dans sa réponse, qui ne rejoignit le comte qu'à Paris, en lui faisant compliment sur son génie politique, il le rappelait avec une douce ironie au sentiment de leur condition, c'est-à-dire de leur impuissance commune. « Je n'entreprendai pas, disait-il, de discuter avec vous sur le fond de l'opinion que vous embrassez et sur le système que vous vous êtes formé, étant persuadé que toutes les conséquences que vous en tirez sont justes, réfléchies, et tendent toutes à l'activité d'un système qui vous est connu, et pour la réussite duquel vous voulez préparer tous les moyens; mais je serai assez hardi pour vous demander si vous êtes bien sûr que ce système soit conforme à la volonté du roi et aux nouvelles idées politiques qu'il s'est formées. Voilà un premier point dont il faut être bien assuré, et que je ne puis connaître qu'après que le ministre du roi m'aura fait savoir ses volontés... Autant il est sage à un ministre éclairé comme vous de mettre sous les yeux du roi un projet dont les objets sont aussi éloignés pour lui en faire connaître l'utilité, autant est-il, je crois, de la prudence de ce ministre de ne pas l'adopter avec la même fermeté et constance que s'il lui était personnel. Je pense que le roi seul et les ministres, après avoir été informés du pour et du contre d'une affaire aussi délicate, peuvent décider sur le parti qui doit être suivi. Peut-être connaît-il déjà, et je n'en serais pas surpris, d'autres équilibres que celui que vous avez en vue, et peut-être ne se soucie-t-il pas de fonder de loin une faction ou un parti dont il ne fera jamais usage... Comme le roi connaît tous ces objets et que vous serez à portée de lui montrer la plus grande utilité de son service, il vous fera instruire de sa volonté, et en même temps me la fera savoir. Alors, sans entrer en discussion, s'il a choisi le bon ou le mauvais parti, je suivrai les instructions qu'il me fera donner... Ne croyez pas, je vous prie, que je veuille condamner votre façon de penser : je n'en connais pas assez toute l'étendue et les moyens de le faire valoir pour en décider (1). »

L'humilité prudente du comte d'Estrées n'avait que trop aisément raison du patriotisme présomptueux de son collègue, et de deux esprits ainsi faits il n'était pas malaisé de deviner celui que préférerait toujours Louis XV; mais où l'un sentait comme un citoyen et jugeait comme un homme d'état, l'autre pensait et parlait comme un serviteur.

A. DE BROGLIE.

(1) Le comte d'Estrées au comte de Broglie, Vienne, 2 décembre 1756. (*Correspondance sécrète*, ministère des affaires étrangères.)

IMPRESSIONS

DE VOYAGE ET D'ART

IV.

LES PEINTRES ÉTRANGERS ET LES PEINTRES VÉNITIENS A ROME (1).

I. — LES PEINTRES ÉTRANGERS A ROME.

Voilà déjà bien longtemps que nous nous promenons à travers les églises de Rome ; interrompons un moment cette excursion et allons chercher dans les galeries de peinture quelques-unes des œuvres qui ont été laissées dans la ville éternelle sans avoir été faites pour elle, ou qui portent les noms d'autres artistes que ceux de l'Italie.

Les noms étrangers abondent à Rome; mais, circonstance remarquable, presque tous ces artistes exotiques ont reçu l'empreinte romaine, on dirait une tribu d'affranchis de par la grâce de l'art italien. Rome les a débaptisés et leur a fait subir l'opération désignée en jardinage par le mot de greffe. Le Flamand van Bloemen est devenu l'*Orizzonte;* le Hollandais Honthorst a été transformé en *Gherardo delle Notti;* le sculpteur Duquesnoy, l'auteur de la belle et colossale statue de *saint André* à la basilique de Saint-Pierre, a pris le nom familier du *Fiammingo;* le nom du Lorrain Cordier a reçu une désinence italienne. Ces artistes, d'importance secondaire presque tous, n'ont fait autre chose que dénaturer avec talent les qua-

(1) Voyez la *Revue* du 15 avril 1870.

lités de leur génie national par les procédés d'un art étranger; grattez le vernis italien dont ils se sont frottés, et vous trouverez au-dessous l'indigène des Flandres ou de la Néerlande. Honthorst est le plus mémorable exemple de cette alliance contre nature; il a gâté son robuste sentiment de la réalité sans atteindre un art plus élevé, et n'a réussi qu'à marcher sur les traces du plus vulgaire des maîtres italiens, Michel-Ange de Caravage. Quelques-uns, mieux inspirés, ont su cependant échapper aux désastreux effets de ces influences. Parmi ces derniers, citons les paysagistes Brill, qui, dans leurs décorations du Vatican, se sont rappelé les gaies parures des vertes campagnes de leur pays, les festons de ses feuillages, les arabesques de ses berceaux et de ses treilles, les dentelles de ses lierres, tout le frais et presque enfantin enjouement de la nature des Pays-Bas. Cela rit, jase, gazouille de chants d'oiseaux, murmure de bruits de feuilles, au milieu des salles et des corridors du sévère Vatican, comme une ballade en gentil patois flamand qui serait encadrée entre un chant de Virgile et un discours de Cicéron. Cette résistance, certainement involontaire, des Brill à l'influence italienne a quelque chose qui charme parce qu'elle est naïve, et on leur sait le meilleur gré du monde de ce patriotisme pittoresque qu'ils ont représenté à leur insu.

Un plus grand nom nous appartient, celui de Nicolas Poussin. Oh! celui-là n'a point cherché à échapper aux influences de l'art italien; il est allé droit à lui. A notre éternel honneur, il a mis le génie de la France aux prises avec le génie de cette terre illustre entre toutes, et le génie de la France n'a pas été vaincu dans la lutte. Son talent savant et sûr, armé de bon sens normand et d'élévation cornélienne, fit sortir l'art français de l'art italien, non comme un enfant d'adoption, élevé par faveur dans une école étrangère, mais comme un enfant légitime conçu en mariage régulier et légal. Dans ce mariage, l'art italien fut le père, mais l'âme de la France fut la mère, et il en sortit ces deux genres bien authentiquement français, la peinture dramatique et le paysage historique. Les outils et la science d'un Dominiquin et d'un Carrache servirent non pas à répéter des pensées italiennes, non pas à reproduire des images affaiblies de beauté, mais à faire parler par la peinture le même génie qui s'exprimait alors par un Corneille et un Racine. Poussin en effet, c'est Corneille et Racine en peinture. Sans s'arrêter à l'adoration superstitieuse de la beauté extérieure, il transporte sur la toile le sens éloquent des grandes scènes de la religion et de l'histoire, la moralité pathétique des belles actions humaines. Même caractère philosophique par la sévérité un peu abstraite que chez Corneille et Racine; même esprit d'humanité, toujours noble et à l'antipode des

sentimens populaires : on peut dire que Corneille n'est pas plus sententieux, et que Racine ne sait pas mieux composer ses scènes. *La mort de Germanicus,* à la galerie du palais Barberini, est un beau spécimen de cette noblesse un peu froide et de cette science irréprochable de composition. Cependant en même temps qu'il créait l'art français, Nicolas Poussin rendait à l'Italie un insigne service qui lui mérite de porter le nom de dernier des Italiens. L'art italien de la dernière heure, celui de l'école bolonaise, du Dominiquin, d'Annibal Carrache, contenait des germes précieux, mais qui restèrent comprimés, sinon étouffés par le poids trop lourd de la tradition et la résistance inéluctable des instincts nationaux, le germe de l'élément dramatique et le germe du sentiment de la nature. Cet élément dramatique, comme il anime déjà avec vigueur *la Communion de saint Jérôme,* les fresques des *Martyres de saint Sébastien* et *de saint André* du Dominiquin! Ce sentiment de la nature, comme il fait déjà grande figure dans les toiles d'Annibal Carrache! Quand on a vu au palais Doria les tableaux que cet artiste a consacrés à divers épisodes de la vie de la Vierge, on a presque envie de le placer au rang des plus savans paysagistes. Ce sont ces germes, combattus, étouffés, que le Poussin dégagea, et qu'il fit épanouir en une floraison grandiose et austère.

Parmi les preuves si nombreuses de génie que nous a laissées cet illustre Nicolas Poussin, il n'en est pas de plus grande que la création du paysage historique. Le premier, il a découvert en toute réalité la nature italienne; le premier, il en a vu le caractère héroïque et la mâle beauté. Ses paysages ne sont pas moins vrais que grands. Qui donc a pu les accuser d'être plutôt savans que sincères? Si science il y a, ce n'est pas Poussin, c'est la nature qui s'est montrée savante en ces lieux; Poussin n'a fait que l'interpréter fidèlement. Il ne saurait y avoir d'erreur plus grande que de croire ces paysages composés, c'est-à-dire formés de pièces rapportées, harmonieusement fondues et ramenées à l'unité par le feu calculé du génie, et de leur opposer pour la vérité et la franchise les paysagistes hollandais. Les Hollandais ne sont pas plus francs que lui, seulement ils avaient à peindre une tout autre nature, et ce sont les âmes de ces deux natures qui mettent la différence entre leur franchise et la sienne. La nature hollandaise est une charmante nature plébéienne, vachère, bouvière, fermière, laitière, pleine d'innocence, de candeur et de fraîcheur; la nature italienne est une nature aristocratique, héroïque, pleine d'aspects sombres, passionnés, redoutables; elle est reine, déesse, nymphe. Si les Hollandais paraissent avoir pénétré la nature avec une plus grande intimité, c'est qu'en effet la campagne plus aimable qu'ils ont peinte admet la familiarité, que

repousse au contraire la campagne italienne. Poussin est vrai jusque dans ces détails qui paraissent des effets de l'art. A la Via Appia, en contemplant dans le lointain la longue file des arches de l'aqueduc de Claude, j'ai reconnu ses solitudes, rendues éloquentes par le passage des héros; au Ponte-Molle et au Monte-Sagro, j'ai vu ses nobles campagnes silencieuses, séjour de rares dryades, troublé de temps à autre, — mais combien discrètement! — par quelque petit berger au sérieux visage qui ramène ses troupeaux avec un recueillement discret. Et que de fois, en tournant mes regards du côté de la Sabine, j'ai reconnu ses horizons de collines moelleuses comme un amas de ouate, et qui semblent se dissoudre sous la lumière comme pour laisser jaillir les dieux. Un soir, en revenant des thermes de Caracalla, je suis entré dans une prairie qui s'étend derrière la villa Mattei, et en contemplant les étages des terrasses du jardin sous le soleil couchant il m'a semblé voir l'admirable dernier plan du grand paysage où l'artiste a représenté Diogène aux bords du fleuve. Je dis qu'il est vrai jusque dans les plus petits détails; avec quel plaisir, par exemple, j'ai rencontré au beau milieu du Teverone ce saule robuste que l'on voit souvent pousser comme une digue verdoyante dans les cours d'eau de ses paysages! Il est tellement vrai que, vu à Rome, où la nature offre de toutes parts les spectacles dont il s'est inspiré, il paraît moins grand que vu à Paris, et cependant les galeries de Rome, surtout la galerie Doria, contiennent nombre de beaux paysages empreints de cette largeur, de ce calme robuste, et, si j'ose ainsi parler, de cette dignité que seul il a su donner à la nature.

Poussin dota l'Italie du paysage historique; mais le sentiment de la nature est si peu dans le génie italien, qu'il ne sut que faire du cadeau. C'est chose remarquable en effet que cette indifférence des Italiens pour la nature, et la petite place qu'elle tient dans leurs conceptions. Jamais elle ne fut pour eux qu'un encadrement ou un accessoire. Elle se montre çà et là dans les maîtres primitifs, acquiert une petite importance chez quelques maîtres de l'école d'Ombrie, joue un certain rôle dans quelques tableaux de Raphaël, *la Vierge de Foligno* par exemple, et c'est tout. Ce n'est qu'avec l'école de Bologne, avec le Dominiquin, surtout avec Annibal Carrache, qu'elle laisse entrevoir l'ambition d'échapper à la tyrannie exercée par la beauté humaine, et d'appeler pour son compte l'admiration; mais, pour faire aboutir cette ambition si combattue par les habitudes traditionnelles, il fallut un étranger, libre de la contrainte du génie italien. Or il est curieux de voir combien le paysage historique dégénéra rapidement du vivant même du Poussin et sous ses propres yeux. Nicolas Poussin eut pour beau-frère un Ro-

main qui se nommait Gaspard Duguet; pour faire honneur à ce dernier de sa parenté avec notre illustre artiste, les Romains l'appelèrent Gaspard Poussin, et ce nom devint par contraction le Guaspre. Ce Guaspre, qui suivit la voie ouverte par son beau-frère, remplit de ses toiles les galeries de Rome; les palais Doria et Corsini en contiennent notamment un nombre considérable. Eh bien! il n'a pu parvenir à rester dans le sentiment juste de la nature italienne; il l'a *artificialisée* avec talent, et il a transformé le paysage historique en ravissantes décorations d'opéra. Ce fut une transformation, ou pour mieux dire une dégénérescence comparable à celle que subit du vivant même du Tasse le drame pastoral italien. Au milieu des fêtes princières du XVe siècle, un genre nouveau était né, l'allégorie pastorale, la représentation des passions de la vie urbaine par le moyen des mœurs rustiques; mais ce genre resta rudimentaire jusqu'au jour où un homme de génie s'en emparant en donna le modèle parfait. Dans son *Aminta*, le Tasse rapprocha de la nature ce genre ingénieux autant qu'il en pouvait être rapproché, et y fit entrer autant de simplicité et de sentimens naïfs qu'il en pouvait comporter. Néanmoins aux côtés mêmes du Tasse, presque au même moment, Guarini détruisait dans son *Pastor fido* le si délicat équilibre établi par le grand poète. Le Tasse avait compris que le drame pastoral ne pouvait être que la bucolique agrandie, Guarini le fit verser dans la comédie mélodramatique; le Tasse avait déguisé la vie urbaine sous la simplicité champêtre, Guarini fit sentir le travestissement, la mascarade. Ainsi fit le Guaspre des paysages héroïques de Poussin; il y chercha des moyens d'amuser l'esprit par des combinaisons et des associations ingénieuses, et il enfanta des œuvres artificielles qui sont de véritables féeries d'opéra. Dès le premier jour, le génie italien, poussé dans une voie nouvelle, revenait à ses tendances instinctives et échappait à la nature.

En dehors des paysages, le principal ouvrage de Nicolas Poussin à Rome est le *Martyre de saint Érasme*, de la galerie du Vatican (1). Je confesse franchement que je n'aime point cette toile. Le sujet en est horrible. Des bourreaux d'aspect fort honnête s'occupent, avec une application tranquille, à dévider les entrailles du martyr : c'est le même odieux sujet qui a été traité par Zurbaran. Nous avons été vraiment affligé que notre Poussin, si noble, si élevé, se soit employé à représenter de semblables horreurs, et qu'il ait rivalisé

(1) Nous ne devons pas oublier la superbe copie que fit Nicolas Poussin de cette peinture antique connue sous le nom des *Noces Aldobrandines* et conservée à la bibliothèque du Vatican. Cette copie fait partie de la riche galerie Doria. Le gouvernement français devrait bien faire tous ses efforts pour acquérir cette toile et en doter notre École des beaux-arts.

avec le Pomerancio, qui a rempli de ses hideux spectacles l'église de Santo-Stefano-Rotondo, église dont nous ne parlerons pas au lecteur par l'excellente raison que nous avons refusé de la voir avec obstination, sachant de quelles peintures elle était épouvantablement embellie. Nous n'avons aucun goût pour les spectacles affreux, et, s'il faut dire toute notre pensée, nous tenons pour immoral de placer sous les yeux du peuple les images de la cruauté humaine. L'homme est ainsi fait que, loin de le corriger par le spectacle de la méchanceté, on lui en donne au contraire le goût, et je crains fort que des peintures pareilles à celles de Santo-Stefano, au lieu d'agir sur beaucoup de spectateurs par voie d'édification chrétienne, n'agissent par voie de dépravation. Ne montrez jamais le rouge au taureau, le sang au tigre, la cruauté à l'animal humain. L'inévitable résultat de semblables peintures est de jeter les nerfs du spectateur dans un état d'irritation fiévreuse qui est toujours malsain, parce qu'il porte au mal comme au bien; cette irritation peut tourner, il est vrai, en indignation religieuse, mais sous cette forme même elle n'est pas sans danger : les êtres qui ne sont qu'instinct ne doivent pas être agacés, chatouillés, excités, même pour les meilleures causes. Or c'est aux êtres instinctifs, c'est-à-dire au peuple, que s'adressent surtout de pareilles peintures, et, circonstance à noter, il est remarquable que c'est à lui seul qu'elles plaisent.

Le plus grand peintre de la lumière qu'aurait eu l'Italie, si le Tasse n'avait pas écrit, le grand rival français de Poussin dans le paysage, Claude Lorrain, a laissé à Rome bon nombre de ces toiles merveilleuses où il a su éviter l'uniformité en peignant toujours le même spectacle, ces beaux soleils couchans exempts de crépuscule, où la lumière prend amoureusement congé du monde en pénétrant d'un fluide d'or toute l'étendue de l'air. Les couchers de soleil de Claude Lorrain sont une des choses qui m'ont le mieux permis de comprendre comment pouvait échapper à la monotonie ce bonheur des élus, qui, dissous au sein de l'absolue vérité, dissoute elle-même en eux, passeront l'éternité dans l'extase de ce qu'ils adorent. Les admirateurs de Claude trouveront au palais Doria et à l'académie de Saint-Luc quelques-unes de ses belles variations sur ce thème éternellement admirable, d'un ton moins chaud que les nôtres en général, mais d'une nuance singulièrement fine et touchante. Le baiser de la lumière à l'air n'y a pas la même riche volupté, le fluide d'or en est plus blond, mais cette pâleur n'en est que plus attendrissante; l'un d'eux surtout mériterait vraiment de porter le nom mélancolique de *novissima verba* de la lumière, celui de l'académie de Saint-Luc. Il se présente dans cette galerie flanqué de deux im-

menses paysages de Joseph Vernet, les plus beaux certainement que cet artiste ait jamais peints, si beaux qu'ils ne pâlissent pas à côté de Claude, et qu'au premier regard nous les avons pris pour des œuvres de notre grand paysagiste. N'oubliez pas ces deux Joseph Vernet, si vous visitez Rome; notre école française y a laissé peu de choses qui lui fassent un aussi réel honneur.

Les Flamands et les Hollandais illustres sont représentés à Rome par un très petit nombre d'œuvres; cependant ils y tiennent leur rang, et quelques-unes de leurs toiles méritent l'attention. Nous avons eu la satisfaction de voir que notre ancienne connaissance Rembrandt ne pâlissait nullement dans le voisinage des maîtres italiens. Il garde d'autant mieux sa place en leur présence qu'il n'a rien de commun avec eux, et il redoute d'autant moins la comparaison qu'il ne la provoque pas. On ne peut prendre sa mesure avec l'aune de l'art italien, car cette aune a été faite pour des formes de génie sans rapport aucun avec les siennes. Il n'est ni plus petit ni plus grand, il est autre, et la seule relation qu'il ait avec les Italiens, c'est qu'il s'est servi comme eux de la toile et des couleurs pour exprimer des pensées. Le plus beau Raphaël du monde ne peut empêcher le petit *Philosophe* de la galerie Barberini d'être une merveille. Ce philosophe se trouve justement dans cette galerie en face du superbe portrait de la Fornarina nue; ni l'un ni l'autre ne perd rien à cette opposition, et l'admiration qu'ils accaparent tour à tour n'établit pas entre eux plus de relations qu'elle n'en établirait, s'ils étaient vivans. Ce sont les contrées intermédiaires entre les pôles que l'on peut comparer et préférer, non les pôles eux-mêmes : or Rembrandt est un des pôles de ce monde de l'art, et Raphaël est l'autre. A eux deux, ils représentent les deux seules missions que l'on puisse assigner à la peinture, les deux seules missions entre lesquelles le choix de la pensée puisse hésiter quand elle essaie de se rendre compte nettement de la nature et du but de cet art : l'expression de la beauté idéale, la représentation du monde sensible. Et cependant, opposés comme ils le sont, les grands courans moraux de l'âme humaine, nécessairement identique à elle-même, établissent entre ces deux pôles je ne sais quelles étranges et lointaines affinités. Ces deux grands hommes se ressemblent par un point, c'est que ni l'un ni l'autre ne s'est arrêté à mi-chemin; ils sont allés tous deux jusqu'au bout du voyage. Aussi se rencontrent-ils dans la poésie, qui est le terme souverain de l'art. Chez l'un, les pures conceptions de l'idéal se sont incarnées dans les formes les plus florissantes de la réalité; chez l'autre, les contingences du monde sensible, transfigurées par la magie de la lumière, ont rejoint le monde idéal. Ils ont accompli le voyage en sens in-

verse l'un de l'autre, mais tous deux ont touché le suprême but.

Rubens a çà et là quelques beaux spécimens de sa magistrale exécution, par exemple le portrait d'un moine qui fut son confesseur, à la galerie Doria; mais ce qui le recommande plus que toute autre chose, est un petit tableau qualifié à tort du nom d'ébauche, à l'académie de Saint-Luc. Voilà une simple ébauche qui vaut bien des toiles achevées. Le tableau représente trois blondes nues, les trois grâces ou les trois déesses du berger Pâris. En le regardant, le titre fantasque d'une poésie contemporaine nous est revenu à la mémoire : *Symphonie en blanc majeur*. Le blanc y domine, ou, pour mieux dire, il est l'unique couleur, et cependant les nuances les plus variées et les plus heureusement assorties ne pourraient donner une harmonie aussi délicieuse. Une divine malice a présidé à l'arrangement de cette harmonie; en effet, comme elle est produite par la réunion de ces trois beaux corps également blancs, parties inséparables d'un même tout, l'œil ne voit qu'un seul personnage dans le tableau, quoiqu'il y en ait trois en réalité, et il est transporté de l'ensemble, sans même songer qu'une des parties puisse être préférée; ce qui démontre, à n'en pas douter, qu'on ne saurait choisir entre les grâces, ou bien nous aide à comprendre l'embarras où fut le berger Pâris. C'est une de ces fêtes de printemps comme Rubens s'est amusé à en faire quelquefois, une de ces fêtes où il ne réunit que des nuances tendres, pour ainsi dire adolescentes, et dont la plus remarquable est à coup sûr *l'Éducation de la Vierge*, du musée d'Anvers; seulement cette fête de printemps de Rome est terriblement païenne, tandis que celle d'Anvers est de la plus irréprochable pureté. Van Dyck aussi a quelques bonnes toiles à Rome. Nous avons remarqué particulièrement une petite *Résurrection* dans une des salles du palais du Quirinal. Le Christ s'élance hors du tombeau d'un vol plus que triomphant, irrésistible comme celui d'une balle et naturel comme le fonctionnement d'une faculté innée en nous. Ce n'est pas un miracle qui s'accomplit, c'est un être qui fait emploi d'une puissance inhérente à sa nature, comme l'oiseau fait usage de ses ailes et le poisson de ses nageoires. Ce peintre de toutes les aristocraties européennes ne pouvait point avoir oublié celle de Rome; aussi les galeries des palais romains contiennent-elles plusieurs portraits dont le plus remarquable est certainement celui de madonna Lucrezia Colonna, au palais du même nom. Cependant le plus beau portrait de Van Dyck qu'il y ait peut-être à Rome n'est pas exposé aux regards du public, et un heureux hasard nous l'a fait découvrir dans l'atelier d'un jeune artiste, petit-fils adoptif d'Overbeck. Ce portrait, qui est celui d'un des Giustiniani de Gênes, est une de ces œuvres qu'on ne peut mieux louer qu'en

disant qu'elle est parlante à l'excès. Tous les muscles de ce maigre visage palpitent d'énergie, et au fond de ses yeux menaçans siége une redoutable mauvaise humeur que l'on pourrait prendre pour un trait caractéristique de l'âpreté génoise, si les photographies d'un célèbre homme d'état contemporain ne nous apprenaient qu'il est de tous les temps et de tous les pays.

Les anciens peintres allemands n'abondent pas à Rome; mais parmi celles de leurs œuvres qui y ont été transportées, il en est deux que nous ne devons pas omettre, un Albert Dürer, un Lucas Cranach. L'Albert Dürer est un excellent petit tableau d'un sentiment plébéien très profond, qui fait partie de la galerie Barberini. Il représente Jésus disputant avec d'affreux docteurs, laids comme leur science et vieux comme leurs grimoires. C'est tout simplement le germe de la grande composition de Jordaëns que possède Mayence et que nous avons décrite ici même, l'an dernier, en parlant des maîtres flamands. Plus important est le Lucas Cranach, non tant par lui-même que par le hasard qui lui a donné Rome pour patrie d'adoption. Le séjour de Rome en fait comme le symbole d'une race étrangère, d'une autre âme, d'une autre poésie, d'un autre organisme charnel. Il fait partie de la galerie Borghèse et représente Vénus. Sous l'ombre opaque d'une forêt, les pieds dans une herbe épaisse et mouillée, se dresse, comme un fantôme diabolique, une grande femme nue aux chairs blanches, à la tête blonde coiffée d'une toque seigneuriale de velours. C'est un grand ver humain né de l'humidité de la terre, une fille de l'ombre et des solitudes verdoyantes. Est-ce du sang qui coule dans ses veines, ou n'est-ce pas plutôt la séve de la forêt? Sur sa chair que le soleil n'a jamais dorée, les sources ont mis leur fraîcheur, et dans ses yeux habitués aux douceurs du clair-obscur luit un reflet froid comme celui de la lune. Ce n'est point là Vénus fille des ondes chaudes et brillantes, éclose dans l'air pur, sous un ciel éclatant; c'est une Vénus fille de la terre froide et sombre, éclose au sein des brouillards, dans les antres profonds. C'est dame Vénus qui mène son sabbat dans les salles aux parois métalliques du Vénusberg, en compagnie des gnomes gardiens des mines et des esprits enfans du mystère. C'est à croire que lorsque le chevalier Tannhaüser vint à Rome pour solliciter le pardon de ses péchés, il apporta avec lui, pour plaider en faveur de ses faiblesses, le portrait de sa maîtresse, et que ce portrait y est resté depuis lors. Cette Vénus de la galerie Borghèse, proche parente d'une certaine Ève du même Lucas Cranach, à la tribune des Offices de Florence, fait le plus étrange contraste avec toutes ces figures brunes et violentes de l'Italie qui l'entourent, et, encore sorcière même en peinture, elle évoque par son aspect la vision subite d'une terre étran-

gère où l'ombre est maîtresse, où les sources abondent, où l'amour rafraîchit ou noie le cœur, mais ne l'échauffe ni ne l'incendie.

II. — LES PEINTRES VÉNITIENS A ROME.

Toutes les écoles d'Italie sont représentées dans les galeries de Rome par de beaux échantillons, mais trop peu nombreux pour servir de base à un jugement. Il y a là quelques charmans Corrége, de délicieux André del Sarto, des Francia à la grâce sévère, tel adorable fra Lippo Lippi à la galerie Doria, telle séduisante madone de Gaudentio Ferrari à la galerie du Capitole, etc.; mais ce n'est point à Rome qu'on doit aller pour étudier ces maîtres. Il faut donc se contenter de la volupté passagère, du plaisir de détail que donnent leurs œuvres isolées, qui d'ailleurs ne peuvent pas ajouter grand'chose à la connaissance qu'un Parisien lettré doit avoir de quelques-uns de ces maîtres. Il n'y a pas d'André Sarto à Rome qui vaille *la Charité* du Louvre, et quiconque a vu l'*Antiope* et *le Mariage de sainte Catherine* en sait autrement long sur le Corrége que celui qui ne le connaîtrait que par les échantillons trop clair-semés des galeries Doria et du Vatican. Cependant nous voulons faire une exception en faveur des Vénitiens, et cela pour deux raisons : la première, c'est que leurs œuvres sont à Rome beaucoup plus nombreuses que celles des autres écoles; la seconde, c'est que les échantillons de leurs génies qui s'y rencontrent soutiennent la comparaison avec ceux que nous possédons et l'emportent quelquefois. Le voyage de Rome étend vraiment la connaissance qu'un Français peut posséder du Titien et de Véronèse, et le fait entrer d'un degré plus avant dans leur intimité.

On a souvent mis en doute le christianisme des grands maîtres de l'Italie, et, selon moi, très à tort; mais, pour ce qui concerne les Vénitiens, il faut bien avouer que la religion a eu la plus faible part de leurs préoccupations. Je comparerais volontiers le rôle qu'ils ont donné au christianisme dans leurs peintures à la politique traditionnelle que la république de Venise observa toujours à l'égard de l'église, se mêlant à ses affaires le moins possible et évitant sagement de prendre avec elle aucun engagement trop étroit. Venise l'expérimentée sembla toujours penser comme le sagace Guicciardini qu'une prudente réserve était particulièrement nécessaire en ces matières. Les peintres vénitiens agissent ainsi avec les sujets religieux; sans les repousser, ni même refuser de les traiter selon l'esprit qui leur est propre, ils ne s'abandonnent jamais à l'enthousiasme qu'ils peuvent inspirer : ils ont prêté ou loué leurs pinceaux

à la Vierge et aux saints, mais aucun d'eux ne les leur a dédiés. Quand on considère les peintures des autres grands maîtres italiens depuis Giotto jusqu'à l'école des Carrache, on découvre de nouvelles significations aux personnages et aux doctrines du christianisme. On voit que l'artiste a scruté profondément son sujet pour en tirer un sens nouveau, et qu'il a fait œuvre de penseur, de poète, de théologien, autant que de peintre; mais les Vénitiens n'ont jamais connu aucune ambition semblable, au moins je ne me rappelle pas une seule peinture vénitienne qui m'ait révélé un sentiment véritablement religieux. Titien seul, dont la pensée, plus forte que celle de ses rivaux, pouvait s'élever jusqu'à la hauteur de tels sujets, mérite de faire exception à cet égard; mais que cette exception est faible encore, et qu'elle confirme bien la règle générale! Je voyais récemment une photographie de la fameuse *Assomption:* certes cela est religieux; malgré tout, ce qui domine dans cette œuvre admirable, c'est la pompe royale du spectacle, c'est la magnificence de ce bataillon de pages célestes qui emporte à sa cour la reine des saints. Rome possède du Titien plusieurs tableaux de nature religieuse, *la Vierge entourée de saints* à la galerie du Vatican, *le Sacrifice d'Abraham* à la galerie Doria. Ce dernier tableau est fort admiré des connaisseurs, et il est certain que l'exécution en est très belle; oserai-je dire qu'il m'a laissé froid? Plus remarquable encore est la toile du Vatican; les personnages sont de la plus solide beauté, et le saint Sébastien surtout est d'une force gracieuse qui ne manquera jamais d'enchanter les yeux qui le contempleront; mais quel est le sentiment moral qui s'échappe de ce chef-d'œuvre où l'art a lutté victorieusement avec la vie? C'est le dernier mot de la peinture, et cela dit, tout est dit.

Il n'est que juste cependant de se hâter d'ajouter que la pensée du Titien va bien plus loin que ce génie de la matière. Je n'en veux d'autre preuve qu'une intéressante copie d'un tableau que je crois appartenir à un des musées d'Allemagne, et qui représente Jésus répondant au pharisien cette célèbre parole, fondement de la liberté chrétienne, où les devoirs du sujet temporel, du citoyen terrestre, sont si finement distingués des devoirs du sujet de Dieu: « rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » Cette copie se trouve à l'académie de Saint-Luc, et j'ai volontiers pour elle négligé bien des œuvres originales. C'est une page de philosophie mystique sublime. Titien y a mis l'homme spirituel en contraste avec l'homme de la matière de la façon la plus saisissante. L'homme de la matière, le publicain, type de péager, d'employé d'octroi, de rat de cave hébraïque, a le front bas et étroit du taureau, la lèvre épaisse du bouc, le nez recourbé, bien proportionné et fort comme

un arc d'architecture romane; mais ce qu'il a de surprenant, c'est l'oreille, une oreille courte, velue, charnue, épaisse à fournir la substance de plusieurs paires de pavillons auditifs. L'ensemble du personnage exprime une bestialité finaude, matoise, narquoise; sa robuste patte d'oie se plisse avec malice comme pour dire : « Je vais bien t'embarrasser, prophète que tu es, » et ses doigts noueux comme des branches de chêne montrent avec ostentation la pièce de monnaie. Pour représenter le Christ, Titien au contraire a volontairement oublié qu'il était par excellence le peintre de la chair, et il l'a revêtu tout juste d'assez de substance pour rendre son âme visible. Une fermeté candide qu'aucun piége ne peut embarrasser, une lucidité d'intelligence innée qui pénètre au travers des plus ténébreux sophismes, se lisent sur ce visage empreint d'une aimable austérité et comme aminci par le feu continu de l'âme. Les mains sont une inspiration de génie : blanches comme la cire des cierges et comme pénétrées d'essence éthérée, on dirait qu'une lumière habite en elles. Un fluide immatériel et non du sang traverse ces filets bleus qui leur tiennent lieu de veines. La pièce de monnaie du publicain est pour elles d'un poids trop lourd; c'est une matière plus subtile que réclame la finesse de leur tact; ce n'est pas le denier, c'est l'argument captieux lui-même qu'elles sont faites pour saisir de leurs pinces délicates. Si le tableau original est, comme je le crois, en Allemagne, cette représentation de l'homme spirituel a dû enchanter plus d'une âme mystique, car hernhuters, swedenborgiens, piétistes selon Spener, n'ont pas pensé plus finement, et je dirai presque plus tendrement sur ce sujet. Et c'est un Vénitien, et parmi les Vénitiens celui qui fut par excellence le peintre de la chair, qui a fait cela! O grandeur de cette Italie qui, naïvement, spontanément, sans le pédantisme des systèmes, sans les pesantes méthodes, sans les laideurs de l'étude, a su tout comprendre et tout exprimer!

Cependant c'est comme peintre de la chair que Titien est incomparable. Personne n'en a jamais compris à ce point la beauté et la grandeur. Ses corps nus sont de véritables poèmes où la chair nous apparaît égale à l'héroïsme, à la noblesse, à la vertu même et à la sainteté. Nous n'exagérons en rien. Ces corps si beaux ne sont que matière, et cependant devant eux nous éprouvons la respectueuse timidité qu'inspire la présence d'un roi; un frisson d'admiration sacrée parcourt notre être, et nous nous tenons immobiles avec une terreur qui a quelque chose de religieux. Les vierges de Raphaël, qui à toutes les grâces du corps joignent les vertus idéales des âmes célestes, appelleraient plus aisément la familiarité que ces Vénus et ces allégories du Titien qui ne sont pourtant qu'une expression extérieure de la vie. C'est que le tabernacle est souvent plus redou-

table que le Dieu lui-même, et c'est le cas pour ces floraisons de chair du Titien. Voilà donc le temple de l'âme, ce qu'il est et surtout ce qu'il peut être. Qu'importe que le Dieu n'y soit pas? Le sanctuaire n'en est pas moins auguste, car il est vraiment digne de lui. Je ne sais d'ailleurs si les temples ne sont pas plus redoutables lorsqu'ils sont enveloppés de silence et d'ombre; il en est ainsi d'une beauté souveraine où l'âme ne s'aperçoit pas. En écrivant cette dernière ligne, je pense surtout au portrait connu sous le nom de *la bella Donna* qui se voit au palais Sciarra. C'est en toute réalité un temple où le Dieu n'habita jamais; il ne nous en laisse pas moins confondu d'admiration, et à juste titre. Nous nous prenons à songer combien il est dommage qu'il reste désert, étant si merveilleusement préparé pour le séjour du Dieu. Comme le Dieu aurait fait transparaître sa beauté par ces yeux maintenant si calmes et si indifférens! comme il aurait lancé ses oracles par ces lèvres maintenant fermées et muettes! Quel recueillement aurait inspiré aux hommes l'aspect d'un tel temple animé de son esprit! comme sa religion se serait propagée facilement parmi ceux qui l'auraient approché! Que d'adeptes il aurait conquis au bien moral! Ce portrait de *la bella Donna* est une œuvre vraiment étrange par la nature de l'émotion qu'il inspire. Cette créature magnifique n'exprime rien; pas un rayon, pas un soupçon d'âme, ne s'aperçoivent sur ce visage, et il est irrésistible en dépit de sa nullité. Il est plus qu'irrésistible, il est redoutable. Sa beauté est tellement incontestable qu'elle en est impérieuse. Ces yeux si profondément calmes menacent, cette bouche muette lance l'insolence; cette physionomie très douce est comme fatalement altière. Cette belle personne est hautaine, non volontairement, mais par le fait seul qu'elle existe. Je ne connais pas d'œuvre qui dise aussi clairement à quel point la beauté est puissante par elle-même, sans le secours d'aucun autre don, à quel point elle est reine de droit divin, majestueuse en dépit du néant moral, sainte en dépit de l'absence de l'âme. Comprendre la chair avec ce sérieux, c'est vraiment faire acte de philosophie.

C'est encore bien plus faire œuvre de poète. Titien est de tous les peintres celui qui a eu les idées les plus chaudes. Dans les localités où courent des eaux thermales, on voit la vapeur s'échapper de terre; de même les conceptions du Titien fument pour ainsi dire de plénitude de vie et exsudent la volupté. Cela est hardiment sensuel, mais cette sensualité est magnifique, et par là échappe à cette vulgarité qui est en telle matière la véritable immoralité. Ces créatures ne sont point immorales, tant elles sont robustes et chargées de santé, tant leur tempérament abonde en élémens riches et succulens; elles ne sont point immorales, parce que l'âme physique n'est

point en elles indigente, parce que, loin d'être une insulte à la nature, elles lui sont un hommage. C'est vertu qu'une telle opulente sensualité quand elle est unie à une telle chair, s'il est vrai que la vertu consiste dans l'obéissance à sa vraie loi; pour ces beaux corps, la volupté n'est pas plus un vice que ne l'est l'épanouissement pour la fleur. Aussi les créations du Titien ont-elles dans leur paganisme quelque chose de presque religieux, tant elles nous conduisent près des sources de la nature, tant elles nous rendent sensible l'inexorable loi du désir par laquelle s'entretient la vie. La galerie Borghèse contient entre autres une toile qui s'appelle *les Quatre âges de l'homme*(1). La toile ne permet d'en compter que trois, mais peu importe. Sur le bord d'une prairie, de beaux enfans se culbutent et s'agacent au pied d'un arbre; sur le même plan qu'eux, du côté opposé, un berger et une bergère répètent l'*Oarystis* de Théocrite, et tout au fond, bien loin, un vieillard chauve est assis méditant, une tête de mort entre ses mains. La composition, comme on le voit, est assez compliquée, sans être très neuve; mais en face de l'œuvre on ne songe pas à ce défaut, tant l'attention est absorbée par le jeune couple du premier plan. C'est au *Cantique des Cantiques* qu'il faut remonter pour trouver une pareille expression de ce qu'il y a de religieux dans les émotions charnelles de la nature. Les deux jeunes gens sont assis à terre, plongés dans un silence solennel si profond qu'il donne au contemplateur une impression de gravité en dépit de l'âge des deux acteurs. Quelque parole de poète champêtre, quelque accent de mélodie vient sans doute de les jeter dans ce recueillement, car le jeune berger tient sa flûte arrêtée à mi-chemin de ses lèvres. Leur être tout entier se fond dans un trouble sacré qui ravit leurs sens en même temps qu'il intimide leurs âmes; une douce terreur mutuelle les tient muets l'un devant l'autre, comme enchaînés dans une sorte de délicieux respect. Cela n'est pas une simple idylle, comme la scène et les acteurs pourraient le faire croire; pour qui regarde de plus près, cela est sérieux comme une grande page de philosophie naturelle, et pieux comme une hymne d'église. Dans ce tableau, Titien a retrouvé le sentiment qui porta les hommes des âges naïfs à considérer les chaudes émotions de la chair troublée comme une action des forces divines en eux.

Dans une magnifique composition appartenant à la galerie Borghèse, Titien a fait pour ainsi dire la synthèse de cette philosophie religieuse de la nature. Les Romains ont donné pour titre à cette composition *l'amour sacré et l'amour profane*. Ce titre est à contre-

(1) Cette œuvre superbe est en double à Rome. La galerie Doria en contient une répétition que je croirais plutôt, sans vouloir l'affirmer, une première composition.

sens, ainsi que me le faisait remarquer une judicieuse personne, car la figure qui porte le nom d'*amour sacré* est plus que mondaine, et celle qui porte le nom d'*amour profane*, par la raison sans doute qu'elle est nue, est d'une irréprochable décence. *La Fable et la Vérité* ferait un meilleur titre, mais le titre exact devrait être *la Nature et la Civilisation*. La pensée de l'artiste est, me semble-t-il, indiquée aussi clairement que possible par la disposition de la scène. Deux jeunes femmes parfaitement belles, l'une vêtue, l'autre nue, sont l'une assise, l'autre appuyée contre la margelle en marbre richement ciselé d'une citerne ou d'une sorte de réservoir. Or du côté de la femme nue un horizon rustique s'étend à perte de vue; on aperçoit des champs couverts de troupeaux où galopent des cavaliers, un large fleuve, et par derrière un hameau et son clocher. Du côté de la femme vêtue, un paysage escarpé conduit à une ville dont on aperçoit tout en haut la citadelle et les tours. Voilà bien la vie des champs et la vie des villes nettement indiquées et séparées par les caractères des deux paysages. Il n'est pas bien difficile de lire dans la pensée du grand peintre; cela veut dire : la vérité ou la nature, ce qui est tout un, donna d'abord naissance à la vie rustique et réunit les hommes dans les liens d'habitudes simples et paisibles; la fable ou l'artifice, ce qui est tout un encore, donna naissance à son tour aux cités, et fit les hommes prisonniers entre des murailles de pierre, les enchaîna de liens hypocrites. Et à laquelle Titien donne-t-il la préférence? Cela est d'abord assez difficile à dire, car voyez, un bel enfant, avec une mine sérieuse, s'occupe à troubler l'eau du puits d'où la vérité vient de sortir. Cet enfant ne veut-il pas dire qu'à peine née, la vérité fut altérée, et que son eau pure fut mêlée du limon du mensonge? Pour la retrouver encore limpide, il faut aller par-delà cette plaine, là où coule le fleuve, où le village baigne ses pieds. Cette altération fut-elle bien regrettable cependant? Voyez, c'est elle qui a enrichi de sculptures la margelle du puits; le mensonge a donné au monde le luxe des arts, produit complexe, mêlé, comme l'eau du puits, sous la main du petit génie qui représente ici l'imagination humaine; mais, on n'en saurait douter, la préférence du Titien est pour la nature. Celle-ci est une fille entièrement nue, vêtue seulement de sa beauté et de sa pudeur. Elle est assise sans façon, en vraie nature qu'elle est, sur le bord du puits; les jambes légèrement entre-croisées, elle penche le corps en s'appuyant sur la margelle d'une de ses mains, et de l'autre elle tient un vase d'où s'échappe une vapeur fumante. Par ce vase, elle dit visiblement : De moi vient toute chaleur, toute richesse du cœur, tout amour qui réchauffe. Le personnage opposé est au contraire vêtu des pieds à la tête d'habits somptueux et lourds,

vêtu jusqu'au bout des doigts, peut-on dire, car ses mains sont couvertes de longs gants qui ressemblent à des brassards de chevaliers. Une de ces mains posée sur ses genoux serre un paquet de fleurs à demi fanées déjà. La figure triste et rêveuse, mais froide à l'excès, indique une absence absolue de passion. Elle dit : Je suis la glace même, je n'ai fait épanouir aucune des fleurs dont je suis chargée, je m'en pare un instant, et à peine les ai-je cueillies qu'elles sont déjà flétries. J'agis par artifice et feinte, et si vous voulez connaître l'âme que recouvre ma figure à la fausse candeur, vous en trouverez la parfaite ressemblance dans maître Louis Arioste :

O quante sono incantatrici, ò quanti
Incantator tra noi, che non si sanno;
Che con lor arti, uomini e donne amanti
Di se, cangiando i visi lor, fatto hanno :
Non con spirti costretti tali incanti,
Ne con osservation di stelle fanno,
Ma con simulacion, mensogne e frodi,
Legano i cor d'indissolubil nodi.

Ces paroles d'Arioste peuvent s'appliquer à bien d'autres des enchanteresses que le grand peintre a représentées. *La bella Donna* pourrait certainement s'en adresser une partie, et *l'Esclave* de la galerie Barberini pourrait les prendre en entier pour elle. Cette esclave est une Grecque qui fut, dit-on, maîtresse d'un des doges de Venise. Esclave signifie ici ce que nous appelons une demoiselle de mœurs libres; le vocabulaire moral change selon les nations, et ce qui s'appelle esclavage chez un peuple doué du vrai sens des réalités s'appelle liberté chez un peuple qui aime à s'étourdir d'éclat. L'éclat ne manque pas ici, car le costume est riche et beau, mais quel désespoir à poste fixe cachent ces parures ! Cette personne pâle, à la chair blanche, aux traits délicats, maigres et fins, donne la même ivresse froide qu'une belle journée d'hiver étincelante de glaçons, éblouissante de givre. Les yeux obliques à l'égal de ceux du mensonge regardent de l'angle des paupières comme pour avertir qu'intérieurement l'âme est louche. Cela est beau, triste et fait rêver. En regardant ce portrait, je n'ai pu m'empêcher de songer à une autre courtisane vénitienne célèbre, cette Grecque dont le salon fut au siècle suivant le lieu de rendez-vous des conjurés pendant la longue et inexplicable conspiration du marquis de Bedmar contre Venise, et je me suis rappelé ce mot de notre historien Saint-Réal à son sujet : « il n'est point de ressentiment si violent que celui d'une personne bien née qu'on a réduite à faire un métier indigne d'elle. » Voilà ce que dit en effet la *Schiava* de la galerie Barberini, et cet

avertissement n'est point pour séduire; mais l'âme a été saisie au fond de l'antre obscur de son hypocrisie et conduite jusqu'à la lucarne de ces yeux obliques pour s'y montrer et s'y faire reconnaître. Un portrait qui laisse encore une impression peu sympathique est celui de *Philippe II* à la galerie Corsini. Dans ce portrait, le roi morose est encore très jeune; il est grand, élancé, bien pris, mais qu'il est loin de la magnificence seigneuriale de son père! L'élégance native n'est réellement marquée que par la manière dont la main se porte sur la poignée de la dague, ressouvenir visible ou plutôt plagiat évident du geste célèbre de César Borgia dans le portrait attribué à Raphaël. Les couleurs sombres et neutres de son vêtement sont exactement appropriées à son caractère : noir foncé et gris clair, voilà bien la livrée de son âme. Les mains sont belles et de race, mais le front est sans génie, et le visage entier est marqué d'une froide stérilité que l'on essaierait en vain de nier. Inutilement l'œil se fatigue à chercher une autre nuance d'expression; le visage reste inexorablement ingrat, et nulle sympathie rétrospective ne parvient à naître chez le contemplateur.

Sensualité païenne, magnificence aristocratique, voilà tout l'art de Venise, et Titien en a exprimé le génie avec une splendeur sans égale. Ce n'est point qu'il n'ait des rivaux; Giorgione peut lutter avec lui pour l'art de peindre la chair, Véronèse peut lutter avec lui pour l'éclat et la pompe des spectacles, mais lui seul réunit au même degré ces deux caractères de la peinture vénitienne, et en présente la synthèse dans une lumière foudroyante. Cependant Paul Véronèse est encore bien grand, et il y a des heures où je ne sais s'il n'a pas plus d'attrait que ce maître souverain. Sans doute il n'a pas l'écrasante majesté des pompes païennes du Titien, mais il a plus de liberté de génie, plus de caprice. L'imagination étouffe dans la brûlante atmosphère du Titien, mais comme elle se meut gaîment, avec aisance, dans l'air pur et sous la douce lumière de Véronèse! Si l'art n'avait qu'un but purement décoratif, Véronèse serait le plus grand de tous les peintres, car nul n'a jamais amusé les yeux de plus fastueux spectacles, ni étalé avec plus de luxe les élégances de la vie. Il est, sans aucun jeu de mots, le *magnifico* par excellence de cette peinture vénitienne dont Titien est le doge. Généreux, libéral, prodigue, il provoque les cœurs aux sentimens heureux et les âmes aux beaux sourires : ce n'est pas lui qui place à ses fêtes la tête de mort des banquets épicuriens et mêle l'once d'acide à la livre de parfums. Avec lui, nous n'avons à craindre nulle malsaine vapeur de philosophie, nul triste retour de la réflexion, nulle fatigante contrainte à la méditation. Paul Véronèse n'est point un penseur, mais en revanche c'est un des plus exu-

bérans poètes qu'il y ait jamais eu. Rome contient plusieurs de ses étincelantes fantaisies; j'en veux décrire exactement les deux plus belles afin de justifier ce titre de poète que nous lui donnons.

La galerie du Capitole possède *un Enlèvement d'Europe*. La nymphe vient de débarquer; elle se repose des terreurs de son voyage à l'ombre d'un frais bosquet. A ses pieds, la bête divine, la tête chargée de fleurs, rumine amoureusement; mais, ô merveille, tout l'Orient a suivi la nymphe sur notre Occident! A l'horizon meurent les flammes d'un soleil plus beau que le nôtre; un parfum excitant d'épices semble circuler dans cet air chaud rafraîchi par les vapeurs des sources et les éventails des arbres; à terre sont étalées les perles barbares et les étoffes somptueuses comme si les coffrets du grand roi avaient été emportés pour le voyage; partout croissent les palmiers et les arbres d'Asie, et l'on aperçoit dans le lointain les chameaux des caravanes qui s'en retournent vides de leurs trésors. Je le demande, est-il dans l'Arioste une féerie qui l'emporte sur celle-là? — Voici une autre fantaisie qui est digne de Shakspeare; la riche galerie Borghèse en est l'heureuse propriétaire. Cela prétend représenter *saint Jean-Baptiste prêchant dans le désert*. En réalité, il s'agit d'un jeune misanthrope de fort aimable tournure, qui, amaigri par des veilles trop répétées et probablement digérant mal par suite de quelques abus de plaisirs, s'est retiré dans la solitude pour tonner tout à son aise contre la vie mondaine qui l'a mis en si mauvais état. La retraite qu'il habite, agréablement ébouriffée d'herbes et de branches verdoyantes, n'a pas un aspect bien terrible; si elle est sauvage, c'est avec le plus aimable abandon. Ce doit être quelque ermitage de ces campagnes entre Venise et Padoue, dont notre président De Brosses a fait une si jolie description. Par un sentier tout fleuri de gazon montent les belles dames de Venise qui, s'inquiétant de son absence, ont pris le parti de venir le visiter. Elles sont en élégante toilette de ville : robes de gaze blanche avec agrémens rose et bleu, bracelets, colliers de perles, et le reste à l'avenant. Lui garde son air le plus morose, et s'apprête sans doute à les assaillir de boutades et à leur faire une mauvaise réception, qui vaudra bien mieux pour leur amusement qu'un bon accueil banal. Ne vous semble-t-il pas que nous venons de décrire un épisode du *Comme il vous plaira* de Shakspeare, et de vous montrer dans sa solitude misanthropique le philosophe Jacques? Comme lui, ce saint Jean-Baptiste dirait sans doute aux belles dames et aux jeunes seigneurs de sa connaissance : « Surtout ayez soin d'épargner mes arbres et de ne pas gâter leur écorce en y gravant vos chiffres et vos folles devises d'amour. »

Que les différentes contrées d'un même pays possèdent un génie propre, c'est-à-dire suggèrent un certain ordre de pensées de préférence à un autre, favorisent certaines rêveries plutôt que d'autres, dirigent l'inspiration vers tels ou tels sentimens, cela est admis; ce qui l'est moins, c'est que ce génie reste éternellement identique à lui-même, quels que soient les changemens de civilisation, de races, de croyances, qui se succèdent sur son sol. Pour moi, c'est là un fait indubitable, au moins toutes les fois que je regarde un Véronèse. Il faut vraiment que le génie du territoire de Vérone ait reçu pour don la magie de la couleur. A quinze cents ans de distance, deux hommes séparés par la croyance, la civilisation et probablement par la race, séparés plus profondément encore par la différence des arts qu'ils cultivèrent, mais tous deux enfans de ce même sol de Vérone, ont exprimé les mêmes pensées, ou, pour parler plus exactement, ont reproduit les mêmes pompes. De ces deux hommes, l'un est poète, c'est Catulle; l'autre, peintre, c'est Paul Véronèse. La forme d'imagination est identique chez tous les deux, et identique sans nuances. Catulle est exactement Paul Véronèse en poésie; Paul Véronèse est exactement Catulle en peinture. Le luxe décoratif du peintre répond à l'art descriptif du poète; les mots imagés et les merveilleuses onomatopées du poète valent les couleurs du peintre. Ils ont tout en commun, la douce lumière, l'éblouissement des richesses, les spectacles préférés, cortéges somptueux, élégans repas, bacchanales merveilleuses. Il n'y a pas jusqu'aux sujets traités par les deux artistes qui ne soient de même nature. Qu'est-ce que l'œuvre de Véronèse, si ce n'est un immense *Épithalame de Thétis et de Pélée* et un chant d'hyménée en action? Même quand le poète fait parler la douleur et la passion, même quand le peintre nous représente quelque histoire tragique, ils cherchent encore moins à toucher nos cœurs qu'à plaire à nos yeux, et ils ne peuvent s'empêcher de nous amuser d'un splendide décor. Les plaintes d'Ariane, tout éloquentes qu'elles soient, nous frappent moins que la beauté de ses attitudes, lorsque, pareille à la statue de la bacchante qui crie évohé, elle regarde s'éloigner le vaisseau de Thésée, les cheveux aux vents, le sein découvert, ses légers vêtemens coulant pour ainsi dire de son corps et descendant à ses pieds dans un pittoresque désordre. Les saintes et les martyres de Véronèse ne nous émeuvent pas tant de leur côté que nous ne prenions plaisir à admirer leurs riches toilettes et leurs colliers de perles. Nous ne pouvons indiquer ici que les grosses ressemblances, celles qui sont saisissables à l'esprit; mais ces subtiles ressemblances qui échappent aux instrumens de l'analyse, que l'on ne peut sentir et rendre que par le fameux mot du *je ne sais quoi*,

qui a rendu tant de services, comment les faire comprendre et apparaître? Le lecteur a cependant un moyen délicieux de suppléer à notre impuissance : c'est de relire le grand fragment des *Noces de Thétis et de Pélée* en face de quelques-unes des toiles de Véronèse, de détourner les yeux de la page du poète après chacun de ces mots qui peignent et de les comparer avec chacune des touches du peintre, de regarder alternativement la succession des splendeurs chez l'un et chez l'autre; alors l'étroite ressemblance de ces deux génies, fils d'une même terre, ne pourra manquer de le saisir, et il se demandera, en lisant le poète, si c'est le peintre qu'il contemple, et en contemplant le peintre si c'est encore le poète qu'il lit.

Le troisième grand peintre de Venise, Tintoret, n'est guère représenté à Rome que par un seul ouvrage; il est vrai qu'il suffit pour donner l'idée d'une des plus prodigieuses habiletés d'exécution qui furent jamais. C'est un portrait de la galerie Colonna représentant un homme debout et vêtu d'une robe verte. Quel est cet homme qui a fourni l'occasion de ce chef-d'œuvre? On ne le sait trop. A coup sûr, ce n'est pas un *magnifico :* l'austère couleur du vêtement et un je ne sais quoi de robuste et de modeste à la fois semblent indiquer une éminence de la robe et du conseil, quelque grand jurisconsulte, quelque haut fonctionnaire d'ordre administratif, quelque diplomate savant. Il suggère l'idée d'un homme qui repose, non sur des titres et des droits établis par prescription, mais sur sa valeur personnelle; cependant l'homme importe peu, car ce n'est pas l'homme qui intéresse dans ce portrait, c'est l'habit. Au premier aspect, ce vêtement n'a pourtant rien de cet attrait auquel nous ont habitués les chatoyantes étoffes des peintres vénitiens : rien de plus simple et de plus sévère, disons mieux, de plus éteint. La robe est verte, ai-je dit; mais ce vert ne rentre dans aucune des nuances heureuses et gaies de cette belle couleur : il est tellement foncé, qu'il en confine presque au noir; toutefois plus le vêtement est effacé, et plus ressort le miracle que le peintre a caché dans les ravins formés par ses plis, comme s'il lui était indifférent que ce miracle fût aperçu ou non. En face, on ne distingue rien; éloignez-vous de dix pas, et voilà que les cassures de l'étoffe s'illuminent tout à coup d'un reflet perdu, sans qu'on puisse comprendre d'où il est venu et comment il s'est logé là. On dirait que ce reflet s'est détaché de la lumière qui l'a produit, qu'égaré, il s'est blotti entre les plis de cette robe qu'il a choisie pour cachette, et que par un privilége particulier cette robe en a pris possession et l'emportera à jamais avec elle. C'est le même phénomène que vous avez aperçu si souvent sur les tapis de mousse sombre, au sein du

crépuscule épais des forêts; mais ici le phénomène est tellement inattendu qu'il agit par voie de surprise, et donne l'illusion d'une robe qui serait douée de propriétés magiques. Mettez hardiment cette tache lumineuse sur la même ligne que les plus habiles tours de sorcier de Rembrandt. *L'homme en robe verte* est l'œuvre capitale du Tintoret à Rome; mais je ne puis cependant oublier une petite *Madeleine* à la galerie du Capitole, ébauche attendrissante et vers laquelle on revient malgré soi comme par un bon mouvement du cœur. Oh! cette Madeleine n'est pas la pécheresse à la grande âme, pleine de trésors d'amour, dont la riche tendresse réclame notre adoration respectueuse; c'est une mignonne enfant de Venise qui a besoin d'être consolée et protégée. Il semble que quelques paroles de compassion et de sympathie lui feraient du bien; elle les appelle par ses jolis yeux gros de larmes et l'air de souffrance répandu sur son visage adolescent. La pauvre oiselle a failli naïvement, et puis elle a senti le poids du péché, lourd comme l'infini, s'abattre sur elle, et elle a trouvé le fardeau trop pesant pour son âme ignorante et faible.

Il a été donné aux Vénitiens de présenter dans la peinture l'expression souveraine d'une des deux grandes formes de l'esprit humain. Quelle que soit la variété infinie des formes du génie, elles se réduisent à deux principales qui les résument toutes : l'idéalisme et le sensualisme. Cette division se rencontre dans toutes les querelles de l'esprit humain, dans toutes les provinces de la science, dans la poésie et dans l'art; bien mieux, on l'a vue régner pendant toute la scolastique sur la théologie, et elle étend son empire jusque sur l'art du gouvernement, qu'elle partage en deux systèmes opposés. L'art de la politique est en effet idéaliste ou sensualiste, selon qu'il prend son point de départ dans un principe de justice et de morale supérieur et antérieur aux sociétés, ou dans la notion empirique et variable, selon les temps et les lieux, de l'utilité générale et de l'obéissance aux faits. J'ai même souvent pensé que, si l'on se servait de cette division comme de pierre de touche pour reconnaître les systèmes, bien des confusions seraient évitées, bien des masques enlevés; on verrait de prétendus amis s'apercevoir qu'ils sont ennemis de toute éternité, et des ennemis se tendre la main en avouant qu'ils combattaient sous un nuage. Se rattachent à la politique idéaliste, c'est-à-dire croyant à un principe supérieur et antérieur de morale, pouvoir catholique, chevalerie, monarchie, démocratie à la façon révolutionnaire française. A la politique sensualiste, c'est-à-dire prenant son point de départ soit dans l'homme même, soit dans les faits extérieurs auxquels il est soumis, se rattachent la liberté protestante, les oligarchies établies sur l'usage et

les droits prescrits, les gouvernemens mixtes à l'anglaise, la démocratie américaine; mais n'oublions pas que nous n'avons à parler de cette souveraine division que dans ses rapports avec les arts et particulièrement avec l'école de Venise.

De même que Michel Ange et Raphaël sont les rois de l'idéalisme, Titien et Véronèse sont les rois du sensualisme dans l'art, nous dirions volontiers du *réalisme*, si ce mot n'avait été de nos jours assez mal interprété et surtout entendu d'une façon peu philosophique et par trop étroite. Comme cette définition des grands Vénitiens pourra surprendre beaucoup de personnes qui rapportent à l'idéal certaines choses qui n'ont rien que de fort terrestre, il nous faut de toute nécessité l'expliquer. Un certain degré d'éclat, une grande profusion de richesses, de somptueux décors, une belle lumière, l'émouvante géométrie d'un beau corps nu, l'éloquence naturelle à un sang doué avec fécondité, l'excès d'une chaude passion, voilà ce que beaucoup de personnes appellent l'idéal, tout simplement parce que cela s'élève au-dessus de la médiocrité ordinaire de ce monde. Comme Titien et Véronèse abondent en qualités de cet ordre, leur magnificence leur vaut sans doute auprès de plus d'un spectateur le nom d'idéalistes; mais toutes ces choses ne sont idéales que par figure de rhétorique et par compliment, comme on dit d'une belle dame qu'elle est un ange, et d'un prince qu'il est un dieu. Il faut entendre seulement par idéalistes les artistes dont les œuvres sont la réalisation de conceptions intérieures, nées dans les profondeurs de la méditation ou dans l'essor d'une inspiration qui se puise à des sources abstraites, telles qu'une doctrine religieuse ou philosophique par exemple. Chez ceux-là, la conception est antérieure à tout choc de sensation venu du dehors, supérieure à toute expérience des formes de la nature visible : ce n'est qu'après formation complète, et l'organisme spirituel étant créé, que l'artiste songe à choisir dans le grand magasin de la nature les enveloppes qui peuvent le plus heureusement faire apparaître sa pensée. Tels sont Michel-Ange et Raphaël par-dessus tous autres, tels sont à un degré inférieur nos artistes français de la grande époque, un Poussin, un Eustache Lesueur. Tels sont en poésie nos tragiques français, un Corneille, un Racine; tel est surtout le Dante, modèle éternel des idéalistes; tel est en musique Mozart, dont l'inspiration si passionnée et si troublante découle cependant de sources absolument intimes, de pensées que les souffles du dehors n'ont point suggérées. Les sensualistes au contraire sont ceux dont les œuvres naissent du choc du monde extérieur, de la secousse voluptueuse et violente que leur ont fait ressentir les belles formes terrestres, de la contagion d'enthousiasme et d'amour que le spectacle magnifique de la nature

leur a communiquée, du paroxysme d'enivrement auquel une âme bien douée, servie par des sens fins et riches, arrive facilement au milieu de la mouvante succession de phénomènes dont chacun lui laisse en passant une impression de beauté, de terreur, de pitié ou de respect. Tels sont les Vénitiens, les Flamands, Rembrandt, et dans la poésie Shakspeare et la plupart des poètes anglais. Certes voilà des hommes bien divers, et qui ont exprimé des choses bien différentes; mais tous se ressemblent en ce sens que le point de départ de l'inspiration est le même pour tous, et ce point de départ, c'est, — je répète le mot, car je ne saurais en trouver un meilleur, — le choc violent des choses extérieures.

Il ne faut pas prendre ce mot de sensualisme dans une acception grossièrement littérale. Des pensées d'une haute portée peuvent être exprimées au moyen de ce système, et tout ce que le mot veut dire, c'est qu'ici la conception de l'artiste n'est qu'un résultat *a posteriori* d'impressions reçues. On a beaucoup parlé de réalisme dans notre temps, mais la véritable théorie du réalisme est encore à faire. Le réalisme, ce n'est pas la reproduction exacte de la réalité extérieure, c'est *la sensation transformée*, et cette expression mérite qu'on l'explique. La nature fait passer ses spectacles devant tels ou tels hommes doués de la sensibilité exceptionnelle et de l'âme passionnée qui constituent l'artiste, un Titien, un Véronèse, un Rubens, un Rembrandt, et alors se réalise à la lettre l'antique théorie de Démocrite et d'Épicure sur la formation des idées. Les choses, en rayonnant, envoient de tous côtés une partie d'elles-mêmes sous la forme de poussière atomistique, et chacun de ces atomes, quoique imperceptible, est un abrégé complet de la chose entière dont il émane; par le chemin des yeux, ces atomes entrent dans l'âme, s'y logent, et y forment une réduction de l'objet lui-même. Chez la plupart des hommes, dont l'âme est distraite et dont les sens sont durs et fermés, ces images sont nécessairement languissantes, effacées, maladives: il n'en est pas ainsi chez les très grands artistes : avec eux, le phénomène se double et se triple. Ces atomes qui s'échappent des choses, non-seulement ils les reçoivent avec transport, mais ils les aspirent avec frénésie, ils les font converger vers eux comme un faisceau de lumières vers un centre, jusqu'à ce que le microcosme intérieur soit un dédoublement vivant des choses contemplées. Le phénomène ne s'arrête point là : dans les fournaises ardentes de ces âmes, ces microcosmes sont promptement altérés d'essence spirituelle, ils s'échauffent et se fondent sous le feu des fièvres de l'artiste, ils s'alimentent du suc de son cerveau, ils pompent la séve de son cœur. Un jour enfin ce microcosme, entretenu de la substance même de l'artiste, s'échappe hors de lui aussi vio-

lemment qu'il y était entré; alors il apparaît comme une création originale, née spontanément des profondeurs du génie, et les spectateurs, ignorant son origine ou ne pouvant la reconnaître, s'écrient souvent : C'est *l'idéal!* tandis qu'il n'y a là qu'une série de sensations transformées. Voilà le vrai réalisme dans l'art; ce que l'artiste exprime, c'est la réalité qui a passé au travers de son être et y est devenue subjective, non la réalité froidement objective qui n'a pas accompli ce séjour; c'est la matière nourrie de sa substance personnelle, non la matière nourrie des séves de la terre. On peut encore exprimer le même phénomène d'une autre façon en disant que l'impression reçue par l'artiste a été si forte, qu'elle en a recréé l'objet qui l'avait causée; mais que l'artiste, qui avait été passif lorsqu'il avait reçu l'impression, devenant actif lorsqu'il s'est agi de la renvoyer hors de lui, le spectacle extérieur a été reconstitué par les élémens tirés de sa personne même. La magie vénitienne, la magie de Rubens et de Rembrandt, n'ont pas d'autres secrets que ceux que nous venons d'expliquer; mais ces secrets n'ont rien de commun avec les doctrines de l'idéalisme, et on ne pourra jamais exprimer par ce moyen qu'un certain ordre de pensées. Le paganisme d'un Titien, la magnificence aristocratique d'un Véronèse, le christianisme charnel et populaire d'un Rubens, le christianisme démocratique d'un Rembrandt, peuvent s'en accommoder, non le christianisme philosophique d'un Michel-Ange, le platonicisme d'un Raphaël, les rêves mystiques d'un Angelico de Fiesole, les conceptions sévères d'un Poussin et d'un Lesueur.

ÉMILE MONTÉGUT.

LA HOLLANDE

ET

LE ROI LOUIS BONAPARTE

II.

QUATRE ANS DE RÈGNE (1).

VI.

Nous avons laissé le premier roi de Hollande s'acheminant avec sa famille vers le royaume que la politique de son frère lui avait érigé. La volonté nationale n'avait point du tout été consultée. Avec une effronterie étourdissante, on avait présenté à la France et à l'Europe comme « les représentans du peuple batave venus pour offrir en son nom la couronne au prince Louis Bonaparte » les membres d'une commission envoyée tout exprès par le gouvernement républicain pour tâcher, s'il était possible, de détourner le coup dont la république était menacée. Les résistances de la *grande besogne* officieuse, réunie par Schimmelpenninck, avaient été brisées comme du verre par la menace d'une annexion immédiate. Il n'était pas possible de se jouer plus cavalièrement d'un peuple dont la France et ses gouvernans avaient à maintes reprises garanti solennellement l'indépendance. Cependant le prince Louis s'avançait

(1) Voyez la *Revue* du 1er juin.

avec confiance au-devant de ses sujets. A Paris, on lui avait affirmé qu'il était désiré par un grand nombre, ce qui était faux, accepté par presque tous, ce qui était vrai en un certain sens, et il avait assez bonne opinion de lui-même pour espérer que cette acceptation, plus résignée qu'enthousiaste, se changerait peu à peu en affection dévouée. Le voyage ne fut marqué par rien de saillant. On put toutefois signaler l'extrême empressement des catholiques ou plutôt du clergé à venir protester de leur dévoûment à un prince qui professait leur religion. Cela était naturel. Les catholiques néerlandais devaient l'égalité civile à la révolution de 95, mais en fait ils étaient loin de posséder dans les administrations et les conseils de l'état une part de pouvoir proportionnée à leur importance numérique. Le personnel instruit manquait dans leurs rangs ; ils ne se rendaient pas compte de cette circonstance, à laquelle on ne pouvait rien, et posséder un roi de leur communion, un roi qui *pratiquait*, qui arrivait muni d'un confesseur, c'était pour eux comme une garantie que l'état d'infériorité où ils se voyaient encore maintenus ne tarderait pas à cesser. D'autre part, ce côté de la question, auquel on avait à peine songé dans le premier moment, ne laissait pas d'inspirer des inquiétudes vagues à la majorité protestante. Ce n'était pas tant du roi catholique, c'était de son entourage que l'on se défiait. On craignait de voir se former à l'ombre de son trône quelque nid d'intrigues dont la religion serait le prétexte, la domination cléricale le but réel. Cependant le catholicisme paraissait en ce temps-là si affaibli comme puissance politique, que ces craintes n'eurent pas grand écho. C'était bien plutôt l'idée qu'il fallait subir un roi, et un roi d'origine étrangère, qui jetait du froid dans l'accueil fait au nouveau souverain. Tout néanmoins se passa convenablement. Les magistrats apportèrent les clés des villes dans des plats d'argent et complimentèrent de leur mieux leurs majestés dans un français laborieux. A Rotterdam, on ne traversa point la ville, on la contourna pour se rendre à La Haye, où l'on arriva le soir du 18 juin 1806. La municipalité avait érigé quelques arcs de triomphe avec des devises emphatiques. Les historiens hollandais assurent qu'on offrit de l'argent à la pauvre corporation des porteurs de tourbe, pour les décider à dételer la voiture du roi et à le traîner en triomphe à travers les rues de La Haye, mais que tous refusèrent. Ce qui est certain, c'est que le premier accueil de la population fut glacial. Le cortége royal traversa la ville vers neuf heures du soir entre deux rangs de soldats, dont les acclamations commandées retentirent à peu près seules. Peu ou point d'illuminations privées; beaucoup de maisons même avaient fermé leurs fenêtres, comme si elles eussent pris le deuil de la vieille république. Hortense, habituée à

de tout autres réceptions, ne put retenir quelques larmes. Louis, moins surpris, la calma. Il comptait, et il ne se trompait pas, sur un changement prochain des dispositions publiques. Il descendit à la *Maison du Bois*, ce petit palais *extra muros* habité naguère par le conseiller-pensionnaire, où il resta huit jours avant de faire son entrée officielle à La Haye et afin d'organiser à tête reposée les principaux rouages du nouveau gouvernement.

Il est bon de se rendre compte de la situation, des difficultés et des avantages qu'elle présentait. Nous avons déjà fait allusion aux difficultés; elles étaient grandes. Il s'agissait de se faire aimer comme roi, et, dans l'esprit de Louis, de faire souche dynastique. Or non-seulement il arrivait en étranger au milieu d'un peuple dont il ignorait la langue, dont il ne savait pas même très bien l'histoire, d'un peuple très attaché à ses coutumes, à ses mœurs, revêche aux influences du dehors, opiniâtre dans ses répugnances comme dans ses préférences; mais encore il ne se dissimulait pas que l'esprit républicain était toujours très fort dans le pays, et que, circonstance à peser, contrairement à ce qui se passait ailleurs, c'étaient surtout les hautes classes qui en étaient imbues. Il est vrai qu'on reconnaissait aussi combien il était difficile de maintenir une forme politique plus que jamais suspecte dans une Europe partagée entre les vieilles et la nouvelle monarchie; mais alors quel Hollandais, même au sein du parti patriote ou de l'ancienne oligarchie, ne se disait pas que, s'il devait entrer dans les destinées des anciennes provinces d'être gouvernées par une famille royale, il n'y avait qu'une famille dont le prestige fût assez ancien, dont l'illustration fût assez populaire, dont le caractère national fût assez reconnu, pour ceindre la couronne néerlandaise? N'était-il pas évident en revanche que nul n'eût de sa vie songé à Louis Bonaparte, s'il n'avait eu un frère dont la volonté tenait pour le moment lieu de raison et de loi? Si Louis avait été envoyé en Hollande comme gouverneur d'un pays conquis, ou s'il n'avait point pris sa propre royauté au sérieux, sa position eût été plus simple. Il avait à sa disposition des forces suffisantes pour s'imposer à la nation récalcitrante; mais c'est une position dont il ne voulait à aucun prix. Il entendait se faire aimer; il voulait être roi de par l'assentiment de son peuple. Si cette intention lui faisait honneur, encore une fois comment la réaliser? On a beau parler dans l'histoire de royautés fondées par la ruse ou la violence, la même histoire démontre à qui l'étudie attentivement qu'on ne s'improvise pas roi, qu'il faut pour régner avec quelque chance de durée tout au moins la complicité indirecte de la nation, et Louis sentait fort bien que, s'il était réduit à n'appuyer son trône que sur la terreur qu'inspirait son frère, il eût mieux fait de n'y pas monter.

Cependant, tout bien examiné, la situation n'avait rien de désespéré pour un prince désireux de régner et décidé à faire tout ce qu'il fallait pour y réussir. Il n'était pas sans offrir des dédommagemens aux divers partis que son arrivée au trône pouvait avoir offusqués. Les patriotes regrettaient la république, mais en définitive la nouvelle royauté allait consolider les réformes les plus importantes qu'ils avaient introduites, telles que la concentration du pouvoir, l'égalité civile et religieuse, l'unité de législation et d'impôt. De son côté, le parti orangiste ne pouvait nier qu'il avait jadis appelé de tous ses vœux la constitution d'un pouvoir central auquel ne manquait que le nom de royauté; ce n'était pas la faute de Louis si les orangistes avaient échoué. La famille d'Orange portait la peine de ses maladresses récentes, et son représentant, le prince héréditaire, avait obtenu la principauté de Fulde comme une sorte d'indemnité des pertes que sa famille avait subies du fait de la révolution; cela équivalait à une renonciation à la Hollande, et cette opinion était fort goûtée de Louis, facilement enclin aux idées légitimistes. En définitive, le parti orangiste n'était pas, comme les bourbonniens en France par exemple, inféodé à un principe absolu; les princes d'Orange n'avaient jamais gouverné en vertu d'une sainte ampoule quelconque, et les orangistes pouvaient sans aucun sacrilége, sans renier aucun dogme, servir leur patrie sous un prince d'une autre maison. L'ancien patriciat était mort comme puissance politique; l'influence individuelle, toujours très grande, de beaucoup de ses membres pouvait, moyennant quelque habileté dans les choix, passer à l'actif du nouveau régime. Quant à la masse du pays, au moment dont nous parlons, elle n'était précisément ni orangiste ni patriote; elle était lasse, découragée; elle admirait Napoléon et le redoutait. Mécontente, humiliée au premier abord de se voir menée comme un troupeau, elle reconnaissait qu'après tout, si l'empereur eût voulu, il aurait eu la force nécessaire pour rayer la Hollande du nombre des nations, et que mieux valait encore rester soi-même en acceptant un de ses frères pour souverain que de se suicider par une folle résistance. On pouvait même espérer des compensations à cette résignation forcée. Par affection pour le frère qu'il avait fait roi, l'empereur lui faciliterait sa tâche et ferait peser de moindres exigences sur le peuple qui l'aurait pour souverain que lorsqu'il n'avait affaire qu'à un magistrat suprême électif, qui, au bout du compte, n'était lui-même que sa créature. Sans doute il se laisserait plus facilement persuader par son frère de l'impossibilité d'appliquer à un pays ne vivant que de commerce les rigoureuses mesures que sa politique le conduisait à imposer à la France et à ses autres alliés dans l'intérêt de sa lutte acharnée contre l'Angleterre. Si, comme il le promettait, Louis se montrait

vrai roi de Hollande, si, comme son ambition naturelle devait l'y incliner, il en épousait les intérêts vitaux, on pouvait attendre de son accession au trône un soulagement sérieux. Pour le reste, Dieu était grand, l'avenir aussi, et quand l'Europe serait rentrée dans des conditions normales d'existence, on aviserait. En un mot, avec son sens froid et le tour ordinairement positif de ses raisonnemens, le peuple hollandais se trouvait dans une situation d'esprit analogue à celle d'un homme en possession d'une grande opulence et qui perd tout à coup la moitié de sa fortune. Il est clair que cette perte lui est très sensible; mais, comme il lui en reste assez pour vivre honorablement, et qu'avec de la patience, du savoir-faire, il peut espérer de la reconstituer, une fois le premier étourdissement passé, au lieu de s'abandonner à un stérile désespoir, il se résout à tirer le moins mauvais parti possible des circonstances qui s'imposent à lui, et se console en pensant qu'il aurait pu lui arriver pire. Si l'on veut encore, c'était un mariage de raison qui pouvait, avec de la bonne volonté mutuelle, aboutir à l'inclination.

Une seule chose manquait à cette théorie, à laquelle un moment les meilleurs esprits et le roi tout le premier purent s'arrêter avec complaisance; malheureusement cette seule chose était capitale, je veux dire la connivence du tout-puissant seigneur qui avait érigé le royaume. Louis voulait être roi de Hollande *pour de vrai*, si j'ose ainsi dire; son frère n'avait voulu envoyer à La Haye qu'un préfet couronné, et même il n'entendait pas lui laisser trop longtemps la couronne sur la tête.

En attendant, le nouveau roi dit lui-même dans ses *Mémoires* qu'il partit « avec une grande confiance. » Il est évident et conforme au caractère que nous lui connaissons qu'il se trouvait heureux d'occuper enfin un poste élevé, où il serait *chez lui*, où ses talens personnels pourraient se déployer sans se perdre dans l'éclat éblouissant de l'astre dont il n'avait été jusqu'alors que l'humble satellite. Il n'est pas moins évident pour nous que ses résistances momentanées à la volonté fraternelle avaient été plus voulues que sincères; autrement il aurait pris plus de précautions contre l'éventualité, toujours possible, d'une divergence de vues entre lui et l'empereur. Le titre de connétable de France que celui-ci tenait à lui voir conserver l'avait bien un moment inquiété. Ce titre impliquait une dépendance peu compatible avec la dignité d'une couronne royale; celui qui la portait restait par le fait même citoyen français, et Louis voulait se faire hollandais de pied en cap. Napoléon l'avait, paraît-il, rassuré en lui disant que ce titre n'avait qu'une signification *fédérative*; le roi de Hollande serait simplement par là un des premiers dignitaires de la ligue d'états dont l'empereur des Français devait être le protecteur

et directeur suprême, et Louis n'avait pas la moindre intention de se soustraire à l'alliance française. Dans ses conversations avec les Hollandais venus à Paris, comme avec les notables qui le saluèrent à son arrivée, il prit soin de leur déclarer sous toutes les formes que, depuis le moment où il avait accepté la couronne de Hollande, il ne se considérait plus que comme Hollandais. Ces déclarations réitérées furent même assez fortes pour étonner les Français dont il s'était fait suivre.

La Haye n'est pas une très grande ville. Habituée à servir de résidence aux stathouders et récemment encore aux autorités centrales de la république, elle vivait trop de la cour ou de ce qui y ressemblait pour ne pas avoir les mœurs et la curiosité un peu frivole des villes de ce genre. En très peu de jours, tout La Haye sut ce qui se passait à la Maison du Bois. Il ne fut question que de l'affabilité, des belles manières, des excellentes intentions, de la ferveur hollandaise du nouveau roi. On avait beaucoup craint qu'il ne confiât plusieurs charges importantes de l'état à ses anciens compatriotes. Il n'en fut rien. Tous les postes politiques furent adjugés à des nationaux, même dans l'organisation intérieure de sa maison le roi fit une large place à l'élément hollandais, et personne ne songea sérieusement à lui reprocher de garder un certain nombre de Français pour son service personnel. Le contentement fut plus grand encore quand on apprit qu'un corps de troupes françaises, parti d'Utrecht pour escorter le roi lors de son entrée solennelle, avait été contremandé, et que Louis voulait se confier exclusivement aux troupes nationales. Quand l'empereur le sut, il fronça son auguste sourcil; mais il était trop tard, la chose était faite, et habilement faite, car pour ces diverses raisons l'entrée solennelle fut très acclamée. Sur un point pourtant, Louis eut peut-être le tort de trop abonder dans son propre sens. Il voulut que toutes les dames d'honneur de la reine fussent hollandaises. Hortense se vit donc entourée de personnes fort bien nées, très estimables, mais pour la plupart peu faites à la vie des cours, très sérieuses, un peu raides, au milieu desquelles la pauvre reine se sentit bientôt mourir d'ennui; toutefois cela passa inaperçu dans les préoccupations de la première heure. Le roi avait nommé, avant même d'être en Hollande, l'amiral Ver Huell ministre de la marine, et M. Gogel, du parti patriote, chef habile et probe d'une grande maison de commerce, ministre des finances. Il confirma M. van der Goes aux affaires étrangères, ce qui fut encore un excellent choix, unanimement approuvé; il confia l'intérieur à M. Mollerus, ancien membre du gouvernement républicain, les travaux publics et les digues à M. Twent, spécialité honorable, la guerre au général Bonhomme, les colonies à M. van

der Heim, conservateur du vieux système, la secrétairerie d'état à M. Röell, de l'ancienne oligarchie, d'une capacité politique reconnue, enfin la justice et police à M. van Hoof, homme nouveau, dont nul ne connaissait les titres à ce genre de fonctions, si ce n'est que le roi voulait absolument avoir au moins un catholique dans le cabinet, et qu'il était catholique. En somme, ce premier cabinet satisfit l'opinion, surtout parce qu'il témoignait d'une tendance louable à se mettre au-dessus des anciens partis et à rallier autour de la nouvelle royauté les hommes honorables et modérés qui les avaient jadis servis. C'était continuer habilement la ligne de conduite recommandée par van der Goes et adoptée par Schimmelpenninck. A celui-ci, le roi réservait la présidence perpétuelle du corps législatif, inscrite tout exprès pour lui dans la constitution : il eût vivement désiré le voir accepter ces fonctions, qui lui paraissaient une reconnaissance de la royauté par le dernier magistrat suprême de la république; mais l'ex-conseiller-pensionnaire refusa net, et aucune instance ne put le faire changer de résolution. Il resta spectateur muet et chagrin d'événemens qu'il n'avait pu conjurer, mais qu'il ne voulait pas sanctionner. Toutefois on sut gré au roi de cette offre réitérée, et de ce qu'il respecta la retraite volontaire où se confinait celui qu'il avait en quelque sorte détrôné. Combien de nouveaux souverains eussent regardé comme leur premier devoir de rendre le royaume inhabitable à leur prédécesseur mécontent!

Le 25 juin 1806, le roi de Hollande fit donc son entrée solennelle dans sa capitale aux acclamations cette fois réelles de la population. Les ministres et les divers corps de l'état vinrent le complimenter, faire acte de soumission dans les limites des lois, et prêter le serment de fidélité. Dans les discours qui furent prononcés et que le roi a reproduits en grande partie dans ses mémoires, on peut constater que, malgré toutes les politesses et même les flatteries que l'on prodiguait au nouveau souverain, pas un seul de ces discours ne contenait l'assertion que Louis eût été appelé par la volonté nationale. « Nous espérons, nous nous flattons, nous nous attendons, » ces tournures prudentes reviennent à chaque pas. On rend hommage aux qualités, aux bonnes intentions du roi; on lui dit que sa bonté *s'attirera* l'amour de son peuple, que « sa venue est une disposition de la Providence, dont les voies sont souvent mystérieuses; » on observe avec joie que dans la nouvelle constitution « la séparation et l'indépendance des pouvoirs sont confirmées, » ce qui est excellent partout et toujours, mais enfin ce qui ne saurait être un compliment à l'adresse d'un nouveau prince; tout le reste est à l'avenant. Un officier français qui se trouvait près du roi ne put s'empêcher de lui dire : « Sire, on a l'air de vous faire la leçon ! » C'était

assez vrai, ou du moins les discours se ressentaient encore visiblement d'un certain froissement patriotique. Le roi le comprit fort bien lui-même, mais il eut le tact de ne pas paraître s'en apercevoir, et il répondit en réitérant ses déclarations d'attachement sans réserve à la Hollande et à ses intérêts.

Le discours qu'il prononça trois jours après devant le corps législatif fut inspiré par les mêmes sentimens; toutefois, et probablement dans la secrète pensée de faire à son tour une leçon d'histoire à ces incorrigibles républicains, il lui échappa une véritable bévue. Il alla jusqu'à leur dire que « du jour de son couronnement commençait la véritable indépendance des Provinces-Unies, et qu'un seul regard sur les siècles passés suffisait pour les convaincre qu'elles n'eurent jamais de gouvernement stable, de sort assuré, de véritable indépendance. » Le respect empêcha l'ébahissement de se faire jour; mais en rapprochant cette étourdissante assertion de celles que l'empereur avait lancées moins d'un mois auparavant sur la vieille république, les membres de la haute assemblée durent se demander quel était donc l'ignorant qui avait enseigné l'histoire moderne aux Bonapartes.

Ce ne furent pourtant que des nuages à peine remarqués sur un ciel qui tendait à se rasséréner. Le fait est que le roi réussissait. On avait eu peur d'avoir affaire à un soldat parvenu, et l'on se trouvait en face d'un gentilhomme très prévenant, très affectueux, presque câlin avec ceux qu'il voulait s'attacher. Hortense aussi plaisait beaucoup. Elle donnait beaucoup d'éclat et d'animation aux fêtes et réceptions de la cour. Sa conversation enjouée, ses manières vives et gracieuses enchantaient tous ceux qui se rappelaient les allures plus que hautaines de l'Anglaise et de la Prussienne qui avaient occupé la première place sous les deux derniers stathouders. Sa danse en particulier faisait tourner les têtes, car la danse à cette époque était un art. Le malheur est que si Hortense plaisait en Hollande, elle-même ne s'y plaisait pas du tout. L'entourage que son mari lui avait imposé n'était pas de son goût. Elle avait bien accepté d'être reine de Hollande, d'abord parce que cela entrait dans les vues de l'empereur, puis parce qu'un diadème royal ne peut qu'embellir encore une jolie femme; mais elle ne partageait nullement l'engouement hollandais de son mari. Elle prenait systématiquement le parti des Français venus avec le couple royal et reprochait au roi de les traiter injustement. Elle le blâmait d'avoir si complétement abjuré le caractère français. Comme lui, elle comprenait fort bien qu'ils n'étaient sur le trône que par la grâce de l'empereur, mais elle ne voyait pas, comme le roi, la nécessité de s'appuyer sur autre chose, et elle tenait évidemment plus à rester

princesse impériale qu'à s'affermir comme reine de Hollande. Cette mésintelligence politique, venant se joindre aux incompatibilités de caractère que nous avons signalées, rendit de nouveau la vie commune insupportable aux deux époux. La correspondance suivie d'Hortense avec Joséphine et probablement aussi avec Napoléon devait porter les traces de ces mécontentemens. Ce qui est sûr, c'est que Louis devint bientôt soupçonneux, défiant envers sa femme; il se crut plus d'une fois épié et dénoncé par elle. S'exagéra-t-il la portée des plaintes qu'une jeune reine qui s'ennuyait put faire entendre à sa mère et à son beau-père? Le fait est que, peu de mois après son arrivée en Hollande, ayant trouvé une bonne occasion de rentrer en France, à Paris, elle ne voulut pas alors revenir dans le pays dont elle était la reine, et que le roi ne fit aucun effort pour la rappeler près de lui.

Mais nous anticipons sur la marche des événemens; parlons, avant de poursuivre l'histoire du règne, de la constitution que Louis avait apportée toute faite, et qui fut *acceptée*, comme sa royauté, par *leurs hautes puissances*, ainsi que du traité entre la France et la Hollande qui devait régler les rapports ultérieurs des deux états.

Schimmelpenninck, dans son exil volontaire, dut se reprocher d'avoir si facilement consenti à introduire dans la république batave un système de gouvernement aussi peu libéral que celui de la constitution de 1805. La constitution royale n'en fut qu'un décalque, et même, à quelques égards, elle fut moins restrictive des droits de la nation. Par exemple, au lieu de ne compter que dix-neuf membres, chiffre vraiment ridicule pour une assemblée législative, leurs hautes puissances se composèrent désormais de trente-huit représentans. Du reste leur mode de nomination, le caractère illusoire de leur vote en matière de budget et d'impôt, l'absence du droit d'initiative, le manque absolu de garanties en faveur de la presse et du droit de réunion, rien de tout cela ne fut changé. Les prévisions de l'empereur ne l'avaient pas trompé, quand il avait rédigé la constitution de 1805 de compte à demi avec Schimmelpenninck. Les républicains ne pouvaient pas se plaindre d'avoir moins de liberté sous le roi Louis que sous le conseiller-pensionnaire. La constitution royale garantissait la dette publique, le maintien de la langue nationale dans la rédaction des lois et l'administration, une protection égale à tous les cultes, jointe à l'obligation pour chacun d'eux de se renfermer pour l'exercice dans l'intérieur des temples. Elle donnait au roi un conseil d'état de treize membres où les ministres avaient séance et voix délibérative. Elle se servait, pour définir les attributions royales, d'une phrase inquiétante par le vague des expressions. « Le roi, disait-elle, a exclusivement et sans res-

triction l'entier exercice du gouvernement et de tout pouvoir nécessaire pour assurer l'exécution des lois et les faire respecter. » L'absolutisme le plus arbitraire pourrait sortir de là. En cas de décès du roi, la régence devait appartenir de droit à la reine, et, à défaut de celle-ci, le régent du royaume serait nommé par l'empereur des Français parmi les princes de la famille royale ou parmi les nationaux. On voit que Napoléon avait pris toutes ses mesures.

Le traité conclu entre la France et la Hollande était frappé au même coin. « Considérant, disait-il, que l'état des esprits en Europe fait du renouvellement périodique du chef de l'état en Hollande une source continuelle d'agitations, que le peuple hollandais a absolument besoin d'un gouvernement héréditaire pour rester tranquillement en possession de son indépendance politique et de sa liberté religieuse et civile, qu'il n'a pas moins besoin d'une protection puissante, et que la France est essentiellement intéressée à son alliance et à la stabilité de ses institutions, sa majesté l'empereur des Français, roi d'Italie, tant pour lui que pour ses successeurs à perpétuité, garantit à la Hollande *le maintien de ses droits constitutionnels, son indépendance, l'intégrité de ses possessions dans les deux mondes.* Sur la demande formelle faite par leurs hautes puissances représentant la république batave que le prince Louis-Napoléon soit nommé et couronné roi héréditaire et constitutionnel de Hollande, sa majesté défère à ce vœu; *néanmoins il est statué que les couronnes de France et de Hollande ne pourront être jamais réunies sur la même tête.* » Un article stipulait la conclusion immédiate d'un traité de commerce entre les deux pays. Autant de promesses, autant d'engagemens violés. D'après l'article 6, le roi de Hollande sera à perpétuité grand dignitaire de l'empire sous le titre de connétable, et d'après l'article 7 les membres de la maison régnante de Hollande resteront personnellement soumis aux dispositions du statut qui fait loi pour la famille impériale de France. Ces deux derniers articles n'auraient jamais dû être consentis par le prince Louis, pour peu qu'il eût deviné les intentions réelles de son frère. En revanche, l'article 3 devait, dès la première heure, lui être particulièrement agréable : il lui attribuait la jouissance de deux palais à La Haye, du domaine et château de Soestdyk, un revenu annuel de 500,000 florins en biens-fonds et une liste civile de 1,500,000 florins, en tout plus de 4 millions de francs (1). C'était énorme eu égard au pays, à l'époque et à la situation très obérée des finances hollandaises. Aujourd'hui, dans une situation des plus prospères, le roi des Pays-Bas, dont la fortune privée est insignifiante, doit se contenter de

(1) Le florin de Hollande vaut environ 2 francs 12 centimes.

600,000 florins de liste civile et d'une somme à peu près égale provenant des domaines, c'est-à-dire que, si nous tenons compte de la dépréciation de l'argent depuis le commencement du siècle, le roi Guillaume III ne reçoit pas même la moitié de ce qui fut assuré au roi Louis. Celui-ci ne se fit pas prier pour accepter cet article. Ce n'est pas du tout qu'il fût cupide, la suite l'a prouvé; mais, tout en s'affirmant à lui-même qu'il avait des goûts très simples, il aimait à dépenser largement, il tenait à ce que sa cour fût brillante, et il voulait avoir les moyens de se faire des amis parmi ses sujets. Leurs hautes puissances durent s'incliner devant ce fait accompli comme devant tous les autres.

Cependant la nation hollandaise se fût résignée à cela comme à bien d'autres choses, si les espérances conçues à l'aurore du règne avaient pu se réaliser.

VII.

La première chose à régler, c'étaient les finances. Schimmelpenninck, brusquement arrêté dans son travail de restauration matérielle, avait jeté d'excellentes bases; mais la situation était encore des plus critiques. Il y avait 35 millions de florins d'arriéré et 9 millions de rentes échues à payer. Le budget des dépenses annuelles atteignait le chiffre de 78 millions de florins, y compris 35 millions 1/2 de rentes, et c'est tout au plus si l'on pouvait compter sur 55 millions de recettes. Le roi, bien conseillé par Gogel et plus ouvert que son frère Napoléon aux notions d'une saine économie politique, voulut d'abord qu'il fût bien entendu que les rentes seraient toujours intégralement payées; puis, et jusqu'à ce que l'amortissement, qu'on allait organiser aussitôt que possible, eût fonctionné d'une manière sensible, il fut arrêté que le budget normal des dépenses ne dépasserait pas 20 millions de florins par an. Gogel se faisait fort d'obtenir encore 5 millions sur l'impôt ordinaire par des mesures fiscales; le revenu de l'année suivante monterait donc à 60 millions. Resteraient 40 millions pour payer les rentes déjà constituées et celles de l'emprunt qu'on allait faire pour solder l'arriéré. Si la paix générale était conclue, le terrible cap était doublé, et le pays, rendu au commerce, ne tarderait pas à voir augmenter indéfiniment ses ressources disponibles. Le public hollandais, très expert en matière de finances, applaudit à cet arrangement et souscrivit l'emprunt proposé avec un empressement de bon augure. On vit monter la rente à la bourse d'Amsterdam, la seule peut-être en Europe où dans ce moment pareil phénomène fût possible. Le roi avait appris que la Hollande avait une créance déjà vieille à la

charge de la France. L'amiral Sercey, pendant une croisière dans les mers asiatiques, avait reçu de la régence de Java des avances s'élevant à 4 millions de florins, pour lesquelles il avait donné des remises sur le trésor français. Cette dette, remontant à sept ou huit années, avait été reconnue en 1800 par Talleyrand, et Schimmelpenninck en avait en vain réclamé le paiement. Louis se flattait d'être plus heureux, lorsqu'à sa grande surprise son frère lui répondit sans plus de façon que ses prétentions étaient surannées, et qu'il n'avait pas d'argent disponible. Pourtant il obtint un allégement notable du fardeau provenant de l'entretien des troupes françaises. Il lui fut accordé que deux régimens français seulement et deux états-majors généraux resteraient à la charge de la Hollande; mais ce ne fut pas sans peine, il dut même user d'une menace qui pouvait encore, au lendemain de son arrivée au trône, produire quelque effet : il menaça d'abdiquer. En même temps, on fit revenir peu à peu de Boulogne, sous prétexte de la réparer, la fameuse flottille, qui restait inutile dans la vase depuis l'expédition manquée contre l'Angleterre; une fois de retour, les équipages furent congédiés. Il y eut surtout une résolution du roi qui lui concilia les sympathies générales. Les ports de Hollande étaient, comme ceux de France, bloqués par les croiseurs anglais, et des règlemens sévères interdisaient tout commerce avec l'Angleterre. C'était pour les Hollandais un état de choses bien plus insupportable que pour les Français. Aussi avait-on cherché des biais. Sous prétexte de se procurer les nouvelles et les journaux nécessaires, les agens consulaires français et plusieurs officiers accordaient des licences aux navires dont les armateurs ou consignataires leur payaient un droit exorbitant. Le roi prit des mesures pour mettre un terme à ce scandale; mais on sut bientôt aussi que, sans ouvrir officiellement les ports aux navires anglais ou venant d'Angleterre, il était décidé à regarder avec indulgence tous les arrivages qui ne seraient pas trop directement contraires aux règlemens provoqués par l'état de guerre. C'était aller au-devant des plus ardens désirs de la population. Le roi déclarait encore que sa ferme intention, quand la paix serait rendue à l'Europe, était d'établir un régime de très grande liberté commerciale; il caressait même volontiers l'idée de faire un jour de la Hollande une sorte de grand port franc, librement ouvert aux marchandises de toute origine et devenant ainsi le premier marché du monde. Sur ce point, le roi entrait parfaitement dans l'esprit d'un peuple avant tout marchand et navigateur.

La modération dont il faisait preuve dans les affaires de justice n'était pas moins appréciée. Il se proposait d'établir dans les faits ce qui n'était encore que sur le papier, l'unité des lois civiles. Les

codes français devaient servir de base, mais après avoir été mis en rapport avec les besoins locaux et les mœurs nationales. La réputation d'humanité qui l'avait précédé en Hollande s'accrut aussi par la manière clémente dont il traita les plus compromis dans une mutinerie qui éclata sur la flotte au moment de la prestation de serment, et qui n'avait été étouffée que par la fermeté de l'amiral de Winter. Le roi usait largement du droit de grâce qui lui était dévolu par la constitution. Il répugnait à sanctionner les arrêts de mort, et l'un de ses rêves d'avenir était de proposer un jour l'abolition de la peine capitale.

Il s'occupa très sérieusement de la grande question des digues. Il ne rend pas tout à fait justice dans ses mémoires à Schimmelpenninck, qui lui avait frayé la route en établissant l'administration centrale du *waterstaat* et en jetant les fondemens des grandes écluses de Katwyk. Ses souvenirs auront été probablement en défaut, car il en parle comme si c'était lui qui eût le premier centralisé le *waterstaat;* l'essentiel, c'est qu'il lui donna une sollicitude constante et qu'il fut bien conseillé par ceux qu'il avait mis à la tête de cet important département. La preuve en est dans les travaux d'exhaussement et de desséchement qu'il fit entreprendre, dans les projets qu'il se réservait de mettre à exécution quand les finances seraient rétablies. Parmi ces projets, nous devons citer le desséchement du lac de Harlem, qui n'eut lieu que plus de trente ans après, et celui des *Plasses*, ces grands étangs qui se succèdent à perte de vue entre Rotterdam et Souda, et qu'on achève de dessécher au moment même où nous écrivons.

Au département des cultes, sa position était délicate. Il avait, comme la plupart des Bonapartes, un fonds d'attachement tout italien pour le catholicisme, une très haute idée de sa valeur sociale, une vénération profonde pour le prêtre, le tout associé à une singulière ignorance des autres doctrines religieuses. On l'eût profondément surpris, si on lui eût démontré, pièces en main, que les sociétés modernes ne peuvent subsister qu'en répudiant dans leurs institutions et dans leurs lois des principes que la papauté a toujours tenus pour inviolables et sacrés. Cette illusion, il est vrai, était celle d'une foule d'esprits à cette époque, elle fut partagée par Napoléon, qui ne s'aperçut que bien tard des inextricables difficultés où il s'était engagé par le concordat; mais elle était moins générale dans les pays où le protestantisme dominait, où les hommes politiques étaient habitués à considérer la rupture avec Rome comme l'une des conditions d'une existence nationale vraiment indépendante. Le roi Louis était à cent lieues de pareilles pensées. Son bon sens et son amour sincère de la tolérance firent seuls qu'il se con-

traignit et s'attacha de son mieux à rassurer la majorité protestante. Il n'y parvint pourtant qu'à demi. Les constitutions qui s'étaient succédé depuis 1795 assuraient aux catholiques l'égalité des droits et la protection de l'état. Peu à peu, à la faveur des idées nouvelles et dans la mesure où ils se mêleraient à la vie commune, ils devaient prendre leur part d'influence et de pouvoir. Seulement il fallait ne rien faire de factice pour hâter ce moment et ne pas nommer aux postes importans des hommes médiocres uniquement parce qu'ils étaient catholiques, et c'est ce que le roi Louis se crut parfois obligé de faire. Il y avait un abus à supprimer, celui qui consistait, en vertu des priviléges attribués à l'église de l'état, à remettre aux réformés, dans les localités où ils n'étaient qu'une petite minorité, les grandes églises qu'ils ne pouvaient remplir, tandis que la majorité catholique devait se contenter de petites chapelles insuffisantes. Le roi eût agi sagement, s'il eût confié le soin de régler ce genre de difficultés à une commission mixte, qu'il eût même pu sans inconvénient composer en majorité de protestans libéraux. Il eût ainsi évité la responsabilité de mesures qui, tout équitables qu'elles fussent en elles-mêmes, ne pouvaient passer dans les faits sans produire des froissemens graves. Il voulut au contraire procéder lui-même à ce qu'il regardait comme une réparation. Ses décisions ne furent pas toujours heureuses. Par exemple, il enleva aux réformés wallons de La Haye, descendans pour la plupart des Français réfugiés sous Louis XIV et Louis XV, l'église qu'ils possédaient depuis la révocation, celle qu'avaient consacrée les prières et les larmes des exilés, où Saurin avait tonné de sa puissante voix. Le plus souvent son passage par les villes qu'il visitait fut marqué par le don fait aux catholiques d'une église prise aux réformés. Encore une fois, il se peut que chacune de ses décisions fût conforme à l'équité, et que, si le roi n'avait pas été lui-même catholique, personne n'eût songé à s'en plaindre. Je dois dire néanmoins que c'est dans les conversations des vieillards et dans les manuscrits inédits que j'ai trouvé des marques de ces plaintes plutôt que dans les pièces officielles ou les publications du temps. Si la presse eût été libre, on en trouverait certainement d'autres traces; mais la presse ne l'était guère sous le roi Louis, et on a vu que la constitution était muette à son égard. Ce prince se croyait sincèrement libéral, mais son libéralisme ne supportait pas aisément la contradiction. Un journal d'Amsterdam ayant parlé en termes peu mesurés de la famille royale de Prusse, le roi, qui aimait beaucoup cette famille, le supprima par un simple décret. Enfin le mécontentement du protestantisme n'eut pas le loisir, il eut à peine la volonté de se faire jour. Il y avait trop d'intérêts nationaux dont le roi Louis avait épousé la

cause dans un sens conforme aux vœux les plus ardens du pays pour qu'on se montrât trop susceptible.

L'un des points sur lesquels le roi s'associa le plus complétement à l'esprit national, ce fut la grosse question du recrutement de l'armée. Les Hollandais n'avaient jamais connu la conscription, et, d'après tout ce qui leur revenait de France, ils l'avaient en horreur. Le peuple hollandais est marin, il n'est pas militaire. Ses armées se composaient jadis de volontaires, c'est-à-dire de mercenaires qu'on recrutait en Suisse, dans la Hesse, au pays wallon. Même aux périodes les plus guerrières de son histoire, on ne le voit jamais pris par la fièvre des conquêtes. S'il bataille souvent dans le Brabant, sur le Rhin, en Belgique, c'est pour se défendre. Le Brabant lui-même n'est conquis par l'ancienne confédération que parce qu'on en regarde la possession comme une barrière indispensable contre les envahisseurs du midi. Ce n'est pas du tout que ce peuple manque de courage, il le prouve en défendant son territoire, ses villes surtout, avec le dernier acharnement; mais les expéditions militaires ont peu d'attrait pour lui. L'idée qu'un caprice de souverain peut enlever des milliers d'hommes à leurs foyers et les envoyer mourir à des centaines de lieues pour des causes qu'ils ne comprennent seulement pas, cette idée l'a toujours révolté. Encore aujourd'hui, après la rude école de l'empire, qui permit à la restauration hollandaise de recruter l'armée d'après un mode analogue au système français, l'armée hollandaise n'est sérieusement organisée qu'en vue de la défense du territoire, et l'armée coloniale, celle qui doit garder les grandes colonies asiatiques, ne se compose que de volontaires. En présence de pareilles dispositions, et du moment que le roi Louis tenait à se faire aimer du peuple hollandais, il ne fallait pas songer à introduire la conscription. Napoléon aurait voulu qu'il le fît; dans sa correspondance, il reproche à son frère en termes très durs les répugnances qu'il professe à cet endroit. C'était pourtant une des conditions rigoureuses de la réussite du nouveau roi.

Il y eut toutefois quelques erreurs dans sa politique militaire. La Hollande, qui compte tant de marins dans sa population, peut plus aisément former une marine respectable qu'une armée imposante. L'amiral Ver Huell aurait voulu que le roi Louis appliquât de préférence à la marine l'argent dont il pouvait disposer. C'était le moyen de relever la Hollande devant l'Europe, de faire apprécier en France l'utilité de son alliance dans une guerre prolongée contre l'Angleterre, d'inquiéter l'orgueilleuse puissance dont la sécurité irritante provenait de ce qu'elle était depuis Trafalgar seule et unique maîtresse des mers. Ce conseil, peut-être intéressé, n'en était pas moins judicieux. Dans les premiers temps, Louis Bonaparte aurait

pu le suivre avec l'assentiment de son frère, qui n'était pas encore engagé dans sa guerre contre la Prusse et la Russie, et il aurait eu ainsi des excuses plausibles toutes trouvées pour résister plus tard aux écrasantes exigences du chef de l'empire français. Il n'en voulut rien faire. Il aimait à entourer son trône d'une armée relativement considérable. Une marine n'ajoute pas grand'chose au lustre immédiat d'une cour; elle est toujours trop loin de la capitale. De plus Louis Bonaparte tenait beaucoup à une garde royale, et une garde royale suppose une armée dont elle est l'élite. Il eut sa garde, elle lui coûta fort cher, et je n'ai vu nulle part qu'elle lui ait rendu des services proportionnés aux sacrifices qu'elle entraîna. Le recrutement de l'armée active resta donc volontaire; seulement il fut résolu qu'on organiserait une *schuttery* ou garde nationale, spécialement destinée à la défense du territoire et dont devaient faire partie tous les citoyens au-dessous de cinquante ans. Le roi Louis eut l'idée aussi, et une idée qui déplut beaucoup, de destiner à la profession des armes tous les orphelins, élevés dans les institutions de charité. Il avait été frappé du grand nombre d'établissemens de bienfaisance et surtout d'orphelinats créés en Hollande; mais selon lui on élevait mal les orphelins, et il ne pouvait s'accoutumer à ces costumes bigarrés, étranges, qu'ils portaient depuis des siècles et qu'ils portent encore aujourd'hui. Il ignorait sans doute que ces uniformes bizarres, mais pittoresques, sont la sauvegarde des orphelins dans leurs allées et venues à travers les rues des cités qu'ils parcourent en liberté. Le public les aime ainsi, les traite en enfans de la communauté, leur accorde parfois ce qu'il refuserait à d'autres. Il n'est pas rare que les jours de kermesse les promeneurs visitant les boutiques de la foire achètent spontanément des jouets ou des friandises pour les orphelins qu'ils rencontrent. Aussi le sentiment public se révoltait à la pensée que les pauvres enfans, au malheur de n'avoir ni père ni mère, devraient joindre celui de devenir forcément soldats. Ce fut même la cause de la seule émotion populaire qui troubla le règne de Louis Bonaparte. Quand les officiers recruteurs vinrent à Rotterdam pour enlever de l'orphelinat les jeunes gens en âge de servir, le peuple s'attroupa pour s'opposer à leur départ. Pourtant le lendemain il fallut céder, la ville allait être occupée, et puis il faut toujours en revenir à ceci, que la Hollande en était au point de tout céder au roi qu'on lui avait imposé, de peur qu'on ne le lui enlevât, et qu'en le perdant elle ne perdît tout.

Enfin l'année 1806 touchait à peine à son terme qu'avec une précipitation qui fut vue d'un très mauvais œil à Paris, le roi de Hollande décréta la création de deux ordres de chevalerie, celui de

l'Union et celui du Mérite. Les critiques acerbes du grand frère qui se moquait de cette hâte de faire parade des privilèges royaux n'étaient pas cette fois sans raison (1). Le mécontentement impérial fut encore plus grand lorsque la nouvelle parvint à Paris que le prince avait institué des maréchaux et des colonels-généraux, des maréchaux pour une armée de 20,000 hommes, et dont plusieurs avaient à peine fait la guerre! Louis Bonaparte aimait passionnément à régner, à *faire le roi*. Cette faiblesse l'entraîna depuis à d'autres bévues sans toutefois empêcher le pays de lui savoir gré des trois résolutions, alors capitales, qu'il avait prises : paiement intégral des dettes, indulgence dans l'interprétation des lois de la guerre appliquées à l'intercourse commerciale, refus absolu d'introduire la conscription. Tel était néanmoins le vice fatal de sa situation que les mêmes choses qui lui valurent une popularité réelle auprès de ses sujets le perdirent dans l'opinion de son frère.

VIII.

Afin de donner une idée générale de l'esprit qui marqua les quatre années du règne de Louis Bonaparte en Hollande, nous avons devancé quelque peu l'ordre chronologique des événemens. Cela nous permettra de reprendre avec plus de clarté et de suivre plus rapidement le fil d'une histoire subordonnée, comme on peut s'y attendre, aux agitations colossales dont l'Europe fut le théâtre sous le premier empire; nous pourrons ensuite revenir sur la brouille de plus en plus prononcée entre l'empereur et le roi de Hollande, et qui hâta la catastrophe finale.

Une chose préoccupait le roi Louis presque autant que l'organisation de son royaume : c'était le soin de sa santé, qui, nous le savons, était chancelante, mais dont il paraît s'être un peu exagéré le

(1) Dans l'entourage de l'empereur, on en rit aussi et on en médit. Louis, après avoir deux ou trois fois modifié les insignes de l'ordre de l'Union, s'était enfin arrêté à un modèle qui lui plaisait beaucoup. La croix portait un faisceau à neuf pointes, symbolisant les neuf provinces réunies désormais en corps de nation, avec la devise *eendragt maakt macht*, l'*union fait la force*, de l'autre côté le lion de Zélande et la devise *doe wel en zie niet om*, *fais le bien et ne t'inquiète pas du reste*. Sur le grand cordon se trouvaient reproduites les armes des principales villes de Hollande, de sorte qu'on y voyait un assortiment assez nombreux de lions, d'aigles, de cigognes, de léopards, etc. Les petites chroniques du temps racontent que Louis envoya des modèles à Paris pour qu'ils fussent montrés à Hortense, alors près de sa mère. « *C'est une ménagerie que cet ordre-là*, s'écria Joséphine, *il n'y aura que des bêtes dedans*.» Le mot fut charitablement rapporté à la cour de La Haye. Louis voulut se donner le plaisir de la riposte. « Savez-vous, dit-il un jour de réception, pourquoi l'on n'ose plus montrer de miroir à l'impératrice Joséphine? C'est qu'elle ne peut plus se voir *dedans*. »

délabrement. C'est dans l'espoir de la fortifier que, moins de six semaines après son arrivée en Hollande, il alla passer le mois d'août et presque tout le mois de septembre à Wiesbaden et à Aix-la-Chapelle. Cependant les relations de l'empire français et de la Prusse allaient en s'envenimant. Bientôt la guerre fut imminente. Depuis la campagne d'Austerlitz, une grande partie de l'armée française était restée en Allemagne. Napoléon était encore dans sa période de campagnes foudroyantes et décisives. Parti de Paris le 24 septembre 1806, il était le 28 à Mayence, le 3 octobre à son quartier-général de Würzbourg, le 14 octobre la bataille d'Iéna était gagnée, et la monarchie prussienne à deux doigts de sa perte.

Le roi de Hollande se vit contre son gré forcé de prendre part à une guerre pour laquelle Napoléon avait requis le concours des alliés de la France. Les sacrifices nouveaux d'hommes et d'argent qu'elle entraînait venaient cruellement déranger les plans d'économie dont il espérait le rétablissement de ses finances. Pourtant ce fut avec zèle qu'il s'acquitta du rôle qui lui était confié. Ses instructions lui prescrivaient de simuler une attaque sur la Westphalie en prenant Wesel, sur la rive droite du Rhin, comme base d'opération. Tandis que la Frise orientale était envahie par un corps hollandais sous les ordres du général Daendels, Louis réunit 15,000 hommes à Wesel, donnant la main au maréchal Mortier, qui devait se porter sur Cassel et en faire déguerpir l'électeur, allié de la Prusse. Le roi fit jeter un pont sur le Rhin devant Wesel, rassembla des vivres et des munitions, et le 15 octobre il se dirigeait avec toutes ses forces disponibles sur Münster. L'écrasante victoire d'Iéna fit qu'on ne s'occupa guère de cette diversion, pourtant habile et bien exécutée, qui eût été en cas de revers le salut de l'armée française; mais Louis eut une autre mortification plus dure à digérer. Il espérait tirer parti du malheur de la situation en prenant part à la guerre comme roi allié de la France, marchant à la tête de son armée nationale et se créant ainsi, pour lui et son royaume, des titres à la considération, à la gratitude même de la nation française. Quelle ne fut pas sa déception d'apprendre que des ordres formels de l'empereur interdisaient toute constitution d'une armée *hollandaise*, et que les divisions en seraient réparties dans les corps d'armée français dont Mortier avait le commandement en chef! Les réclamations, les plaintes de Louis n'eurent aucun effet. Froissé, il laissa ses troupes à Mortier, entré dans Cassel avec peu de monde, et revint à La Haye en se creusant la tête pour deviner quelles pouvaient être les intentions de l'empereur. Ce n'était pourtant pas difficile à deviner : l'empereur ne se souciait pas de voir se consolider la royauté de son frère.

Bientôt une sinistre nouvelle vint consterner la Hollande et son roi. Un décret impérial daté de Berlin le 21 novembre 1806 inaugurait ce monstrueux système de blocus continental que Napoléon a peut-être regardé comme la plus belle conception de son génie, et qui a été en fait la cause la plus puissante de sa chute, car il exaspéra les masses du nord, il engendra les guerres interminables qui se succédèrent depuis, et rendit les revers irréparables par la coalition des intérêts matériels et des passions patriotiques, deux forces bien puissantes prises séparément, mais dont l'union est irrésistible. On sait que, par une application draconienne des règles autorisées par le droit de la guerre, Napoléon voulut interdire en France, dans tous les pays alliés de la France ou occupés par ses armées, tout commerce quelconque avec l'Angleterre. Tout produit des manufactures ou des colonies anglaises devait être confisqué et anéanti partout où l'on pourrait le saisir, à 300 lieues dans les terres comme sur les côtes. Toute lettre venant d'Angleterre ou y allant devait être interceptée et détruite, tout bâtiment ayant touché un port anglais était déclaré de bonne prise, tout Anglais saisi en France et dans les pays alliés ou soumis était prisonnier de guerre. Peu de temps après, ce système fut couronné par le décret qui déclarait confisqué tout navire neutre qui aurait *subi* la visite d'un croiseur anglais!

Nous n'avons pas besoin de rappeler les maux incalculables que ce défi lancé contre la nature des hommes et des choses fit tomber sur la France comme sur le reste de l'Europe; mais il y eut des degrés dans la pesanteur du fardeau. Il est clair que les populations méridionales, sobres, peu habituées au comfortable domestique, travaillant peu, trouvant sur leur sol à peu près tout ce que réclamaient leurs besoins et leurs goûts, n'en furent pas affectées au même point que les pays du nord, qui depuis des siècles faisaient une consommation toujours croissante de denrées exotiques, qui ne savaient plus se passer de tabac, de thé, de café, de sucre, y tenaient comme les Français tiennent au pain, et s'habillaient avec les étoffes que l'Angleterre seule pouvait leur fournir abondamment et à bas prix. Le blocus continental fut une entreprise d'une rare audace, mais profondément impolitique. Son auteur cherchait à la justifier en l'opposant aux absurdes prétentions de l'Angleterre en matière de blocus maritime; cette puissance voulait qu'une simple déclaration de son amirauté constituât un port en état de blocus réel, lors même qu'aucune force effective n'en interdirait l'entrée. Si Napoléon eût su attendre, les intolérables prétentions de l'Angleterre eussent rattaché à sa cause toutes les nations commerçantes; mais par son système continental il devenait lui-même plus insup-

portable encore. On se risque dans le commerce contre un blocus fictif, souvent même contre un blocus réel, quitte à supputer les chances qu'on a de le forcer de manière ou d'autre et à diriger ses spéculations en conséquence. L'opération se résout alors en une question d'assurance maritime; mais que faire contre une police qui, de Dresde et même bientôt de Saint-Pétersbourg à Nantes et de Copenhague à Cadix, viendrait fouiller les fabriques et les entrepôts, les magasins et les boutiques, et saisir tout ce qui serait ou paraîtrait marchandise de provenance anglaise? Rien n'était mieux combiné pour tuer le commerce anglais et le commerce du monde entier. Plutôt cent fois le système anglais, tout gênant qu'il fût, que ce système impérial avec son implacable inquisition!

S'il y avait un coin de l'Europe où ces doléances fussent aussi vives que naturelles, c'était la Hollande. Dans ce pays, où l'industrie locale était alors très peu développée, on ne vivait que de la culture des terres et du commerce; les terres fournissaient en abondance la viande, le lait et le fromage, ce qui était une grande source de richesse, mais pour le reste l'agriculteur devait tirer de l'étranger ce qu'exigeaient ses besoins. Dans les villes, tout le monde ou à peu près faisait du commerce, et il n'y avait pas moyen d'en faire sans se mettre en rapport direct ou indirect avec l'Angleterre et ses colonies. Malgré la politique indulgente de Louis, le commerce hollandais souffrait énormément depuis la rupture de la paix d'Amiens. Il faut lire, dans les lettres que le jeune Niebuhr (1), séjournant alors en Hollande, adressait à son père et à son beau-frère, les lamentables statistiques qu'il recueillait dans ses excursions à travers le pays. Beaucoup de maisons hollandaises avaient en Angleterre des succursales ou des maisons associées; d'autres y avaient placé antérieurement leurs capitaux. On correspondait par des voies indirectes, dispendieuses, ou bien par des moyens interlopes, en se servant des smoggleurs des deux nations, dont la race, favorisée par la longueur des guerres, se recrutait sans cesse. C'était coûteux, souvent dangereux, toujours fort pénible; mais enfin, si l'on ne vivait pas largement, on vivotait; les fortunes ne se perdaient pas entièrement, les lourds impôts qui grevaient le pays trouvaient quelque chose à frapper. Le roi Louis, dont les sentimens d'économiste étaient déjà très affectés des gênes que l'état de guerre imposait au commerce, fut atterré par la promulgation du décret de blocus continental. Il refusa de le publier dans sa teneur littérale, du moins il n'en ordonna l'application qu'aux régions de la Frise orientale qui

(1) Le futur historien était alors attaché de la légation prussienne. Les lettres dont nous parlons se trouvent dans ses œuvres posthumes, *Nachgelassene Schriften nicht-philologischen Inhalts,* Hambourg 1842.

pouvaient passer pour pays conquis. Il se borna, pour son royaume proprement dit, à ne lui donner force de loi que « pour autant que les mesures déjà en vigueur ne seraient pas suffisantes. » Les marchandises anglaises qui viendraient à être saisies seraient, non pas détruites, mais vendues au profit du fisc. Cette mesure avait du moins l'avantage de rapporter quelque chose au trésor et de ne pas priver la population de ce qui pour elle était le nécessaire. Il en écrivit franchement à l'empereur, qui fut, comme bien on pense, aussi mécontent que possible. Sa colère, ses menaces, excitées par les rapports souvent perfides d'agens secrets que sa police avait semés le long des côtes de Hollande et qui lui dénonçaient des infractions au blocus, même lorsqu'ils avaient vendu fort cher la promesse de les tenir secrètes, arrachèrent au roi Louis un mot d'une véritable profondeur sous sa forme triviale. Dans son étrange ignorance des effets de toute mesure douanière, ne comprenant pas qu'il est des lois de commerce et d'échange aussi inviolables que les lois physiques ou qui ne peuvent être violées qu'en apparence, parce qu'elles retrouvent leur application sous d'autres formes, Napoléon prétendait qu'il dépendait uniquement de Louis, dans un pays tel que la Hollande, de rendre tout commerce avec l'Angleterre impossible. « Empêchez donc la peau de transpirer! » s'écria un jour le malheureux roi, à qui l'on voulait faire exécuter l'inexécutable (1).

Dans un moment d'irritation, Louis en vint à ordonner la fermeture des ports à tous les navires sans exception. Cette mesure, prise en hiver, au moment des gelées, cessa d'avoir son effet au printemps; mais ce fut depuis lors entre les deux frères une série continue de récriminations, Napoléon blâmant Louis en termes violens de ce qu'il appelait sa faiblesse, Louis criant grâce au nom

(1) On a conservé en Hollande le souvenir d'un trait de contrebande assez piquant, remontant à l'époque où l'empereur, accompagné de Marie-Louise, vint séjourner quelque temps à Amsterdam. L'annexion était un fait accompli depuis un an. On avait saisi et brûlé des monceaux de marchandises anglaises ou tenues pour telles. Une armée de douaniers fourmillait le long des dunes, et Napoléon s'imaginait en avoir tout de bon fini avec la contrebande hollandaise. Ne voilà-t-il pas que des voix intéressées soufflent à l'oreille de Marie-Louise qu'il existe à Amsterdam des dépôts d'étoffes anglaises de grand prix! La jeune impératrice est prise d'un désir fou d'en acheter. Pendant la nuit, des marchands sont introduits dans sa chambre. Le surlendemain, Marie-Louise et toutes les dames de sa suite avaient des robes, des châles, des dentelles, tout cela britannique. L'empereur s'en aperçut et fit une scène terrible à Marie-Louise, qui toutefois ne tarda pas à l'apaiser par quelques larmes, en faisant l'enfant gâté, en jurant qu'elle « ne le ferait plus. » C'était bien la peine de torturer son pauvre frère avec toutes ces histoires de contrebande, dont il le rendait personnellement responsable, pour que, dans son entourage le plus immédiat, l'empereur lui-même vît comment la contrebande, alléchée par de gros gains, se rit de toutes les mesures prises contre elle.

de son trésor à sec, de ses sujets ruinés et des sacrifices que la Hollande ne cessait de faire. Il prétend dans ses mémoires que dans l'hiver de 1806 à 1807, la Hollande n'entretint pas moins de 50,000 hommes sous les armes, en grande majorité incorporés dans les divisions de l'armée française. Il est à présumer que ce chiffre est exagéré; on le réduirait de moitié qu'il serait encore très considérable, si l'on pense que, continuellement exposé à une attaque anglaise, le pays devait rester toujours sur un pied respectable de défense.

On savait en Hollande que le roi tenait bon contre les exigences de son terrible frère. Un événement local ne lui fit pas moins de bien dans l'esprit de ses sujets. Le 12 janvier 1807, un bateau chargé de poudre qui traversait Leyde fit explosion au beau milieu de la ville. Le désastre fut épouvantable; huit cents maisons furent ou détruites ou fortement endommagées. La population épargnée était folle de terreur; des décombres fumans sortaient des cris affreux. Le feu prenait partout. Ceux qu'on voulait secourir voyaient souvent leur salut compromis par les efforts mêmes que l'on faisait pour les tirer des ruines. Le roi, aussitôt averti, accourut à Leyde malgré son état maladif, paya de sa personne, encouragea les travailleurs, donna une direction efficace aux secours qui arrivaient de toutes parts, en un mot fit énergiquement son devoir de roi (1). Les mesures qu'il proposa ensuite au corps législatif pour venir au secours de la ville si rudement éprouvée furent bien inspirées et eurent d'heureux effets. Le roi patronna de son exemple et de sa recommandation une grande collecte nationale qui fut très fructueuse. Cette initiative du roi était d'ailleurs conforme à l'esprit comme aux précédens du pays. Croirait-on que Napoléon tança son frère d'une verte façon de ce qu'au lieu d'*ordonner*, il *demandait!*

Passons rapidement sur les mesures administratives et financières qui occupèrent les premiers mois de 1807, la création d'une direction des beaux-arts, l'installation de l'ordre de l'Union, où le roi put se livrer à son aise à ses effusions romantiques, l'envoi à Java du général Daendels, la discussion du budget, que Gogel parvint encore une fois à équilibrer, mais à quel prix! moyennant un nouvel emprunt de 40 millions, pour le service duquel on dut engager le

(1) Parmi les victimes de cette terrible journée, on signale les professeurs Jean Luzac et Kluit, ainsi que le pasteur et professeur Rau. Ce dernier, savant théologien et orateur distingué, n'était pas chez lui quand sa maison s'écroula; mais en apprenant que sa femme et ses enfans étaient ensevelis, il en fut tellement affecté qu'il demeura dans un état de langueur dont il ne se releva plus; il mourut des suites au bout d'un an. La femme et les enfans furent pourtant sauvés. Le nombre des morts s'éleva à cent cinquante-trois.

produit des impôts d'Amsterdam. Les exigences militaires de la France et les frais imprévus résultant de l'introduction du gouvernement royal avaient creusé ce nouveau déficit. Napoléon revenait toujours à la charge dans ses lettres pour que Louis réduisît les rentes. Le roi disait avec raison que la réduction d'une rente d'état sous le nom de retenue ou d'impôt n'est pas autre chose qu'une banqueroute déguisée, que la Hollande vivait encore de son crédit, mais ne vivait plus que de cela, que si elle manquait à ses engagemens, tout croulerait. « Une banqueroute, disait-il, équivaudrait à la rupture de nos digues. » L'empereur, qui avait ses projets, ne voyait pas qu'il y eût nécessité absolue de conserver même les digues. Ce qu'il apprit avec plus de plaisir, c'est que son frère avait obtenu de leurs hautes puissances du corps législatif qu'elles renonçassent à un titre peu conforme aux très modestes attributions d'une assemblée qui n'avait que ce nom de commun avec les anciens *staaten-generaal*. « Comment! s'écria l'empereur à cette nouvelle, Louis est parvenu à arracher cette plume du paon! » Il y avait dans cette ombre de pouvoir parlementaire quelque chose qui offusquait ses sentimens d'autocrate. Cependant le roi avait visité au printemps les îles de la Meuse et la Nord-Hollande. Il avait été généralement bien accueilli par les populations. La division du pays en départemens correspondant aux anciennes provinces avait été régularisée. Le seul changement notable fut la séparation de l'ancienne province de Hollande en deux départemens, Nord-Hollande et Sud-Hollande, séparation qui mettait fin à la prépondérance écrasante de cette province, et que tout concourait à justifier, car cette division a été réintroduite il y a une vingtaine d'années. Tout à coup un grand malheur privé vint assombrir cette aurore du règne. A peine de retour à La Haye, le roi vit mourir inopinément le 2 mai son fils aîné. Ce fut un coup affreux pour Louis et pour Hortense, qui s'abandonnèrent à tous les excès de la douleur. Le séjour de La Haye, de la Hollande elle-même, leur devint insupportable. Après quelque temps passé à la campagne chez M. de Heeckeren, la reine se rendit aux Pyrénées, où le roi la rejoignit bientôt. Louis, dans ses mémoires, sent que cette fugue n'avait rien de très royal, et met en avant pour l'expliquer l'état de sa santé et le chagrin cuisant qu'il éprouvait de voir et d'être impuissant à soulager les intolérables souffrances du pays sur lequel il était appelé à régner.

Les événemens se précipitaient à l'autre extrémité de l'Europe. La bataille de Friedland avait été gagnée par l'armée française, l'entrevue de Tilsitt avait eu lieu, et tout le système européen semblait désormais dépendre de l'amitié personnelle des empereurs de France et de Russie, qui n'avaient plus rien à se refuser. Le résultat le plus

immédiat de cette intimité avait été un redoublement de rigueur dans l'application des mesures destinées à renforcer le blocus continental, et la Hollande s'en était ressentie en premier lieu. Sur l'ordre de Napoléon, des gendarmes français déguisés passèrent la frontière hollandaise, et enlevèrent des Hollandais soupçonnés d'entretenir avec les Anglais un commerce de contrebande. A Paris, on affectait de s'adresser à la *régence* hollandaise, comme si le roi eût abdiqué ou fût mort. Le bruit de sa mort courut même dans le pays. On ne concevait pas qu'en de pareilles conjonctures le roi restât sans donner signe de vie à 300 lieues de son peuple. Les troupes hollandaises s'étaient distinguées à Friedland, les ordres du jour avaient rendu hommage à leur bravoure; le roi de Hollande fut le dernier à le savoir. Enfin Louis apprit par les lettres respectueuses, mais fermes, de ses ministres le fâcheux effet de cette absence prolongée, et après un séjour de plus de trois mois hors de son royaume il s'empressa d'y retourner; mais Hortense ne l'y suivit pas et resta en France. En passant par Paris, il eut une entrevue avec son frère, qui lui reprocha durement ce qu'il appelait sa connivence avec l'Angleterre, et lui raconta, comme une bagatelle sans importance, le joli tour qu'il avait joué à ses sujets contrebandiers avec ses gendarmes déguisés. En même temps l'empereur lui notifia qu'il avait absolument besoin de Flessingue pour commander la grande bouche de l'Escaut, et qu'il fallait la lui donner. Pour adoucir l'amertume du sacrifice, il allait arrondir la Hollande du côté du nord en lui adjoignant l'Ost-Frise et quelques petits territoires, et du côté du sud en lui remettant le district de Zevenaar. Les représentations d'ailleurs timides de Louis, qui n'était jamais très hardi en présence de son frère, n'eurent aucune influence sur ses décisions; les ministres hollandais eux-mêmes furent d'avis qu'il fallait encore céder, et cet échange de territoires fut ratifié à Fontainebleau le 11 novembre 1807.

Il était très dur pour les Hollandais de se voir enlever par leur auguste allié une ville telle que Flessingue, appartenant au vieux sol de la patrie néerlandaise. Cependant les compensations du côté de la Frise n'étaient pas sans valeur, et surtout on croyait qu'à force de soumission et de sacrifices on désarmerait le lion dévorant. En cela, je pense qu'on eut tort. Cette apparente indifférence devait encourager un appétit qui n'allait pas tarder à se montrer insatiable. De son côté, Louis commit une faute nouvelle. Son esprit mélancolique, assombri par les contrariétés politiques et les chagrins de famille, éprouvait un besoin de continuel changement. La Haye, où il était rentré le 23 septembre 1807, ne lui plaisait plus. Pendant son voyage aux Pyrénées, il avait fait acheter sous main à Utrecht

des maisons particulières contiguës avec l'intention de les réunir en un seul corps de bâtiment et d'y faire un séjour provisoire. Au fond, il avait envie d'aller se fixer à Amsterdam. Il lui semblait que cette grande ville ferait une capitale plus imposante que l'ancienne résidence des stathouders. Il se trompait. La Haye n'est pas ce qu'on peut appeler une grande ville, mais elle est élégante, bien percée; elle a de belles places bien plantées, de grands hôtels d'ambassade, une des plus belles promenades de l'Europe, le Bois, à ses portes. Si donc ce n'est pas une grande capitale, c'est une résidence qui fait très bonne figure. Amsterdam au contraire est une ville trop exclusivement commerçante pour être la ville de la cour. Aujourd'hui, bien qu'ayant le titre de capitale du royaume, elle ne voit la famille royale dans ses murs qu'un petit nombre de jours chaque année. L'ancien et grandiose hôtel de ville, qui s'élève si majestueusement sur la place du Dam, en face de la bourse, et dont la masse imposante contraste d'une manière si originale avec les fines nervures de l'Église-Neuve, située tout auprès, est dans toute la force du terme la « maison commune, » riche et cossue, d'une cité de marchands, d'armateurs et de banquiers; ce n'est pas, ce n'a jamais été un palais, bien que depuis le règne de Louis Bonaparte, et pour lui plaire, la ville ait consenti à l'appeler de ce nom. Point de jardins, point de cour d'honneur, point même de grande porte d'entrée. C'est un hôtel de ville superbe et un palais défectueux, lourd et mesquin. Ces considérations n'arrêtèrent pas le roi, qui se fit offrir ce gros bâtiment par la ville (1). Celle-ci, du moins la classe supérieure, céda en rechignant. Elle tenait à son hôtel municipal, et le lui donna, n'osant refuser, à peu près comme la commission batave lui avait offert la couronne. Pourtant les boutiquiers et le petit peuple espérèrent que le séjour de la cour remédierait en partie à la stagnation des affaires, et ramènerait un peu de mouvement dans les rues, autrefois si animées, de la métropole commerciale. Le pays lui-même vit tous ces changemens avec déplaisir : il était habitué à La Haye, résidence du gouvernement central, et en Hollande c'est quelque chose qu'une habitude. Il calculait que l'installation provisoire à Utrecht, l'installation définitive à Amsterdam, coûteraient fort cher. Cela d'ailleurs n'empêchait pas le roi de faire procéder à la restauration et à l'ameublement du beau château du Loo, situé en Gueldre, ancienne résidence d'été et de chasse des princes d'Orange, et qui avait beaucoup souffert du passage des troupes françaises en 95. Cette nouvelle entreprise de-

(1) On crut aussi dans le pays que le roi craignait toujours à La Haye que les Anglais, débarquant inopinément à Scheveningen, ne l'enlevassent. Je doute fort toutefois que telle ait été son idée.

vait engloutir de belles sommes, non moins que l'achat ordonné par le roi de la maison de campagne de MM. Hope, près de Harlem, connue sous le nom du *Pavillon*, et dont il fit l'acquisition en la payant fort cher à des propriétaires récalcitrans. Et c'est au moment où le roi prêchait l'économie sur tous les tons qu'il donnait sans motif sérieux l'exemple d'une pareille prodigalité!

On avait néanmoins une telle peur de voir le roi se dégoûter du trône et partir, qu'on dissimula de son mieux le mécontentement qu'on ressentait. La Haye fut consternée; elle perdait ce qui faisait en quelque sorte sa raison d'être; pourtant elle se tut, les autres villes de même. Utrecht, ville de rentiers, de petits nobles, de puritains et de professeurs, n'aime point ce qui tend à troubler la placide monotonie de son existence. Donc Utrecht se souciait très peu de recevoir la cour à demeure; elle se tut également. Louis prit ce silence pour une approbation : ce n'était que de la résignation. Plusieurs changemens, dont les motifs ne furent pas très clairs, eurent lieu aussi dans la composition du cabinet. M. de Hogendorp, ministre de la guerre, qui succédait lui-même au général Bonhomme, fut envoyé comme ambassadeur à Vienne et remplacé par le général Janssens, défenseur malheureux, mais courageux, du Cap. M. van Maanen succéda au département de justice et police à M. van Hoof, qui n'avait pas, semble-t-il, déployé les talens que le roi lui supposait. L'amiral Ver Huell, ministre de la marine, reçut l'ordre d'aller à Saint-Pétersbourg. Le fin mot de ces changemens, c'est que Louis soupçonnait ces ministres, surtout Hogendorp et Ver Huell, d'être plus dévoués à son frère qu'à lui-même. Ses soupçons ne purent que s'enraciner quand il apprit par une lettre des plus brutales de Napoléon que celui-ci refusait l'ambassadeur que Louis voulait lui envoyer, et réclamait impérieusement Ver Huell comme représentant de la Hollande à Paris. L'amiral, qui voyageait à très petites journées vers Saint-Pétersbourg, comme s'il eût attendu un contre-ordre, fut rappelé à temps, remplacé par M. Six auprès d'Alexandre, et n'eut qu'à tourner bride dans la direction de la France. On vit bientôt avec regret M. van der Goes abandonner le portefeuille des affaires étrangères et céder la place à M. Röell, ex-secrétaire d'état. Il semble que la raison de ce dernier changement fût toute personnelle. Van der Goes était pessimiste, médiocre courtisan et habitué à décider lui-même dans les affaires diplomatiques, dont il avait depuis longtemps la direction. En même temps arriva de France le ministre Alexandre de Larochefoucault, que Louis regarda dès la première heure comme un espion mal disposé pour lui et la Hollande, et dont les allures cassantes, le langage irritant, n'étaient pas de nature à modifier cette première impression.

Le budget de 1808, préparé par l'infatigable Gogel, devait pourvoir à un nouveau déficit de 30 millions de florins. Un nouvel emprunt était nécessaire; de nouvelles taxes furent prélevées pour en assurer le service. Tout à coup le roi reçut une lettre confidentielle de l'empereur, qui, à la date du 28 mars, ne lui offrait ni plus ni moins que la couronne d'Espagne, dont il disposait déjà, comme on peut le voir, un mois avant la fameuse entrevue de Bayonne. « Le climat de la Hollande ne vous convient pas, disait Napoléon, la Hollande ne peut se relever de ses ruines; répondez seulement *oui*, et l'affaire est conclue. » Louis eut l'honnêteté de refuser cette offre insidieuse. Sans doute l'Espagne était un bien plus grand royaume que la Hollande, un pays catholique et monarchique de longue date: Napoléon savait qu'il prenait son frère par son faible en mettant en avant la question de climat, et en 1808 rien ne permettait encore de prévoir que l'astre du premier empire subirait sa première éclipse dans la patrie du Cid; mais le roi pensait qu'il y avait un contrat d'honneur entre lui et la nation hollandaise, et que son départ serait le signal de cette annexion dont sa présence sur le trône de Hollande constituait le seul empêchement sérieux. Bien que cette négociation dût être tenue fort secrète, il en transpira quelque chose. Je suis un peu tenté de croire que Louis mît quelque coquetterie dans ses indiscrétions; bientôt du reste il ne fut plus nécessaire de garder le secret, et les Hollandais lui furent reconnaissans de sa décision. Au surplus le roi s'ingéniait de toutes les façons à flatter l'amour-propre national. Depuis le mois d'avril 1807, il avait changé son nom de Louis en son équivalent hollandais *Lodewyk*. Il s'escrimait de son mieux pour apprendre à parler le hollandais, et n'y parvenait guère; en vain faisait-il venir auprès de lui des professeurs et des littérateurs distingués pour les consulter sur les moyens de vaincre les difficultés que, comme la plupart des Français, il rencontrait dans le maniement de cette langue aux aspirations fréquentes et à l'accentuation très despotique (1). Cependant il y gagnait de rapprocher de sa personne des hommes éminens jusqu'alors un peu boudeurs, et qu'il réussissait aisément à captiver par ses manières affables. C'est ainsi qu'il s'assura les sym-

(1) Le hollandais mal accentué est inintelligible aux Hollandais eux-mêmes. Les courtisans complimentaient le roi sur ses progrès dans la langue nationale; mais il paraît que ces progrès étaient fort lents. Du moins on m'a raconté que, se croyant assez sûr de lui pour adresser en hollandais une allocution à des nationaux admis à son audience, il commença par leur dire qu'il « était enchanté de les voir réunis autour de leur roi (*koning*), » qu'il faut prononcer à peu près *kôn'ng*, *ô* très long et la syllabe finale brève, avec la claire consonnance toutefois de l'*n* et du *g*); mais il prononça *koning* comme s'il eût voulu dire *konyn* (pron. *konein*), qui signifie *lapin*, et je laisse à juger du singulier effet que dut produire cette distraction royale.

pathies de M. van Lennep, père du romancier dont nous avons parlé dans la *Revue* (1), et dont le républicanisme, jusqu'alors assez farouche, s'adoucit beaucoup dans ses entretiens linguistiques avec le roi. Louis alla même, tant il avait à cœur de se faire Hollandais, jusqu'à permettre dans ses salons l'usage de la longue pipe hollandaise et à en donner l'exemple en personne. L'absence d'Hortense favorisait cette concession, alors inouie dans une cour. Toutefois cet essai ne dura pas longtemps. Louis éprouva sans doute quelques inconvéniens personnels de cet accommodement aux mœurs nationales, il ne revint pas sur la permission qu'il avait donnée; mais, comme on vit qu'il ne fumait plus lui-même, on n'osa plus fumer en sa présence.

IX.

Le 20 avril 1808, jour où le roi faisait son entrée solennelle à Amsterdam pour prendre possession de son nouveau palais, son troisième fils, aujourd'hui empereur des Français, naquit à Paris. Cet événement coïncidait avec les preuves de bon vouloir qu'il pouvait remarquer dans sa nouvelle capitale : l'assemblée très brillante de l'ordre de l'Union, les préliminaires de la première exposition de l'industrie nationale et de la fondation d'un institut royal des arts et des sciences (2), l'espoir qu'on avait de voir enfin la paix générale assurée par de nouveaux succès de la France en Espagne, toutes ces circonstances jetèrent encore un certain éclat sur ce moment du règne. Le voyage que le roi fit dans plusieurs provinces s'en ressentit.

Ce moment fut court. Déjà le bruit se répandait que l'empereur, non content d'avoir Flessingue, exigeait de nouvelles cessions de territoires, que le Brabant et la Zélande étaient menacés d'annexion. Bientôt le ministre de France en parla directement au roi comme d'une bagatelle. Louis répondit sur le ton de l'indignation, et en écrivit directement à l'empereur. La réponse de celui-ci, datée de Saint-Cloud 17 août 1808, ne doit pas être omise; rien ne met mieux à nu la politique en partie double que Napoléon avait adoptée à l'égard de la Hollande.

« Mon frère, je reçois votre lettre relative à l'ouverture qu'a faite le sieur de Larochefoucault. Il n'a été autorisé qu'à la faire indirectement. Puisque cet échange ne vous plaît pas, il n'y faut plus penser. Il était inutile de me faire un étalage de principes, puisque

(1) Voyez la *Revue* du 15 octobre 1868.

(2) Aujourd'hui académie royale des sciences des Pays-Bas.

je n'ai jamais dit que vous ne deviez pas consulter la nation. Des Hollandais instruits avaient fait connaître qu'il serait indifférent à la Hollande de perdre le Brabant, semé de places fortes qui coûtent beaucoup, qui a plus d'affinité avec la France qu'avec la Hollande, en l'échangeant contre des provinces du nord, riches et à votre convenance (l'empereur entendait parler de la région des villes hanséatiques). Encore une fois, puisque cet arrangement ne vous convient pas, c'est une affaire finie. Il était inutile même de m'en parler, puisque le sieur de Larochefoucault n'a eu ordre que de sonder le terrain. »

Il est à noter qu'un an s'était à peine écoulé que l'empereur ne faisait plus sonder le terrain, exigeait péremptoirement la cession des deux provinces, et ne consultait pas un seul instant la nation. En attendant, tout en ayant l'air de n'y plus penser, Napoléon décréta le 16 septembre suivant que toute exportation de denrées coloniales expédiées de Hollande sur un point quelconque du territoire de l'empire serait désormais interdite. Ce décret était basé sur la présomption que presque toutes ces denrées étaient de provenance anglaise. Ce n'en était pas moins une étrange façon de traiter un pays allié, gouverné par un frère de l'empereur, couvrant le nord-est de l'empire, et dont 3,000 soldats versaient leur sang en Espagne aux côtés de l'armée française. Le commerce hollandais, déjà frappé de tant de manières, en souffrit horriblement. Louis se vit forcé par là d'appliquer dans toute sa teneur le système du blocus continental, et l'empereur cédait à ses sollicitations en révoquant le décret du 16 septembre; mais ce ne fut pas pour longtemps. Les finances hollandaises continuaient de s'abîmer dans le gouffre du déficit malgré les efforts de Gogel et l'art avec lequel cet habile financier tirait du pays tout ce qu'il pouvait lui fournir. Le dernier emprunt de 30 millions de florins n'avait été couvert qu'aux deux tiers. Le corps législatif rompait avec sa docilité habituelle en exprimant de vives doléances sur l'état désastreux du commerce. Le roi faisait ce qu'il pouvait pour le rassurer, le consoler, lui faire entrevoir la conclusion prochaine d'une paix générale à laquelle lui-même ne croyait guère, et dont ses sujets désespéraient, car déjà, en dépit des bulletins officiels, on savait que les choses allaient mal en Espagne, et des rumeurs étranges circulaient à la bourse d'Amsterdam sur les dispositions réelles de la cour de Russie. Les pays de grand commerce sont ordinairement les mieux renseignés sur le véritable état des affaires générales. Les correspondances privées, dont l'intérêt pécuniaire est le seul mobile, obtiennent plus de créance que les nouvelles officielles, surtout quand celles-ci manquent de tout contrôle public. Napoléon était furieux contre les nouvellistes hollan-

dais. Quand on lit les plaintes violentes qu'il adresse à son frère à leur sujet, on pense involontairement aux colères de Louis XIV contre les gazetiers de Hollande; mais que faire contre cette infiltration de la vérité? C'était le cas ou jamais de répéter à Napoléon que sa puissance elle-même n'allait pas jusqu'à empêcher la peau de transpirer.

Louis tenait encore bravement tête à l'orage. Il travaillait avec une ardeur qui surprenait ses conseillers à l'organisation toujours défectueuse de son royaume. Le code criminel, élaboré sur la base du code français par une commission de savans jurisconsultes et discuté article par article en présence du roi, fut présenté à l'approbation de la chambre avant la fin de 1808. La délicate question des cultes reçut un commencement de règlement. Les ministres réformés conservaient leur traitement antérieur; les autres confessions, dès que l'état du trésor le permettrait, recevraient à leur tour des subsides. Tout traitement ecclésiastique tomberait désormais à la charge du budget national, les villes et les corporations qui les allouaient auparavant en étaient exemptées; mais les biens-fonds sur lesquels beaucoup de ces traitemens étaient prélevés devaient faire retour au domaine public. Une commission spéciale présiderait à la répartition des grandes églises entre les communautés religieuses d'une même localité. Tout cela était sage et dicté par les circonstances; seulement on regrettait de voir que dans ses voyages le roi continuait d'adjuger *motu proprio* des églises réformées à ses coreligionnaires, et qu'il refusait d'allouer aux synodes des églises réformées un subside annuel fixe pour leurs frais de séance. Il voulait se réserver d'y pourvoir lui-même par décret royal. C'était les mettre sous sa dépendance personnelle, c'était témoigner une certaine défiance à l'égard de corps représentatifs héritiers des vieilles traditions de la république, et qui, à un moment donné, auraient pu ne pas se montrer trop dociles à la politique royale. La fière église réformée des Pays-Bas se sentit quelque peu humiliée de dépendre ainsi d'un souverain catholique, aux intentions duquel tous se plaisaient à rendre hommage, dont la conduite n'était point celle d'un dévot, encore moins d'un ascète, mais qui allait scrupuleusement chaque année à Utrecht pour y faire ses pâques en fils soumis de l'église romaine. S'il ne forçait personne à suivre son exemple, on savait qu'on lui plaisait en l'imitant.

Cependant il ne faut pas se lasser de le répéter, ces critiques de détail, ces inquiétudes, qui, dans d'autres circonstances, eussent engendré les plus sérieux mécontentemens, étaient alors comme absorbées par les sombres préoccupations que causaient l'état des finances et du commerce, les guerres interminables, la peur qu'in-

spirait l'empereur. Le nouveau code civil, calqué aussi pour la plus grande partie sur le code Napoléon, fut présenté au corps législatif dans les derniers jours de 1808. L'empereur avait insisté pour que les deux législations de France et de Hollande fussent unifiées dans le plus bref délai; mais son déplaisir fut grand lorsqu'il apprit que Louis, d'accord avec ses conseillers, avait introduit dans son code plusieurs modifications nécessitées par la différence des coutumes et des mœurs. Rien pourtant n'était plus simple, si l'on eût voulu maintenir l'indépendance de la Hollande, d'autant plus que ces modifications respectaient tous les grands principes consacrés par le code français. Le système métrique fut aussi introduit par le gouvernement royal; seulement, pour en faciliter l'usage, on donna des noms hollandais aux nouvelles mesures, ce qui fit une nomenclature assez étrange, modifiée encore une fois à la restauration, mais qui a duré malgré ses anomalies jusqu'à une loi récente par laquelle l'usage de noms plus européens que français a été enfin sanctionné par les chambres néerlandaises.

L'année 1809 commençait assez bien, si l'on consent à prendre cette expression dans un sens très relatif. Les mesures rigoureuses dont le commerce maritime plus ou moins interlope était frappé n'étaient appliquées qu'avec de certains ménagemens. La contrebande florissait. L'empereur le savait et s'en plaignait avec la dernière rudesse. C'est son système qui la développait par l'appât des énormes bénéfices qu'elle rapportait. On sait combien elle était grande en France malgré les légions de douaniers qui en surveillaient les côtes. En Hollande, dans ce pays d'îlots, de criques sans nombre, de côtes plates, de brumes intenses, elle était plus facile que partout ailleurs. De plus elle était favorisée par la connivence directe ou indirecte de la population tout entière. Il ne s'agissait pas de se soustraire au paiement de droits plus ou moins élevés : c'est contre la prohibition absolue qu'on s'insurgeait. Outre qu'un peuple marchand ne peut jamais prendre tout à fait au sérieux la criminalité d'actes dont le caractère délictueux est artificiel, il n'y avait pas moyen de faire comprendre au peuple hollandais qu'il était tenu de mourir de faim pour seconder la politique absurde d'un souverain étranger qu'il ne connaissait plus que par l'extravagance de ses ambitions. A côté de la contrebande, il y avait encore un certain commerce, à moitié loyal, cherchant à se mettre en règle au moyen de petits subterfuges dont personne n'était la dupe. Le roi eût voulu y mettre un terme qu'il n'eût pu le faire : on ne lui eût pas obéi. Les admirateurs quand même du premier Napoléon se sont appuyés sur cet ensemble de faits pour justifier les mesures préparatoires à l'annexion et l'annexion elle-même. Il faut

leur accorder que la stricte exécution du blocus continental entraînait la réunion de la Hollande à l'empire, mais pas seulement cette réunion-là : c'est l'Europe entière, la Russie comprise, qui aurait dû être annexée. D'autre part ils oublient que ni Louis ni son peuple « ne pouvaient agir autrement, » que l'annexion, si elle eût duré dans les conditions où elle se fit, eût tout simplement réduit à l'état de désert ou de marécage un pays où personne n'aurait trouvé les moyens de vivre, et qu'un commerce en réalité très entravé, très contrarié, très amoindri, comme il l'était sous le régime de Louis, répondait au seul but raisonnable que l'on pût se flatter d'atteindre auprès des Anglais, c'est-à-dire que les commerçans anglais devaient bientôt appeler de tous leurs vœux une paix qui leur permettrait de trafiquer en grand et non plus seulement par petites échappées.

Une émouvante catastrophe rehaussa encore les mérites de Louis Bonaparte auprès de son peuple. Lors de la débâcle des glaces de 1809, il arriva ce qui arrive souvent sur les fleuves néerlandais : les glaçons flottans qui viennent du sud s'accumulent sur les bancs de glace situés plus bas qui n'ont pas encore dérapé, et ne tardent pas à former un barrage transversal derrière lequel les eaux s'amassent. Le danger qui menace les digues protectrices de la contrée voisine est alors très grand. Tantôt les eaux les dépassent en hauteur, tantôt, et c'est le cas le plus fréquent, détrempées par le dégel, pressées par cette masse liquide, heurtées par les blocs de glace, elles s'effondrent et livrent passage aux flots dévastateurs. Telle fut la cause qui, en janvier 1809, détermina l'inondation du Betuwe, grande île située entre le Leck et le Wahal (1). Des villages entiers furent envahis soudainement ; la ville de Gorcum elle-même faillit disparaître. On dut abattre des maisons pour improviser une digue assez forte pour protéger le reste de la ville. Le roi se montra cette fois encore à la hauteur de son devoir. Bien que souffrant, il se rendit en hâte sur le théâtre de l'inondation, présida aux travaux que la population, tout entière sur pied, opposait au fléau qui grandissait d'heure en heure, contribua à sauver des centaines de malheureux, en soulagea directement un grand nombre et remonta le moral de tous. Il courut même de véritables dangers, sa voiture ayant failli être emportée avec la digue, envahie par les glaçons. Le peuple hollandais, dont l'inondation est l'ennemie intime, fut enchanté de son roi dans cette circonstance. De nos jours, le roi Guillaume III, qui a dû payer de sa personne dans des cas semblables, s'est acquis

(1) On sait que ces noms de fleuves désignent simplement des bras du Rhin qui, avant d'arriver à la mer, perd son nom dans toutes ses branches, excepté dans celle qui se dirige vers Leyde.

par là le meilleur de sa renommée personnelle. C'est aussi ce que les vieillards de la classe inférieure vous racontent tout de suite lorsqu'ils veulent dire du bien du roi Louis. J'ai encore vu de grossières images du temps, mais dont la grossièreté même atteste la popularité, le représentant à pied sur les digues ébranlées ou en canot sur les terrains submergés et dirigeant les opérations de sauvetage. Une collecte, dont le roi prit l'initiative et dont le résultat fut inespéré, surtout quand on pense à la diminution des fortunes, compléta la série de mesures destinées à relever la région inondée d'une ruine qui un moment avait semblé irréparable.

Peu de temps après, le roi de Hollande fut surpris par une nouvelle qui le laissa indécis entre la joie et l'inquiétude. Murat avait cessé d'être grand-duc de Berg (région de Clèves, Dusseldorf, Elberfeld) pour monter sur le trône de Naples. Il plut à l'empereur d'investir du grand-duché vacant le fils de Louis, prince royal de Hollande depuis la mort de son frère aîné, et cette investiture paraissait au premier abord très avantageuse. Quand il succéderait à son père, le jeune prince pourrait adjoindre à son royaume héréditaire une contrée fertile, industrieuse, limitrophe, et dont les habitans en majorité parlent un allemand qui ressemble bien plus au hollandais qu'à la langue de Berlin ou de Dresde; mais il était dit que les bienfaits de Napoléon auraient toujours un côté douloureux pour son frère Louis. L'enfant royal n'était pas en Hollande. Il grandissait à Paris près de sa mère Hortense, et l'empereur, par le même décret, se réservait formellement « la garde et l'éducation du prince mineur, » et tout cela avait été arrangé, convenu, décrété, sans même qu'on eût averti par un seul mot son père le roi de Hollande. Il n'était pas possible de lui faire plus amèrement sentir le peu de cas que l'on faisait de lui. Par quelle malheureuse idée de représailles, au moment où l'empereur lui donnait lieu de se plaindre à juste titre de cet inconcevable manque de procédés, fut-il amené à donner suite à un projet qu'il couvait depuis son arrivée au trône, et qui consistait à créer une noblesse hollandaise à l'instar de celle que Napoléon avait instituée en France? Nous reconnaissons ici le faible du roi pour tout ce qui pouvait rehausser l'éclat extérieur de sa cour. La noblesse héréditaire en Hollande avait depuis longtemps cédé à l'ascendant de la bourgeoisie, et ne représentait plus rien dans l'état. Louis n'avait point assez d'argent pour doter les nobles qu'il créait; par conséquent il se condamnait ou à n'accorder des titres qu'aux personnes assez riches pour les porter convenablement, ou à créer gratuitement la classe toujours embarrassante des gentilshommes pauvres (1). C'est ce que l'empereur

(1) Parmi les dispositions qui caractérisaient ce singulier projet, il y en avait une

lui fit comprendre avec sa dureté habituelle, furieux de ce qu'il avait agi sans le consulter et du discrédit que cette institution mal combinée de la nouvelle noblesse de Hollande allait jeter sur celle que, dans une de ses moins bonnes heures, il avait jugé à propos de plaquer sur la démocratie française. Quatre mois après, Louis se vit forcé par son frère de rapporter son décret. Le corps législatif, qui avait accepté docilement une création dont l'utilité lui échappait, se résigna non moins docilement à la suppression lorsqu'elle lui fut proposée.

On doit se demander pourquoi Louis ne préférait pas, sinon une rupture impossible, du moins une abdication à un état de choses où il avait à dévorer ces continuels outrages. Il n'y a qu'une réponse, c'est qu'il espérait encore vaincre les difficultés de sa position en louvoyant avec la volonté impériale, cédant quand il n'y aurait pas d'autre issue, résistant aussi longtemps qu'il le pouvait, vivant au jour le jour selon sa propre expression, gagnant ainsi du temps pour se concilier l'affection des Hollandais. Il tenait énormément à rester roi. Les troupes hollandaises incorporées dans l'armée française se battaient bien en Espagne et en Allemagne; seulement elles n'étaient jamais assez nombreuses au gré de l'empereur, qui saignait la France aux quatre membres et ne comprenait pas qu'on n'en fît pas autant ailleurs. Elles rendaient pourtant à cette heure même un éminent service à Napoléon, engagé dans sa guerre de 1809 avec l'Autriche, cette guerre marquée par les batailles d'Essling et de Wagram, finalement victorieuse, mais qui fut très sanglante et faillit plus d'une fois se terminer par d'épouvantables désastres. Le temps des coups de foudre était passé. Un officier prussien nommé Schill venait de lever l'étendard de l'insurrection nationale dans le nord de l'Allemagne, et peu s'en fallut qu'il ne provoquât un embrasement général comparable à celui de 1813. Ce mouvement semble avoir été prématuré; on n'en devait pas moins l'étouffer promptement, à tout prix, et il était assez inquiétant pour donner de vives préoccupations à l'empereur, dont les armées étaient partagées entre l'Espagne, où elles fondaient, et l'Autriche, où elles étaient tout au plus assez nombreuses pour tenir tête à l'ennemi. Ce furent les Hollandais qui chassèrent Schill du Mecklembourg, dont un instant il avait été maître absolu, et le forcèrent à s'enfermer dans Stralsund; puis, après un siége où l'on se battit des deux côtés avec un grand

d'après laquelle, au bout d'un certain temps, les titres de noblesse eussent été attachés à la possession de terres érigées à cet effet et dont le roi disposerait, mais de telle sorte qu'à la mort de chaque titulaire ces terres rentreraient dans le domaine de la couronne, à moins que l'un de ses fils ne fût jugé digne par ses services de succéder à son père.

acharnement, ils parvinrent à pénétrer dans la ville, et Schill fut tué dans un combat de rues. Croirait-on qu'au moment même où les soldats de Louis venaient de se dévouer pour le salut de l'armée française et de l'empire, parut au *Moniteur* du 18 juin 1809 un article des plus virulens contre la Hollande, article évidemment commandé par l'empereur! C'étaient encore les infâmes nouvellistes hollandais, « ces spéculateurs à la baisse, animés par le délire et la haine contre la France, » qui étaient rendus responsables des bruits fâcheux qui couraient en Europe sur la marche des affaires aux bords de l'Èbre et du Danube. On allait jusqu'à se plaindre de ce que « le major Schill, qui aurait dû périr sur un échafaud, fût mort à Stralsund de la mort des braves. » Le *Journal de Leyde* répondit vertement à cette étrange bordée qui semblait présager les plus tristes complications; mais bientôt un événement qui surprit tout le monde, Napoléon tout le premier, força les deux frères à mettre un terme à cet échange de récriminations et à s'occuper de leurs intérêts communs. Le 29 juillet 1809, les Anglais débarquaient en Zélande, dans l'île de Walcheren, à quelques lieues seulement d'Anvers et de ses arsenaux sans défense.

X.

Nous ne referons pas, après tant d'historiens, le récit détaillé de l'expédition anglaise de Walcheren, qui fit peu d'honneur aux armes comme à l'habileté britanniques, et aboutit à un honteux échec. Tout le monde sait que, débarqués au nombre de 40,000 hommes dans cette île zélandaise qui commande l'embouchure de l'Escaut et compte Flessingue et Middelbourg parmi ses localités importantes, les Anglais manquèrent de décision pour se jeter sur Anvers, qui était à la merci d'un coup de main, et laissèrent ainsi s'échapper une occasion qui ne se présenta plus de blesser au cœur l'empire français. Ils voulurent s'établir, se fortifier, perdirent du temps à prendre Flessingue, défendue par le général Monnet, et, quand ils se crurent en mesure de pousser sur Anvers, il était trop tard. La ville était déjà en état de défense. L'armée anglaise, campée sur les côtes de l'île, fut attaquée par les fièvres qui sévissent, en été surtout, dans cette contrée marécageuse, et lorsqu'au mois d'octobre suivant elle dut se rembarquer sans avoir fait rien d'important, elle était réduite au tiers de son effectif. Nous nous bornerons à signaler les faits qui ont un rapport direct avec l'histoire de la Hollande.

Le dessein du gouvernement anglais n'était pas seulement de détruire les établissemens maritimes d'Anvers, qui l'inquiétaient beaucoup; il était aussi d'opérer sur la frontière nord de l'empire une

diversion puissante qui aidât son alliée l'Autriche dans sa résistance à l'invasion française. La sourde fermentation qui régnait en Allemagne, le mécontentement qui grandissait en Hollande, l'opposition désormais déclarée du clergé catholique flamand, lui avaient inspiré l'espoir qu'un débarquement opéré au point de jonction de la Hollande et de la Belgique déterminerait un soulèvement des populations qu'il serait fort difficile de comprimer, car le nord de l'empire était très dégarni de troupes. Dès le mois de mars, l'empereur avait eu vent qu'une expédition de ce genre se préparait en Angleterre, et en avait averti son frère. Cependant le temps s'était écoulé, l'été était venu, on ne pouvait croire que les Anglais choisiraient de toutes les saisons la plus mauvaise pour attaquer les Pays-Bas; enfin la bataille de Wagram venait d'être gagnée par les Français dans les premiers jours de juillet, et l'Autriche, incapable de continuer la guerre, avait obtenu un armistice qui fut immédiatement suivi de négociations en vue de la paix. L'entreprise anglaise, si l'on avait pensé à la réaliser, semblait donc trop tardive, et l'on croyait que l'armée en formation était destinée à être transportée en Portugal ou en Espagne. La sécurité de Louis était si grande qu'il venait de se rendre à Aix-la-Chapelle auprès de sa mère, qui y faisait un séjour. C'est le 1er août qu'il reçut la nouvelle inopinée du débarquement. Il rentra en Hollande en toute hâte, et on ne peut lui reprocher de n'avoir pas fait tout ce qui dépendait de lui pour parer au danger très sérieux dont son royaume et l'empire de son frère étaient également menacés. Heureusement le vieil esprit d'inimitié contre l'Angleterre n'était pas encore éteint, les populations n'avaient aucune confiance dans les proclamations des généraux anglais, et il put, sans autre difficulté que celle de l'exiguïté de ses ressources, parer au plus pressé. Mettant à profit l'inexplicable lenteur des Anglais, il se porta sur le Brabant avec sa garde et tout ce qu'il put réunir de troupes, donna des ordres pour que tout le littoral de la Mer du Nord fût mis à l'abri d'un débarquement, fit passer sa flottille de la Meuse sur l'Escaut oriental à l'endroit où, entre la petite place de Bath et Berg-op-Zoom, il se détache de la branche occidentale, dont les Anglais s'étaient emparés, fit mettre cette dernière ville et Breda en état de défense, et contribua par d'habiles mouvemens de troupes à ralentir encore les manœuvres de l'ennemi, qui n'osait déjà plus s'éloigner de Walcheren pour se rapprocher d'Anvers, de peur d'être coupé de sa base d'opérations. La prise de Bath, que le général hollandais Bruce occupait avec un petit nombre d'hommes peu aguerris et qu'il ne put ou ne sut défendre, ne fit point trop de tort à cet ensemble de mesures bien conçues. Pendant ce temps, les troupes hollandaises, qui s'étaient si bien battues à Stralsund, fortes d'en-

viron 6,000 hommes, et qui étaient encore en Westphalie, accouraient à marches forcées, des volontaires venaient se mettre aux ordres du roi, et Anvers, qui recevait d'heure en heure des renforts de gardes nationales et de conscrits expédiés en hâte par l'archichancelier Cambacérès, Anvers, désormais à l'abri d'une surprise, était protégée contre l'éventualité d'un siége par une armée de secours de 8,000 hommes, adossée à des places fortes et grossissant chaque jour.

Napoléon fut un moment très inquiet en apprenant le débarquement des Anglais. Il croyait à un coup de main bien réussi; mais, dès qu'il eut appris qu'ils n'avaient pas attaqué Anvers de prime saut, il passa de l'inquiétude à la plus entière confiance. Son coup d'œil militaire lui avait fait juger tout de suite l'étendue de leurs fautes, et il comptait sur le dangereux climat de la Zélande à ce moment de l'année pour achever de les réduire. Cette perspective ne l'empêcha pas d'être furieux contre le général Monnet, qui avait dû rendre Flessingue après un rude bombardement, et qui était resté prisonnier des Anglais, et plus encore contre l'officier hollandais qui avait laissé prendre Bath. « J'espère, écrivait-il à Louis, que vous aurez fait passer par les armes ce traître de Bruce. » Le roi se bornait à destituer cet officier, recommandé par d'anciens et loyaux services, et un conseil de guerre le condamnait à un court emprisonnement. Nouvelle colère de Napoléon, qui n'y comprenait rien.

Louis était entré à Anvers pour se concerter avec les officiers français de la place au sujet des mesures de défense. Là il reçut de Cambacérès l'invitation de prendre le commandement en chef des troupes franco-hollandaises. Il accepta, enchanté de procurer ainsi à la couronne de Hollande des titres incontestables à la gratitude de la nation française. Il fit inonder la rive gauche de l'Escaut, établit une division à la Tête-de-Flandre, fit en un mot tout ce que conseillait la prudence. Le 15 août, il passa une brillante revue des forces combinées, et fit célébrer avec pompe la fête de l'empereur. Quelques jours auparavant, dans un de ces messages ampoulés dont il avait le secret, le sénat français avait dit à Napoléon : « La nation hollandaise, dont le territoire est attaqué, lève avec fierté ses antiques bannières qui rappellent tant de hauts faits des valeureux Bataves, et celui de vos augustes frères qui règne sur eux est à leur tête. » Le 16 arrive à Anvers le prince de Ponte-Corvo, Bernadotte, avec des instructions de l'auguste maître, et Louis a la mortification d'apprendre que son frère, ne voulant pas qu'il reste à la tête de l'armée franco-hollandaise, investit le nouveau-venu du commandement en chef.

Il était donc une fois de plus démontré que l'empereur ne voulait

absolument pas que son frère consolidât d'une manière quelconque le trône qu'il lui avait dressé. Cette déception, qui venait après tant d'autres, fut des plus amères pour Louis. Il pensa que sa dignité ne lui permettait pas de guerroyer sous les ordres de Bernadotte, et, laissant le reste de ses troupes à la disposition du maréchal français, il retourna en Hollande avec sa garde. De là il assista passivement ou à peu près à la continuation des hostilités. Un faible détachement hollandais, sous les ordres du brave major Cort Heyligers, reproduisant un des faits d'armes les plus audacieux de la vieille guerre de l'indépendance, lava la tache faite au pavillon par la défaillance momentanée du général Bruce en reprenant le fort de Bath par un coup de main nocturne des plus hardis. En octobre, les Anglais furent contraints d'évacuer Walcheren dans le plus triste état, ne remportant de leur expédition d'autre avantage que celui d'avoir inondé l'archipel zélandais de marchandises et de denrées britanniques. La population, qui en était sevrée, s'en donna à cœur joie, et le reste, qui était considérable, s'écoula dans l'intérieur par mille canaux secrets. En même temps la paix entre l'Autriche et la France était conclue à Vienne, et le 25 Napoléon rentrait à Fontainebleau, encore une fois vainqueur d'une formidable coalition.

C'est à la fin de cette année 1809 qu'eut lieu à Paris la réunion de souverains alliés qui jeta tant d'éclat sur la cour impériale, et fit un moment illusion à la France sur les maux trop réels et toujours grandissant du régime à outrance où s'égarait si tristement le génie de son dictateur. Les affaires d'Espagne allaient fort mal. Le public français, il est vrai, n'en savait rien, et les marchands d'Amsterdam, toujours instruits par leurs correspondans anglais, portugais et russes, devaient se livrer à d'étranges réflexions quand ils comparaient les nouvelles qui leur étaient transmises avec les interminables triomphes que le journal officiel du royaume enregistrait docilement d'après *le Moniteur*. Jusqu'à quel point les échecs de la politique napoléonienne en Espagne précipitèrent-ils l'exécution des desseins que l'empereur nourrissait contre l'indépendance de la Hollande? C'est ce que, faute de documens, il est difficile de dire; mais la coïncidence est frappante, et nous allons voir se dérouler une autre de ces tragi-comédies où se complaisait l'égoïsme à la fois brutal et rusé de Napoléon.

Il savait combien son frère était blessé de la dernière injure qu'il avait reçue. Son absence de Paris dans un moment où l'empereur avait réuni tout un cortége de souverains autour de sa personne eût produit un très fâcheux effet. De plus Napoléon s'apprêtait à consommer son divorce avec Joséphine, et il ne pouvait décemment le mettre à exécution qu'en présence et avec l'assentiment plus ou

moins forcé de tous les membres de la famille impériale. Louis apprit donc indirectement que son frère désirait le voir à Paris. Il ne se souciait nullement d'y aller. Des bruits alarmans couraient de nouveau sur les intentions de Napoléon relativement à l'annexion d'une partie du territoire hollandais. L'armée française grossissait toujours en Belgique et dans le Brabant, et pourtant le départ des Anglais ôtait toute espèce de motifs à ce déploiement de forces. Ver Huell vint de Paris à Amsterdam pour presser le roi de se rendre aux désirs de son frère. Louis refusa encore en se plaignant de ce qu'on ne lui avait pas même adressé d'invitation en forme comme aux autres souverains. Peu de jours après, il en reçut une qui ne laissait rien à désirer pour la courtoisie des expressions; mais en même temps des lettres de l'empereur que nous ne connaissons pas vinrent porter le comble à ses inquiétudes en lui notifiant qu'il devait absolument consentir à décréter dans ses états la conscription, la réduction des rentes, la parité des douanes françaises et hollandaises. Le roi consulta ses ministres, leur fit part de ses appréhensions, qui étaient telles qu'il parlait déjà de mettre Amsterdam en état de défense. Son ministre de la guerre Kraijenhoff, qui avait succédé à Janssens, fut seul de son avis. Tous les autres insistèrent pour qu'il se rendît à Paris. Louis leur représenta en vain qu'on allait sans doute lui imposer des exigences inacceptables. Ceux-ci lui montrèrent une confiance qu'au fond ils n'avaient pas, mais ils ne se sentaient pas en mesure d'obtenir du pays les efforts inouis que supposait la seule attitude de la défensive vis-à-vis de la France. Il se décida donc à contre-cœur pour ce voyage, qui devait réaliser toutes ses craintes. Il fut entendu, tant il redoutait qu'on ne lui forçât la main, même au sens littéral de ce mot, que les ministres ne considéreraient comme authentiques et librement écrites que les lettres signées de lui qui se termineraient par quelques mots en langue hollandaise, et le 27 novembre 1809 il prit la route de Paris, où nous le rejoindrons pour raconter les derniers jours de son règne.

ALBERT RÉVILLE.

MOUVEMENT

DES

DOCTRINES ÉCONOMIQUES

AUX ÉTATS-UNIS

I. *Publications des associations formées pour l'abaissement des tarifs.* — II. *Message annuel du gouverneur de l'état de New-York à la législature de 1870.* — III. *Speech of the hon. William. D. Kelley of Pennsylvania delivered in the house of representatives,* — Washington. — IV. *M. Wells's Report,* in-8°.

Dans les débats récemment ouverts devant notre corps législatif sur la liberté du commerce et les traités qui en sont l'instrument, il a été plus d'une fois question du régime en vigueur aux États-Unis; il en est également question devant la commission d'enquête chargée de réunir les pièces de ce laborieux dossier, et jusqu'ici les opinions comme les témoignages semblent abonder dans le même sens. Voyez, disent les représentans des industries qui ont des griefs à faire valoir, voyez comment se conduit un peuple judicieux. Au début, il cède à l'esprit d'aventure, admet indistinctement dans ses ports tous les pavillons, livre son marché en pleine franchise aux produits de toutes les provenances; mais ce n'est là qu'un égarement passager, un entraînement de jeunesse, dont il s'empresse de revenir dès que l'âge et l'expérience l'ont désabusé. Un sentiment plus réfléchi lui montre alors que ses condescendances pour les produits de l'industrie étrangère aboutissent à l'oubli ou à l'abandon

de sa propre industrie, et qu'en définitive créer ou développer chez soi des foyers de travail national est plus sensé que d'alimenter outre mesure le travail des autres nations. De là ce retour d'opinion né avec la guerre et qui persiste malgré la paix, de là des tarifs excessifs succédant à des tarifs presque nominaux, une fiscalité savante qui agit comme un crible sur les produits, chargeant les uns, écartant les autres, distinguant ce qui sert de ce qui nuit, faisant un choix dans les applications et se souciant peu des théories. Voilà les Américains du Nord, un peuple positif, s'il en fut. Quelle leçon pour nous et quel exemple à suivre! Ainsi concluent la plupart des dépositions recueillies dans le cours de l'enquête parlementaire.

Ce langage ne pèche que par un point; il exagère les faits et se trompe de date. L'état des esprits en Amérique n'est plus tel qu'on le dépeint. Il est vrai qu'au moment de la rupture de l'union la majorité du congrès, résolue à vaincre, se fit des tarifs une arme de guerre contre le sud et un moyen de représailles contre l'Europe. Il est vrai aussi que, la paix venue, les manufacturiers qui font partie du congrès ont remplacé ces motifs de la première heure par un prétexte plus spécieux, le remboursement de la dette publique, et obtenu le maintien de tarifs élevés comme garantie de ce service; mais peu à peu, dans les chambres et hors des chambres, le jour s'est fait sur ces questions, les voiles se sont déchirés. On a vu clairement que, poussés à outrance, les tarifs manquaient leur objet, cessaient d'être fiscaux pour devenir prohibitifs, et n'étaient plus, au lieu d'accroître les ressources du trésor, qu'un moyen de fortune pour quelques régions de la république, et, dans ces régions, pour quelques entrepreneurs d'industrie. A l'appui de ces faits venaient d'autres indices non moins significatifs : l'engourdissement du crédit, le chiffre presque stationnaire de la dette, si bien que depuis longtemps déjà les meilleurs esprits sentaient qu'on était engagé dans une fausse voie, et que les rancunes, survivant à la guerre civile, étaient habilement exploitées au profit de calculs personnels. Mise en éveil, l'opinion a donc réagi contre un état de choses qui n'a pour lui ni la tradition, ni la vérité, ni la justice : rude besogne, comme on le verra, mais qui, n'en déplaise aux gens qui citent en exemple le régime économique des États-Unis, est assez sérieusement entamée pour enlever au moins à cet exemple une partie de son à-propos.

C'est de ce mouvement tout récent et en partie ébauché que nous allons raconter l'histoire. Si les suites en sont encore confuses, l'intention en est claire : on ne veut plus souffrir qu'au moyen d'équivoques certaines industries privées battent monnaie avec les coins de l'état. Comme toujours, dans cette revendication, la parole a

d'abord appartenu à ces sociétés libres qui, dès qu'il naît un abus, fondent un club ou dressent une tribune pour le combattre; elles le tentèrent presque sans espoir tant que les tarifs, soumis à deux remaniemens, ont passé pour un engin de guerre, comme en 1861, ou pour un droit d'aubaine, comme en 1865. Dans l'ardeur de la lutte, comme dans l'ivresse du triomphe, il y avait peu de place pour la controverse. Comment s'y reconnaître en effet au milieu des fumées de poudre qui flottaient dans l'air? Bon gré, mal gré, il fallait attendre qu'elles se fussent dissipées. D'hier seulement on en est là, et après beaucoup de temps perdu l'œuvre marche : les sociétés pour la baisse des tarifs, rares et hésitantes au début, ont grandi en influence et en nombre. On en compte dans presque tous les états, même dans ceux qui sont le plus ouvertement inféodés aux compagnies industrielles; trois ou quatre états en ont plusieurs, parfois d'une localité à l'autre l'étiquette ne se distingue que par le nom de la ville où siége l'association. De loin en loin, un mot d'ordre est donné, et tous ces affluens se confondent dans une agitation générale qui en multiplie l'effet, comme on l'a vu pour la ligue anglaise des céréales. C'est le même esprit, et probablement ce sera la même issue. Le débat y est d'ailleurs très vif et sans ménagemens pour les personnes : non pas qu'on ne rende à la majorité du congrès l'honneur qui lui revient pour le grand acte de délivrance auquel ses membres ont concouru; mais on dénie à tous et à chacun le droit de prélever plus longtemps sur le sang versé une dîme pour eux ou pour des tiers. On leur dit nettement que les glorieux ancêtres, Washington, Thomas Jefferson, n'en usaient point ainsi, ne mêlaient pas leur petit ménage avec les affaires de l'état, et eussent rougi d'être nommés les pères du tarif et non les pères de la république.

Ce n'est pas tout. A ces sociétés libres se sont joints, dans des sommations non moins vives, des corps moraux ayant qualité pour cela, des villes, des ports de commerce, des états même, et le plus considérable de tous, New-York. Le gouverneur de cet état est bon à entendre, il donnera la mesure de l'accent qu'a pris la plainte. « Je proteste contre le régime de faveur qui prévaut dans notre tarif de douanes, » s'écrie-t-il dans son dernier message adressé à la législature, c'est-à-dire dans un document dont tous les termes doivent être pesés, et il ajoute qu'en réalité et à tenir les choses pour ce qu'elles sont, on a sacrifié à cette vaine et fausse idole, — le tarif, — ce qu'il y a de plus consistant dans la fortune américaine : le commerce maritime, le débouché des denrées rurales, la faculté dont jouissait le consommateur régnicole de s'approvisionner le moins onéreusement possible et partout où il trouvait convenance à

le faire, l'avantage enfin de fouler un sol où les collecteurs n'avaient pas encore établi le siége d'une exaction savante. Que, pour acquitter les dettes courantes de l'Union et amortir les dettes passées, des taxes, de lourdes taxes, fussent nécessaires, personne n'y contredisait; mais l'essentiel dans l'assiette de ces taxes était qu'en aucun point la justice distributive ne fût blessée, que toutes les taxes pesassent également sur toutes les épaules, enfin que ce qui était un sacrifice pour la plupart ne devînt pas un bénéfice d'exception pour quelques-uns. Or ces conditions, il était possible de les réunir, pourvu qu'on y mît de la bonne foi et du désintéressement; on se fût alors épargné la mauvaise raillerie de jeter un faux vernis d'équité sur un système d'une évidente partialité. Conclusion : une réparation était due à des intérêts qui avaient longtemps et impunément souffert. Pour obtenir cette réparation, le gouverneur de l'état de New-York faisait un appel à ses administrés de toutes les classes, ouvriers, cultivateurs, négocians, armateurs, hommes de professions libérales, leur signalant l'obstacle à détruire, l'obstination du congrès, — le but à poursuivre, le dégrèvement des droits sur les frontières de mer. On ne pouvait être plus ferme ni plus catégorique. Des messages dans le même sens marquèrent la reprise des travaux d'autres législatures : l'élan était donné.

Cet élan eût été dès lors irrésistible, si la reconstruction des états que la rébellion avait détachés n'eût pas traîné en longueur. Comment faire pourtant? On ne pouvait pas leur rouvrir les portes du congrès sans qu'ils fournissent la preuve de leur soumission, et pour cela que de précautions à prendre, dont la moindre était que la majorité ne se laissât entamer ni dans le nombre de ses siéges, ni dans la nature de ses votes! Parmi ces votes, il en était, comme le tarif, qu'on renouvelait presque sans les discuter. Le tarif datait des grands jours de la résistance. Dégénéré en intérêt pour les uns, il demeurait pour les autres une superstition. A peine osait-on, de loin en loin, y porter la main pour des détails insignifians et pour les besoins urgens du service. Dans ce cas même, le congrès attendait que des hommes spéciaux intervinssent, et c'est ce qui a eu lieu dans le cours de cette session. Une demande de réforme très modérée du tarif a été introduite devant la chambre des représentans par l'un des commissaires du revenu public, M. Wells, débattue devant le comité des voies et moyens et mise sur-le-champ en délibération. Plusieurs semaines se sont écoulées dans l'examen et le vote des articles, et, à en juger par les résultats, on peut dire qu'il s'est opéré une certaine détente dans les esprits, hier réfractaires, aujourd'hui plus disposés aux concessions, comme on va le voir.

I.

C'est devant le comité des voies et moyens que le débat s'est d'abord engagé. M. Wells y défendait son rapport, qui a été vivement attaqué, au nom des industriels de la Pensylvanie, par M. William D. Kelley, membre du comité, un rude jouteur que ce M. Kelley, mais plus fort sur les anecdotes que sur les principes! Dès le début de sa controverse, il en cite une assez curieuse. Pour établir que les excès de fiscalité n'étaient pas sans influence sur le mouvement des caisses d'épargne, M. Wells avait dû ramener le chiffre net des dépôts à leur valeur en numéraire, calculée probablement pour le jour où il avait mis la dernière main à son rapport. Le cours avait varié depuis : grande découverte et moyen oratoire pour M. Kelley! « S'il en est ainsi, dit-il, quelle a dù être la situation de nos pauvres caisses d'épargne dans la terrible journée du 24 septembre dernier, quand de 123 le cours de l'or montait à 165 en une heure, et que tel déposant vendait, à l'une des queues de la bourse de l'or, à New-York, à raison de 135, ce qu'Albert Spires achetait à l'autre queue à raison de 160! Or il arriva ce jour-là une singulière aventure à ce M. Spires, un lunatique bien connu. Un jeune homme qui s'était faufilé parmi les agens de change, et qui, après quelques opérations risquées, y avait fait mauvaise figure, avisa M. Spires au moment de son plus beau feu. « Du 160 pour 1 million, criait le personnage en se démenant. — Pris, dit le jeune homme en lui frappant sur l'épaule. — 2 millions encore au même taux. — Pris, » et ainsi de suite jusqu'à 13 millions de dollars, offerts et acceptés coup sur coup. Et, tout calcul fait, il se trouva que le jeune banqueroutier avait gagné près de 800,000 dollars au vieux lunatique sans qu'aucun des deux y perdît 1 centime, ou en retirât une pièce d'or. » Voilà le genre de réfutations à l'usage de M. Kelley, et ce n'est vraiment pas sérieux. Dans un rapprochement entre les dépôts aux caisses d'épargne en 1860, époque où les paiemens se faisaient en or, et en 1869, où les paiemens se faisaient en papier, il n'y avait pas d'autre procédé à employer que celui de M. Wells, et il reste acquis que l'avantage pour les déposans n'est pas dans celle des deux périodes où des tarifs exorbitans ont été mis ou maintenus en vigueur.

La discussion en comité est pleine de ces querelles qui vont jusqu'à la personnalité. L'intérêt particulier est coutumier de ces écarts de langage. Le commissaire du revenu avait cru devoir, à l'appui de quelques demandes de dégrèvement, rappeler cette vérité, banale à force d'être démontrée, que tout droit perçu à la frontière a pour

effet d'élever d'autant le prix des articles frappés, et par suite d'augmenter les charges du consommateur. Croit-on que M. Kelley ait adressé à ce lieu-commun le seul reproche qu'il pût encourir, d'être trop usé? Pas le moins du monde : M. Kelley voit au contraire là dedans un paradoxe, une erreur énorme bien digne des cerveaux détraqués de l'Europe, et il en prend occasion pour débiter un petit traité d'économie politique américaine mise à notre portée. Les taxes qui pèsent à l'entrée sur les produits, personne aux États-Unis n'en souffre, selon lui; personne non plus n'en profite : c'est une trop noble terre pour cela; on n'y appauvrit, on n'y enrichit légalement personne. Le seul tributaire en réalité, et rien à son gré de plus juste, c'est le producteur, l'armateur, le commissionnaire, le courtier européen, qui pour la première fois sont forcés de rendre gorge et d'abandonner à des cliens longtemps spoliés une large part de leurs profits : restitution d'ailleurs bien petite après tant de marchés usuraires pendant la paix et tant d'actes de piraterie pendant la guerre! Quant au manufacturier américain, M. Kelley s'indigne des accusations dont il a été l'objet : lui spéculer sur les besoins du peuple! pousser au renchérissement des produits en faisant systématiquement la disette sur le marché! il n'y a qu'un M. Wells qui puisse le penser et le dire; mais M. Kelley ne le souffrira pas, il vengera le manufacturier américain, le maître de forges surtout, qu'il connaît bien, dont il tient mandat et à qui il veut restituer sa véritable figure. Suit un portrait en pied avec tous les détails propres à flatter le modèle. Le maître de forges, d'après M. Kelley, a non-seulement enrichi, mais armé le pays. A la vue des vastes gisemens de minerai et de charbon qui couvrent le territoire, le maître de forges s'est demandé si de telles richesses, de telles ressources resteraient sans emploi, s'il n'était pas insensé d'aller chercher au dehors ce qu'on avait abondamment chez soi, et de s'approvisionner d'instrumens de guerre chez des peuples qu'un jour ou l'autre on serait appelé à combattre. On devine ce qu'un thème pareil comporte de développemens oratoires, et M. Kelley n'en a épargné aucun, ni au comité qui l'écoutait, ni au rapporteur en butte à ses attaques.

Les répliques, cela va de soi, n'ont pas manqué, tant de la part du commissaire spécial que de la part des membres du comité dont l'esprit n'était pas prévenu. Sur la mise en rapport des richesses minérales du pays, point d'hésitation chez aucun d'eux; tous la désiraient, comme le représentant de la Pensylvanie, aussi ample, aussi prompte que possible. Le seul point en question était de savoir s'il fallait y procéder naturellement, au moyen de tarifs modérés, ou artificiellement, avec des tarifs enflés outre mesure et

coup sur coup. Or, entre les deux moyens, le choix ne pouvait être douteux. Le premier avait suffi pour donner à la fortune minérale de l'Union un essor et une place qui n'étaient point à dédaigner, même en regard des plus vieux empires, et qu'attestaient deux témoignages significatifs, un vaste réseau de chemins de fer et un beau matériel de guerre, — le tout en laissant aux taxes d'entrée leur jeu régulier, qui est, ou du moins qui doit être, d'alimenter le revenu public. En tout ceci, l'expérience avait donc été des plus concluantes, ce qui n'était démontré, pour le second cas, ni avec la même évidence ni au même degré. Rien de moins prouvé en effet, depuis l'établissement des hauts tarifs, que l'action et ce que l'on nomme l'incidence des taxes non-seulement sur l'équité de la répartition, mais encore sur le ménagement judicieux de l'activité et de la fortune privées. En vain essayait-on de s'en rendre un compte exact; on s'y heurtait à des embûches et à des équivoques, on n'y reconnaissait pas de prime abord ces procédés ouverts, ce franc jeu, qui sont de règle chez un peuple où tous les citoyens veulent être traités sur le même pied, sans que jamais la loi, par ses subtilités, puisse en faire des dupes les uns des autres. Or des dupes, il y en avait ici par millions, et il suffisait, pour s'en convaincre, de rappeler ce que les hauts tarifs avaient été en intention et ce qu'ils étaient devenus en fait, leur destination présumée et leur destination réelle.

La destination présumée, comment s'y méprendre? A peine après quatre ans de lutte l'Union respirait enfin qu'elle songeait à ses finances épuisées dans la poursuite de son triomphe. Il ne s'agissait guère alors de tirer parti des richesses enfouies, ni de spéculations à long terme, ni d'impôts en prévision de l'avenir, d'aucune de ces données de convention que l'intérêt privé, dès qu'on lui rend la bride, imagine pour déguiser ses convoitises; il s'agissait de ressources à bref délai, de recouvremens immédiats pour parer aux services en souffrance, porter loyalement le poids de la dette et pousser la rançon du pays si loin qu'on entrevît en perspective la disparition du papier-monnaie, cette plaie et ce signe de déchéance de tant d'états. Tel était le sens des hauts tarifs, sacrés dans leur exagération même. Ils voulaient dire que ce fier et vaillant peuple, après avoir racheté largement de son sang la faute de ses pères, entendait achever ce rachat l'or en main le plus tôt possible, sans demander grâce sur les conditions. Jamais intention plus formelle n'avait été accueillie avec plus d'applaudissemens par une nation prête à plus de sacrifices. Pouvait-on dire que les faits y eussent répondu? Non, le calcul s'était glissé dans l'acte pour le corrompre, et cela, presque à l'insu de ceux qui n'en avaient d'abord compris que la grandeur. Rien de plus intelligible que cette

déviation préparée de longue main et habilement conduite. Pour que la hausse des tarifs gardât sa vertu d'origine, l'amortissement de la dette, une précaution était à prendre et une limite à observer : précaution de ne rien outrer, limite où l'excès de la taxe ne fermerait pas la porte au produit. Ainsi il eût fallu, pour n'importe quel article, qu'une augmentation de 5 pour 100 dans la taxe donnât, par exemple, en recette 5 millions de plus sur chaque 100 millions, sans que la moindre parcelle en fût perdue pour le trésor, ou du moins sans perte trop sensible. Qu'on est loin de là! ajoutaient les partisans d'une réforme, et combien les effets des tarifs ont changé à mesure qu'ils ont été pris à plus haute dose! Les habiles ne l'ignoraient pas; soit qu'ils fissent valoir la chimère d'une libération prochaine, soit qu'ils donnassent le conseil d'une revanche contre les perfidies européennes, ils savaient en définitive où tendaient ces diverses formes d'exploitation de la crédulité nationale. Peu importait le moyen, pourvu que l'opinion et le congrès continuassent à pencher dans le sens de la hausse: 10 pour 100 aujourd'hui, 20 pour 100 demain, et dans des cas d'exception 30, 40 et jusqu'à 80 pour 100! Le public pourtant, trompé par les apparences, battait des mains, et croyait que les rentrées du trésor s'élevaient en même temps que les taxes : il n'avait pas la conscience du phénomène qui se passait, et qui ne laissait au trésor que l'ombre, tandis que d'autres couraient la proie.

L'effet réel était en deux mots ceci : à un certain degré de hausse, les taxes, comme par un coup de bascule, changeaient de bénéficiaires; de positives, elles devenaient négatives pour les caisses publiques; en d'autres termes, la perception cessait faute de matière pour s'exercer et faute de convenance à introduire ces matières. A qui profitait alors le vide opéré dans les caisses de l'état? Évidemment aux industries régnicoles qui s'étaient substituées en tout ou en partie aux industries étrangères pour l'approvisionnement du marché local. A quel moment et dans quelle mesure? C'était l'inconnue du problème, inconnue qui variait suivant la branche d'industrie, le mode d'exploitation, la marge laissée entre les prix de revient et les prix de vente, tous détails au sujet desquels on ne pouvait attendre rien de précis des intéressés, car l'une de leurs forces était précisément dans le mystère dont ils s'enveloppaient et dans les arrangemens de chiffres à l'usage des manufacturiers de tous les temps et de tous les lieux. Deux faits n'en restaient pas moins démontrés et suffisaient amplement pour la condamnation des tarifs empiriques : l'un consistait dans les brèches faites aux ressources de la confédération, quand, de fiscales, les taxes devenaient prohibitives, et c'est là-dessus qu'insistait le plus vivement le com-

missaire spécial du revenu; l'autre consistait dans la dévolution faite à quelques industries, sous forme de privilége, d'une partie des profits, dont l'état se trouvait dénanti par le jeu incident des tarifs. C'était le motif donné par les membres du comité des voies et moyens, qui voyaient là un abus, et un abus criant dans un régime où les chances devaient rester égales pour tous les citoyens, comme les droits étaient égaux. Pour l'un et l'autre objet, la conclusion était un plan de réforme. Quant à la prétention du représentant de la Pensylvanie de tenir les consommateurs américains pour exonérés des taxes que les produits acquittaient à l'entrée et de n'y voir qu'un moindre bénéfice pour le producteur et les intermédiaires européens, c'était là trop de candeur ou trop d'habileté chez un homme rompu aux affaires. S'il se fût agi de taxes modiques, 3, 4, 5 pour 100, on eût pu rechercher sur qui elles pesaient le plus, de l'expéditeur ou du client d'outre-mer; mais devant des taxes de 50 à 60 pour 100, comment avancer, en gardant son sérieux, qu'il s'en faisait en Europe une compensation anticipée sans que nul Américain eût à y contribuer, même pour une petite part? 50 pour 100! mais les Lombards du moyen âge eussent rougi de bénéfices si usuraires, et au XIXe siècle ces bénéfices n'existent, pour les articles courans, chez aucun peuple civilisé. Des taxes de 50 pour 100 et plus, c'est immanquablement le consommateur qui les paie, et toute la science économique de M. Kelley ne saurait infirmer cette vérité.

Dans d'autres parties de ses répliques, l'avocat des gros tarifs a montré pourtant plus de tact et en faisant la part des exagérations il y a intérêt à lire les détails qu'il donne sur l'industrie du fer à une date très récente, notamment sur les aciers fondus ou aciers Bessemer, et sur les fontes brutes ou fontes en saumons. On sait que l'acier Bessemer tend à s'emparer de la fourniture des voies ferrées à des prix de plus en plus modérés et avec une durée sept ou huit fois plus grande que l'ancien métal. Peu d'inventions ont eu une vogue aussi rapide, et pourtant en 1864 aucun essai n'avait encore eu lieu aux États-Unis. Les risques étaient grands, il est vrai; même en Angleterre, siége de la découverte, on hésitait sur les procédés, et on n'atteignait pas des prix marchands capables de donner au produit un débouché assuré. N'importe, des Américains courageux se mirent à l'œuvre, et M. Kelley raconte leurs déconvenues. Le plus bas prix auquel on pût alors se procurer les rails en acier Bessemer était de 150 dollars par tonne, fret compris; c'était également ce qu'avaient payé pour de petits lots les agens de diverses compagnies de chemins de fer. On tabla là-dessus, et, les sites une fois choisis, deux ou trois entreprises se montèrent. Rien ne s'improvise. Pour construire les bâtimens, commander et installer les

machines, réunir des ouvriers de choix, plus de quinze mois s'écoulèrent; néanmoins le prix du nouveau métal n'avait pas changé. Ce fut dans ces conditions que s'ouvrit à Harrisburg, sous le nom de *Freedom Works*, œuvres ou travaux d'affranchissement, la première fabrique d'acier Bessemer; une seconde était à la veille de s'ouvrir à Troy, dans l'état de New-York. En ajoutant au prix de 150 dollars la taxe de 45 pour 100 de la valeur perçue à l'entrée, on en restait, pour l'article rendu à quai en Amérique, dans des termes qui laissaient une certaine marge à la concurrence, et promettaient quelque vie aux nouveaux établissemens. — Hélas! à quoi et à qui se fier? Les fabricans américains étaient à peine entrés sur le marché que les rails Bessemer, presque immuables jusqu'alors à ce prix de 150 dollars, vacillaient sensiblement sur leur base; ce n'était plus que 130 dollars dans la première campagne, et depuis le déclin a été si prompt qu'on obtient aujourd'hui les mêmes rails à 50 dollars la tonne, c'est-à-dire à deux tiers de moins qu'aux conditions d'origine, pris à Hull ou à Liverpool. Les entrepreneurs ont-ils désarmé pour cela? Non, Harrisburg est toujours debout, Troy aussi; d'autres établissemens se sont fondés à Chester dans la Pensylvanie, à Cleveland dans l'Ohio, à Détroit dans le Michigan. A en croire M. Kelley, il s'en prépare même sept ou huit autres, dont il cite les noms; mais à une condition, c'est que le terrible M. Wells renonce à réduire de moitié la taxe qui protége tant bien que mal le Bessemer américain. Autrement M. Kelley ne répond pas plus de ce qui est à naître que de ce qui est né.

Au sujet des aciers fins, même querelle, poussée jusqu'aux gros mots. Sheffield, par exemple, est formellement accusé d'avoir entretenu dans les ports d'Amérique, de temps immémorial, des agences qui fraudent le fisc par des évaluations mensongères, et peu s'en faut que M. Wells ne soit pris à partie au sujet de ces prévarications; on lui impute tout au moins d'avoir eu des connivences avec Sheffield quand il s'est agi, en vue de ces fraudes, de substituer des taxes au poids aux taxes sur la valeur. Pour les fontes brutes ou en saumons, le ton n'est pas moins aigre, ni le débat moins envenimé; c'est, il est vrai, la matière première de l'industrie du fer, et M. Wells n'avait pas craint de la signaler comme digne de grands ménagemens à raison des travaux de forge et de moulerie que cette matière alimente ; aux yeux du commissaire du revenu, la taxe alors en vigueur de 9 dollars par tonne ne devait pas être maintenue. A cette déclaration, le représentant de la Pensylvanie ne se contient plus. « Ce n'est donc point assez, dit-il, que cet homme, cette âme damnée des Anglais, leur ait fait litière de nos aciers Bessemer et de nos aciers de cémentation; il porte encore la

main sur nos fontes! C'est trop d'audace en vérité. Ignore-t-il donc ce qu'en moins d'un an le droit de 9 dollars a valu aux industries américaines? Ignore-t-il que dans ce court délai 65 hauts-fourneaux ont été construits, pouvant procurer un large travail aux ouvriers de quinze états; 6 dans le New-York, 1 dans le New-Jersey, 19 dans la Pensylvanie, 1 dans le Maryland, 4 dans la Virginie, 6 dans l'Ohio, 5 dans l'Indiana, 3 dans l'Illinois, 5 dans le Michigan, 2 dans le Wisconsin, 6 dans le Missouri, 3 dans le Kentucky, 1 dans la Georgie, 2 dans l'Alabama et 1 dans le Tennessee? Au moyen de ces hauts-fourneaux, notre puissance de production a été portée à près de 2,500,000 tonnes par an, 50 pour 100 environ du contingent de la Grande-Bretagne. Ce n'est pas tout; 50 autres hauts-fourneaux en voie de fondation iront avant la fin de l'année, si rien n'y met obstacle, grossir le nombre de ceux qui sont en activité. Et c'est cette richesse que l'on voudrait détruire, c'est le plus net de notre héritage dont on voudrait priver nos neveux! » On le voit, il n'y a pas pour les industries, quelque part qu'on les interroge ou qu'on les discute, deux manières de se défendre; c'est toujours la même gamme : confondre leur intérêt privé avec l'intérêt public et malmener les hommes clairvoyans qui voudraient en maintenir la séparation.

Durant deux longs mois, des discussions de ce genre se sont succédé devant le comité des voies et moyens; M. Kelley n'était pas le seul qui eût des lances à rompre avec le commissaire spécial du revenu. Le groupe de représentans qui en 1861 a voté le tarif Morrill, qui l'a aggravé en 1864, est encore, après des brèches insignifiantes, presque aussi compacte qu'à ses débuts, et il a gardé de ses anciennes luttes un esprit de corps qui résiste à des condescendances trop marquées. Comme parti, l'option, même dans les détails, ne lui est pas toujours permise; quand la consigne prévaut, il faut serrer les rangs sous peine de se laisser entamer. M. Wells n'a donc pas obtenu du comité, en fait d'amendement aux tarifs, tout ce qu'il lui avait demandé et tout ce qu'en bonne justice il eût dû en attendre; mais les points essentiels sont acquis, le reste n'est plus qu'à bref ajournement. Des réductions ont été proposées au congrès. Il y en a d'assez considérables sur les bois de construction entre autres : sur toutes les planches, le droit sera de 1 dollar par 1,000 pieds, et sur les bois non autrement taxés, de 1 centime par pied cube. Sur les vins et esprits, changement complet de régime; on les taxe à la mesure au lieu de les taxer à la valeur, les vins en barrique à raison de 50 centimes le gallon, sauf le champagne et autres vins mousseux, qui resteraient soumis au droit de 50 centimes par bouteille d'un litre et de 25 centimes par bouteille

d'un demi-litre. Quant aux eaux-de-vie et autres spiritueux, la douane s'est un peu relâchée de ses rigueurs, dont quelques chiffres donneront une idée. En 1859, le droit étant de 6 dollars l'hectolitre, il entrait aux États-Unis 70,000 quarts de cognac; en 1870, le droit ayant été porté à 96 dollars environ l'hectolitre payables en or, il n'en entre plus que 7,000 quarts. Les propositions du comité réduiraient le droit à 2 dollars par gallon, c'est-à-dire à 45 dollars environ l'hectolitre payables en or. Pour les tissus de laine, de coton et de soie, comme pour les vêtemens confectionnés, il y a également quelques réductions, mais en somme peu considérables, et dont aucune ne dépasse 5 ou 6 pour 100. Le commissaire spécial s'est seulement attaché à simplifier les classemens et à donner à la taxe une forme qui échappât le plus possible aux ambiguïtés, employant pour cela, comme terme ou étalon, tantôt la valeur, tantôt la mesure, tantôt le poids, isolés ou combinés. A défaut d'un dégrèvement sérieux, on aura du moins des nomenclatures mieux faites et des vérifications plus promptes.

Pour les métaux, qui sont en tout tarif la matière la plus discutée, un arrangement semble avoir eu lieu à la dernière heure entre les Pensylvaniens et le commissaire du revenu. M. Kelley et les siens ont, de guerre lasse, abandonné 2 dollars sur le droit de 9 dollars dont le tarif de 1864 frappait la fonte en saumons, ce qui a ramené à 7 dollars par tonne les propositions du comité portées devant le congrès. En revanche, M. Wells s'est non-seulement désisté de sa demande de dégrèvement pour les aciers fondus ou forgés, mais encore il a consenti à une augmentation sur les aciers et les fers ouvrés, marquant ainsi l'intention de mesurer la taxe au degré de la main-d'œuvre, et rompant avec Sheffield d'une manière assez ouverte pour éloigner de lui jusqu'au soupçon d'une complicité. Voici maintenant un détail qui est plus récent encore, et où ce n'est plus le comité des voies et moyens, mais l'une des chambres du congrès qui a eu le dernier mot. D'ordinaire ces matières de douanes y sont l'objet d'un simple enregistrement : quand un changement intervient, c'est pour des incidens de quelque gravité. Or le droit sur les fontes brutes a été définitivement réduit à 5 dollars par un vote de la chambre des représentans. A 5 dollars au lieu de 7, comme M. Wells y avait consenti, au lieu de 6 du tarif de 1861 ou de 9 du tarif 1864! mais c'est là un désaveu du passé et une sorte de volte-face économique. Évidemment l'opinion poursuit son travail et la question s'éclaire. On sent de plus en plus qu'un empire qui se débat sous l'étreinte du papier-monnaie a, pour s'en dégager, autre chose à entreprendre que l'incubation maladive de quelques industries, et qu'il doit chercher ailleurs les moyens de

ranimer son crédit et de relever sa fortune. Ces moyens sont des plus simples et des mieux indiqués : affranchir le pays des artifices qui l'énervent pour le rendre à ses forces naturelles, prêter moins d'attention à des industries qui, livrées à elles-mêmes, ne s'en porteraient pas plus mal, enfin songer de nouveau aux trois instrumens qui ont tant aidé à la grandeur de l'Union, et dont on semble aujourd'hui négliger les services : le commerce, la navigation et l'agriculture.

II.

Comme tout ce qui est du domaine de l'inconnu, les destinées de l'Amérique du Nord ont été l'objet de beaucoup d'hypothèses. On connaît celle d'Abraham Lincoln, lorsque dans la période la plus critique il eut à défendre l'Union contre la perspective d'un démembrement. Sa grande âme en écartait la pensée comme un mauvais rêve, et pour la combattre il s'appuyait sur la configuration du pays. La carte sous les yeux, il demandait aux scissionnistes les plus résolus comment et sur quel point il serait possible d'opérer un partage dans l'immense vallée, découpée en éventail, dont l'Ohio, le Missouri et le Mississipi recueillent et disciplinent les eaux. En dehors de ce bassin s'étendaient, il est vrai, deux tranches distinctes de territoire baignées chacune par un océan et adossées à de hautes chaînes semées de plateaux, — les monts Alleghanys et les Montagnes-Rocheuses; mais c'était là une partie intégrante du même empire, des vigies planant sur les eaux et en regard l'une de l'Europe et de l'Afrique, l'autre de l'Asie et de la Polynésie, comme l'était l'embouchure du Mississipi pour le golfe du Mexique et l'Amérique du Sud, comme le seront plus tard les grands lacs et le cours du Saint-Laurent pour des régions polaires, quand le Saint-Laurent et les lacs appartiendront à leurs possesseurs naturels. De ce bel ensemble ayant des ouvertures sur toutes les parties du globe, il n'y avait rien à détacher, rien à distraire; vainement eût-on cherché ailleurs un autre cadre pour 300 millions d'hommes, pour les cultures les plus variées, les arts les plus productifs, la marine la plus florissante, le commerce le plus étendu; la nature n'a pas deux fois de ces prodigalités, et bon gré, mal gré, il fallait en conclure que l'Union devait être ainsi ou ne pas être.

Qu'il y eût beaucoup d'illusion dans cet horoscope d'Abraham Lincoln, ce n'est pas douteux; mais ces illusions ont un titre au respect, il les a payées de son sang. Il entendait que le pouvoir dont on l'avait investi ne déchût pas dans ses mains, et, à tout prendre, il y a réussi; à sa mort, l'Union était reconstituée. Monroë aussi

avait une devise qui visait plus haut que de raison quand il disait que l'Amérique appartient aux Américains, et que la république du nord ne doit pas souffrir sur le même continent autre chose que des républiques. C'est encore de l'excès, de la jactance, mais avec un sentiment de grandeur; on ne sort pas des formules chevaleresques. Pour en trouver qui n'aient ni grandeur ni raison, il faut arriver à ces derniers temps. Telle est celle-ci : qu'en toute chose les États-Unis doivent prendre à tâche de se suffire et évincer l'Europe des marchés américains, dont elle n'a que trop abusé. Plus rien alors de fier ni de noble; les choses dégénèrent en querelles de marchands. Des rancunes s'y mêlent sans doute, et très légitimes, comme on le sait. L'Angleterre et la France ont inconsidérément pris parti contre l'Union américaine lorsqu'elle a eu à lutter sur son propre sol, non pour un intérêt ni pour une ambition, mais pour un principe que ces deux puissances, plus fidèles au sens moral et à leurs traditions, auraient dû considérer comme sacré. L'une a toléré et encouragé la course contre celui des belligérans qui représentait la cause dont elle a été le premier champion; l'autre, campée sur les frontières de la rébellion, a menacé l'œuvre à laquelle tant de mains françaises ont autrefois concouru; il n'a dépendu d'aucune des deux que l'esclavage ne survécût encore à cette guerre, où tant d'hommes libres versèrent leur sang pour l'abolir : tristes inconséquences qu'il est difficile d'oublier et de pardonner. Qu'un cas de guerre fût au bout, on le conçoit, et, moins épuisée, cette fière nation américaine en eût couru la chance; elle n'y avait pas manqué en 1813, quand elle n'était qu'un embryon. A défaut de ces fortes représailles, pourquoi recourir à des jeux d'enfans, à des piqûres d'épingle qui montrent qu'on ne peut ou qu'on ne veut pas se servir de l'épée? pourquoi ces tarifs enfin qui blessent au moins autant ceux qui s'en font une arme que ceux contre lesquels on les dirige?

Il y avait mieux à faire, et les échecs essuyés depuis cinq ans le prouvent bien. On s'est risqué sur un terrain qui n'est pas celui de la tradition, on a rompu avec l'histoire; or tout conseille de se réconcilier avec l'histoire et de rentrer dans la tradition. Comment? Le voici. La paix une fois conclue, il fallait se demander par quels moyens l'Union était arrivée en moins de soixante ans à un degré de fortune que son déchirement avait seul interrompu, et qui la mettait au niveau des plus grands empires du globe; puis, cette recherche faite, il restait à considérer si, sans dépenses d'imagination, les mêmes moyens ne suffiraient pas pour réparer les brèches que les événemens avaient ouvertes dans cette fortune, tout cela simplement et avec la volonté de n'être dupe de personne, pas plus des

étrangers, objets d'une juste colère, que des nationaux qui cherchaient à faire tourner cette colère à leur profit personnel. C'était moins un système qu'une étude pour savoir au juste comment s'enrichit un peuple qui s'abandonne à son génie, profite des élémens qu'il a sous la main, et ne mêle l'influence de l'état à aucun des arrangemens qui sont d'attribut particulier. Rien de plus à tenter comme revanche dès qu'on ne voulait pas ajouter une aventure de plus aux terribles aventures d'où l'on venait de sortir.

La recette qui a si bien servi dans ses premiers développemens la fédération formée le 4 juillet 1776 est des moins compliquées qui existent, et peut se résumer en quelques mots : pleine liberté d'action à tous les degrés et pour tous les ressortissans, liberté de l'individu comme citoyen et de l'état comme partie de la confédération, avec le moins de charges possible pour l'état dans la confédération et pour l'individu dans l'état. Ce qu'excluent ces termes un peu abstraits, c'est l'abus de la dépense; ce qu'ils consacrent, ce sont les petits budgets, signe le moins équivoque d'une administration régulière. Ne les obtient pas qui veut ces petits budgets, et même aux États-Unis Thomas Jefferson eut à soutenir huit ans de lutte pour les défendre contre des entraînemens spécieux. Avec la meilleure foi du monde, beaucoup d'hommes politiques, et à leur tête Washington lui-même, inclinaient à amplifier les attributions fédérales au préjudice des attributions locales et à confondre les comptabilités en même temps que les services. On demandait une forte armée, une imposante marine, des chemins, des canaux communs à plusieurs états et qui comportaient une exécution combinée, tous motifs ou prétextes pour installer au cœur de la confédération une machine à grande puissance qui eût agi sur les états isolés et absorbé bientôt le plus net de leurs recettes. Avec une fermeté incomparable, Thomas Jefferson fit rentrer ces prétentions dans le néant, maintint les attributions dans leurs strictes limites, réduisit l'armée et la marine aux moindres proportions, décida que pour les voies de terre et d'eau chaque état exécuterait sur un plan d'ensemble les tronçons qui devaient le traverser, y emploierait ses agens et les paierait de ses deniers. Peut-être aurait-on ainsi des travaux moins symétriques, mais l'esprit de la constitution ne serait point mis en échec, et, au lieu d'affluer au cerveau, la vie circulerait régulièrement dans toutes les parties du corps fédéral. D'ailleurs il allait de soi que le pouvoir central aurait un budget assorti à ses fonctions, aucun gouvernement ne peut s'en passer; mais ce budget serait des plus modestes et variable suivant les besoins: point ou peu de dettes inscrites, et dans ce dernier cas un prompt remboursement. L'Union américaine, comme une maison de banque

bien gouvernée, tiendrait à honneur d'avoir ses comptes constamment à jour. Voilà le commentaire que pendant ses deux présidences Thomas Jefferson a su ajouter à la déclaration des droits du peuple américain, en marquant ce commentaire d'une empreinte qui jusqu'à ces derniers événemens ne s'était jamais effacée.

Dans ce cadre et sous cette règle, la confédération n'eut plus qu'à suivre le cours de ses destinées, et c'est ici que l'exemple devient concluant. Quand le pacte fut signé, elle comptait 3 millions d'habitans, dont 600,000 esclaves, répartis dans treize états d'étendue fort inégale le long des côtes de l'Océan-Atlantique. Ces habitans ne cherchèrent pas d'autres instrumens de fortune que ceux qui étaient le plus immédiatement à leur portée, le commerce, la navigation, l'agriculture, qui firent d'eux les facteurs par excellence et pour certains articles les pourvoyeurs habituels du monde entier. Ils n'y mirent pas de raffinemens, se prêtèrent aux échanges avec abandon, sans réserve, et trouvèrent en définitive que leur lot valait bien celui des autres nations. Leurs ports se garnirent de vaisseaux, leur littoral se couvrit de villes, leur sol de cultures; le peuplement, chaque jour accru, gagna sur les solitudes. Déjà en 1790 ils étaient 4 millions, 5 millions en 1800, au-delà de 6 millions en 1810 et de 13 millions en 1830, enfin près de 30 millions en 1860, à la veille de la guerre civile. Le nombre des états avait proportionnellement augmenté, les signes de la richesse publique s'étaient multipliés avec la même évidence. En 1858, le mouvement des flottes marchandes comprenait à l'entrée 20,772 navires jaugeant 6,605,052 tonneaux, à la sortie 21,274 navires jaugeant 6,802,013 tonneaux, en tout 42,051 navires jaugeant 13,407,887 tonneaux; sur ce matériel de navigation, la part du pavillon national atteignait les deux tiers des existences. A ne remonter qu'à 1846, où l'on avait compté, entrée et sortie comprises, 28,700 navires environ jaugeant 6,700,000 tonneaux, c'était en douze ans un progrès de 100 pour 100 dans le tonnage et de 50 pour 100 dans le nombre des navires.

Même phénomène pour le mouvement des échanges. Les premiers tableaux dressés par Pitkins entre 1821 et 1830 établissent en moyenne la valeur des importations générales aux États-Unis à 426 millions, celle des exportations à 408 millions; total 834 millions. De cette date au moment de la guerre civile il suffit de détacher trois millésimes significatifs : 1840 avec 546 millions à l'entrée et 670 millions à la sortie, total 1,216 millions, — 1855 avec 1,366 millions à l'entrée et 1,168 millions à la sortie, total 2,544 millions, — enfin 1857 avec 1,871 millions à l'entrée et 1,615 millions à la sortie, total 3,486 millions. Quant à la part de l'agriculture dans cet ensemble de transports et d'échanges, on en jugera par un seul dé-

tail. En 1788, la douane de Liverpool saisissait au débarquement sept ballots ou ballotins de coton déclarés provenir des États-Unis, « déclaration mensongère, disait le procès-verbal de saisie, attendu que les États-Unis ne produisent pas de coton. » En 1859-1860, la récolte des cotons régulièrement constatée s'élevait à plus de 4 millions et demi de balles valant 1 milliard de francs. Sur cet article, on peut mesurer les autres, céréales, huile de pétrole, qui le suivent de près; c'est le même développement, obtenu par un procédé économique bien simple : vendre à autrui ce que soi-même on réussit le mieux à produire, acheter d'autrui ce qu'il produit à meilleur compte et en meilleure qualité : d'où deux bienfaits qui renferment tous les autres et ont conduit dans ces vallées des millions d'émigrans, la terre à bas prix, la vie à bon marché. Enfin l'industrie, livrée à elle-même et sans sortir du droit commun, s'était déjà hardiment et largement frayé sa voie; des groupes d'exploitation existaient sur beaucoup de points pour le charbon, le fer et le cuivre. Vers les côtes du Pacifique, la fièvre de l'or faisait sortir de terre un peuple d'enrichis, tandis que 7 millions de broches animées par la vapeur filaient automatiquement la laine et le coton.

L'Union américaine en est là, quand le canon de Charleston donne le signal de la guerre civile. Quel changement d'aspect! Un deuil sombre enveloppe alors ces contrées hier radieuses, les partis en sont aux mains, marquant leur passage par de longs sillons de feu et jonchant le sol de ruines; point d'activité qui ne désarme devant cette rude besogne de la guerre, et ce n'est pas pour un seul jour, c'est un duel à mort qui durera jusqu'à épuisement. Peu à peu disparaît la richesse dont cette nation était si justement fière : on donnera le dernier écu comme on a donné le dernier homme. Dans le sud, la sortie des cotons s'arrête devant un blocus rigoureux, les réserves s'accumulent, les champs restent pour la plupart en friche. Sur la mer, les corsaires guettent au passage les flottes marchandes, dispersent, pillent, brûlent, coulent les navires isolés. Le mouvement de l'immigration s'arrête, les cultures de l'intérieur restent en suspens, les cessions de terre discontinuent. C'est le spectacle d'un empire aux abois et réduit à des moyens désespérés. Avec les besoins de la guerre a paru le fléau que les fondateurs de la république avaient tant redouté, la dette, et sous la forme la plus écrasante le papier-monnaie. Dans sa détresse, le trésor émet coup sur coup des titres de plus en plus dépréciés. Pour sauver ce peuple qui en est à son dernier enjeu, il faut un miracle d'héroïsme, de constance et de dévoûment : ce miracle se fait, mais à quel prix? Comptons. Ce sont d'abord de lamentables hécatombes d'hommes, puis deux dettes parallèles de 3 milliards de dollars chacune, dont

l'une pèsera sur la fortune publique, l'autre sur les fortunes privées; c'est encore la valeur vénale de 4 millions d'esclaves et la moins-value des terres que leurs bras mettaient en rapport, enfin les dommages que l'on a vus se succéder, le dépérissement de la marine marchande et des échanges qu'elle défrayait, une brusque liquidation d'affaires suivie d'un temps d'arrêt de quatre ans, tout ce que peut en un mot amener à sa suite un choc essuyé en pleine marche et au bord d'un abîme. Voilà le bilan des désastres; comment les réparer quand on revient à soi?

Ici, pour être juste, il y a deux parts à faire dans la conduite du parti républicain, qui, ayant mené la guerre, avait l'incontestable droit de régler la paix. Dans la première, tout est à louer; dans la seconde, il y a beaucoup à reprendre. La part qui est à louer, la voici. Quoique les blessures de l'Union saignassent encore, le parti républicain, c'est-à-dire la grande majorité du congrès, n'hésita point à signaler son réveil par une revanche contre les gouvernemens qui lui avaient montré leur mauvais vouloir dans le cours des hostilités, contre l'Angleterre en élevant le conflit qui dure encore sur la responsabilité encourue par celle-ci dans les déprédations des corsaires qui avaient pris l'estuaire de la Mersey pour port d'armement et de refuge, contre la France en lui imposant à bref délai l'évacuation du Mexique par une mise en demeure presque impérative. En même temps, après avoir prouvé au dehors que l'Union était encore debout, le congrès dégagea et allégea du mieux qu'il put la situation intérieure. La première mesure de salut était de ramener un budget de guerre à un budget de paix; pour cela, on trancha dans le vif. Un désarmement immédiat fut ordonné; on licencia l'armée, on congédia la marine militaire, on brisa les cadres, on mit à l'encan le gros du matériel, on commença la liquidation des pensions aux victimes de ces campagnes calamiteuses. Dans tous ces actes, pas une erreur de conduite, le congrès s'y montra aussi décidé pour les économies à faire que généreux pour les indemnités à répartir. Sur un autre point, il ne fut pas moins bien inspiré. A quelques égards, la lourde dette qui allait peser sur la nation avait été contractée dans des conditions excessives, et, comme beaucoup d'autres états, l'Union en aurait pu prendre prétexte pour imposer à ses créanciers des réductions arbitraires. Parmi les nationaux, des gens sans scrupules le conseillaient, et ne reculaient même pas devant la banqueroute. Ce sera l'éternel honneur du congrès d'avoir repoussé ce conseil odieux, maintenu en entier ses engagemens et donné à l'Europe cette leçon de probité. Tout cela, comme on le voit, était régulier, conforme à la tradition, digne du peuple au nom duquel on agissait. C'est ici seulement que les fautes commencent.

Ces fautes sont celles que le rapport du commissaire Wells, avec quelques ménagemens dans les formes, signalait au comité des voies et moyens : la prétention de rembourser la dette immédiatement et à tout prix, la prétention de mettre ce remboursement à la charge de l'industrie européenne par la hausse indéfinie des tarifs. Certes on conçoit qu'un peuple qui jusqu'alors n'avait pas eu de dette permanente ait été troublé à l'idée d'ouvrir son grand-livre par un passif de 15 à 16 milliards de francs, on conçoit également qu'il n'ait pu songer sans dépit à cette masse de papier-monnaie sujette aux fluctuations du change et constituant à ce titre une circulation irrégulière; mais avec plus de sang-froid on eût trouvé, pour combattre le mal, des moyens plus simples, plus sûrs, moins équivoques. L'Angleterre avait fourni aux hommes de sa race un exemple de ce que peuvent dans ce cas le concours et le bénéfice du temps. En 1815, après les derniers coups portés à l'empire français, elle restait chargée d'une dette de près de 22 milliards de francs dans des conditions identiques à celles où se sont trouvés les États-Unis après leur victoire : épuisement de ressources, or soumis aux variations du change, papier-monnaie à cours forcé. Que se passa-t-il alors? Chercha-t-on dans un surcroît d'impôt l'amortissement rapide de la dette? Non. Il y eut là des hommes qui, à la connaissance des faits, unissaient le respect des doctrines : Ricardo, Huskisson, Canning lui-même, tous trois illustres à divers titres et dont l'Angleterre suivit les inspirations. Ils se dirent qu'on ne refait ni le crédit ni la fortune d'un état en poussant à bout des populations obérées, et que le vrai réservoir pour les dépenses publiques est dans la reconstitution des épargnes privées. Donc point d'impôt affectant les facultés de produire, point même d'amortissement déterminé, mais simplement l'excédant de la recette sur la dépense, quand il y en a un, appliqué au remboursement de la dette. Voilà depuis Canning la marche suivie, et Huskisson y ajouta les premiers adoucissemens au tarif de douane qu'ait connus la fiscalité jusqu'alors ombrageuse de l'Angleterre. L'événement a confirmé la sagesse de cette conduite. La dette anglaise n'est pas éteinte, il est vrai, ni sensiblement diminuée, on n'y prétendait pas : elle est toujours aux environs de 19 milliards de francs; mais avec quelle aisance le pays en porte le poids, comme elle est allégée par cette réduction imperceptible que lui apportent les années! Ni le mouvement de la population, ni l'accroissement de la richesse ne s'en ressentent; la politique n'en éprouve pas plus de gêne que la gestion financière. Quand des besoins imprévus se déclarent, on puise dans l'impôt ou dans l'emprunt indistinctement, et c'est ainsi qu'ont été traversées presque avec aisance les quatre guerres de Crimée, de Chine, de l'Inde et de l'Abyssinie. Un dernier trait au tableau, c'est que cette

comptabilité en apparence stationnaire a pu se concilier avec les dégrèvemens les plus larges et les faits économiques les plus révolutionnaires qu'aucun budget ait jamais eu à subir, c'est-à-dire un tarif de douane réduit à une quarantaine d'articles, des échanges libres, des ports ouverts, des colonies où tous les pavillons sont désormais admis avec le même traitement.

Comment se fait-il que les États-Unis n'aient pas vu là, dans des nécessités analogues, une voie à suivre, et dont les étapes étaient marquées avec une précision rassurante? Est-ce parce que l'imitation leur a répugné, moins en elle-même qu'à cause du modèle? Ce serait pousser loin l'incompatibilité d'humeur; du reste, en se gouvernant ainsi, on eût moins copié les Anglais que les fondateurs de la république américaine; vis-à-vis de la tradition, il y aurait eu un retour plutôt qu'un écart. Est-ce parce que les États-Unis ont manqué de confiance dans leurs ressources et craint de fléchir sous une tâche dont les Anglais ont supporté si aisément et si résolûment le fardeau? Ce serait beaucoup d'humilité et de modestie de la part de populations qui donnent rarement dans cet excès. Si considérable qu'elle fût, la dette des États-Unis n'eût semblé nulle part plus légère que dans le milieu où elle est née, et cela sans efforts, sans impôts nouveaux et par la seule puissance des choses. Elle frappe un peuple laborieux, en pleine voie d'accroissement, exempt du plus grand fléau des sociétés modernes, les existences parasites. Elle est à peu près la seule grande charge publique pour des contribuables qui n'ont à solder qu'une marine et une armée insignifiantes et un petit nombre de fonctionnaires attachés presque tous à des services productifs. En la consolidant dans une certaine mesure, on trouvait d'ailleurs l'avantage d'en faire retomber une portion sur ce flot d'immigrans qui, depuis un demi-siècle, ont ajouté au drapeau de l'Union tant d'étoiles nouvelles. Pourquoi dès lors tenter avant l'heure, empiriquement et péniblement, une libération qui, les années aidant, se serait accomplie d'une manière facile et naturelle? Pourquoi, et c'est le grief principal, y procéder par des taxes dont l'origine et l'effet sont au moins équivoques, qui portent d'ailleurs une sensible atteinte à l'activité des populations, à leur degré d'aisance, au prix de leurs consommations les plus usuelles, tout cela pour ménager dans le jeu de ces taxes une haute paie à quelques industries? En vérité, c'est un bien petit profit contre de grandes ruines, et les faits ne le prouvent que trop.

Le premier service qui en souffre est celui en vue duquel l'instrument fiscal a été porté à un si haut degré de puissance, la dette. Au début, quand le montant entier des taxes aboutissait à cette destination, l'amortissement avait des proportions vraiment sérieuses,

et aucune fiction ne se glissait dans les comptes. Il n'arrivait pas alors qu'en amortissant d'un côté on empruntât de l'autre avec quelque variété dans les formes. On ne répondrait plus aujourd'hui aussi hardiment de cette sincérité dans les écritures livrées au public. Il y a des chiffres qui, à un moment donné, semblent comme figés, 2,600 millions de dollars par exemple. Malgré les sommes qu'on indique comme remboursées, ce chiffre est revenu plusieurs fois, probablement diminué ou grossi par des affluens alternatifs : d'où l'on doit conclure avec M. Wells, le commissaire du revenu, que, pour l'ensemble et dans les détails, le produit des taxes a fléchi, soit directement par une diminution de la consommation générale, soit incidemment par le détournement au profit d'industries locales de quelques consommations spécifiées, ce qui condamnerait les hauts tarifs à la fois pour ce qu'ils font et pour ce qu'ils empêchent. C'est donc un premier but qui échappe ou qui du moins s'éloigne; il y a en outre des intérêts majeurs presque irrémédiablement compromis : j'ai nommé le commerce et la navigation, dont la grandeur enivrait autrefois les Américans, dont la décadence les navre aujourd'hui de douleur. Pour peu qu'on ait vécu dans nos ports ou parcouru les ports anglais, on sait quelle figure y faisait le pavillon étoilé; à Liverpool, au Havre, il l'emportait quelquefois en nombre sur les pavillons nationaux, il hantait toutes les mers, commandait le respect à toutes les puissances. La guerre civile une fois allumée, quels vides, et comme ils se réparent lentement! Des 42,000 bâtimens, entrée et sortie comprises, dont se composaient en 1860 les flottes marchandes, à peine en reste-t-il 12,000, auxquels les caprices du tarif enlèvent une portion de leurs élémens de transports. Il en est de même des échanges, sur lesquels ont pesé coup sur coup les calamités de la guerre et les maladresses de la paix; ce qui est resté d'intact après les événemens en est à se débattre contre le vice des institutions. Le chiffre des importations et des exportations réunies est tombé, suivant les articles, d'un tiers ou de moitié au-dessous des chiffres de 1859 et de 1860, témoin le coton qui de 4 millions 1/2 de balles récoltées en 1860 est descendu en 1867 à 1,957,988 balles, dont le cinquième reste en Amérique pour les besoins de l'industrie régnicole. Cet état de marasme gagne les autres branches de l'agriculture, qui s'en est longtemps préservée, et par un accord assez rare les plaintes ne sont pas moins vives à Chicago, la métropole rurale, qu'à New-York, la métropole du commerce et de la navigation. Tout s'enchaîne d'ailleurs dans cette série de faits; c'est la revanche du débouché, qui partout reprend son niveau : dès qu'un pays le ferme ou le restreint, il s'expose à ce qu'on lui en fasse autant.

III.

Les derniers avis reçus d'Amérique confirment le résultat que l'on attendait du remaniement des tarifs. La chambre des représentans n'a pas toujours donné raison à son comité des voies et moyens: dans la loterie des scrutins, quelques industries ont été maltraitées, d'autres servies outre mesure; il y a eu à la fois des mécomptes et des surprises. Pour le parti républicain, ces accidens sont un fait nouveau : voilà dix ans qu'il vivait et commandait par l'esprit de discipline; s'il y déroge, c'est qu'il doute de son œuvre et que sa foi est atteinte. Le germe de dissolution est venu de l'excès de prétention des intérêts privés; ceux d'entre les représentans qui n'ont en vue que le bien commun se lassent, à ce qu'il semble, de servir de partenaires à ceux qui ne songent qu'à leur propre bien. Peu à peu les masques tombent et les argumens de convention perdent de leur crédit. En même temps, l'opinion extérieure se prononce chaque jour d'une manière plus marquée. Du congrès tel qu'il est composé, il n'y a plus à espérer de concessions; mais pour l'automne prochain on a en perspective une grande lutte électorale, où les partis essaieront de nouveau leurs forces. Les partisans des franchises commerciales y trouveront comme auxiliaires les états du sud, dernièrement reconstitués, et où il sera curieux de voir à l'œuvre les hommes de couleur. S'il faut croire les récits qui nous arrivent, l'engagement sera sérieux. Toutes les associations du libre échange que nous signalions au début de ce travail sont sur la brèche depuis trois mois, et en tête celle de New-York. Quelques détails sur les origines et la marche de cette association donneront une idée précise du mouvement qui se prépare.

Formée il y a quatre ans, l'association de New-York ne se composait que d'un noyau d'hommes dévoués disposant d'un fonds insignifiant, 6,000 francs. La réforme n'était pas mûre, ce chiffre le prouvait bien. L'année suivante, même indifférence; la recette n'est plus que de 4,600 francs. A la troisième année seulement, l'opinion se prononce, c'est à 35,000 francs que les versemens s'élèvent; les adhérens arrivent en proportion. Enfin dans le cours de la quatrième année l'élan est décisif; on atteint 150,000 francs de recettes, sans compter les supplémens. Dans sa dernière séance, tenue le 24 février, l'association a recueilli 112,000 francs de souscriptions, celle entre autres de trois maisons de New-York à raison de 25,000 francs chacune. C'est l'œuvre de Cobden qui recommence et semble destinée à parcourir les mêmes phases : succès d'argent, succès de traités populaires distribués par millions, succès de tri-

bunes en plein vent au milieu de foules enthousiastes. Déjà en comité préparatoire ont été agités les points sur lesquels il y a lieu d'insister pour émouvoir la fibre nationale. Le mot d'ordre est de prendre cette fois la question par le vrai côté, puisqu'il s'agit de tarifs, le côté économique plutôt que politique. Pour rendre la matière facile à saisir, l'association a fait imprimer deux tarifs : le tarif anglais tenant tout entier sur un carré de papier de 6 centimètres de hauteur sur 5 de largeur, et le tarif américain, tel que le voudraient les partisans d'une réforme, sur un carré de papier de dimension à peu près égale, couvert au *recto* et au *verso*, tarifs en miniature, présentés comme des modèles du genre. Ces armes légères une fois distribuées, il s'agira d'aller au but.

Le grand point de mire sera non-seulement l'assiette, mais l'effet des taxes. Tout le différend est là, et il convenait d'y mettre un peu de méthode. D'abord et autant que possible, taxes modérées, ne dépassant que par exception un maximum déterminé. Ce maximum, pour une cause ou l'autre, est-il dépassé, il reste à s'assurer que le surcroît de taxe profite au trésor et non à des parasites qui font payer plus cher des produits souvent plus médiocres, abusent des positions qu'on leur livre et élèvent le ton à mesure qu'on leur cède. Où l'on croyait n'avoir que des cliens, on s'est donné des maîtres. A un autre titre, ce retour à des taxes modérées est de rigueur; seul il mettra fin à un commerce interlope qui dépasse toutes les bornes et dont les industries régnicoles ont à souffrir autant que le fisc. On a vu M. Kelley se plaindre lui-même des déclarations frauduleuses que les agens de Sheffield font en douane sur la valeur de leurs aciers; il n'est ni moins formel ni moins sévère au sujet de la contrebande effrontée dont les charbons, les bois de construction, les minerais de toute nature sont l'objet sur les frontières à peine délimitées qui séparent le Canada de l'Union américaine : mêmes opérations suspectes sur la ligne du Texas, dans les golfes déserts de la Floride, sur les îles du canal de Bahama, peuplées d'aventuriers, et le long des petits archipels qui bordent les deux Carolines. A mesure que l'augmentation des taxes montre en perspective plus de profits à recueillir, les introductions irrégulières gagnent du terrain sur les acquittemens réguliers, et frappent aussi bien les articles lourds que les articles légers, les métaux que les étoffes. Le trésor s'appauvrit de la sorte par les saignées que lui fait le plus détestable des trafics, celui de la fraude à front découvert, souvent à main armée. Les documens publiés par l'association de New-York contiennent là-dessus des détails significatifs : on n'y estime pas à moins d'un tiers, soit en poids, soit en valeur, le chiffre des produits qui se dérobent au paiement des taxes, et passent subrepticement sur le marché américain.

Voilà de quoi convaincre ceux qui s'attachent aux faits techniques, et ces faits sont les moindres. Dans les considérations générales, le sujet prend plus d'ampleur, et c'est sur quoi insistent d'autres publications, notamment celle d'un moraliste distingué, M. François Lieber, un vieil ami d'Alexis de Tocqueville et correspondant de l'Institut de France (1). Les sophismes de la protection, que Bastiat a flagellés chez nous, y sont traités très vertement aussi en tant qu'ils s'appliquent au régime économique du Nouveau-Monde. Il y a des écrits sérieux, il y a aussi des pamphlets, un entre autres où le congrès est ironiquement sommé, dans l'intérêt des possesseurs de houillères, de multiplier les éclipses du soleil dont les clartés gratuites sont ruineuses pour eux. On réédite tous les lieux-communs qui flattent les préjugés des masses et qui ne manquent à aucune mauvaise cause. Tel est celui-ci, émis sur tous les tons, présenté sous toutes les formes, que l'Amérique du Nord doit aspirer à se suffire, mettre au ban l'industrie européenne, ne rompre ce ban que dans des cas d'exception, dût-on traverser pour cela une période d'épreuves et payer la rançon de la communauté par un demi-siècle de sacrifices. Que la vie nationale en fût renchérie, que le peuplement en fût enrayé, peu importerait; l'essentiel est d'avoir à tout prix des industries indépendantes dans une Amérique qui s'appartienne. Telle est la formule à l'usage des masses; or qu'y répondre, si ce n'est que ceux qui parlent ainsi ont perdu le sentiment des choses réelles, et ne savent plus ni d'où ils viennent, ni ce qu'ils sont, ni dans quel monde ils vivent?

D'où ils viennent, il ne faudrait pas remonter bien loin pour s'en assurer. Il y a trois siècles, le territoire qu'ils occupent et dont ils voudraient faire une sorte de Tauride appartenait à des tribus errantes qui se scalpaient à qui mieux mieux, et ont scalpé au début les pionniers qui leur tombaient sous la main. C'est à la longue seulement et après que l'Europe eut jeté sur les côtes d'Amérique convois sur convois, races sur races, que la civilisation commença son œuvre et refoula la barbarie. L'envahissement ne se fit ni pour les mêmes causes ni sous le même drapeau : vers le golfe du Mexique, ce fut l'œuvre de boucaniers et de flibustiers; le long des Alleghanys, ce fut un exode de puritains chassés par les persécutions religieuses, au nord des Français, au midi des Espagnols et des Français encore, au centre des Anglo-Saxons, fortifiés plus tard par des essaims d'Allemands et d'Irlandais. Point de cohésion jusque-là, rien que des disparates. Il n'y a pas cent ans que l'unité s'est faite, et beaucoup d'entre ceux qui s'en montrent fiers aujourd'hui ont par

(1) *Notes on fallacies.*

eux-mêmes ou par les générations qui les ont précédés des réminiscences d'une autre patrie. Ce serait donc à ces populations d'origine mixte, étroitement liées à l'Europe par des conformités de mœurs, de langues et de traditions, qu'on voudrait donner le goût d'une rupture qui des produits s'étendrait aux hommes! Déplorable inspiration! Y songer d'une manière absolue serait tout simplement insensé, d'une façon relative et par des difficultés de détail est peu digne d'un peuple qui, bienveillant ou hostile, n'a jamais caché ses desseins.

Ce qu'ils sont, comment le méconnaître? Ils sont ce que les a faits un long exercice de la liberté sous des chefs qui veillaient avec une sollicitude ombrageuse à ce qu'elle passât intacte dans les lois, non pas la liberté équivoque dont se contentent nos sociétés vieillies, ni même cette liberté qui choisit et distingue, dans les formes qu'elle adopte, celles qui laissent quelque place à la fantaisie, mais la liberté qui comprend tout et ne spécifie rien, la liberté dans la plus large acception du mot. Voilà ce que sont les Américains, voilà leur vraie physionomie; y changer un trait suffirait pour l'altérer; hors de la liberté, ils perdent leur caractère; elle a été leur grande, presque leur seule force, et jusqu'ici le sujet de leur légitime orgueil. Comment croire maintenant que ce peuple, qui doit tout à la liberté, qui est tout par elle, se prêtera longtemps et de gaîté de cœur à la laisser mutiler dans l'une de ses applications les plus utiles, qu'il restera dupe des sophismes qu'on lui débite pour justifier ce sacrifice? Non, ce n'est là qu'un malentendu, une gageure contre le bon sens du peuple, l'instinct universel, la saine notion des choses, et plus l'aberration aura été longue, plus marqué sera le retour à une vue plus juste, à une opinion plus éclairée.

Enfin les formalistes du congrès n'ont pas compris davantage le monde dans lequel ils vivent : quoi de mieux démontré? C'est une vie de séquestre, un système d'isolement qu'ils proposent depuis huit ans au vaste empire qu'ils administrent. Le séquestre, l'isolement! mais de quels faits s'inspirent-ils donc pour croire que le moment se prête à de semblables extrémités? Les sociétés modernes se recueilleraient-elles par hasard dans une existence contemplative? y aurait-il en quelque endroit des signes d'un besoin quelconque de se tenir à l'écart les uns des autres? Bien loin de là. Jamais les hommes n'ont donné des gages plus irrécusables du désir qu'ils ont de se rapprocher; jamais les instrumens de ce rapprochement n'ont été plus multipliés, plus commodes, mis à la portée de plus de gens. Ce mouvement, ce besoin d'échanges, se sont étendus, s'étendent de plus en plus aux produits des industries; on sait avec quelle énergie ils se sont portés vers la communication des

sentimens et des idées. De la rapidité, la vapeur et l'électricité aidant, on est arrivé à l'instantanéité. Et c'est cette heure que l'on choisirait pour ramener les intérêts des nations à des compartimens inflexibles, à une sorte de portion congrue, pour leur refuser désormais ou leur faire payer par des conditions léonines cette hospitalité du marché qui devrait être gracieusement donnée! Mais à quoi bon alors les voies rapides, à quoi bon la navigation à vapeur et ces câbles qui transmettent d'un continent à l'autre les impressions et pour ainsi dire les pulsations des peuples?

Une dernière considération. Les rapports commerciaux entre nations ont été jusqu'ici arbitrairement réglés. Chacune a fait à sa guise, à son heure, selon son caprice. C'est l'économie politique qui en a eu la charge plutôt passive qu'active. On sait avec quel esprit de patience et de longanimité elle entre dans des débats où s'agitent tant de passions; elle a des doctrines et ne se prête à rien de ce qui va au-delà ou reste en-deçà. En matière d'échanges par exemple, elle n'admet pas que le mal causé à autrui profite à celui qui le fait; elle professe au contraire qu'un châtiment prompt ou lent est inséparable de semblables écarts. Dans un conflit, cette tolérance met les champions à l'aise. L'économie politique n'est présente que comme témoin, elle n'a d'autres pouvoirs pour les juger qu'un appel à l'opinion; mais qu'on suppose cette mission d'arbitre confiée à une science moins débonnaire, le droit des gens, qui ne souffrirait entre nations d'autre règle qu'une rigoureuse réciprocité : bientôt le régime des marchés serait l'objet d'une instance toujours ouverte, toujours à reprendre. Il nous faudrait alors regarder de près à ces taxes de 30, 40, 50 et jusqu'à 90 pour 100 que les tarifs des États-Unis, sans délais de préparation, sans avis préalable, ont imposées et imposent encore aux produits de nos fabriques. Que de querelles et que de sujets d'animosité! Au lieu de nos civilisations énervées par le raffinement, on en reviendrait peu à peu aux civilisations des premiers âges, pleines d'alertes et d'embûches, où chaque peuple, juge dans sa cause, était en quête de perpétuelles revanches : œil pour œil, dent pour dent, comme en pleine barbarie. Si c'est là l'idée spéculative qu'on se fait en Amérique de la marche de l'humanité, on peut dire, sans vouloir blesser personne, que c'est une marche à rebours.

LOUIS REYBAUD.

L'INDIGENCE A PARIS

ET

L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Toute agglomération considérable d'individus sur un point produit fatalement deux excès contraires : celui de l'indigence et celui de la richesse. Sous le rapport de ce douloureux contraste, Paris n'est dans le monde entier dépassé que par Londres, qui, en vertu de la constitution même du peuple anglais, offre le spectacle permanent d'une misère abjecte côtoyant la plus grandiose des opulences. Quoique chez nous les nuances soient moins accusées, elles existent, frappent les yeux, émeuvent les cœurs, inspirent aux philanthropes socialistes mille projets irréalisables pour le bonheur de l'humanité. Malgré tout ce qu'on a tenté, malgré les efforts d'une bienfaisance que rien ne décourage, malgré une législation très prévoyante qui a réuni, comme en un corps de doctrines, les mesures coutumières ou exceptionnelles dont nos pères usaient pour secourir les malheureux, on n'a que bien peu modifié l'état précaire où vit une partie du groupe parisien, et Chamfort pourrait répéter aujourd'hui ce qu'il écrivait de son temps : « En résumé, la société n'est jamais composée que de deux grandes classes : ceux qui ont plus de dîners que d'appétit, ceux qui ont plus d'appétit que de dîners. »

Quoi qu'on fasse, les dîners ne seront jamais au niveau des appétits, car trop souvent les appétits sont insatiables. Il faut dire aussi que deux causes surtout concourent à maintenir une partie de notre population dans la misère en éveillant ses mauvais instincts. L'une est géographique et découle de notre climat. La vie matérielle est coûteuse et par conséquent pénible dans nos pays

froids, si on les compare à l'Orient, où la faim est sinon détruite, du moins fort diminuée par la chaleur de la température, où l'on boit plus d'eau que de vin, où l'on couche sans danger à la belle étoile. L'autre est purement morale et ressort de la nature même de l'homme, qui est imprévoyant, à Paris surtout. Dans le peuple, où le goût des liqueurs fermentées est trop répandu, on vit au jour le jour sans souci du lendemain, parfois on dépense en une soirée le gain de toute une semaine; on ne sait guère épargner ni pour le ménage, ni pour les enfans, ni pour les temps de maladie ou de chômage imprévu. C'est à soulager les maux qu'engendrent la cherté de la vie et l'imprévoyance humaine que s'applique la bienfaisance publique.

I.

De tout temps, l'exercice de la charité a été un plaisir pour les âmes miséricordieuses et une nécessité politique pour les gouvernemens; aussi, à côté de la bienfaisance individuelle et des associations libres, il n'est pas rare de retrouver une ingérence directe de l'état, qui, sous une forme ou sous une autre, organise les secours d'une façon régulière. Les ordres religieux, obéissant aux préceptes de la morale chrétienne et mus par l'esprit d'envahissement qui leur est propre, ont souvent cherché et cherchent encore à substituer leur action exclusive à celle des particuliers et des gouvernemens. Il n'y a pas longtemps que ceux-ci ont renoncé aux vieux usages monarchiques, et plus d'une fois ils ont trouvé moyen de donner à la charité des apparences qui la rendaient condamnable. Dans les jours de réjouissance publique, on pensait aux pauvres, mais avec cette hauteur malséante que les grands affectaient envers le menu peuple; on faisait ce qu'on appelait alors des largesses; on jetait à la foule des pièces de monnaie et des vivres. Ces avilissantes distributions étaient de tradition royale, et elles n'ont disparu qu'avec les Bourbons de la branche aînée. Je me souviens d'avoir vu la dernière qui eut lieu à Paris, sous la restauration. C'était aux Champs-Élysées. Dans le quinconce de gauche en entrant était dressée une sorte d'immense estrade en planches, semblable à une tour carrée, d'où s'échappait un ruisseau de vin violâtre; quelques humbles fonctionnaires, debout et ricanant, lançaient à toute volée des cervelas, des saucissons et du pain. Des hommes, des femmes se roulaient sur le sol, s'arrachant cette charcuterie médiocre, pendant que d'autres portant des cruches, des seaux, des éponges emmanchées au bout d'un bâton, se ruaient, s'étouffaient pour arriver jusqu'à la fontaine de vin. C'était hideux; quelques gendarmes avaient grand'-peine à empêcher les ivrognes tombés par terre d'être piétinés par

les impatiens; il faisait un temps gris et froid, ce devait être le 4 novembre, le jour de la Saint-Charles; la peur me prit devant cette tourbe violente, et je me sauvai. Moins d'un an après, la révolution de juillet emportait pour toujours cette mauvaise coutume de l'ancien régime. Aujourd'hui les distributions gratuites sont remplacées par des secours portés aux indigens, à qui l'on donne individuellement quelques livres de pain, une bouteille de vin et un pâté, parfois des vêtemens, du bois, du charbon ou de l'argent. Tout ce que le spectacle d'autrefois avait de répulsif a disparu; il ne reste plus qu'une mesure charitable sagement appliquée.

Je n'ai point à parler ici de la bienfaisance privée, qui à Paris est très considérable, toujours sollicitée, toujours active; je n'ai rien à dire non plus des sociétés de charité religieuses et laïques, qui, tout en secourant les malheureux, poursuivent un résultat parallèle et quelquefois imposent certaines conditions de moralité ou un mode particulier d'existence aux misérables qui les invoquent. Je ne veux m'occuper que de la bienfaisance abstraite, de celle qui ne demande ni l'acte de baptême ni l'acte de mariage, qui est exercée en vertu de considérations sociales supérieures, qui reçoit de toute main et donne à toute infortune, qui est un des élémens de la sécurité urbaine, et qu'on a centralisée avec ses ressources, ses devoirs et ses charges dans la grande administration de l'*assistance publique*. L'origine en remonte loin. Dans le principe, tout dépendait de l'Hôtel-Dieu, qui était régi au spirituel et au temporel par le chapitre de Notre-Dame; mais des abus graves et de toute sorte ayant été signalés, un arrêt du parlement, en date du 2 mai 1505, confia la gérance de l'hôpital à une commission laïque, composée de huit notables et magistrats, qui le 16 novembre 1544 devint le bureau des pauvres. Non-seulement ce bureau, dont les membres prirent le titre de surintendans, veillait à l'entretien des hôpitaux, aux soins que réclamaient les malades, mais il pourvoyait à la subsistance des indigens et fixait des taxes qu'il rendait obligatoires. Ainsi le 15 janvier 1574 il décide que les habitans de Paris qui refuseront de donner à la quête seront frappés d'une amende égale au quadruple de ce qu'on leur avait demandé. Le 2 juillet 1586, on établit dans vingt-sept rues des marmites après avoir enjoint à tous les bourgeois d'y apporter, vers midi, les restes de leurs « potages et viandes, » qui seront distribués aux indigens. Lorsque la taxe n'était point payée, le parlement intervenait, ainsi qu'il le fit le 28 juin 1596, le 15 et le 19 mars 1602, pour menacer de confiscation les retardataires; il n'exclut ni les prêtres ni les communautés religieuses, et il leur ordonne d'acquitter la taxe des pauvres sous peine de voir saisir leur temporel.

Ces charges gratuites et fort lourdes à porter étaient exercées par

les présidens et des conseillers du parlement et de la cour des aides; en 1690, l'archevêque de Paris leur fut adjoint. Cette organisation, qui, marchant un peu au hasard des circonstances, fit néanmoins beaucoup de bien et était célèbre dans Paris, où le peuple l'appelait le grand bureau, disparut avec la révolution; le 13 avril 1791, tous les membres de la commission hospitalière remirent leur démission, qui fut acceptée. Moulinot, Thouret, Aubry, Dumesnil et Cabanis, qui les remplacèrent, furent des hommes de science et de bon vouloir, mais les conjonctures étaient plus fortes que les intentions les meilleures; les disettes successives, la rareté croissante des espèces métalliques, ruinèrent tous les établissemens où l'indigence trouvait des secours et un abri. Pendant longtemps on vécut sans plan de conduite, sans règle déterminée; on s'inspirait des occurrences présentes; la brutalité des événemens faisait ajourner toute mesure définitive. On vivait d'empirisme; le bien des pauvres, étayé jadis en grande partie sur des privilèges qu'on n'avait pas plus respectés que les autres, allait en diminuant de jour en jour; pour subvenir à des besoins urgens, on vendait des rentes à des taux illusoires, les hospices tombaient de vétusté, l'administration était nulle ou mauvaise. C'est miracle que le système hospitalier n'ait point sombré tout entier. Il était dans un état pitoyable lorsque M. Frochot, préfet de la Seine, reprenant avec un grand courage tous les élémens dispersés et compromis, réussit à les grouper de façon à en faire un tout compacte qui pût servir de base à une organisation nouvelle.

Sur un rapport fort remarquable adressé par lui aux consuls, un arrêté fut rendu le 27 nivôse an IX (17 janvier 1801), qui créait un conseil général et une commission administrative des hospices; un second arrêté du 29 germinal (19 avril) de la même année réunissait l'administration des secours à domicile aux attributions du conseil général des hôpitaux. Ce système a été en vigueur jusqu'au jour où l'assistance publique en a pris la place. Il était conçu d'après la division des pouvoirs, qui est le principe même de l'administration française. Le conseil général représentait le pouvoir délibérant, et la commission était le pouvoir exécutif; mais ces deux autorités, fonctionnant simultanément, détruisaient souvent l'unité d'action si indispensable en pareil cas; de plus la constitution de 1848, afin d'éviter d'avoir à inscrire le droit au travail, pour lequel avaient voté des personnalités considérables, n'hésita point à faire de l'assistance un dogme obligatoire : « la société fournit l'assistance aux enfans abandonnés, aux infirmes et aux vieillards sans ressources et que leurs familles ne peuvent secourir. » En présence d'une déclaration si formelle, l'ancienne organisation devenait in-

suffisante, et le 10 janvier 1849 une loi fut votée qui règle cette délicate matière. En fait, l'ancien conseil général d'administration est remplacé par un conseil de surveillance, et la commission exécutive s'est effacée devant un directeur général responsable. Au lieu du système républicain inauguré par l'arrêté des consuls, maintenu sous la restauration et par la dynastie de juillet, on a aujourd'hui le principe monarchique constitutionnel voté par une assemblée républicaine. C'est là un de ces accidens de logique française dont notre histoire n'offre que trop d'exemples.

Cette centralisation de tous les pouvoirs hospitaliers en une seule main a produit, il faut le reconnaître, d'excellens résultats. En assurant l'unité d'impulsion à des services multiples, elle a permis de faire concourir ceux-ci au même but, d'activer la bienfaisance, de la régulariser pour ainsi dire, de ne distribuer les secours qu'en connaissance de cause, dans une mesure proportionnée aux ressources dont on dispose et aux besoins qu'il est urgent de soulager. Située jadis au parvis Notre-Dame, dans un lourd bâtiment qui sert actuellement d'annexe à l'Hôtel-Dieu, l'administration occupe depuis 1867 une vaste maison prenant triple façade sur l'avenue Victoria, la place de l'Hôtel-de-Ville et le quai Le Pelletier. C'est une sorte de ministère très fréquenté et où la besogne ne chôme pas. L'assistance publique a la direction des 8 hôpitaux généraux, des 7 hôpitaux spéciaux établis à Paris, de 3 hôpitaux en province destinés au traitement des maladies scrofuleuses des enfans (Berck-sur-Mer, Forges, la Roche-Guyon), de 10 hospices, de 3 maisons de retraite, de 20 bureaux de bienfaisance, de 57 maisons de secours; elle préside aux soins donnés à domicile; elle est tutrice des enfans assistés et des aliénés; elle emploie un personnel de 6,338 agens, dont 1,989 appartiennent au corps médical. Tout ce qui dans cet immense Paris souffre, a faim, est abandonné, est malade, est indigent, vient à elle et l'implore. Elle est la grande sœur de charité; dans la mesure de ses forces, elle accueille les misères et panse les plaies. Si elle demande sans cesse, si elle sollicite toujours l'attention et la générosité des personnes riches, c'est afin d'avoir plus à donner.

Qui n'a entendu parler des biens des hospices? Il est de tradition dans le peuple de Paris que jamais si considérable trésor n'a été vu dans aucun temps ni dans aucun lieu. C'est l'éternelle histoire des bâtons flottans. Si l'assistance publique n'avait pour ressource que les legs qui lui ont été faits et les dons que la charité lui envoie, les indigens de Paris mourraient de faim, et il faudrait fermer la moitié des hôpitaux. Elle s'est faite très lentement et par accumulation cette fortune qui réunit aujourd'hui les biens de l'Hôtel-Dieu, ceux

du grand bureau des pauvres et ceux de l'hôpital-général. Depuis Louis VII, qui institua une rente de 3 sous et 8 deniers, depuis Philippe-Auguste, qui, en 1208 et par acte authentique, abandonnait pour le coucher des malades la litière de paille qui garnissait les chambres du palais (1), on conserve précieusement et l'on pourrait citer le nom des 8,287 bienfaiteurs qui ont enrichi le patrimoine hospitalier. Quelques legs sont étranges : en 1199, un chanoine de Noyon laissa par testament à l'Hôtel-Dieu deux maisons dont le revenu devait être employé, le jour anniversaire de sa mort, à donner aux malades les alimens qu'ils désireraient. Par tous les moyens possibles, on encourageait les donateurs, et les papes leur accordaient des indulgences. On possède plusieurs brefs qui ne laissent point de doute à cet égard, car ils sont revêtus du sceau de l'Hôtel-Dieu représentant le bon pasteur tenant la brebis malade : deux étoiles brillent au-dessus de sa tête; il est accosté, comme on dit en langage héraldique, de deux chênes laissant tomber leurs glands en signe de fécondité; au-dessous du personnage, on voit les trois fleurs de lis de France, et autour de l'écusson ovale se déroule cette légende : *sigillum indulgentiarum domus Dei parisiensis.* A côté des dons en argent et en nature, des legs reçus par héritage, les rois accordaient des privilèges qui ne laissaient pas d'être fructueux : droit de prendre un panier de poisson et d'autres denrées sur les voitures arrivant aux halles (concédé en 1308 par Philippe IV, confirmé par Jean II en 1352), droit de pacage dans les forêts royales (Philippe VI, 1344), exemption des péages d'entrée, du logement des gens de guerre, des frais de chancellerie; enfin, au milieu de cent autres concessions qu'il est superflu d'énumérer (2), il convient de rappeler la singulière autorisation que le 29 janvier 1574 Charles IX accordait à l'Hôtel-Dieu de placer 1,000 livres de rente au taux usuraire de 12 pour 100. Au moment de la révolution, le revenu de tous les établissemens laïques de bienfaisance de Paris s'élevait à la somme de 8,087,980 livres, et il ne faut pas oublier que Loménie de Brienne ne s'était point gêné pour y porter la main en août 1788.

(1) « Philippus, Dei gratia Francorum rex... domui Dei parisiensi... concedimus ad usum pauperum ibidem decumbentium omne stramen de camera et domo nostra parisiensi. »

(2) « Le lit de l'évêque de Paris et du chanoine mort appartenait à l'Hôtel-Dieu. Lorsque la mollesse et le luxe eurent introduit des lits mieux fournis et plus riches, il y eut souvent entre les créanciers de l'évêque et cet hôpital des contestations sur les rideaux, la courte-pointe et le nombre des matelas. Le parlement, en 1654, débouta de leurs oppositions les créanciers de François de Gondy, archevêque de Paris, et adjugea son lit, avec tous les accompagnemens, à l'Hôtel-Dieu : ce fut le lit de noces de la fille d'un des économes. » Sainte-Foix, *Essais sur Paris,* t. II, p. 7; éd. 1766.

Cette fortune est bien moins importante aujourd'hui, quoique depuis cinquante ans elle ait été augmentée par des legs considérables. A consulter les documens officiels les plus récens, on voit que le patrimoine actuel de l'assistance publique est représenté par un revenu de 3,247,600 fr., auxquels on doit ajouter 673,258 fr. de rente affectés à six fondations spéciales; le total des biens appartenant en toute propriété aux hospices, ainsi que l'on disait autrefois, ne produit donc annuellement que 3,870,858 francs. — Dans cette somme, les revenus immobiliers figurent pour 1,686,340 fr., les intérêts de capitaux placés pour 458,832, les rentes sur l'état, avec ou sans affectations, pour 1,102,428. Restent les fondations, dont il importe de dire un mot, ne serait-ce que pour parler de ces hommes de bien qui ont eu pitié des pauvres et les ont faits leurs héritiers.—Montyon, dont on est certain de rencontrer le nom toutes les fois qu'il s'agit d'une œuvre de bienfaisance, lègue 281,630 fr. de rente qui doivent être employés à secourir les convalescens à leur sortie de l'hôpital; vient ensuite Brézin, qui laisse un gros capital dont le revenu de 190,233 francs est réservé à l'entretien d'un hospice destiné aux artisans métallurgistes : Brézin, ancien ouvrier, avait fait sa fortune comme serrurier-mécanicien-fondeur, et il voulut y faire participer après sa mort ceux qui pendant sa vie l'avaient aidé à l'acquérir; Lambrechts, qui fut sénateur et libella l'acte de déchéance de Napoléon Ier, fonde par testament à Courbevoie un asile pour les protestans et y affecte une rente de 48,093 francs; Boulard, tapissier enrichi, consacre 20,804 francs de rente à établir une maison de retraite où sont reçus douze ouvriers tapissiers âgés, infirmes ou malheureux; Devillas, ancien négociant, spécifie que les 31,000 livres de rente qu'il abandonne aux pauvres seront employées à un hospice situé à Issy, et où 35 indigens de soixante-dix ans accomplis trouveront la subsistance et l'abri. Tous les biens légués par ces fondateurs ont une destination particulière qu'il n'est point permis de modifier; l'assistance publique en a donc moins la propriété que l'administration.

A ce revenu médiocre et insuffisant on peut ajouter 6,366,872 fr. que l'administration retire des frais de séjour dans divers hôpitaux ou hospices (940,000), de la vente faite dans les établissemens de service général (3,808,388), du prix de journées des aliénés traités pour le compte du département de la Seine (1,184,434), des frais de séjour et d'habillement des enfans assistés à payer par le département (442,050); mais ce ne sont que des recettes d'ordre qui représentent le remboursement des dépenses faites, et l'assistance n'en retire rien en réalité. Elle trouve des ressources sérieuses dans les produits intérieurs des hôpitaux et de certains hospices

(238,550 fr.), dans une part qui lui est accordée sur les concessions de sépulture (203,000 fr.), dans les bénéfices du mont-de-piété (725,000), et enfin dans cet impôt qui frappe les théâtres, les bals, les concerts publics, et qui est évalué à 1,750,000 fr. Ce dernier impôt est fort connu, on l'appelle vulgairement le droit des pauvres; il fait beaucoup parler de lui depuis quelque temps. Les directeurs de théâtres paraissent s'être imaginé qu'en leur concédant toute liberté d'exploitation le gouvernement leur avait implicitement accordé le pouvoir de se soustraire aux obligations légales; ils ont refusé de laisser l'assistance publique encaisser ce qui lui était légitimement dû jusqu'ici. La question est pendante et mérite qu'on la dégage de tous les brouillards dont on a tâché de l'obscurcir, quoiqu'il y en ait peu qui soient d'une clarté plus facile à pénétrer.

Le principe de l'impôt dont les personnes qui se rendent au spectacle sont frappées au profit des pauvres se trouve dans l'ordonnance royale du 25 janvier 1699, par laquelle Louis XIV déclare qu'un sixième, perçu « en sus des sommes qu'on perçoit et qu'on percevra à l'avenir, » serait attribué à l'hôpital-général (1). Les directeurs ne tardèrent pas à regimber, et il fallut, le 4 mars 1719, faire intervenir une ordonnance contentieuse qui leur expliquait, sans laisser le moindre doute sur l'interprétation du texte, que « le sixième et le neuvième étaient perçus par augmentation. » On établit très nettement que cette sorte de taxe des pauvres était un impôt qui atteignait le spectateur et non pas l'entrepreneur. Le décret du 4 août 1789, qui supprimait tous les priviléges, ne fit pas grâce à celui-là; mais dès l'année suivante la loi du 19-24 août 1790, qui confie à l'autorité municipale le droit d'autoriser les représentations théâtrales, met à la charge de celles-ci une redevance pour les indigens; la loi du 7 frimaire an v dit explicitement à l'article 1er : « Il sera perçu un décime par franc (deux sous pour livre, vieux style) en sus du prix de chaque billet d'entrée pendant six mois. » D'année en année, cette disposition est renouvelée jusqu'au décret impérial du 9 décembre 1809, qui décide que la perception du dixième aura lieu indéfiniment; enfin le décret du 6 janvier 1864, qui organise la liberté des théâtres, dit dans l'article 2 : « Continueront à être exécutées les lois existantes sur la police et la fermeture des théâtres, ainsi que la redevance établie au profit des pauvres et des hospices. » Au point de vue légal, l'hésitation n'est donc point permise.

Autrefois dans le vestibule des théâtres il y avait deux bureaux

(1) A cette époque, l'hôpital-général comprenait la Pitié, Bicêtre, la Salpêtrière, les Enfans-Trouvés et la maison Scipion. Voyez la *Revue* du 1er mai 1870.

de perception, deux guichets : l'un où l'on acquittait le prix de sa place, l'autre où l'on versait la taxe des pauvres. Nos contemporains ont encore vu affichés à la porte de la Comédie-Française des tarifs ainsi conçus : *premières loges*, 6 francs 60 centimes : 6 francs pour le théâtre, 60 centimes pour les pauvres; *parterre*, 2 francs 20 centimes : 2 francs pour le théâtre, 20 centimes pour les pauvres. — Nul alors ne pensait à réclamer contre cet impôt somptuaire; mais pour faciliter la circulation à l'entrée des théâtres souvent encombrée, pour éviter aux spectateurs l'ennui de se transporter d'un guichet à un autre, on a réuni les deux bureaux en un seul, et l'entrepreneur de spectacles a fait acte de perception pour son propre compte et pour celui de la caisse hospitalière. De cette confusion matérielle de deux opérations parfaitement distinctes, on a essayé de tirer parti, et en vertu du vieil axiome : « possession vaut titre, » on a tout simplement dit à l'assistance publique qu'on ne lui devait rien et qu'on ne lui donnerait rien. Une telle prétention, si peu fondée, démentie par la simple lecture des textes et par la plus vulgaire morale, a trouvé des défenseurs. On n'a pas voulu voir que le spectateur en payant le prix de sa place acquitte en même temps un droit fixe réservé aux indigens, exactement comme le voyageur qui prend un billet dans une gare solde du même coup l'impôt dont l'état a frappé le transport des personnes en chemin de fer. On a demandé aussi que le droit des pauvres ne fût prélevé que sur les bénéfices nets, et un directeur en faillite a dit à ses créanciers en leur montrant ses comptes : « Je vous dois 300,000 francs; mais, si je n'avais été forcé de donner 400,000 francs pour les pauvres, vous seriez payés, et j'aurais 100,000 francs à moi. » L'argumentation est absolument fausse, car, si le droit des pauvres n'eût pas existé, l'entrepreneur n'aurait pas reçu les 400,000 francs qu'il a versés pour eux. Si la taxe n'était acquittée que sur les bénéfices et non sur la recette brute, tout négociant pourrait refuser de payer l'impôt qui frappe son commerce spécial, sous prétexte qu'il ne fait pas de bonnes affaires. Cette querelle ne serait que puérile, si elle n'essayait de spolier les indigens; mais le but qu'elle poursuit lui donne un caractère pénible. Avant de pénétrer dans un lieu de plaisir, l'homme riche est forcé par la loi d'ajouter une aumône destinée au soulagement de la misère : rien n'est plus juste, rien n'est plus humain; mais prétendre que cette aumône appartient en propre au directeur du spectacle, et qu'il peut en disposer à son profit, c'est se tromper sciemment et commettre un acte blâmable.

En totalisant les recettes de l'assistance publique, on arrive à une somme très considérable : 13,204,280 francs; mais elle est bien loin de suffire aux besoins qu'il faut satisfaire. A moins de manquer

ouvertement à son mandat, l'administration ne peut refuser de secourir ceux qui légitimement s'adressent à elle; quoiqu'elle surveille le patrimoine des pauvres avec une économie prévoyante et jalouse, sa fortune personnelle la laisserait impuissante à faire le bien. En effet, les dépenses ordinaires, prévues et calculées d'après une longue expérience, s'élèvent à la somme de 23,806,027 francs. Entre les ressources normales et les nécessités impérieuses, l'écart est énorme; qui donc le comblera? La ville de Paris elle-même, qui donne 10,601,747 francs à l'assistance, afin que celle-ci puisse convenablement remplir la haute mission dont elle est chargée. C'est un gros budget, et il y a en Europe plus d'un état qui n'en a point de pareil. C'est là ce que Paris, le Paris administratif, dépense pour ses pauvres, pour ses malades, pour ses infirmes, pour ses vieillards; mais si nous essayons d'apprécier l'œuvre de la charité privée, si nous tenons compte des sociétés de bienfaisance, des quêtes faites à domicile et dans les églises, des dons en argent et en nature qu'on laisse à la disposition des particuliers, si nous constatons que tous les ministères ont des fonds de secours assez abondamment pourvus, si nous cherchons à évaluer l'importance des aumônes personnelles, si nous disons qu'un banquier célèbre distribue parfois d'un seul coup trente mille bons d'un kilogramme de pain, si nous rappelons que l'administration des secours donnés sur la cassette impériale reçoit chaque année une moyenne de 73,000 demandes, dont la plupart sont accueillies favorablement, nous arriverons à cette conclusion, qui n'a rien d'excessif, que l'indigence parisienne absorbe annuellement plus de 40 millions, ce qui l'entretient peut-être au lieu de la diminuer.

II.

En personne avisée, l'assistance publique possède des établissemens de service général où elle confectionne, où elle emmagasine les objets dont elle a besoin pour ses consommations journalières. De cette façon, elle supprime, autant qu'elle le peut, les intermédiaires, toujours onéreux, et elle est certaine de la sincérité des produits qu'elle emploie. C'est pour parvenir à ce double but qu'elle a une cave, une boucherie, une boulangerie, une pharmacie et un magasin central. La cave est située à l'entrepôt des vins et liquides (1), la boucherie fait partie de l'abattoir de Villejuif, la boulangerie fonctionne près de la rue du Fer-à-Moulin, dans la maison que Scipion Sardini, un riche traitant italien, s'était fait bâtir sous le règne de Henri III hors de l'enceinte de la ville. Dès l'année 1612, cet hôtel

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai 1868.

assez vaste entre dans le système hospitalier parisien, car on y établit un dépôt de mendicité; en 1622, on le consacre aux vieillards infirmes; en 1636, on y installe des pestiférés; en 1656, Louis XIV l'adjoint comme boulangerie à l'hôpital-général, ce qui n'empêche pas qu'en 1663 on y donne asile à des femmes indigentes et à des filles-mères. En 1675, on le rend à sa destination primitive, tout en y ajoutant un abattoir et une fabrique de chandelles; en 1801, on le réunit à l'administration des hôpitaux et hospices civils; en 1849, l'assistance publique, le recevant dans ses attributions, y organise une manutention et une minoterie mues à la vapeur. Quoique les nécessités du service aient fait élever des constructions modernes dont le moellon et le plâtre sont les principaux élémens, ce qui reste de l'ancien édifice est un curieux spécimen de l'architecture de la renaissance, prise à ce moment où la brique va remplacer la pierre de taille et où l'ornementation, s'alourdissant de jour en jour, fait déjà prévoir la pesanteur qui l'attend sous Louis XIII. Dans la cour, une aile toute en brique d'un rouge foncé est portée sur six arcades surbaissées, dont quatre sont oblitérées par des fenêtres et des portes récentes. Au milieu des pendentifs, quatre médaillons en pierre sculptée représentent des têtes qui offrent un caractère remarquable, quoiqu'une seule soit intacte, et dont la vraie place serait au musée de l'hôtel Carnavalet plutôt que dans cette usine, où elles sont perdues pour le public, où des dégradations nouvelles peuvent constamment les atteindre.

Une machine à vapeur forte de 95 chevaux met en mouvement un moulin à l'anglaise muni d'appareils perfectionnés et installé dans les cinq étages d'un bâtiment élevé exprès. Là, dans de vastes greniers aérés de toutes parts, sont entassés les sacs de blé destiné à être trituré par des meules en belles pierres de La Ferté-sous-Jouarre. Plus loin, dans de larges cases en bois poli par l'usage, on enferme les farines, qu'on surveille attentivement pour éviter la fermentation, surtout en avril, à l'époque où le blé commence à pousser, et en juin lorsqu'il fleurit, car alors la vie particulière à l'espèce semble se réveiller et atteindre le grain pulvérisé à l'instant même où elle se développe dans la plante elle-même. Pour faire une expérience concluante sur la conservation du blé, on a construit cinq immenses silos en pièces de fer boulonnées, dans lesquels on a fait le vide, et que deux fois par an on charge d'azote. Ils renferment chacun 600 hectolitres de blé; le plus ancien a été rempli le 23 novembre 1863; le grain qui s'en écoule lorsqu'on entr'ouvre le judas de prise paraît irréprochable (1). Une amélioration fort im-

(1) La puissance germinative du blé semble se conserver indéfiniment; des grains retrouvés dans des tombeaux égyptiens ayant plus de trois mille ans de date ont été semés et ont produit des épis d'une remarquable richesse.

portante a été introduite dans la meunerie de la boulangerie Scipion, meunerie qui n'existe que depuis 1856, car avant cette époque l'administration achetait des farines et n'était point organisée pour moudre elle-même. M. Mège-Mouriès, étudiant le grain de blé au microscope, remarqua que, précisément au-dessous de l'écorce, existait une partie dure, résistante, grisâtre, particulièrement riche en azote et où se développe la germination. Cette portion très nourrissante du blé était laissée adhérente au son, et disparaissait, sans être utilisée pour la panification, avec les issues ordinaires. Grâce à un nouveau système de mouture et à l'emploi d'un mode de séparation fort ingénieux, on recueille aujourd'hui cette précieuse substance à la boulangerie centrale, et on la fait entrer dans la composition du pain. Si celui-ci acquiert de la sorte des qualités nutritives considérables, il faut reconnaître que l'aspect en est légèrement altéré, et qu'il n'offre point cette nuance d'un blanc jaunâtre, fort appréciée des Parisiens, que les boulangers obtiennent tous invariablement en mêlant à leur pâte de la farine de maïs, de la farine de féveroles et de la fécule de pomme de terre.

La boulangerie proprement dite est située au rez-de-chaussée; l'activité qui règne dans le fournil le rend imposant. L'hélice des 10 pétrins mécaniques, mue par une machine à vapeur forte de 16 chevaux, tourne jour et nuit; les 10 fours alignés arrondissent leur bouche enflammée dans la même muraille de briques; les ouvriers, demi-nus, au milieu de cette chaude atmosphère, blancs de farine, manient avec une rare dextérité les longues pelles qui portent la pâte fermentée dans la fournaise éteinte, mais brûlante; sans repos, les feux flambent, car la consommation de chaque jour exige de 20,000 à 25,000 kilogrammes de pain; on en envoie gratuitement aux hôpitaux et aux hospices, — contre remboursement aux hospices Devillas et Saint-Michel, à l'ouvroir Gérando, aux Enfans-Convalescens, à la ferme Sainte-Anne, à l'asile de Vincennes, à l'œuvre de Sainte-Marie, au Bon-Pasteur, au Val-de-Grâce, à la pharmacie centrale, aux colléges Chaptal et Rollin, aux halles et marchés de Paris. Il est savoureux et bon, mais il durcit rapidement, ce qui tient sans doute à l'emploi des pétrins mécaniques, et lorsqu'on le taille en soupe, il fait tourner facilement le bouillon par cela même qu'il renferme cette partie grise et singulièrement fermentescible dont j'ai parlé. — A côté de la boulangerie s'ouvre une vaste pièce qui sert de paneterie et voit à chaque heure se renouveler le miracle de la multiplication des pains. Une odeur fadasse et assez déplaisante plane partout et semble inhérente à l'établissement même. En en cherchant attentivement la cause, on s'aperçoit qu'elle provient d'une colonie de kakerlaks, de blattes, qui s'est

emparée de la maison Scipion. Ces hideux insectes, plats, roussâtres et d'une prodigieuse agilité, quittent, dès que la nuit vient, les fentes de murailles qu'ils habitent; ils se glissent partout, pullulent à l'infini, sont un véritable fléau, et font concurrence aux grillons qui chantent près des fours leur chanson monotone. Il y aurait un moyen bien simple de purger la boulangerie de ces hôtes incommodes : ce serait d'y entretenir deux ou trois hérissons; en peu de temps, ils auraient détruit cette désagréable engeance.

La pharmacie centrale, qui jadis était réunie à l'hôpital des Enfans-Trouvés, placé alors au parvis Notre-Dame, occupe sur le quai de la Tournelle depuis 1812 l'ancien hôtel de Nesmond, où la communauté de la *Sainte Famille*, formée par Marie Bonneau, veuve de Beauharnais de Miramion, habita depuis 1691 jusqu'en 1790. L'entrée est médiocre, et, quoique le bâtiment principal ait une certaine ampleur, il n'offre rien qui soit digne d'attention. C'est là que l'assistance publique tient en dépôt les médicamens qu'elle fournit aux hôpitaux, aux hospices, et qu'elle distribue dans les maisons de secours. L'aspect général est celui d'une immense droguerie; un parfum subtil y domine, — celui de l'éther. Des bocaux énormes remplis de liquides de toute couleur et de toute saveur, encapuchonnés d'un couvercle de tôle peinte, sont méthodiquement rangés sur des étagères qui font tout le tour d'une vaste salle; dans des mannes et prêts à partir, on voit des rouleaux de sparadrap, des tas de petits pots empilés, des bâtons de réglisse noire venus des Calabres, des fagots de réglisse en bois, des onguens grisâtres et qui ont vilaine apparence, des flacons où les cristaux d'iodure de potassium ressemblent de loin à des morceaux de sucre cassés menu, des bouteilles où l'huile d'amandes douces, transparente et jaune, luit comme de l'or pâle en fusion, des liasses d'emplâtres chargés de poudre de cantharides, des pommades de toute sorte, des teintures de toute espèce. Dans un cabinet réservé à l'économe, les deux portes d'une armoire se referment à clé sur des flacons d'une figure peu rassurante; c'est là une réserve digne de Locuste, de Sainte-Croix et d'Exili : arsenic et cyanure, opium et strychnine, digitaline et morphine, curare et noix vomique, isolés dans leur prison de verre, semblent rassemblés là pour des œuvres néfastes et redoutables. Lorsqu'on approche de cette armoire diabolique, on sent une insupportable odeur de musc; au milieu des poisons, on conserve cette substance empestante, qui coûte fort cher, et dont quelques médecins usent encore dans le traitement de certaines maladies nerveuses.

L'herboristerie répand ce doux et pénétrant parfum des fleurs desséchées, si exquis, si suave, et qui semble l'émanation de l'âme

des plantes. Dans de grands sacs de toile entr'ouverts, on aperçoit les pâles violettes, les coquelicots d'un rouge obscur, les lichens transparens pareils à de la corne recroquevillée, les camomilles trop odorantes, les absinthes, qu'on ne peut voir sans tristesse lorsqu'on pense à quoi elles servent aujourd'hui, toute l'admirable famille des labiées si puissante et si précieuse, — les sauges, les menthes, les romarins. Puis viennent les consolatrices, ellébores et daturas, — les bois de Gayac, les cassias amaras en bûches ou en cotrets, les écorces d'orange, les coloquintes odieuses d'amertume, les safrans, qui, regardés à jour frisant, ont des tons pourpres magnifiques, les reines des prés, qui poussent les pieds dans l'eau et combattent l'hydropisie, les valérianes, qui donnent aux chats de si étranges illusions. Tous les simples de la nature semblent réunis; cependant j'ai cherché la mandragore qui chante, et je ne l'ai point trouvée. — Au premier étage, dans une salle où se font les expertises scientifiques sans lesquelles nul médicament n'est accepté, des tiroirs glissant les uns sur les autres et s'élevant du plancher au plafond contiennent les drogues qui doivent être soustraites au contact de l'air, ou dont on n'use qu'en petite quantité : seigle ergoté, feuilles de jusquiame, fleurs de genêts sauvages. Le nom des médicamens est écrit sur les boîtes qui les renferment; il est curieux de les lire lorsqu'on se rappelle que l'établissement a été outillé à neuf en 1812 : on voit alors quels pas immenses la médecine a faits de notre temps, combien le vieil empirisme cabalistique du moyen âge a été lent à disparaître devant la science expérimentale, et l'on ne peut s'empêcher de sourire à cette nomenclature de substances que n'auraient point désavouées les sorcières de Macbeth. Un partisan de l'école de Salerne bondirait de joie en retrouvant l'indication de ces *alexipharmaques* si fréquemment employés jadis, le sang de bouquin, les yeux d'écrevisse, la corne de cerf râpée que le phosphate de chaux a remplacée, le corail rouge, la poudre de vipères et les cloportes. — Il n'y a pas bien longtemps qu'on administrait encore cette dernière drogue prétendue diurétique; aujourd'hui on l'épargne aux hommes et on ne la donne plus qu'aux chevaux, c'est un progrès.

Le laboratoire est en activité constante. Enfoncées dans un immense fourneau de fonte, des bassines en cuivre contiennent des liquides épais, visqueux et bouillonnans, qui sont des sirops antiscorbutiques, des sirops de gomme et de salsepareille. Quelques hommes, le front en sueur et la main armée de larges spatules de bois, agitent ces mélanges, qui sont mis en bouteilles aussitôt qu'ils sont refroidis. Dans de vastes cuves, la poudre de quinquina macère, baignée d'alcool; un tailloir mû par la vapeur coupe le bois de ré-

glisse, un pilon écrase les amandes douces, dont un pressoir extrait l'huile bienfaisante. La mécanique la plus occupée de tout l'établissement est le moulin qui triture la graine de lin et la réduit en farine; il travaille sans repos ni trêve, car c'est par sacs grands comme des sacs de blé qu'on expédie dans les hôpitaux et dans les maisons de secours cette désagréable matière à cataplasmes. Dans la cour, des tonneaux en cuivre étamé et boulonné contenant l'eau de fleur d'oranger venue de Grasse sont gerbés les uns sur les autres comme des pièces de vin; des voitures attelées chargent les médicamens qu'elles vont porter aux hôpitaux. A voir le grand mouvement et les richesses accumulées de ce puissant réservoir, il est difficile de ne pas éprouver une impression de respect, de ne pas trouver que la ville de Paris est une bonne mère, de ne pas admirer les efforts qu'elle fait pour soulager ses enfans malades.

Le magasin central n'a pas d'histoire; il est tout battant neuf, car il a été inauguré le 1er janvier 1868 sur le boulevard de l'Hôpital, où il avoisine la Salpêtrière. Il a pris la place de la filature des indigens, instituée en 1793 pour secourir les mères de famille pauvres qui ne pouvaient quitter leurs enfans. Cet établissement, qui subsistait encore il y a trois ans à peine, avait été installé impasse des Hospitalières, dans les bâtimens de la communauté des sœurs de la Charité-Notre-Dame, où Mme Scarron s'était retirée en attendant qu'elle devînt une reine anonyme de France et de Navarre. On remettait à de pauvres femmes du lin, du chanvre, qu'elles filaient, — procédé primitif qui n'enrichissait guère les ouvrières et coûtait fort cher à l'administration, obligée de faire les achats de matière première en province, d'y réexpédier le fil afin qu'il fût tissé, et de faire revenir la toile. Si l'on a conservé longtemps cette institution, qui à l'époque de sa création n'avait qu'un caractère provisoire, c'était pour avoir un motif ou plutôt un prétexte d'aider des femmes malheureuses; celles-ci dans les derniers jours de la filature étaient au nombre d'environ 600, qui toutes ont trouvé place dans des hospices ou des maisons de refuge. Les bâtimens, assez amples, mais à demi ruinés, servaient de magasin pour un certain nombre d'objets, principalement pour la literie; les autres réserves étaient distribuées au hasard de la place disponible dans les divers hôpitaux de Paris. Ce système était défectueux, contraire à nos habitudes de centralisation; il rendait la surveillance difficile et le contrôle illusoire. Le magasin central remédie à tous ces inconvéniens; il se compose de plusieurs corps de bâtiment isolés très bien construits, d'un aspect qui n'est point déplaisant, outillés, aménagés d'une façon supérieure, et qui renferment les objets, les denrées que le temps n'altère pas et dont l'assistance publique fait usage.

Tout est fourni par adjudication sur un modèle expérimenté et déposé, auquel le vendeur doit se conformer impérieusement sous peine de voir sa marchandise refusée lui rester pour compte. Chaque pavillon a une affectation particulière : ici, les huiles, les légumes secs, les instrumens de propreté, brosses, balais, têtes de loup et plumeaux; là, les meubles, lits, tabourets, tables et chaises; ailleurs, la vaisselle, dont la diversité dénonce au premier coup d'œil la destination différente. Si les bols en étain, la grosse poterie, sont réservés pour les hôpitaux, les soupières en porcelaine, les carafes de cristal, les huiliers à double flacon, les salières taillées, sont gardés pour les hospices où l'on paie d'importantes pensions, comme Sainte-Périne. Plus loin, on est ému en voyant des béquilles entassées en chantier par bottes, comme des fagots, et tous les ustensiles que la science prévoyante s'est ingéniée à inventer pour le soulagement des infirmes et des malades. Les matières premières sont rangées avec un ordre parfait dans d'immenses casiers qui côtoient les murs de longues galeries propres à faire envie aux ménagères les plus difficiles. C'est là que sont empilés les draps, les couvertures, les étoffes de laine et de coton, les bonnets, les bas, les galoches, la futaine et le madapolam, les toiles et les calicots, les réserves de vieux linge condamné à devenir de la charpie, et les serpillières où l'on taillera des linceuls pour les morts. D'autres galeries renferment les vêtemens confectionnés, chemises, capotes d'hôpital, blouses de siamoise, casquettes, pantalons de laine et de drap; des paquets tout préparés, épinglés avec soin, contiennent ce que l'on nomme une *vêture*, trousseau complet qui varie selon l'âge et le sexe des personnes auxquelles il est destiné. Là aussi sont les layettes, en grand nombre, toujours renouvelées, car les naissances ne chôment guère dans la population indigente de Paris.

Des ateliers, où des ouvrières libres viennent chaque jour travailler sous les ordres d'une surveillante appartenant à l'administration, coupent et cousent les vêtemens. Il y a là des jeunes filles alertes et rieuses qui font grincer les lourds ciseaux avec l'aplomb d'un vieux tailleur; dans une large cour baignée de soleil, on carde les matelas, on dévide les longues cordes de crin, on secoue les toiles à carreaux, des étuves reçoivent la laine encore tout imprégnée de suint et d'ordures; lorsqu'elle a été lavée et séchée, on la fait voltiger à l'aide de longues baguettes pour la rendre plus légère et plus souple. Des mécaniques tranchantes et perforantes, mises en mouvement à l'aide de pédales, découpent les bandes dans la toile neuve et percent les trous des emplâtres fenestrés; d'autres taillent les compresses dans le linge fatigué, pendant que les vieilles femmes de la Salpêtrière qui peuvent encore faire usage

de leurs pauvres doigts effiloquent lentement la charpie. Le vieux linge fourni par les hôpitaux ne suffit pas aux besoins de la consommation, et chaque année l'assistance publique achète des draps réformés à l'administration de la literie militaire, des serviettes, des nappes à une marchande bien connue sur le marché du Temple. Dès que les bandes, les compresses, sont faites, on les serre, selon la dimension réglementaire qui leur a été donnée, dans des boîtes spéciales qui s'emplissent et se vident incessamment. On pourra se faire une idée de l'activité qui règne dans ces ateliers en sachant que chaque année il en sort 144,000 mètres de bandes en toile neuve. Une salle ouverte dans un petit corps de logis séparé renferme, derrière des vitrines sévèrement closes, un spécimen de tous les objets qui sont indispensables aux multiples manifestations par lesquelles l'assistance publique affirme la grandeur de sa mission: c'est la salle des modèles; en la visitant, en maniant l'un après l'autre tous ces objets si divers, en en constatant l'utilité et la perfection, on ne peut qu'être touché par une si prévoyante et si intelligente charité.

III.

La population indigente de Paris est très nombreuse, et c'est seulement depuis 1829 que l'on a des données positives, scientifiques pour ainsi dire, qui permettent d'en apprécier l'étendue. A cette époque, elle se composait de 62,705 individus sur un ensemble de 816,486 habitans, ce qui donne la proportion considérable de 1 indigent sur un peu plus de 13 personnes (13.02). La prospérité des premières années du règne de Louis-Philippe diminue la moyenne, qui n'est plus en 1838 que de 1 sur 15 (15.37). Lorsque la disette et les mesures insuffisantes pour y obvier amènent un malaise général, ainsi que nous l'avons vu dans l'année 1847, restée tristement célèbre par l'affaire de Buzançais, les chiffres remontent, le nombre des malheureux qui viennent frapper aux portes des administrations charitables augmente rapidement et atteint 73,901 sur 1,034,196, c'est-à-dire 1 sur bien près de 14 (13.99). En 1861, le chiffre des indigens secourus à Paris dépasse ce qu'on avait vu jusqu'alors; le total est de 90,287, mais cet accroissement n'est qu'illusoire : loin d'augmenter, la population pauvre a diminué. Le décret d'annexion du 16 juin 1859 venait de souder les communes suburbaines à Paris, et en faisait une ville de 1,667,841 habitans. La proportion est donc plus restreinte et ne donne que 1 sur 18 (18.47); elle reste à peu près la même en 1866, après un recensement général, et s'arrête à 1 sur 17 (17.12). Du 1er janvier au 31 décembre 1869, des secours

ont été distribués à 129,991 indigens par les soins de l'assistance publique; c'est une population qui dépasse celle de bien des capitales. Pour subvenir aux besoins d'une telle masse d'individus, il a fallu organiser dans Paris des centres de secours qui, tout en prenant le mot d'ordre de l'administration générale, en lui rendant des comptes et en en recevant des subventions, pussent agir isolément sur les misères au milieu desquelles ils sont situés. Ils rayonnent autour d'eux, dans des limites sévèrement fixées, et multiplient ainsi l'œuvre de la charité publique aidée par la charité privée. A cette disposition très simple, très pratique, répondent les 20 bureaux de bienfaisance qui se partagent les 20 arrondissemens de Paris. Leur organisation est déjà ancienne et date de la révolution.

La loi du 25 mai 1791 chargea la municipalité de Paris d'administrer le bien des pauvres; le 5 août, celle-ci nomma une commission spéciale qui, après de lentes études souvent interrompues par les événemens dont l'influence modifiait incessamment le personnel siégeant à l'Hôtel de ville, proposa l'institution des bureaux de bienfaisance que la loi du 7 thermidor an V créa définitivement. Ils furent plus ou moins nombreux selon les plans qui prévalurent à différentes époques (1); aujourd'hui il y en a un annexé à chaque mairie. Ils sont régis par un conseil supérieur composé du maire, président de droit, des adjoints, de 12 administrateurs, d'un nombre de commissaires et de dames de charité proportionné à celui des indigens, et d'un secrétaire-trésorier, agent responsable dépendant de l'administration centrale. Chaque arrondissement est divisé en 12 zones distinctes, et la surveillance de chacune d'elles est attribuée à l'un des 12 administrateurs; ce sont ceux-ci qui décident quel genre de secours recevra l'indigent et dans quelle mesure le secours doit être accordé. Des médecins, des sages-femmes, attachés à chaque bureau, sont désignés par le préfet de la Seine. Nul n'a droit à des secours s'il n'est inscrit sur le registre qu'on appelle le contrôle. L'indigent fait une demande : il est visité par l'administrateur, par un commissaire ou une dame de charité, par un médecin, et un rapport détaillé est présenté sur sa situation à l'une des deux séances que le conseil d'administration tient réglementairement deux fois par mois; lorsque son admission est prononcée, son nom est inscrit sur une carte jaune, si le secours accordé est temporaire, verte, si celui-ci est annuel.

Régulièrement les secours temporaires ne doivent être distribués qu'aux blessés, aux malades, aux femmes en couches, aux mères-

(1) Dans le principe, il y eut 48 comités de bienfaisance correspondant aux 48 quartiers de Paris; en 1816, ils firent place à 12 bureaux de charité (1 par arrondissement); en 1830, ils prirent la dénomination, qu'ils ont gardée, de bureaux de bienfaisance.

nourrices qui n'ont point de moyens d'existence, aux enfans abandonnés, aux orphelins qui n'ont pas encore atteint l'âge de seize ans, aux chefs de famille qui ont à leur charge trois enfants au-dessous de quatorze ans, aux veufs et aux veuves ayant deux enfans en bas âge; mais on ne se montre pas trop rigoureux dans l'observation de ces règles préservatrices, seulement les secours cessent aussitôt que la cause qui les a motivés a pris fin. Il n'en est point ainsi des secours annuels, qui ont un caractère absolu de permanence, car ils sont réservés à une catégorie de gens à qui l'âge ou les infirmités interdisent presque tout travail. De 70 à 79 ans, le vieillard indigent reçoit 5 francs par mois; de 79 à 82 ans, 8 francs; de 82 à 84, 10 francs, et 12 francs de 84 ans jusqu'au dernier terme. — Les aveugles, les paralytiques, les épileptiques, les malades atteints de cancer sont également désignés pour un secours mensuel, qui varie entre 5 et 10 francs; cette petite somme n'exclut pas les bons de pain, les bons de viande, les vêtemens et le linge. Bien des individus remplissant toutes les tristes conditions requises pour obtenir leur entrée dans un hospice n'y peuvent trouver asile, faute de place, et restent sur le pavé de Paris; l'administration, dans la mesure des fonds dont elle dispose, les adopte alors, et, par l'intermédiaire du bureau de bienfaisance de leur quartier, leur fait servir une pension annuelle qu'on appelle le *secours d'hospice,* et qui est fixée à 195 francs pour les femmes, et à 253 francs pour les hommes. En 1869, 1,137 individus, 427 hommes et 710 femmes, ont pu jouir des bénéfices de cette subvention régulière.

Les ressources particulières des bureaux de bienfaisance sont très aléatoires, car elles reposent exclusivement sur l'initiative individuelle. Elles sont formées par le produit de quelques legs et des quêtes faites chaque année par les commissaires et dames de charité après invitation pressante expédiée sous la signature du maire de l'arrondissement. A prendre le total des fonds versés en 1869 dans la caisse des bureaux, nous n'arriverons pas à un ensemble bien considérable, car il ne s'élève qu'à 906,926 francs 94 cent. Il est facile, en voyant comment cette somme est répartie, de conclure que les recettes de chaque arrondissement sont en raison directe de la richesse et non point de la misère de ses habitants, ce qui logiquement devrait être le contraire. Ainsi les quartiers opulens, le Louvre, la Bourse, l'Opéra, le faubourg Poissonnière, donnent 80,747 fr., 72,294 fr., 97,288 fr., 88,422 fr., tandis que les arrondissemens pauvres, ceux où les besoins s'accentuent parfois avec une urgence redoutable, ne peuvent parvenir à récolter que des sommes relativement insignifiantes : Belleville, 15,339 fr.; Vaugirard, 13,889 fr.; la Glacière, 17,708 fr.; la Villette, 16,172 fr.

Il serait impossible aux bureaux de bienfaisance de faire l'œuvre à laquelle ils sont appelés, si l'administration de l'assistance publique ne les aidait dans de larges et fécondes proportions : 500,000 francs en espèces et 684,123 francs 60 centimes en pain; de plus une réserve qui ne peut dépasser 450,000 francs et qu'on appelle la subvention extraordinaire permet à l'assistance d'établir une sorte d'équilibre entre les ressources des différens bureaux. On fixe pour l'année la moyenne du secours destiné à chaque ménage indigent (50 francs 52 centimes pour 1869), et l'on donne à chaque bureau une somme complémentaire qui lui permet d'atteindre un minimum déterminé. En 1869, 345,301 francs ont été pris sur la subvention extraordinaire, et distribués proportionnellement à dix bureaux de bienfaisance trop pauvres pour trouver en eux-mêmes l'argent qui leur était indispensable. La part la plus forte a été faite au treizième et au vingtième arrondissemens, qui sans cela n'auraient pu donner par ménage, le premier que 33 fr. 21 cent., le second que 33 fr. 96 cent. En additionnant toutes les sommes reçues en 1869 par les bureaux de bienfaisance, on voit qu'ils ont eu à distribuer en argent et en nature 2,436,351 francs 54 centimes; mais, malgré les efforts de l'assistance pour essayer de donner des ressources égales à tous les bureaux, elle n'y parvient guère : les arrondissemens riches sont toujours, grâce à l'abondance des aumônes qu'ils recueillent, bien plus favorisés et dépassent amplement la portion congrue à laquelle les autres sont réduits. Ainsi le deuxième a pu dépenser 115 fr. 85 cent. par ménage; le huitième 116 fr. 55 cent, et le neuvième, le plus opulent de tous, 127 francs 75 centimes.

Cette part gardée aux indigens est bien maigre, dira-t-on, et ce n'est pas avec la moyenne la plus élevée, avec 127 francs, qu'on sauvera un homme de la misère; non certes, mais il ne s'agit pas de donner des rentes à ceux qui demandent. La mission des bureaux de bienfaisance est heureusement moins difficile, elle consiste à venir en aide à un individu momentanément empêché, à soigner les malades, à permettre à l'ouvrier appauvri par suite d'un chômage forcé d'attendre des jours plus favorables. En étudiant de près la population toute spéciale qui a sans cesse recours à la charité publique et privée, nous pourrons nous convaincre qu'elle est peu intéressante, qu'elle affecte la misère bien plus qu'elle ne la ressent, et que l'administration qui gère le dépôt sacré du bien des pauvres est obligée à une extrême circonspection pour ne pas être abusée et dépouillée. Que de fois des gens qui avaient obtenu des bons de pain sollicités avec insistance les ont-ils cédés au boulanger, et ont été acheter de l'eau-de-vie avec l'argent qu'ils avaient obtenu ! Que de fois ceux à qui l'on avait accordé plusieurs bons de

viande (50 centimes ou 1 franc par bon) les ont accumulés, ont demandé au boucher un beefsteack en échange et ont été le manger au cabaret en l'arrosant d'un ou de deux litres de vin! Ces cas-là se présentent si fréquemment qu'on ne les compte plus, et l'on fait bien, car en matière de charité il vaut mieux être trompé cent fois que se tromper une seule.

Chaque bureau de bienfaisance a sous sa direction immédiate plusieurs maisons de secours disséminées dans l'arrondissement et qui relèvent de lui, exactement comme il relève lui-même de l'administration centrale. Le nombre de ces maisons est arbitraire; il en existe cinquante-sept à Paris, qui sont distribuées avec intelligence selon la pauvreté, l'étendue des différens quartiers et les difficultés du parcours : elles sont dans notre immense capitale comme ces refuges qu'on a établis sur la route de certaines montagnes que l'accumulation des neiges rend dangereuses pendant l'hiver. Ainsi le treizième arrondissement (la Glacière, la Butte-aux-Cailles) possède quatre maisons, et le neuvième (Opéra) n'en a qu'une, qui suffit amplement aux besoins de cette zone, dont la richesse parvient facilement à neutraliser l'indigence. Un drapeau et une inscription explicative les distinguent. Sans être construites sur un modèle identique, elles ont entre elles de tels points de ressemblance qu'après en avoir visité une on les connaît toutes. Elles sont dirigées par ces femmes admirables qu'on rencontre au chevet de tous les malades, auprès du berceau de tous les orphelins, dont les mains délicates pansent toutes les plaies, et semblent un dictame vivant pour toutes les infortunes. Le peuple, qui de longue date les connaît et les aime, les appelle les *petites sœurs des pauvres*, les *sœurs grises*, les *sœurs du pot;* elles appartiennent à la congrégation des lazaristes, bien connue des voyageurs, que fonda saint Vincent de Paule, et leur vrai nom est *Filles de charité*. Elles sont là dans un milieu que l'on dirait créé pour elles, près des pauvres qui les sollicitent, à côté d'une richesse relative qui leur permet de les aider. La maison est d'une propreté merveilleuse, c'est l'unique coquetterie de ces saintes filles d'avoir des cuivres éblouissans et des parquets périlleux à force d'être frottés. La lingerie, dont elles sont très fières lorsque les armoires en sont bien garnies, répand une odeur de lessive, corrigée par le parfum de quelque chapelet de racine d'iris caché derrière des piles de serviettes. Elles sont obligées d'avoir toujours une grosse provision de linge, car elles prêtent des draps de lit, même des chemises, à ceux qui n'en ont pas, et ceux-là sont nombreux; une fois par mois on change les draps, une fois par semaine les chemises. Il n'est pas toujours facile de les faire restituer, et l'on en a souvent retrouvé dans les ma-

gasins du Mont-de-Piété. Elles ont aussi leur réserve de vêtemens chauds, tricots et gilets de flanelle, de bas de laine, de chaussons, de camisoles doublées de finette. Dans une de ces maisons j'ai vu de vieilles chaussures précieusement rangées sous une table : brodequins d'hommes et bottines de femmes se trouvaient côte à côte. C'est parce qu'une des sœurs s'est imaginé d'aller quêter les vieux souliers à domicile; elle trouve ainsi moyen, sans bourse délier, de chausser ses pauvres qui vont pieds nus.

La maison s'ouvre généralement par une salle garnie de bancs et chauffée à l'aide d'un poêle qu'une grille protége, car il faut éviter que les enfans puissent se brûler. C'est là que les malades prennent place deux ou trois fois par semaine, lorsque le médecin divisionnaire du bureau de bienfaisance vient faire la visite et donner ses consultations. Selon la pauvreté du quartier, la moyenne des consultans varie entre 25 et 35. Les médecins arrivent à l'heure indiquée; ils se font généralement un point d'honneur de ne pas laisser attendre ces cliens, qui bien souvent quittent leur ouvrage pour venir raconter le mal dont ils souffrent. Un à un, on les fait entrer; ils montrent leur carte d'indigent pour prouver qu'ils ont droit aux médicamens gratuits; lorsqu'ils ne sont pas inscrits au contrôle du bureau, on ne leur doit strictement que la consultation, mais qui s'arrêterait à une vaine formalité (1)? Les cas pathologiques curieux sont fort rares; ce qu'on rencontre le plus fréquemment, c'est la blessure accidentelle, le rhumatisme et l'anémie. Presque tous ces malades illettrés, qui, confondant l'estomac, le cœur et la poitrine, se plaignent volontiers d'éprouver quelque chose quelque part, ont un mot qui peint assez nettement leur état; ils disent : J'ai une langueur qui me tient partout. A beaucoup d'entre eux on ordonne des bains, qu'ils vont prendre dans certains établissemens voisins de la maison de secours et qui se font rembourser le prix au bureau de bienfaisance; le plus souvent on leur prescrit un traitement simple, facile à suivre, et qui n'est pas moins salutaire que les potions les plus compliquées. On voit là de vieux routiers qui connaissent par expérience les habitudes médicales, qui arrivent en se plaignant d'une faiblesse générale, de difficulté de digestions, et qui d'un air très humble déclarent qu'ils n'ont pas plus de force qu'un poulet. Si le médecin, qui connaît bien sa clientèle et est au fait de ses ruses familières, fait la sourde oreille, le malade dit d'un air capable et

(1) Les ordonnances délivrées par les médecins du bureau de bienfaisance sont de trois couleurs différentes : *blanches* pour les malades traités à domicile, *jaunes* pour les indigens inscrits au contrôle, *roses* pour ceux qui ne sont pas inscrits. Dans ce dernier cas, il faut, pour avoir des médicamens gratuits, obtenir le visa, toujours accordé, du secrétaire-trésorier du bureau de l'arrondissement.

convaincu : Je crois que du vin de quinquina me ferait du bien. Dans ce cas-là, 95 fois sur 100 on a affaire à un ivrogne qui n'a plus de quoi boire. Cette drogue amère, dure aux lèvres, rêche au palais, leur fait encore illusion; c'est exécrable, mais ça leur paraît meilleur que de l'eau. J'ai eu la curiosité de goûter le vin de quinquina fabriqué à la pharmacie centrale de l'assistance publique : il n'est point préparé avec du vin de Madère, comme celui de Séguin, ni avec du vin de Malaga, comme celui de Bugeaud; il est composé d'un alcoolat de quinquina mêlé à un gros vin du midi, qui lui donne plus de montant, mais ne lui ôte rien de son insupportable âcreté. La consommation qui s'en fait est telle, les indigens en réclament avec tant d'insistance, que l'année dernière, dans les seules maisons de secours, on en a distribué 35,221 litres. Il en est de même de l'alcool camphré, de cette drogue dont l'odeur seule est odieuse. Bien des gens se font des bosses et des contusions, prétendent qu'ils ont des douleurs dans les articulations, afin d'obtenir une fiole de ce liquide violent et brûlant comme du vitriol; rentrés chez eux, ils le coupent avec de l'eau sucrée au caramel et le boivent comme de l'eau-de-vie : aussi 1,906 litres ont été distribués en 1869, et les trois quarts n'ont pas servi à ce que les apothicaires appellent « l'usage externe. »

A ces consultations, les femmes sont plus nombreuses que les hommes; beaucoup d'entre elles amènent de pauvres petits enfans scrofuleux, injustement frappés dès la naissance par les suites de la débauche paternelle. Ils font pitié à voir avec leur face pâle et bouffie, leur tête trop lourde pour le cou trop grêle et déjà sillonné de cicatrices, avec l'air sérieux et réfléchi de ceux qui souffrent. Là est la vraie commisération; on éprouve un sentiment mêlé de colère et d'attendrissement en présence de ces êtres chétifs, mal venus, qui n'ont point demandé à naître, et qui toute leur vie traîneront une existence étiolée, rachitique, peut-être impotente, à coup sûr misérable. Une femme entra, jeune encore : visage émacié, cheveux d'un blond terne, œil bleu très doux, lèvres décolorées et flétries; une figure du XIIe siècle, comme on en sculptait sur les cathédrales au temps de la maigreur universelle. Elle portait dans ses bras un pauvre être qui semblait n'avoir que le souffle; elle le regardait avec compassion et le montrait au médecin. J'interrogeai cette femme. « Quel âge avez-vous? — Trente-quatre ans. — Vous avez d'autres enfans? — Monsieur, j'en ai dix. — Que fait votre mari? Elle devint toute rouge, ses yeux se mouillèrent, et d'une voix à peine distincte elle répondit : — Des enfans! » Je ne puis rendre l'impression que je ressentis : ce mot cynique en lui-même était dans sa brutalité naïve l'explication de tant de misère, de tant de sacri-

fices, de tant d'espoirs déçus, d'une si profonde désespérance, que le médecin et moi nous nous regardâmes comme si nous venions d'entendre la révélation d'un forfait. Lorsqu'elle se leva pour partir, le docteur me fit un signe rapide, je la regardai marcher, et je reconnus avec épouvante que ses dix enfans allaient bientôt avoir un frère.

C'est là mieux que partout ailleurs peut-être, en les voyant défiler une à une, qu'il est facile de se convaincre que la femme n'abdique jamais, à moins qu'elle ne soit absolument vaincue et matée par l'âge. — Tant qu'elles n'ont point perdu toute figure humaine, la coquetterie persiste; le médecin en causant avec moi exprimait cette idée sous une forme saisissante : « Elles n'ont pas de quoi manger, mais elles portent de faux chignons. » Cela est strictement vrai. Il y a là des femmes pour qui le médicament obtenu est littéralement une sorte de nourriture, et qui trouvent moyen, on ne sait comme, d'acheter de la pommade et des jupons bouffans. Il faut qu'elles aient soixante ans et plus pour renoncer à « embellir leurs charmes. » On ne sait plus alors à quel sexe elles appartiennent; ce sont des êtres hybrides; leurs lèvres molles, couvertes d'un duvet roussâtre, leur voix forte et éraillée, semblent en faire des hommes, tandis que leur cou ridé, augmenté d'un fanon pendant, leurs mains faibles, une certaine câlinerie du regard, dénoncent encore qu'elles sont des femmes : c'est un genre neutre que l'histoire naturelle n'a pas classé. — Elles sont insatiables dans leurs demandes; il leur faut du tilleul pour les faire dormir, de la camomille « pour leur pauvre estomac, » du vin de quinquina pour les fortifier, du sirop de gomme pour la tisane. Les plus hardies font comprendre qu'elles voudraient bien du sucre pour leur café au lait; mais elles en sont pour leurs frais d'éloquence. Si l'assistance publique ne refusait pas le sucre, elle serait ruinée en deux ans.

On est fort généreux envers les pauvres gens. Non-seulement on leur distribue des médicamens gratuits, mais lorsqu'ils ont besoin de lunettes, de genouillères, de bas élastiques, de béquilles et de ces appareils orthopédiques que les ouvrages de force rendent si souvent indispensables au peuple de Paris, on leur en fait donner : heureux lorsqu'ils ne les vendent pas immédiatement pour aller boire! L'ordonnance signée par le médecin est formulée sur une feuille imprimée, divisée en deux parties, car, selon les médicamens prescrits, elle doit être portée à la pharmacie de la maison de secours ou à un des apothicaires de Paris : trente-sept substances, considérées comme dangereuses ou offrant des difficultés reconnues de manipulation, sont réservées exclusivement à ceux-ci, les autres sont fournies par les sœurs de charité, à qui une longue pratique a

enseigné toutes les recettes du formulaire. Ces excellentes femmes vont et viennent dans leur pharmacie proprette, manient les bocaux, font les dosages, préparent les drogues, roulent les pilules avec un aplomb charmant. D'un coup d'œil, elles lisent l'ordonnance, souvent hiéroglyphique; en deux tours de main, elles ont préparé le médicament demandé, elles l'ont roulé dans un papier d'enveloppe; par le petit judas ouvert sur la salle d'attente, elles le passent au malade qui l'attend, et qui presque toujours trouve « qu'il n'y en a pas assez. » Quelques-unes de ces pharmacies possèdent, sans peut-être s'en douter, des richesses qui seraient fort appréciées à l'hôtel des commissaires-priseurs : elles ont hérité, à la fin du siècle dernier, des drogueries des couvens supprimés par la révolution, et elles gardent des pots, des vases, des buires en faïence de Delft, de Rouen, de Haguenau, de Nevers, qui feraient se pâmer d'aise plus d'un amateur de bric-à-brac. Reléguées sur les armoires en chêne, ces potiches servent à décorer la pièce, aux murailles de laquelle on a accroché un crucifix et le portrait de saint Vincent de Paule. Le va-et-vient dans les maisons de secours est incessant. Pour les quartiers populeux, c'est l'endroit connu et respecté où l'on s'empresse d'accourir aussitôt qu'un accident est arrivé, qu'un malheur est découvert, qu'une infortune se fait jour. On sait que là on peut venir en toute confiance, que les formalités administratives sont négligées dès qu'il y a urgence apparente, et qu'on est toujours accueilli par des femmes pour lesquelles la charité est le premier devoir et le plus impérieux besoin.

IV.

Tous ces dons, qui constituent ce que l'on appelle les secours ordinaires, sont distribués par les bureaux de bienfaisance, représentés par leurs commissaires, leurs dames de charité ou par les maisons de secours; mais en vertu d'une décision adoptée depuis un arrêté administratif du 19 juillet 1816 et qu'on ne saurait trop louer, aucun père et aucune mère ne peuvent être inscrits sur les contrôles, s'ils n'ont fait vacciner leurs enfans et s'ils ne les envoient à l'école gratuite. Loin d'être onéreuse pour les pauvres, la vaccination leur rapporte même un léger bénéfice, car on donne 3 francs à l'indigent qui fait efficacement inoculer son enfant. Ce sont là deux mesures excellentes, car elles ont pour but de garantir autant que possible à cette population, ordinairement maladive et ignorante, la santé physique et la santé morale. Il est néanmoins des cas où l'on passe par-dessus toute considération et où l'administration centrale agit elle-même et accorde ce que l'on nomme les secours extraor-

dinaires. Ceux-ci se composent en première ligne de la fondation Montyon, car la rente des 5,312,000 francs qu'il a laissés en 1820 aux pauvres de Paris a été affectée par lui à fournir des secours de convalescence aux indigens inscrits ou non inscrits qui ont passé cinq jours au moins dans un hôpital. Comme il est facile, en contrôlant les feuilles d'entrée et de sortie, d'avoir l'état civil de la maladie d'un individu, on est certain de n'être point trompé et de se conformer toujours à la volonté du testateur. Le total de ce genre de secours a été en 1869 de 157,955 francs, distribués non-seulement en espèces, mais aussi sous forme de vêtemens, d'alimens et de combustible.

Toute demande adressée à l'assistance publique donne immédiatement lieu à une enquête : aussi l'administration a-t-elle sous ses ordres un service ambulant, dont l'unique mission est de se rendre au domicile des indigens, d'étudier leurs ressources, leurs besoins, et de faire un rapport qui le plus souvent détermine la distribution ou le refus du secours. Ce personnel, qui est forcé de déployer une activité extraordinaire pour ne jamais se laisser arriérer, est composé de 62 visiteurs auxquels une longue et très pénible pratique ne laisse plus guère d'illusions. Paris est divisé par l'assistance publique en un certain nombre de zones, dont chacune est attribuée à un visiteur; celui-ci, à force d'aller dans le même quartier, finit par le connaître jusque dans ses recoins les plus mystérieux. Le matin, ils arrivent dans une immense salle qui leur est spécialement consacrée; ils trouvent réunies et déjà classées les demandes arrivées la veille, ils les collationnent, en prennent connaissance, et ensuite consultent le dossier du signataire. Comme toutes les administrations bien dirigées, l'assistance publique possède une collection de dossiers individuels des plus curieuses; c'est la biographie même de l'indigence parisienne. Le secret de bien des gens est là; et peut-être en les parcourant serait-on fort étonné de voir que plus d'une personne riche laisse ses parens misérables vivre d'aumônes arrachées à la charité publique. Une fois ce premier travail accompli, et lorsque déjà le visiteur sait quelle personne il va rencontrer, il se met en route et commence sa tournée, qui bien souvent le retiendra jusqu'au soir. Ce n'est point une sinécure qu'une telle fonction, car en 1869 le service central a fait 185,400 visites.

J'ai accompagné les visiteurs dans leurs courses, et j'en suis revenu avec une impression qu'il m'est très difficile de définir d'une façon précise. La misère que j'ai vue est effroyable, mais elle est surtout une misère de surface. Certes il faut s'en réjouir; mais comment ne pas s'irriter en comprenant que le plus souvent elle est le résultat de débauches précoces, de paresse, d'appétits désor-

donnés, et que l'argent qu'on demande, qu'on obtiendra, sera presque toujours dépensé au cabaret. Est-ce à dire qu'il faut faire trêve à sa générosité et cesser de donner? Non pas; sur 100,000 aumônes, si une seule touche juste, apporte un soulagement et fait un bien réel, cela suffit; la charité n'a point été vaine, elle n'est pas en défaut. Du reste, à quoi bon se préoccuper de la question d'utilité? C'est par respect pour soi-même et d'une façon abstraite qu'on doit être bienfaisant; toute bonne action qui trouve sa récompense ailleurs que dans la conscience de celui qui l'a faite devient immédiatement inférieure et médiocre. Sous ce rapport, les visiteurs sont très dignes d'éloges : ils font le bien avec la conviction profonde, formée par une lente expérience, qu'ils n'arriveront pas à un sérieux résultat; derrière l'indigence, ils voient très nettement le vice qui l'a causée, mais ils ne gardent qu'un souvenir, celui de la misère constatée, et c'est cela qu'il faut secourir avant tout. Dans plus de cent rapports, j'ai lu : « Ce qu'on peut donner ne remédiera à rien et sera promptement absorbé par la débauche, mais la pauvreté est telle qu'un secours est nécessaire. » A un chef de service, à celui qui par fonctions connaît les indigens, leurs habitudes et leurs mœurs, je disais : « Sur cent mille individus aidés par vous, combien en existe-t-il d'intéressans? » Il leva les épaules d'un air découragé et me répondit : « Pas cinquante! »

C'est dans les quartiers excentriques, qui jadis appartenaient aux communes suburbaines, qu'il faut aller pour voir cette population toute spéciale dans son milieu. Vers la barrière d'Italie, la barrière de Fontainebleau, le boulevard d'Ivry, vers ces lieux où, au mois de juin 1848, les *bons pauvres* de Bicêtre ont joué dans l'assassinat du général de Bréa le rôle que l'on sait; dans les rues du Château-des-Rentiers, de la Fosse-aux-Chevaux, des Malmaisons, de la Colonie, de l'Espérance, qui tombe à pic dans un marécage de la Bièvre; dans l'horrible rue Harvey, qui est un cloaque bordé par des antres sans nom; à la Butte-aux-Cailles, dans des rues qui n'ont jamais été pavées et où le vieux réverbère à l'huile se balance encore sur une corde tendue, on comprend bien que la misère se propage et se perpétue parmi des êtres insoucians, car jamais je n'ai vu une telle masse d'enfans grouiller sur le pas des portes, dans les ruisseaux et sur les tas d'ordures. Tout ce pays, qui est apposé à Paris comme une gibbosité purulente, exhale une odeur particulière formée par les émanations des fabriques de noir animal, des paquets de fumier amassés dans les cours, des eaux stagnantes à laquelle se mêle un relent de vieilles loques et de caves moisies. Pour retrouver une impression semblable, il faut se souvenir de certains villages des Calabres ou des villes juives d'Orient, Hébron, Safeth

et Tibériade. Le type même de la saleté, du pêle-mêle et de la misère imprévoyante se trouve dans un rassemblement de masures coupé par des ruelles en zigzag, et qu'un hasard ironique a fait appeler la cité Doré. Les cours des miracles devaient être ainsi. De quoi se compose la population qui gîte dans ces niches malsaines? On n'ose guère se le demander. Les maisons très basses n'ont ordinairement qu'un rez-de-chaussée, les chambres en sont étroites et obscures; des cabarets s'ouvrent à tous les coins; des joueurs d'orgues tournent leur insupportable manivelle devant des groupes d'enfans si peu habillés qu'ils ont l'air d'être nus; des chats, des chiens, des poules sont là comme dans une basse-cour; il y a des fondrières çà et là et du fumier partout.

Une femme avait écrit pour demander un secours d'accouchée. Au fond d'une cahute, dans une chambre grise de poussière, nous avons trouvé une jeune fille qui avait quatorze ans et demi; à ses côtés et fumant sa pipe, se tenait un gamin de seize ans environ, le nez en l'air, la tignasse ébouriffée, l'œil impudent. C'étaient la maîtresse et l'amant, ils sont chiffonniers tous deux; le produit de cette belle union, un avorton gros comme le poing, dormait sur un tas de guenilles dans la hotte paternelle, transformée en berceau. Le père et la mère eussent mérité d'être fouettés, mais il y avait un enfant, et le secours fut immédiatement accordé. Dans la même truanderie, et presque porte à porte avec ce précoce ménage, habite depuis longtemps un type assez curieux. C'est l'indigent lettré, agressif et quinteux, qui menace tout de suite de s'adresser à l'empereur, si l'on ne fait pas droit à ses réclamations. La nature n'a point été clémente pour lui, il faut en convenir, il est borgne et à demi paralysé des jambes. Il porte un nom connu parmi les virtuoses de la musique; lui-même, professeur de piano aux jours de sa jeunesse, a possédé une petite fortune, et quand on lui dit : Vous l'avez donc mangée? il répond : Ma foi, non, je l'ai bue! De chute en chute, il est tombé au contrôle de l'indigence, et a épousé une chiffonnière dont il a quatre enfans. Sa délicatesse n'est point excessive, car il a été condamné pour vol, ce qui ne l'empêche pas d'écrire au directeur de l'assistance publique : « Pourquoi me faites-vous attendre? me croyez-vous donc né pour demander l'aumône? » Toutes les fois qu'on n'accède pas à ses demandes, qui sont fréquentes, il écrit une lettre de dénonciation contre le visiteur de son quartier : « C'est un homme grossier, méchant, qui se moque des pauvres et cherche à leur arracher le pain de la bouche. » Il aime les citations, il en fait à chaque phrase dans ses lettres; parmi une vingtaine je recueille celle-ci, qu'il adresse au préfet de la Seine parce que l'assistance a refusé de lui venir en aide : « Les mauvais

fonctionnaires excitent au mécontentement général et causent la perte des gouvernemens, » a dit M. Guizot, ancien ministre; puis il ajoute : « Justice, ou les journaux en retentiront. » L'assistance publique ne s'émeut guère de cette phraséologie; elle est impassible et dédaigne les injures. Dans le rapport qui suivit les derniers faits que je viens de signaler, je lis : « X. a le caractère altier, il est aigri et en veut à la société; malgré ses torts, un secours pourra le ramener à de meilleurs sentimens. » Est-il réellement indigent? faut-il, comme il le dit lui-même, qu'on n'ait ni cœur ni âme pour le repousser? Il est accablé par des charges très lourdes, mais il fait le métier d'écrivain public et gagne en moyenne 7 ou 8 francs par jour; il abuse même de sa belle écriture pour envoyer des lettres anonymes et insultantes aux employés de l'administration; mais on n'en tient compte, et l'on a pitié de lui.

Il n'est pas le seul de son espèce, et la plupart de ceux qui se sont fait une habitude de s'adresser à l'assistance publique n'ont d'autre argumentation que celle-ci : Je demande, donc on doit me donner. A certains momens de troubles politiques, lorsque les fauteurs de mauvaises espérances ont jeté la graine des ambitions confuses dans les cœurs souffrans, lorsqu'on parle sans savoir ce qu'on dit de la tyrannie du capital et de l'esclavage du prolétariat, lorsque les sophismes faciles à faire semblent prendre un corps et toucher à l'heure d'une réalisation plus rêvée que possible, l'indigent ne demande plus, il exige. Lorsqu'il vient dans les bureaux de l'administration, il entre le chapeau sur la tête, la mine hautaine, la voix acerbe et le ton impérieux. Volontiers il dirait en se présentant : Le peuple souverain s'avance! Dans ce cas, on le met tout simplement à la porte, quitte à lui envoyer un secours le lendemain. Il y a des indigens, des femmes surtout, qui n'ont pas d'autres moyens d'existence que le recours à la charité publique, celles-là sont au fait de toutes les sociétés de bienfaisance; elles ont chez elles, sur leur commode, sur une table, à une place très apparente, quelque petit Jésus de cire, quelque crèche minuscule ornée de clinquant que des âmes charitables et trop naïves peuvent prendre pour l'indice de sentimens religieux très sincères. Non-seulement c'est une industrie de quémander pour son propre compte, mais c'en est une de faire quémander les autres; il existe une femme qui s'est instituée d'elle-même visiteuse des indigens; elle va chez eux, les plaint, les engage à solliciter les aumônes, et moyennant 50 centimes écrit leur pétition. Qui croirait qu'elle y gagne sa vie, et même assez largement? On est promptement mis sur la piste de pareilles menées lorsqu'on voit constamment la même écriture, la même formule signée par des noms différens; il n'est point difficile, sans longue enquête, de découvrir la vérité.

Il faut penser que ce n'est point après tout un sot métier que de mendier ainsi, car il y a des individus qui en vivent et l'ont préféré à tout autre. Lorsque l'indigence vient se hanter sur un nom connu et respectable, c'est presque une fortune. Une femme titrée et veuve d'un général de la restauration vit depuis quarante ans dans une aisance relative, et n'a d'autres moyens d'existence que les secours qu'elle reçoit à titre d'aumône des Tuileries, des ministères, de la chancellerie de la Légion d'honneur, de l'assistance publique et de toutes les sociétés bienfaisantes qu'elle a pu découvrir. Comme elle ne suffisait pas à la correspondance considérable qu'elle était forcée d'entretenir, elle prit une demoiselle de compagnie qui lui servait de secrétaire, faisait les courses et allait quêter à domicile. Lorsque l'aubaine avait été fructueuse et qu'il s'agissait de la partager, les deux femmes se prenaient aux cheveux, se gourmaient d'importance, et faisaient un tel vacarme dans la maison que plus d'une fois leur portier fut obligé de monter chez elles pour y mettre le holà. A sa demoiselle de compagnie, elle a joint deux autres solliciteuses par habitude, et ces quatre femmes forment ainsi une sorte de société régulière pour l'exploitation de la charité à Paris.

Il y a des indigens qui, malgré leur dénûment, possèdent un costume en drap noir complet et un chapeau orné d'un crêpe. Ils sont à l'affût de tous les enterremens, se mêlent aux amis qui suivent le corbillard, parlent du défunt en termes attendris, et, comme dans une certaine classe du peuple parisien attaché à nos vieilles traditions païennes toute cérémonie funèbre est suivie d'un repas, ils s'assoient à la table, font largement honneur au dîner, et savent toujours s'esquiver quand le moment de payer l'écot est arrivé. On ne saurait trop se mettre en garde contre les ruses, souvent grossières, parfois très compliquées, que bien des gens emploient pour attirer sur eux les largesses de l'assistance. Une femme obtient du commissaire de police de son quartier un certificat en règle attestant qu'elle est mère de quatre enfans; elle surchage le 4 et en fait un 10. Du reste, lorsqu'ils se sont accoutumés à demander des secours, ils sont bientôt au courant des procédés de l'administration, ils savent que le nombre d'enfans est le motif le plus sérieux qu'on peut invoquer près d'elle pour obtenir une allocation. Dès lors il n'est peut-être pas très difficile de comprendre pourquoi la population indigente est si particulièrement féconde. Parfois l'assistance, au lieu d'accorder un secours insignifiant, s'est acharnée pour ainsi dire à sauver des malheureux de la misère. Comme ils sont logés en garni, ce qui est ruineux, elle leur a loué un appartement dont elle a payé les deux premiers termes d'avance; ils n'ont pas de meubles, elle

leur a donné un mobilier composé d'un lit de noyer poli, d'une couverture de laine, de deux oreillers; on y ajoutait un lit en fer, une couchette en fer avec sommier et matelas pour les enfans, six chaises, une table, une commode en noyer. Tous ces objets, revenant à plus de 300 francs et livrés dans le courant du mois de juin 1866, étaient vendus au mois d'août suivant par le ménage nécessiteux moyennant 50 francs, qui en un seul jour étaient dépensés au cabaret.

Quelques-uns déploient un véritable esprit d'invention dans la mise en scène de leur misère. Un ouvrier galochier obtint, il y a deux ou trois ans, un succès qui a fait bien des jaloux parmi ses semblables. Il était installé dans une cahute de bois ouverte à tous les vents et dans l'intérieur de laquelle l'œil pouvait plonger. Là, sur une litière de paille, accompagné de deux ou trois enfans qui ne lui appartenaient pas, il geignait tout le jour, et, lorsqu'on le remarquait, il cassait en trois une vieille croûte de pain, la distribuait aux enfans et leur disait : « C'était notre réserve, mangez-la, puisque nous n'avons rien reçu depuis avant-hier. » Un journal fort répandu signala le fait; la compassion publique s'émut, et dans l'espace de quinze jours cet indigent épique reçut plus de 6,000 francs, dont il ne restait plus trace au bout de deux mois. On fit faire par le service des visiteurs et par la préfecture de police une double enquête, qui démontra que l'individu était un des solliciteurs habituels de l'assistance publique, en outre qu'il avait deux domiciles, l'un où il jouait sa comédie d'Hugolin devant les badauds, l'autre où il dépensait en fort mauvaise compagnie l'argent qu'il avait dérobé à la commisération des personnes charitables. Ce n'est pas aux yeux, ce n'est pas au visage qu'il faut regarder ces faux indigens, qui ne sont que trop nombreux, si l'on veut savoir la vérité, c'est aux mains, car le travail laisse des traces ineffaçables dont nulle rouerie ne peut donner l'apparence.

Sont-ils donc tous ainsi? Malheureusement non. Il existe des misères terribles et devant lesquelles le cœur se brise. Il y a quelques années, un jeune homme, sortant d'un bal au petit jour et traversant la rue du Cherche-Midi, aperçut une femme agenouillée près d'une borne et fouillant dans des tas d'ordure, d'où elle retirait des fragmens de légumes, des trognons de choux, qu'elle mangeait avec avidité. Il s'approcha et reconnut avec stupéfaction une femme qui avait été riche, très riche, qui jadis avait reçu à sa table le monde des lettres et des arts, qui était si bien disparue qu'on la croyait morte depuis longtemps, et dont le mari, éditeur célèbre à la fin de la restauration, après avoir gaspillé une fortune considérable dans des opérations hasardeuses, après en avoir dissipé les

débris avec une couturière à la mode, avait obtenu un lit à Bicêtre, à l'hospice de la vieillesse. La pauvre créature, réduite à des extrémités qu'on ne peut soupçonner, écrasée par l'âge, ébranlée par une sorte de maladie mentale qui ne lui laissait plus guère que la perception des besoins physiques, sortait chaque matin dans les rues de Paris avant que les boueux ne les eussent nettoyées, et y ramassait une abjecte nourriture qu'elle disputait aux chiens errans. Dès que le fait fut porté à la connaissance de l'autorité compétente, un secours fut envoyé à cette malheureuse, qui peu de jours après était accueillie dans un asile hospitalier.

Parfois la misère est plus saisissante encore et plus implacable dans ses conséquences. Au mois de décembre 1868, une femme maigre, jaune, marchant avec peine, manifestement souffrante et âgée d'environ trente-cinq ou quarante ans, se présenta vers six heures du soir au mont-de-piété de la rue Saint-Jacques, où elle voulut engager quelques objets de lingerie, qui furent refusés parce qu'ils n'offraient aucune valeur appréciable. Elle s'éloigna sans mot dire et tomba évanouie au bas de l'escalier au moment où elle allait mettre le pied dans la rue. Le portier et les inspecteurs de police s'empressèrent à la secourir pendant qu'un voleur, profitant de l'émotion générale, enlevait prestement le pauvre paquet de hardes dédaignées par le prêteur sur gages. On transporta cette malheureuse à la pharmacie la plus voisine. Tous les soins qui lui furent administrés restèrent sans résultat, elle ne reprit pas connaissance. Le commissaire de police prévenu arriva en hâte, et d'urgence la fit admettre à l'hôpital de la Charité, où elle expira deux heures après sans avoir rouvert les yeux, sans avoir prononcé une parole; on constata qu'elle était morte de faim.

Hélas! ce n'est point un paradoxe de dire que ceux qui s'adressent à la charité publique sont bien souvent ceux qui en sont le moins dignes (1). Cependant malgré les reproches qu'on est en droit d'adresser aux indigens, malgré l'étonnement, l'espèce de déconvenue étrange que l'on éprouve en les étudiant de près, lorsqu'on voit quelle est leur misère, il faut reconnaître qu'ils ont certaines qualités qui, sans les absoudre tout à fait, plaident du moins les circonstances atténuantes en leur faveur. Ils sont très pitoyables les uns

(1) Un fait très douloureux qui s'est produit le 1er juin 1869 semble le prouver. A trois heures du matin, sur le boulevard Montmartre, un homme se rend aux sergens de ville parce qu'il n'a ni domicile ni argent. Interrogé, il se dit célibataire; conduit au dépôt comme vagabond, il se pend dans sa cellule. On ouvre immédiatement une enquête, et l'on découvre que ce malheureux était marié, qu'il avait deux enfans, qu'il était d'une conduite irréprochable, journalier, sans travail depuis un an, et que l'excès de la misère l'a réduit à une telle extrémité.

pour les autres, ils s'aident volontiers, ils s'ingénient à se secourir mutuellement, et sans peine ils partagent entre eux le bien des pauvres, qu'ils regardent comme leur patrimoine particulier. Dans ces quartiers malsains et populeux, dans ces maisons surchargées d'habitans où l'air semble mesuré comme l'espace, dès qu'un malheur est signalé, chacun s'empresse d'accourir, apportant avec abnégation tout ce qu'il possède, son dernier vêtement, son dernier sou, parfois son dernier morceau de pain. Cette charité fraternelle pour des souffrances connues, car elles ont été partagées, leur vaut l'indulgence et la commisération de ceux qui ont mission d'apprécier leurs besoins. Et puis le moraliste ne doit-il pas se dire que ces malheureux sont bien souvent excusables de demander à l'ivresse l'oubli de leurs maux, et qu'une vie de privations pousse invariablement à la recherche de jouissances d'autant plus violentes qu'elles ne sont qu'accidentelles. C'est pour eux une façon de rétablir l'équilibre rompu, une sorte de vengeance contre les épreuves endurées.

Mais il est une catégorie d'indigens qu'il suffit d'approcher pour être profondément ému : c'est celle des filles-mères. Elles pullulent dans les rues de Paris, et sans les secours que leur distribue largement l'assistance on ne sait ce que deviendraient les malheureux petits êtres conçus dans une heure de débauche et mis au monde dans le coin d'un taudis mal famé. L'abandon moral de ces pauvres filles est tel, que, si on leur demandait quel est le père de leur enfant, la plupart pourraient faire la réponse restée célèbre : « C'est un monsieur que je ne connais pas. » La pitié et la raison d'état interviennent dans d'égales proportions pour engager à leur venir en aide. En effet, d'un côté il est impossible de n'être pas remué au spectacle de telles infortunes, qui, pour avoir été amenées par l'imprévoyance et l'inconduite, n'en sont pas moins réelles, saignantes, et pèseront sur toute une existence qu'elles empoisonnent à la source et font misérable pour toujours; de l'autre, l'intérêt même de la population, toute morale mise à part, exige que ces enfans anonymes vivent, qu'ils soient élevés, qu'ils ne disparaissent pas avant d'être devenus des hommes. Il faut dans de pareilles circonstances se rappeler le mot horrible qu'une pauvre femme, accusée d'avoir étranglé sa fille au moment même de sa naissance, dit en pleine cour d'assises : « Et de l'argent? L'infanticide, c'est l'économie des petits ménages! » En outre la mère à laquelle on donne une layette, un secours, à laquelle on paie les mois de nourrice, coûte bien moins cher à l'assistance publique que l'enfant abandonné, recueilli, et que parfois il faudra garder jusqu'à l'âge de vingt et un ans (1).

(1) Le maximum des secours accordés à une accouchée, y compris la layette, les mois

Là aussi, parmi ces jeunes filles perdues, pour qui une si dure expérience n'est que l'accident normal d'une vie sans direction, le vice est en permanence; il a saisi sa proie et ne la lâche plus. Autrefois, lorsqu'elles sortaient de l'hospice de la Maternité ou qu'elles avaient été aidées par les sages-femmes des bureaux de bienfaisance, on leur remettait une somme de 35 francs qui était destinée à solder les premières avances faites à la nourrice. On a été obligé de renoncer à ce système. Les amans de ces malheureuses les attendaient devant l'hôtel même de l'assistance publique, sur le trottoir, prenaient l'argent, qu'elles leur remettaient sans même essayer de faire une observation, tant cet acte monstrueux leur semblait naturel, et s'en allaient dans les estaminets interlopes où ils restaient jusqu'à ce que le dernier sou fût dépensé. Dans tout crime commis par un homme il faut chercher la femme, dit-on : soit; mais dans toute action coupable commise par une femme il faut chercher l'homme; les deux sexes n'ont rien à s'envier. L'assistance, voyant que les secours qu'elle accordait s'en allaient à un but diamétralement opposé à celui que son devoir lui imposait d'atteindre, a remplacé l'allocation en espèces par un simple bon qui, pour certains bureaux de nourrices désignés, équivaut à de l'argent comptant. Les premières fois que ces mandats furent distribués, on fut assailli de réclamations qu'on n'écouta point, et la majeure partie des bons furent jetés, dispersés dans la rue comme des paperasses inutiles. En présence de tels faits si fréquemment renouvelés, on se rappelle involontairement le mot de l'auteur de *Paul et Virginie :* « Ah ! que le bien est difficile à faire! »

Pendant le cours de l'année 1869, l'assistance publique a reçu 61,080 demandes de secours extraordinaires qui toutes ont été l'objet d'une enquête au dossier et au domicile des solliciteurs; 17,855 ont été écartées, soit parce qu'elles émanaient d'individus notoirement signalés pour mener une existence immorale, soit parce qu'elles suivaient à un intervalle trop rapproché une subvention déjà accordée : 43,225 personnes ont donc participé à la distribution des fonds de bienfaisance dont l'administration centrale s'est réservé l'emploi. Malgré des formalités nombreuses et impérieusement exigées par les nécessités d'une comptabilité et d'un contrôle très sévères, on agit avec une rapidité relativement remarquable. Si la demande arrive le lundi matin, le rapport du visiteur est remis le mardi, et dès le mercredi l'indigent, qui a été prévenu par lettre adressée à son domicile, peut se présenter à la caisse de l'assistance. Les fa-

de nourrice, etc., est de 380 francs. Un enfant abandonné et recueilli par l'assistance publique élevé jusqu'à l'âge de douze ans, coûte au minimum, si c'est un garçon, 1,836 fr. 06 cent., si c'est une fille 1,770 fr. 42 cent.

miliers de la maison appellent cela « aller au *parvis*, » car de même que le marché de la volaille a conservé le nom de *vallée* tout en se transportant d'abord sur le quai des Grands-Augustins et ensuite aux halles, de même l'administration hospitalière a gardé la vieille appellation que le peuple de Paris lui avait donnée lorsqu'elle était située sur la place de Notre-Dame.

Dans une grande salle d'attente, les indigens se réunissent, prenant l'air piteux s'ils peuvent, causant entre eux comme de vieilles connaissances, se montrant leurs lettres d'avis, parfois se donnant rendez-vous à la sortie pour aller « boire un canon » de compagnie. Un à un, ils passent devant le guichet du caissier, qui écrit sur un registre leur nom, la somme qu'ils reçoivent, et les invite à signer. J'ai examiné avec soin une double feuille qui contenait soixante noms; sept étaient écrits nettement, lisiblement, par des personnes évidemment accoutumées à manier une plume, quarante n'étaient que d'informes gribouillages tracés lentement, avec effort, par des mains lourdes et inexpérimentées; treize étaient remplacées par des croix. Un regard suffit pour apprendre à qui l'on a affaire. Les habitués se présentent avec aplomb, avec entrain, sans gêne; ils disent bonjour et prennent la plume avant même qu'on ne leur ait demandé s'ils savent signer. Ils empochent ce qu'on leur donne sans faire de réflexion, mais il est certain que le plus souvent ils trouvent l'aumône insuffisante; plus d'un voudrait, comme autrefois Scarron, toucher une pension régulière de 1,500 livres, quitte à être forcé de s'intituler aussi « malade de la reine par la grâce de Dieu. » Il est rare que les femmes se présentent sans porter quelque enfant sur les bras, car, si elles savent que c'est un victorieux moyen d'attendrissement, elles ignorent que le caissier ne fait que payer selon l'ordonnancement approuvé, et qu'il ne peut sous aucun prétexte modifier les instructions qui lui sont transmises. La figure la plus déconvenue est celle des maris ou autres qui viennent chercher un secours d'accouchée au lieu et place de leur femme retenue au lit. Lorsqu'on leur donne quelque argent, tout va bien, la face se déride et les yeux sourient; mais quand sur la planchette du guichet ils ne voient apparaître que le paquet qui contient une layette (1), ils hochent la tête d'un air de mauvaise humeur, grommellent quelques paroles à voix basse, et parfois même disent en grognant : Voilà tout?

La loi du 24 vendémiaire an XI a fort heureusement fixé le do-

(1) Les layettes distribuées par l'assistance ne sont cependant point à dédaigner; chacune d'elles se compose de : 1 lange de laine, 2 langes de coton, 6 couches neuves, 2 couches vieilles, 4 béguins en calicot, 4 fichus, 4 chemises, 2 bonnets d'indienne, 2 brassières d'indienne.

micile de secours, c'est-à-dire a déterminé à qui incombait le soin de subvenir aux besoins des indigens et des malades; sans cela, les départemens dégorgeraient tous leurs pauvres sur Paris, qui serait promptement converti en maladrerie centrale de toute la France. Il faut un séjour de cinq ans pour avoir droit à l'assistance de la commune que l'on habite; mais c'est là une prescription générale qui n'a rien d'absolu, une règle que mille circonstances particulières font éluder. On peut affirmer, sans craindre de rester en dehors de la vérité, qu'à Paris l'on tient compte avant tout des conditions où l'individu qui sollicite se trouve placé. S'il est sérieusement en péril, si la misère qui l'atteint est réelle, si au point de vue de la plus simple humanité il a droit à un secours, il l'obtient immédiatement. J'ai vu accorder une allocation à un jeune ménage bavarois qui n'était à Paris que depuis six semaines. Souvent, lorsque des étrangers qui ignorent notre langue, qui sont venus parmi nous attirés par on ne sait quelle vague espérance, veulent retourner dans leur pays, on leur procure un passe-port gratuit et des frais de route à l'aide desquels ils peuvent voyager sans avoir à souffrir de la faim.

En tant qu'œuvre de charité, l'assistance publique se trouve donc en présence de deux genres d'indigences parfaitement distinctes: l'une, qu'on pourrait appeler permanente, a pour personnel les individus qui reçoivent des secours spéciaux; en 1869, ils étaient au nombre de 6,982, qui se décomposent ainsi : 455 paralytiques, 917 aveugles, 1,345 octogénaires et 4,265 septuagénaires; l'autre, essentiellement éventuelle et transitoire, est représentée par tous les accidens de la vie, d'autant plus fréquens à Paris que la ville est plus populeuse. Il faut savoir se défendre contre cette indigence-là, car très souvent elle est feinte, du moins intentionnellement exagérée, et, comme nul scrupule ne la retient, elle mettrait volontiers la main sur le bien des pauvres. Entre la nécessité de ménager ce dépôt précieux et les entraînemens si faciles de la compassion, il y a une mesure à garder; l'assistance publique la connaît, et il me semble qu'elle l'observe d'une façon qui mérite d'être approuvée. Les progrès qu'elle a su accomplir depuis 1849 sont considérables. Dans cette œuvre ingrate par excellence, car elle ne satisfait jamais complétement les convoitises qui l'assaillent, elle a toujours procédé avec une extrême prudence et la meilleure volonté de bien faire. Elle a donné à certains services, entre autres à celui du traitement des malades à domicile, une extension considérable, qui, sans nul doute, se développera encore. Les résultats obtenus sont déjà dignes d'être remarqués; les registres de traitement ont en 1869 reçu 72,706 inscriptions, dont 11,671 pour accouchemens et 61,035 pour faits de maladie. Le total des journées de maladie a été de 842,907,

ce qui donne en moyenne 14 jours par malade. Les frais d'un tel service, qui fournit non-seulement le médecin, mais encore les médicamens, ont été considérables et se sont élevés au chiffre de 818,897 francs 23 cent. Parmi les 11,671 femmes qui au moment de leur accouchement ont eu recours à l'assistance publique, 9,283 étaient mariées, ou du moins vivaient en ménage; 2,388 étaient des filles-mères ou des femmes abandonnées. Les 85,293 journées de traitement ont coûté 162,009 francs 02 cent.

Je ne sais guère un autre pays qui ait fait de la charité publique un des rouages les plus importans de son mécanisme général. Paris regarde comme un devoir d'accueillir, de secourir toutes les différentes formes de misère et d'indigence que l'initiative individuelle ne peut atteindre. Le bien des pauvres ne devient plus, comme autrefois, la propriété de congrégations qui se tenaient quittes avec quelques distributions d'aumônes et beaucoup de prières. Administré sous la surveillance même de l'état, il est soumis au contrôle minutieux de la cour des comptes, et il n'est pas possible aujourd'hui d'en soustraire un centime. Même dans les mauvais jours, quand notre ville affolée dépavait ses rues pour en faire des barricades, l'assistance publique a fonctionné avec une irréprochable régularité; au lieu de se ralentir, elle redoublait de zèle, comme pour se préparer à mieux panser les plaies que la population parisienne semblait prendre plaisir à se faire. Installée près de l'Hôtel de Ville, auquel elle appartient hiérarchiquement, sur notre vieille grève, elle fait face au plus grand témoin de notre histoire urbaine. Son emplacement même affirme qu'elle est, et pour toujours, un organe civil de bienfaisance; elle est mieux là qu'au parvis Notre-Dame. Tout en laissant vivre, tout en aidant même les sociétés religieuses qui infligent à leurs bonnes œuvres les réserves imposées par certains préceptes, la vraie charité, la charité abstraite s'est faite laïque. Elle agit vis-à-vis de tous avec l'impartialité d'une mère, elle ouvre sa main généreuse sans dire au pauvre : Qui es-tu? Elle est un état dans l'état; elle a sa fortune, ses fonctionnaires, ses maisons. Dans ses hôpitaux, ses hospices, ses bureaux de bienfaisance, par tous les moyens dont elle dispose, elle a en 1869 porté aide à 317,742 individus; elle régit tout un peuple, peuple souffreteux et malingre, qui a encore plus besoin de force morale que de secours matériels, mais qui sans elle, sans le dévoûment dont elle fait preuve, sans l'énergie qu'elle déploie, sans les efforts qu'elle renouvelle sans cesse, pourrait succomber, ou devenir parfois un danger sérieux pour la cité.

MAXIME DU CAMP.

LA

QUESTION AGRAIRE

EN IRLANDE ET EN ANGLETERRE

I.

LE LAND-BILL IRLANDAIS.

En ce siècle de transformations rapides et profondes, nul pays n'échappe aux difficultés qu'entraînent ces changemens dans les idées et dans les situations. Chacune des grandes nations européennes est aujourd'hui aux prises avec quelque redoutable problème qu'elle doit résoudre, sous peine de rester exposée aux dangers les plus sérieux. La France, après dix-huit ans de régime absolu, travaille à fonder un gouvernement libre sans passer par une révolution nouvelle. L'Espagne se débat contre l'anarchie qui la menace, et cherche une dynastie qui garantisse ses libertés nouvellement conquises. L'Italie, que troublent un coupable esprit de révolte et l'insuffisance de ses ressources financières, s'efforce de rétablir l'ordre dans le pays et l'équilibre dans le budget. En Autriche, les exigences inconciliables des nationalités ont arrêté la marche du gouvernement parlementaire et provoqué une crise dont on n'aperçoit pas encore l'issue. En Allemagne c'est la question de l'unité, en Russie celle de l'émancipation des serfs; enfin, en Angleterre, c'est la question de l'Irlande qui agite les esprits.

La question agraire (*land-question*), dont toute l'Angleterre s'oc-

cupe en ce moment, appelle notre attention, d'abord par l'importance même du sujet, ensuite à cause de la façon dont il est traité. Le violent mécontentement, fécond en menaces et en attentats, qui trouble l'Irlande ne provient point du sentiment religieux froissé, car de ce côté tout grief sérieux a disparu, ni d'une hostilité nationale semblable à celle qui anime les différentes races dans les états autrichiens, car le principal élément de tout mouvement national, la différence des langues, fait ici défaut, les Irlandais se servant du même idiome que les Anglais. Au fond, la question agraire dans le royaume-uni n'est qu'une des faces de cette grande question sociale qui partout grossit, s'étend et s'avance sur nous avec une formidable rapidité. C'est l'éternelle lutte des riches et des pauvres, de ceux qui possèdent et de ceux qui ne possèdent point; seulement ici ce qui est en jeu, ce n'est pas le salaire comme dans l'industrie manufacturière, c'est la propriété même de la terre comme à Rome au temps des Gracques. En Irlande, la terre appartient à un petit nombre de familles; au-dessous d'elles, un grand nombre de petits fermiers la cultivent. Ces petits fermiers veulent obtenir le droit de conserver le bien qu'ils occupent, pour un temps indéfini, à un prix fixé par arbitre. Leur mot d'ordre est : *fixity of tenure at a fair rent* (fixité d'occupation moyennant une rente équitable). Les propriétaires résistent à cette expropriation à peine déguisée. Le gouvernement intervient, et par des mesures de transaction essaie de satisfaire les cultivateurs sans trop léser les propriétaires. Voilà le débat qui s'agite en ce moment au parlement anglais. On en comprend toute la gravité, car ce n'est rien moins que le droit de propriété qui est en cause.

Fait digne d'attention : en Angleterre, dans ce pays par excellence de liberté individuelle et de non-intervention gouvernementale, voilà qu'on vote une loi qui restreint les droits du propriétaire foncier avec si peu de ménagement qu'aucune législature, aucun réformateur n'oserait rien proposer de pareil sur le continent sous peine d'être accusé de porter atteinte aux bases de l'ordre social. Pour trouver des mesures aussi radicales, il faut remonter à la révolution française. Il est vrai que l'Angleterre est engagée dans une transformation démocratique qui est une véritable révolution. L'enseignement laïque et obligatoire, le scrutin secret, « l'incamération » des biens de l'église établie en Irlande, le *land-bill* actuel, le vote accordé aux femmes dans les élections communales et bientôt probablement dans les élections pour le parlement, le droit de primogéniture à la veille d'être aboli, l'éminent chef du parti tory, lord Derby, déclarant dans une réunion publique que la chambre des lords a cessé d'exercer un pouvoir politique indépendant, voilà certains faits qui indiquent le caractère du grand changement en

voie de s'accomplir dans l'ordre social de l'autre côté de la Manche.

Le changement des esprits est bien plus étonnant encore que celui des lois. Chaque fois que je rencontre maintenant des Anglais, je m'étonne de les trouver si différens de ce qu'ils étaient naguère. Ils ne révéraient que la tradition, et à leurs yeux ce qui était ancien et anglais devait être excellent. Aujourd'hui il leur faut des innovations, et ce qui existe depuis longtemps doit être aboli; nulle réforme ne les effraie. Telle proposition qui vous eût fait pendre ou tout au moins honnir est accueillie avec faveur par cela seul qu'elle fait brèche aux institutions du passé. Ce goût des nouveautés ne se rencontre pas uniquement dans la bourgeoisie; il est tout aussi répandu dans la noblesse. Devenu général, comme en France à la fin du XVIII[e] siècle, il est l'avant-coureur et il sera la cause d'une profonde transformation; seulement celle-ci s'accomplira par voie d'évolution, non de révolution. Tandis qu'ailleurs on renverse les dynasties sans toucher aux lois, ici on ne touche pas à la reine, mais on change les institutions et l'on supprime les abus.

Au milieu des tristesses et des inquiétudes qu'inspirent souvent les événemens contemporains, c'est un consolant et instructif spectacle de voir comment le peuple anglais aborde et traite ces redoutables questions sociales, si complexes, si obscures dans leurs élémens, si importantes par les grands intérêts qui y sont engagés. Avec quelle patience, avec quelle perspicacité, quelle attention aux détails on les étudie! Avec quelle vigueur, l'examen terminé, on y porte la main!

Dans la façon dont les Anglais procèdent à la réforme de leurs lois, deux choses sont à noter et peut-être à imiter : d'abord ils ne s'occupent jamais que d'un seul objet à la fois; en second lieu, ils s'en occupent tous en même temps. Par la discussion prolongée et universelle, l'opinion publique s'éclaire, et par l'accord des volontés sur un même point elle acquiert une telle puissance qu'elle renverse ou désarme toutes les résistances. C'est ainsi qu'on voit l'Angleterre aborder, il y a trois ans, la réforme électorale, il y a deux ans l'abolition des priviléges de l'église établie en Irlande, et cette année la question agraire. Dès que celle-ci a été soulevée, il s'est déployé une activité d'investigation dont on peut à peine se faire une idée. Chaque jour paraissaient des livres, des brochures, des articles dans toutes les revues et dans tous les journaux; puis des lettres sans nombre étaient adressées aux feuilles publiques : chacun apportait son contingent d'informations. Chaque point était l'objet d'un examen sérieux et d'un débat contradictoire. Les membres du parlement visitaient l'Irlande, étudiaient la situation sur les lieux, puis publiaient leurs impressions et faisaient connaître leurs systèmes. C'est une vaste enquête, instruite par le public lui-même. Les lords

propriétaires, dont les intérêts sont menacés, n'opposent pas aux réformes une résistance aveugle; ils avouent qu'il y a des changemens à introduire, des mesures à prendre, et ils discutent sans irritation et sans récriminations les propositions les plus radicales. — S'il était démontré, dit lord Dufferin, que la confiscation de nos propriétés fût nécessaire au salut de l'Irlande, je ne réclamerais point; mais je vais essayer de prouver que cette mesure extrême serait nuisible à l'Irlande, — et il écrit à ce sujet un volume où le problème est examiné sous toutes ses faces (1). Dans ce grave débat où le bonheur de toute une nation et les principes mêmes de l'ordre social sont engagés, chacun a fait noblement son devoir : le gouvernement en ne reculant pas devant les mesures les plus énergiques pour améliorer le sort des cultivateurs irlandais, la presse en éclairant l'opinion publique par la multitude de ses informations, les propriétaires enfin par l'esprit de sacrifice et d'équité qu'ils ont montré jusqu'à présent. Il est beau de voir comment un grand peuple libre sait comprendre et pratiquer la justice.

On croyait volontiers, sur le continent, ne plus entendre parler des griefs de l'Irlande. Depuis la suppression des priviléges de l'église anglicane, non-seulement il n'y a plus aucune loi exceptionnelle qui atteigne l'Irlande; mais les catholiques et les dissidens y jouissent de cet avantage, envié par ceux d'Angleterre, qu'ils n'ont plus au-dessus d'eux d'église d'état, et qu'ils ont à leur disposition un excellent enseignement national, accessible à tous sans distinction de culte. Nous entendions souvent énumérer tous les progrès de l'Irlande. L'émigration avait réduit ses habitans à un nombre plus en rapport avec l'étendue du territoire. L'agriculture se perfectionnait, l'industrie se développait, la richesse augmentait, et le paupérisme diminuait. Comment se fait-il que, nonobstant des lois égales pour tous et malgré l'accroissement du bien-être, les réclamations de l'Irlande deviennent plus violentes chaque jour, les plaintes plus âpres, les exigences plus excessives, les menaces plus atroces, les crimes agraires plus fréquens? N'est-il pas étrange que les troubles s'aggravent au point de rendre nécessaire la mise en état de siége de la moitié de l'île, par le *Peace preservation act*, juste au moment où le parlement anglais se décide à voter une loi de réparation vraiment inespérée? Tocqueville a fait remarquer qu'en France, aux approches de la révolution, le mécontentement du peuple allait grandissant à mesure que son sort s'améliorait. « L'expérience apprend, dit-il, que le moment le plus dangereux pour un mauvais gouvernement est d'ordinaire celui où il commence

(1) *Irish emigration and tenure of land in Ireland*. M. Léonce de Lavergne a rendu compte de cet ouvrage important dans la *Revue*, 1er décembre 1867.

à se réformer. » Aujourd'hui les ouvriers qui se plaignent le plus hautement de l'insuffisance de leurs salaires sont précisément ceux qui sont le mieux payés, non les ouvriers de la campagne qui gagnent 1 franc par jour, mais ceux des usines qui en gagnent 4 ou 5. Tant que celui qui souffre considère sa condition comme sans remède, il la subit et se tait. L'excès même de ses maux l'accable et lui donne la résignation muette de la brute; mais améliorez son sort, et qu'un autre avenir s'ouvre devant lui, aussitôt il se redresse, se plaint amèrement de sa destinée; c'est précisément quand sa condition devient plus supportable qu'il ne veut plus la supporter. Voilà exactement ce qui s'est passé en Irlande.

Autre fait d'observation générale. Quand la situation sociale d'un pays renferme quelque vice capital, il est presque impossible d'y porter remède à moins d'un changement complet, parce que toutes les mesures prises pour diminuer les effets du mal ne font que les aggraver. M. Gladstone, dans le discours qu'il a prononcé en introduisant le *land-bill* au parlement, a montré comment la plupart des lois destinées à améliorer la condition des Irlandais ont eu pour résultat de l'empirer. — C'est comme si quelque mauvais génie avait empoisonné les fruits de nos plus généreux efforts, s'écriait l'éminent orateur. Nous voulons faire du bien, et nous faisons du mal. Chaque fois que pour secourir nos frères d'Irlande nous étendons la main, nous n'arrivons qu'à rendre leur condition plus précaire et plus misérable. En 1793, le parlement, par un acte réparateur, accorde aux catholiques le droit électoral. Il en résulte que les propriétaires, pour multiplier les électeurs, créent en grand nombre ces petites exploitations, ces *freeholds* de 40 shillings, qui donnaient le droit de vote. Ils préparent ainsi cette excessive subdivision de la terre qui aboutit à la famine de 1847. Pour mettre un terme au mal, l'*act* de 1829 modifie le cens doctoral : il s'ensuit que les propriétaires, n'y ayant plus d'intérêt, cessent d'accorder des baux (*leases*) à leurs locataires. En 1849, la loi décide que tous les biens trop hypothéqués (*encumbered estates*) seront vendus obligatoirement, afin que la propriété puisse arriver aux mains de ceux qui peuvent le mieux la faire valoir. — Excellente mesure, semble-t-il. Partout dans le royaume-uni et sur le continent on y applaudit. Hélas! les acheteurs de ces biens, ne considérant que le revenu à en tirer, chassent les petits cultivateurs, augmentent leurs fermages, ou s'emparent des bâtimens qu'ils avaient construits sans contrat régulier. On facilite l'émigration; c'est encore un bienfait, car la population, trop dense, ne trouve plus de quoi se nourrir; mais si l'émigrant, qui désire chercher fortune dans l'autre hémisphère, bénit la main qui lui en fournit les moyens, l'Irlandais, attaché au sol natal par un indomptable instinct, consi-

dère l'émigration comme un bannissement, et, arrivé en Amérique, apporte dans les complots du fénianisme la furieuse haine qu'il a conçue contre ceux qui l'ont condamné à l'exil. Enfin on a fait à l'Irlande le don le plus précieux que l'on puisse accorder à un peuple. D'une main libérale, on lui a distribué une excellente instruction, et malheureusement cette instruction ne lui a servi qu'à mieux mesurer l'étendue de ses misères, à aigrir ses maux, à lui donner une voix pour accuser ceux qu'elle appelle ses tyrans. Ainsi toutes les mesures de réparation et de justice adoptées par l'Angleterre ont eu cet unique et lamentable résultat d'accroître et d'enflammer les mécontentemens de l'Irlande. — M. Gladstone le constate, il en gémit, mais ne s'en étonne pas; c'est pourquoi il propose maintenant un *bill* qui rétablira, espère-t-il, la paix sociale en Irlande, parce qu'il améliorera définitivement le sort des cultivateurs. C'est ce *bill* que nous nous proposons de faire connaître après avoir montré ce qui l'a rendu nécessaire.

I.

On sait que l'Irlande fut donnée au roi d'Angleterre Henri II en 1156, par une bulle du pape Adrien IV; mais jusqu'à l'époque d'Élisabeth les Anglais ne parvinrent à s'emparer que de la partie orientale de l'île. Ce furent les insurrections catholiques contre l'Angleterre protestante qui amenèrent la conquête complète, sous Élisabeth et sous Cromwel. En même temps les monastères furent supprimés, les grandes propriétés confisquées, les terres distribuées aux protestans vainqueurs. Les paysans à qui appartenait le sol sous la charge de certaines prestations féodales furent insensiblement considérés et traités comme de simples tenanciers sans droit sur la terre, c'est-à-dire comme des *tenants at will*.

C'est seulement pendant le XVIIIe siècle que, l'ordre régnant enfin en Irlande, le système social qui y était établi commença de porter ses fruits. Le code pénal, qui interdisait la propriété foncière aux catholiques, et les lois anglaises des majorats et des substitutions, eurent pour effet de maintenir la terre, divisée en immenses domaines, aux mains de quelques familles protestantes et anglaises. Elles résidaient en Angleterre; elles s'inquiétaient peu de l'administration de leurs biens irlandais; elles les louaient, à bon marché et pour un long terme, à des fermiers qui conservaient le sol en pâturages et engraissaient du bétail. L'île était peu peuplée : elle ne comptait encore que 1,871,725 habitants en 1766. La culture de la pomme de terre amena un grand changement vers la fin du siècle. Cette plante donnait en abondance un aliment que l'Irlandais préférait à son grossier pain d'avoine. Pouvant se nourrir plus faci-

lement, la population augmenta rapidement. Les grands fermiers profitèrent de la circonstance pour diviser la terre en parcelles qu'ils sous-louaient très cher. Il se forma ainsi, entre les propriétaires anglais et les petits cultivateurs, une classe intermédiaire, les *middlemen*, qui vivaient de la partie de la rente résultant de la différence entre le loyer qu'ils payaient et celui qu'ils percevaient. Les propriétaires, touchant régulièrement leurs fermages, ne s'inquiétaient pas du reste. Ils contribuèrent même dans un intérêt politique, ainsi qu'on l'a vu, au morcellement des exploitations en créant un grand nombre de *freeholds* de 40 shillings. La cherté des grains pendant les guerres de l'empire poussa encore au morcellement. Les petits cultivateurs vivaient, se multipliaient et parvenaient à payer un fermage sans cesse croissant; les *middlemen* s'enrichissaient; les propriétaires tenaient surtout au vote de leurs tenanciers. En 1822, la population s'élevait à 6,800,000 âmes.

C'est de cette époque que datent les causes de la déplorable situation de l'Irlande. Ce n'est pas en vain que l'on viole les lois naturelles. L'homme est destiné à tirer du sol ce dont il a besoin pour subsister, et la propriété de la terre a été établie afin qu'il ait intérêt à l'améliorer, à en respecter, à en accroître la fertilité native, à y créer le capital indispensable pour la bien exploiter; mais ici la propriété, concentrée aux mains de quelques absens, ne donnait à personne un intérêt suffisant pour accumuler sur le sol les installations qu'exige une bonne culture. Les propriétaires, résidant en Angleterre et souvent endettés, ne songeaient même pas à ouvrir des routes ou à élever des bâtimens de ferme sur des domaines dont ils connaissaient à peine la situation et l'étendue. Il serait injuste de leur en faire un reproche, car, étant donné le régime, qui n'eût agi comme eux? Les *middlemen*, qui n'étaient que locataires, avaient encore moins intérêt à bâtir que le propriétaire. Restait le cultivateur, à qui on avait livré la terre nue; mais il était ignorant et pauvre, il se trouvait à la merci des *middlemen*, qui, par le fermage sans cesse augmenté, ne lui laissaient que tout juste de quoi subsister. Lui non plus n'avait ni désir ni moyen d'accomplir des améliorations coûteuses. Comme pour se défendre des intempéries de l'air, il lui fallait bien un abri; avec quelques perches, un torchis de terre glaise et des bottes de paille pour le toit, il construisait cette misérable demeure qui, si souvent reproduite par le dessin, est devenue comme l'image du dernier degré de l'indigence. La clémence d'un climat très humide, mais doux, presque sans gelée et sans neige, permettait ce manque de soins. Dans cette hutte de boue, la meilleure place était réservée pour le cochon, dont le prix servait à acquitter le fermage. Le mode de culture était à l'avenant de l'habitation : toujours des pommes de terre dans le même champ

jusqu'à ce que, épuisé, il retombât en friche pour huit ou dix ans. Il eût été aussi insensé de parler ici de drainage, de clôtures, d'étables, d'assolement alterne, qu'il l'eût été de proposer au lord anglais d'envoyer en Irlande le capital nécessaire pour mettre ses domaines en bon état. Argent, instruction, traditions agricoles, en un mot tout ce qui est indispensable pour un bon système d'exploitation manquait au cultivateur. Néanmoins, à mesure que la population augmentait, il conquérait la lande; la bêche à la main, il mettait en valeur le *bog* et la montagne. Seulement c'était partout la même culture misérable et épuisante, la multiplication des mêmes asiles de la plus extrême indigence. Ainsi l'extension de la culture, au lieu d'être comme ailleurs le signe et le résultat de la prospérité générale, n'était en Irlande que l'envahissement du paupérisme rural.

Point de commerce et, sauf dans la province protestante d'Ulster, point d'industrie, les lois anglaises en ayant arrêté le développement; comme unique gagne-pain, l'agriculture la plus arriérée; comme principale nourriture, la pomme de terre; point de classe intermédiaire entre les propriétaires excessivement riches et les cultivateurs extrêmement pauvres; la population augmentant en raison même de son indigence : tel était l'état social de l'Irlande quand, après 1815, la baisse du prix des produits agricoles vint y amener une épouvantable crise. Les fermages n'étant plus régulièrement payés, la plupart des *middlemen* furent ruinés et disparurent. Les propriétaires se virent alors en présence de cette tourbe de malheureux, incapables de payer la rente ou d'introduire un bon système de culture et produisant à peine la quantité de denrées alimentaires dont ils avaient besoin pour subsister. La population et l'abondance des bras, au lieu d'être pour la terre une source de richesse, en était le fléau. La ruine fut générale, la crise atteignit toutes les classes.

Que fallait-il faire pour sortir de cette affreuse situation? On pouvait concevoir pour cela deux moyens. Le premier consistait à montrer aux Irlandais à tirer meilleur parti des ressources naturelles d'un sol qu'Arthur Young, qui s'y connaissait, avait déclaré l'un des plus fertiles de l'Europe. L'exemple de la Lombardie, de la Flandre, de la Chine, du Japon, prouve qu'une population, même plus dense que celle de l'Irlande, peut trouver dans l'agriculture seule, grâce à de bons procédés d'exploitation, le moyen de rendre un pays riche et heureux; mais rien ne s'improvise moins qu'une transformation agricole. Nulle part, — l'expérience en a été faite partout, — la routine n'offre plus de résistance aux procédés nouveaux que dans les campagnes; même dans les pays où il y a de l'instruction et du capital, les mauvais systèmes de culture persis-

tent très longtemps. Que d'années et d'efforts il aurait fallu pour transformer les Irlandais en bons cultivateurs! Qui d'ailleurs eût été alors en état de l'entreprendre?

Le second moyen était plus simple : il consistait à débarrasser, à purger le sol de cette masse de malheureux qui le dévoraient, le ruinaient, sans y trouver de quoi vivre et souvent sans rien payer au propriétaire. Pour opérer ce « nettoyage, » ce *clearing*, il fallait recourir aux évictions, donner congé aux tenanciers, abattre les chaumières de ceux qui ne voulaient point partir, les empêcher de s'en reconstruire de nouvelles, puis mettre le sol en pâturage et y élever du bétail de choix pour le marché anglais. Une opération de ce genre, *the clearing of an estate*, avait été exécutée avec un plein succès en Écosse, de 1815 à 1820, sur les immenses domaines de la marquise de Stafford, dans le comté de Sutherland. Les 400,000 hectares qui formaient cet *estate*, grand comme tout un département, furent débarrassés des 15,000 habitans qui l'occupaient, puis convertis en un pâturage à moutons. M. de Sismondi, rien qu'en racontant les faits, souleva l'indignation des philanthropes d'Europe et d'Amérique; mais M. de Lavergne est d'avis que les résultats de cette gigantesque éviction ont été favorables à la richesse de la contrée et au bien-être des *highlanders*. On tenta d'appliquer le même système en Irlande. — On ne réussit pas pour plusieurs raisons. D'abord l'opération, exécutée partiellement par différens propriétaires, ne pouvait être conduite avec autant d'ordre, de suite et d'humanité que l'avait fait M. Loch, l'agent de la marquise de Stafford; en second lieu, les Irlandais opposèrent plus de résistance que les *highlanders*. Les *whiteboys* organisèrent leur tribunal secret, et tuèrent ceux qui ordonnaient les évictions ou qui y prêtaient la main. Enfin la population à expulser était infiniment plus nombreuse qu'en Écosse; ce n'étaient plus des milliers, mais des millions d'habitans qu'il aurait fallu déplacer. En somme, la situation économique resta la même, il n'y eut que la haine des tenanciers contre les propriétaires qui augmenta. Quelques domaines furent *nettoyés* (1); mais sur la plupart le nombre des pauvres cultivateurs continua de s'accroître, et leur détresse devint plus épouvantable. En 1834, la population s'élevait à 7,943,840 âmes.

(1) Voici un exemple de ces *clearances*. Le marquis de Sligo possédait dans le comté de Mayo un énorme *estate*, qui s'étendait depuis Wesport jusqu'aux frontières du comté de Galway, sur une longueur de 12 lieues. Il en loua une partie, environ 5 lieues carrées, au capitaine Houston au prix de 45 centimes l'acre. Le capitaine parvint à débarrasser le district de tous les petits fermiers qui s'y trouvaient, et il le transforma en un immense pâturage où il élève des moutons et des bêtes à cornes de race écossaise, surveillés par des bergers écossais. On n'a jamais essayé de tuer M. Houston, mais plusieurs des Écossais qu'il emploie ont été tués ou blessés à coups de fusil.

L'opinion publique en Angleterre et sur le continent s'émut enfin d'un état de misère dont aucun pays, ni barbare ni civilisé, ne pouvait donner l'idée. L'enquête parlementaire de 1835 fit connaître un ensemble de faits à émouvoir tous les cœurs, à épouvanter tous les esprits. C'est alors que Sismondi écrivit ses articles, que Gustave de Beaumont publia son livre, qui firent partout une si grande sensation. « La misère irlandaise, disait de Beaumont, forme un type à part : on reconnaît en la voyant qu'on ne saurait assigner aucune forme à l'infortune des peuples. Chez toutes les nations, on trouve plus ou moins de pauvres; mais tout un peuple de pauvres, voilà ce que l'on n'avait pas encore vu. » Tous les ans, entre le moment où la provision des pommes de terre anciennes s'épuisait et celui où l'on en récoltait de nouvelles, la famine sévissait. On demandait à l'évêque Doyle quelle était la situation de la population dans l'ouest. — « Ce qu'elle a toujours été, répondit-il; on y meurt de faim comme de coutume. *People are perishing as usual.* »

La disette de 1847, de lugubre mémoire, atteignant une population déjà si misérable, fut aussi épouvantable que ces grandes famines dont l'histoire du moyen âge a conservé le souvenir. Beaucoup de cultivateurs moururent de faim, beaucoup d'autres s'expatrièrent. Malgré les secours prodigués par l'Angleterre et les grands travaux publics ordonnés pour procurer de l'ouvrage aux malheureux, les souffrances dépassèrent tout ce que l'on peut imaginer; mais, la crise passée, une période de réparation s'ouvrit : ce fut comme un grand *clearing* opéré par la nature.

De 1848 à 1860, il se produisit une grande amélioration. Il est certain qu'avec les mauvais procédés agricoles employés par les Irlandais la population était trop nombreuse. Par la famine et l'émigration, elle fut sensiblement réduite; de 8 millions, elle tombait à 5,500,000! Le tiers des propriétaires fut complétement ruiné par la taxe des pauvres, récemment établie, qui alla jusqu'à saisir tout le revenu. Ceux qui résistèrent à la crise commencèrent à mieux administrer leurs domaines; une transformation complète s'opéra dans l'étendue des fermes. Le nombre de celles qui, inférieures à 2 hectares, étaient insuffisantes pour nourrir une famille, diminua des trois quarts, celles de 5 à 15 acres (de 2 à 6 hect.) diminuèrent aussi de 30 pour 100; celles de 15 à 30 acres augmentèrent de 72 pour 100, et celles de plus de 30 acres, de 225 pour 100. La terre fut ainsi distribuée de façon à permettre une meilleure culture. Le nombre des têtes de bétail augmenta dans une grande proportion. En 1841, leur valeur fut portée à 525 millions de francs; en 1861, on l'estimait à 835 millions en prenant le même prix pour base du calcul, et à plus de 1 milliard en prenant les prix du jour. La va-

leur effective était donc doublée. 2 millions d'acres avaient été conquis sur la lande improductive et mis en valeur. Les salaires augmentèrent; en moyenne, ils s'élevèrent de 1 franc à 1 fr. 25 cent. par jour. Les dépôts dans les banques, qui étaient de 150 millions en 1841, se trouvaient être de 375 millions en 1861. Pendant la même période, le revenu foncier monta de 300 millions à 375 millions. L'Irlande, qui du temps de Sismondi exportait régulièrement des denrées alimentaires tandis que ses habitans mouraient de faim, importait annuellement environ 4 millions de *quarters* de froment et de maïs, preuve certaine que la population était mieux nourrie, puisque la quantité totale des denrées alimentaires était accrue, et le nombre des bouches diminué de 2 millions 1/2. La consommation des articles qui répondent aux besoins d'une certaine aisance, le nombre des habitations convenables, les placemens en fonds publics, le produit des droits de succession, tous les chiffres qui peuvent servir à mesurer le développement de la richesse générale accusèrent un accroissement constant. En présence de ces faits, que révèle la statistique et que confirme l'aspect même du pays, il est impossible de nier que, depuis la famine de 1847, d'immenses progrès ont été accomplis.

Malheureusement, à partir de 1860, l'amélioration s'est arrêtée, et l'on parle même d'un déclin progressif. Les années humides de 1860, 1861 et 1862 occasionnèrent aux cultivateurs une perte d'environ 650 millions de francs en récoltes et en bétail, équivalente à deux années de la rente totale de l'île. Il s'en est suivi un grand découragement parmi les fermiers et les propriétaires. Pour échapper à l'inclémence des saisons, ces derniers se sont efforcés d'augmenter l'étendue des pâturages, qui se sont accrus de 560,000 acres, tandis que 400,000 acres étaient enlevés au terrain labouré. Pour arriver à ce résultat, il a fallu de nouveau recourir aux évictions. Elles ont été moins nombreuses qu'on ne l'a prétendu, et la plupart ont été conduites avec humanité. Néanmoins quelques-unes ont présenté un tel caractère de rigueur, que M. Gladstone a pu dire qu'il regrettait d'avoir à y faire allusion, et qu'elles étaient les plus condamnables, « les plus coupables, » dont l'on eût souvenance. Ces évictions rallumèrent le feu des discordes sociales. Les vengeances et les crimes agraires recommencèrent. Bientôt le fénianisme, parti d'Amérique, vint y ajouter son déplorable contingent d'attentats et de terreurs. Les aspirations vers un partage plus égal des biens et vers une rénovation révolutionnaire de la société, qui aujourd'hui fermentent partout, prirent en Irlande une forme particulière. Le paysan voulait obtenir un droit sur la terre qu'il cultivait. La haine contre les propriétaires et contre l'Angleterre, qui les défendait, alla en croissant d'année en année. Au milieu de ces

conflits, de ces troubles, de ces crimes et surtout de ces inquiétudes pour l'avenir, comment ceux qui possédaient la terre auraient-ils pu poursuivre des améliorations agricoles qui exigent beaucoup de temps et d'argent? On était rentré dans ce cercle vicieux d'où la malheureuse Irlande, malgré tant d'efforts, paraît ne pouvoir sortir. Le crime crée la défiance, et la défiance, engendrant la misère, provoque le crime. Le capital ne vient pas féconder le sol parce qu'il n'y a point de sécurité, et la sécurité fait défaut parce que le capital manque. La situation est surtout devenue très grave dans ces dernières années. Le fénianisme, qui n'est qu'une nuance particulière de l'esprit démagogique cosmopolite, caractérisée ici par une haine aveugle et féroce de tout ce qui est anglais, n'a guère trouvé d'adhérens que dans les villes et parmi les ouvriers; mais l'hostilité contre les propriétaires et contre leurs droits a envahi les campagnes. Les prêtres catholiques, malgré les instructions de certains prélats, partagent ce sentiment, et l'excitent chez leurs ouailles. Les classes moyennes elles-mêmes n'y sont pas contraires. Des avocats en renom, des orateurs éloquens, des écrivains habiles l'exposent, le défendent, le justifient. D'autre part, l'abolition de l'église établie a profondément blessé les protestans et les conservateurs sans satisfaire les paysans, car ce qu'ils veulent, eux, c'est la possession de la terre. De ces sources diverses a surgi un mécontentement universel et formidable que l'Angleterre doit calmer sous peine de voir surgir un mouvement d'opposition qui ne demanderait rien moins que la séparation et l'indépendance. Ce qui accroît le danger, c'est que les Irlandais émigrés aux États-Unis y ravivent les anciennes haines contre l'Angleterre, poussent à la guerre, et en cas de lutte soulèveraient l'Irlande.

Maintenant que nous avons résumé l'enchaînement de circonstances qui a produit la situation actuelle de l'Irlande, essayons de préciser les maux dont elle souffre; nous examinerons ensuite les remèdes qu'on y propose.

Voici une île dont le sol est doué d'une fertilité extraordinaire. Sous un climat humide, très favorable à la végétation, le lin, les herbes propres à nourrir le bétail, le trèfle surtout, emblème de la verte Érin, se développent admirablement. Elle a des ports nombreux et excellens; elle est située sur la grande route des mers, entre l'Europe et l'Amérique, et à peu de distance des grandes houillères d'Angleterre. Elle est habitée par une population vive, intelligente, brave, apte à tous les travaux de l'esprit et du corps; elle fait partie d'un pays qui marche à la tête de la civilisation et qui passe pour le plus libre et le mieux gouverné de la terre; elle jouit maintenant des mêmes lois politiques et civiles. Comment se fait-il que cette contrée ait offert longtemps l'image de la plus extrême misère qu'ait

connue notre globe, qui pourtant en a vu de bien effroyables, et que maintenant encore elle soit la plus troublée par les haines de classe à classe, la plus agitée de passions subversives, la plus souillée d'attentats odieux, la plus irritée, la plus mécontente qui existe? Le mal vient non des hommes, mais des lois. Après avoir examiné avec attention toutes les faces de la question, je crois pouvoir dire que les pauvres se sont montrés ici plus endurans, et les propriétaires plus compatissans que partout ailleurs; mais les lois féodales de l'Angleterre, dont les mauvais effets ont été corrigés dans ce pays par les mœurs et par d'heureuses circonstances, appliquées à l'Irlande où tout aggravait leurs vices, ont amené la désolante situation à laquelle on essaie de remédier maintenant.

Quand on écoute les doléances des tenanciers irlandais, quand on lit les livres et les discours de ceux qui s'occupent de l'Irlande, on arrive toujours à cette conclusion : tout le mal vient du défaut de sécurité pour les fermiers (*insecurity of tenure*). C'est le dernier mot de la fameuse enquête parlementaire ouverte en 1845 par une commission connue en Angleterre sous le nom de *Devon commission.* Les grands propriétaires irlandais eux-mêmes, comme lord Dufferin, lord George Hamilton, lord Castlerosse, le comte de Fingal, le comte de Portarlington, le comte Erne, le comte Porsthmouth, le comte de Granard, ont reconnu et signalé les vices de la loi, et proclamé qu'elle doit être modifiée à l'avantage des tenanciers.

Voici ce que signifie cette expression *insecurity of tenure*, qui revient sans cesse dans le débat. Autrefois les propriétaires accordaient généralement des baux à long terme et à bon marché, des *leases*, dont les locataires abusaient, ainsi qu'on l'a vu, pour sous-louer très cher des parcelles de terre à de petits cultivateurs. Après 1815, les propriétaires se refusèrent en général à donner de nouveaux *leases*. Plusieurs motifs très naturels les guidaient : d'abord ils voulaient supprimer radicalement les *middlemen*, qui avaient pressuré les tenanciers et avaient fait le malheur du pays; ils désiraient ensuite pouvoir s'opposer, par la menace d'une expulsion immédiate, à une funeste habitude des cultivateurs irlandais, qui découpent la terre en parcelles de plus en plus petites afin d'y établir tous leurs enfans, couvrant ainsi la surface du sol de ces nuées de misérables que la famine de 1847 décima si cruellement. En outre, depuis que la fameuse élection d'O'Connell, dans le comté de Clare, avait manifesté le réveil de l'esprit d'indépendance, les *landlords* refusaient parfois de donner un bail aux fermiers, afin de pouvoir compter sur le vote de ceux-ci. Il faut ajouter aussi qu'ordinairement les fermiers ne réclamaient pas de bail, soit parce qu'ils craignaient de mécontenter leurs maîtres, soit parce qu'ils aimaient mieux compter sur leur générosité ou sur leur oubli.

Une statistique toute récente, de 1870, a montré que sur 682,148 exploitations (*holdings*) 20,217 étaient aux mains des propriétaires, 135,392 étaient louées avec bail, *on lease*, et 526,539 l'étaient sans bail, *at will*. Ainsi plus des trois quarts des tenanciers se trouvent complétement à la merci des *landlords*; ils peuvent être expulsés chaque année de la terre qu'ils occupent et obligés en même temps de quitter leur patrie, car elle ne leur offre point d'autre gagne-pain. Ce n'est pas que les évictions arbitraires soient à beaucoup près aussi fréquentes qu'on l'a souvent prétendu. Il est vrai que dans les crises précédentes, après 1830 et après la famine de 1847, les propriétaires ont eu souvent recours à ce moyen de débarrasser leur terre des pauvres cultivateurs qui l'encombraient; mais le juge Longfield, dont l'autorité est grande en tout ce qui concerne l'Irlande, a pu affirmer que, dans ces dernières années, les évictions étaient moins fréquentes en Irlande qu'en Angleterre (1), et des chiffres récemment recueillis lui donnent raison. Les statistiques judiciaires, pour la période triennale de 1866-1868, portent la moyenne annuelle des évictions à 1,455 (1,668 cas en 1866, 1,334 seulement en 1868), dont 1,015 pour non-payement du fermage. Resteraient donc 445 cas seulement qui auraient eu pour motifs des sous-locations non autorisées et d'autres causes non énumérées. Quand on se rappelle qu'il y a 681,931 locataires, il faut bien avouer qu'il n'y a pas trace de cette inhumanité dont on accuse ordinairement les propriétaires irlandais; mais un écrivain qui a émis au sujet de ce grave problème de l'organisation agraire des vues très originales et très profondes, M. Cliffe Leslie, explique très bien comment des expulsions relativement rares produisent un trouble si sérieux (2). Il en est, dit-il, des évictions exactement comme des crimes agraires. Ces crimes ne sont point très fréquens : quelques centaines par an au plus. D'où vient cependant qu'ils jettent dans tout l'ordre social une perturbation si grande que l'on a cru devoir proclamer la loi martiale? C'est qu'il suffit

(1) Le *Cobden Club*, fondé en souvenir de l'illustre réformateur par un groupe d'hommes considérables du parti libéral, a publié cette année même un volume consacré à l'étude du régime agraire de différens pays, *Systems of land tenure in various countries;* l'essai consacré à l'Irlande est écrit par le juge Longfield.

(2) Voyez son livre *Land systems of Ireland, England and the continent.* Nous aurons plus d'une fois à invoquer le témoignage de M. Leslie, parce que, étant professeur d'économie politique à l'université de Londres et professeur de jurisprudence au *Queen's college* à Belfast en Irlande, il considère les questions sous le rapport juridique non moins que sous le rapport économique. Comme il a étudié sur place, avec beaucoup de sagacité, le régime agraire du continent, il s'est débarrassé de certaines préventions insulaires qui parfois en Angleterre faussent les jugemens de très bons esprits. Nous attachons d'autant plus d'importance aux opinions de M. Leslie que M. Mill, dans un article récent du *Fortnightly Review* (1er juin) consacré à l'examen du dernier ouvrage de cet écrivain, l'appelle l'un des économistes les plus distingués de l'époque.

d'un seul attentat pour répandre la terreur dans toute une province. Un propriétaire est assassiné parce qu'il a donné congé à l'un de ses locataires, et l'assassin, protégé par la complicité morale de la population, échappe aux investigations de la justice. Aussitôt tous les propriétaires sont alarmés; nul ne se croit plus à l'abri, chacun tremble pour sa vie. La propriété est un péril, la résidence un supplice. L'ordre social est complétement ébranlé. Dans un pays où la société ne repose pas sur des bases conformes à l'ordre naturel et où riches et pauvres se trouvent en présence comme deux factions ennemies, un incident qui ailleurs passerait inaperçu cause un bouleversement profond.

Il y a ensuite en Irlande certaines circonstances qui donnent aux évictions un caractère de rigueur qu'elles n'ont pas dans d'autres pays. En premier lieu, une série d'actes du parlement sont venus augmenter les priviléges du propriétaire pour expulser le fermier et pour obtenir paiement des fermages; en second lieu, certains propriétaires donnent congé tous les ans leurs tenanciers, non pour les faire partir, mais pour faciliter leur expulsion et pour les avoir dans la main. Ces congés (*notices to quit*), comme le remarque M. Gladstone, aggravent le mal chronique qui mine la société en rendant la condition du fermier tout à fait précaire. En troisième lieu, l'éviction en Irlande, ce n'est pas comme ailleurs un changement d'occupation : c'est l'exil. Enfin très souvent l'éviction n'est rien moins qu'un crime, comme l'ont dit lord Dufferin et M. Gladstone, rien moins qu'un vol, comme ont ajouté MM. Mill et Leslie. Ce dernier point étant celui qui a soulevé le plus de réclamations et qui est l'objet des clauses les plus rigoureuses du bill actuel, nous tâcherons d'en faire comprendre l'importance.

Les propriétaires du sol irlandais, absens du pays, n'ont rien fait pour en favoriser la culture, sauf certaines exceptions d'autant plus méritoires qu'elles sont plus rares. Ce sont les tenanciers eux-mêmes qui ont élevé les bâtimens d'exploitation, fait les routes, défriché, drainé, enlevé les pierres, clôturé, en un mot mis la terre en valeur. Ce sont donc eux qui ont créé la plus grande partie de la valeur du sol, toute la valeur, diraient certains économistes qui, à la suite de Bastiat, prétendent que les forces naturelles sont toujours gratuites, et qu'il n'y a d'autre valeur que celle produite par le travail. Si, comme on le dit généralement, la base de la propriété est le travail, la terre devrait appartenir à ceux qui l'ont rendue productive; mais loin de là. D'après la loi actuelle, même les améliorations, les constructions appartiennent au propriétaire, et le jour où le locataire est expulsé, il n'a droit à aucune indemnité. Quand un propriétaire qui a donné à bail une ferme en bon état d'entretien

vient à reprendre possession de ce qu'il a exécuté avec son capital, le sentiment de justice n'est pas froissé ; mais lorsqu'en expulsant le fermier il se rend maître de tout ce que celui-ci a créé à force de labeurs et de privations, le mot qui vient naturellement à l'esprit est celui de spoliation, et l'on commence à comprendre l'irritation qui soulève l'Irlande. Voici un fait qui fera saisir l'iniquité sur le vif. Le correspondant du *Times*, M. O'Connor Morris (1), aperçoit dans un endroit écarté une bonne maison couverte d'ardoises. Il s'en étonne et demande à celui qui l'occupe s'il l'a bâtie lui-même. « Oh! non, répond celui-ci, c'est mon prédécesseur. Le pauvre homme! il est maintenant en Amérique. » Puis le paysan ajoute en jetant autour de lui des regards de défiance et de haine : « Il devait une année de fermage, 28 livres, et on lui a pris sa maison, qui lui en a couté 100. » Ceci est un fait de peu d'importance; mais il y a des cas d'éviction qui ont une notoriété universelle et sinistre. Ce qu'il y a de plus désolant, c'est que la générosité même du propriétaire devient pour les tenanciers un piége et une cause de ruine. J'en citerai un exemple qui serre le cœur; je l'emprunte au livre de M. Leslie. Le marquis de Thomond était un de ces propriétaires comme il y en a beaucoup en Irlande parmi les grands seigneurs. Jamais il n'inquiétait ses tenanciers ni ne songeait à élever la rente, mais il leur laissait le soin d'exécuter tous les travaux qu'exigeait la culture. Pleins de confiance dans un aussi bon maître, les fermiers bâtissent, drainent, améliorent de toutes façons; mais le marquis meurt et l'on vend ses biens : les malheureux perdent tout. « J'ai vu, dit un témoin, un infortuné cultivateur rassembler toutes ses ressources pour racheter ce qu'il avait lui-même créé, n'y point réussir et partir pour l'Amérique, la haine dans le cœur. » Voici encore quelques traits empruntés aux lettres du correspondant de l'*Illustrated London News*. Partout, au centre de l'Irlande, dans les villes, dans les villages, le long des routes, on rencontre des chaumières ruinées; mais dans le comté de Mayo on traverse des districts entiers complétement dépeuplés depuis ces six dernières années. Maintenant c'est le désert; on n'aperçoit plus d'habitans, ni même une tête de bétail dans des lieux qu'animait récemment l'activité de cent petites fermes. Dans les environs de Ballybeg, des marais ont été mis en valeur, transformés en terre fertile pied à pied, grâce au travail incessant de plusieurs générations, et pourtant l'on n'a pas respecté cette propriété si rudement conquise : plusieurs de ces laborieux cultivateurs ont été expulsés. Ils se sont vengés en essayant de tuer le propriétaire à coups de fusil. Voilà comment l'iniquité engendre le crime.

(1) *The land question of Ireland* (1870), p. 176, intéressant volume formé d'une série de lettres adressées au *Times*, où l'on trouve un tableau animé de l'Irlande actuelle.

Il y a donc des cas où les propriétaires méritent le blâme sévère qu'on leur adresse; mais la plupart agissent avec plus d'indulgence que ne le feraient à leur place ceux des autres pays. « Très souvent, dit un membre du parlement, qui appartient au parti radical, M. Maclagan, des fermiers qui ne paient qu'un loyer très bas sont si ignorans, si routiniers, et cultivent si abominablement, qu'en Angleterre on ne les supporterait pas six mois. » On peut affirmer, je crois, que sur le continent un bon propriétaire ne tolérerait pas un seul jour sur son domaine l'espèce de cultivateurs que l'on rencontre habituellement en Irlande; seulement sur le continent ces cultivateurs auraient mieux traité la terre, parce qu'ils en auraient été propriétaires. Pour qu'un bon système de culture s'établisse, il faut, ou que le propriétaire fasse les dépenses d'installation, ou que le cultivateur possède le sol. En Irlande, le mal vient des institutions, non des hommes.

L'insécurité de la tenure a aussi pour conséquence d'arrêter le progrès agricole, car les gens les plus intelligens et les plus prévoyans se garderont de mettre leur argent dans des améliorations qu'on peut à tout moment leur confisquer. Toute amélioration ayant pour résultat de donner une plus-value à la terre aboutit à une augmentation du fermage. Donc le travail est puni, et l'esprit de progrès mis à l'amende. Le propriétaire ne veut pas, le locataire ne peut pas améliorer; comment le système de culture ne serait-il pas détestable? M. Fitzgibbon, *master in chancery* d'Irlande, dit à ce sujet : « Aussitôt que le cultivateur a tiré du sol de quoi vivre, il évite soigneusement toute amélioration nouvelle, parce qu'il croit que les fruits de son industrie lui seraient enlevés par le propriétaire, toujours attentif, s'imagine-t-il, à tirer de la vue d'une production plus grande la preuve que la rente peut être augmentée. » Le cultivateur irlandais enterre son argent ou le laisse chez le banquier plutôt que de l'employer dans sa culture. Il en est de même en Égypte du fellah, qui simule la pauvreté de peur que le moindre signe d'une aisance plus grande ne l'expose à de plus lourdes extorsions. Les mauvaises lois produisent partout les mêmes effets.

On a aussi accusé les propriétaires irlandais d'exiger des fermages exorbitans, des *rack-rents*, comme disent énergiquement les Anglais. Sismondi a donné de ce mot la traduction que voici : « le *rack-rent* est une rente raclée, extorquée par la torture; ce nom, qui fait frémir, n'est que trop expressif; le *rack-rent* est en effet le fruit de la torture et une semence de tortures. » Certainement il y a eu et il y a encore en Irlande des propriétaires qui ont imposé à leurs locataires un loyer trop élevé; mais en général les anciens *landlords* louaient bon marché. Arthur Young, à la fin du siècle dernier et récemment M. O'Connor Morris, en visitant le

pays, trouvent ordinairement que le fermage n'est pas excessif. Il y a d'ailleurs deux faits qui le prouvent : c'est d'abord que les *middlemen* faisaient un grand bénéfice en sous-louant, et ensuite qu'aujourd'hui les locataires peuvent vendre le droit d'exploiter la ferme qu'ils occupent même sans bail, c'est-à-dire ce que l'on appelle le *good will*. Ce droit n'aurait aucune valeur, si le *landlord* exigeait la rente la plus élevée que la terre peut produire. Ceux qui imposent des *rack-rents*, ce sont les nouveaux propriétaires qui ont acheté des terres dans le bureau des biens surhypothéqués (*encumbered estates*). Ils ont fait un placement, ils veulent en tirer le plus possible. Aucun lien traditionnel ne les rattache aux tenanciers, ils ne considèrent que l'intérêt commercial. Ils louent aussi cher qu'ils peuvent. Les cultivateurs qui trouvent leurs conditions trop dures n'ont qu'à ne pas les accepter, disent-ils. Ils n'obligent personne, ils ne font que se conformer à la loi économique de l'offre et de la demande. Qui donc peut leur en faire un reproche?

On a remarqué que ceux qui possédaient de grands domaines louaient moins cher que ceux qui n'avaient qu'une petite propriété. La raison en est simple. Les seconds pour vivre sont forcés d'arracher tout ce qu'ils peuvent à la concurrence des locataires, tandis que les premiers, ayant du superflu, peuvent se montrer moins exigeans. C'est donc à tort que l'on a accusé les *landlords* irlandais d'extorsions inhumaines. S'il est un pays, dit lord Dufferin, où l'on pousse les *rack-rents* aux dernières limites, c'est la Flandre : les baux n'y durent que trois, six et neuf ans au plus, et à chaque expiration du terme le fermage est augmenté, quand il n'est pas fixé par adjudication publique, — moyen infaillible d'arracher aux nombreux concurrens tout ce qu'ils peuvent et même plus qu'ils ne peuvent donner. Que les propriétaires irlandais en fassent autant, et ils seront dénoncés comme des bourreaux par le parlement et par la presse, et certainement assassinés par leurs tenanciers, tandis qu'en Flandre les conditions les plus dures sont tolérées par l'opinion, subies en silence par le fermier. Voici d'où provient cette différence d'appréciation : en Flandre et dans tous les pays où la propriété est répartie dans un grand nombre de mains, le locataire, pressuré par l'élévation constante de la rente, vit au milieu de paysans propriétaires qui, eux aussi, louent le plus cher qu'ils peuvent. Son père, son frère et lui-même peut-être, s'ils possèdent quelques ares de terre, agissent de même. Chacun se vante du haut prix de location qu'il a obtenu, comme il s'enorgueillit d'avoir bien vendu ses denrées. Louer le plus cher qu'on peut paraît donc chose toute naturelle, et il ne vient à l'esprit de personne d'y chercher un grief contre la classe des propriétaires ou contre la propriété. En Irlande, les propriétaires sont peu nombreux, environ 9,000, et parmi ceux-

ci quelques centaines de grands seigneurs possèdent les trois quarts de l'île. Ces maîtres de la terre forment une caste à part; ils sont étrangers, vivent à l'étranger et professent un culte étranger. Ils habitent des palais au sein de tous les raffinemens et de toutes les splendeurs de l'opulence; les cultivateurs habitent des huttes de boue et sont plongés dans la plus extrême misère. Le maître n'a rien fait pour rendre la terre productive, et pourtant il en touche le produit net; le tenancier a tout fait, et il meurt de faim. Chose terrible, le travailleur voit le pain qu'il a récolté arraché aux besoins de sa famille par la rente et prodigué aux chiens de son maître; il peut compter combien il a fallu réduire de familles à l'indigence pour entretenir l'écurie et le chenil, il peut mesurer combien de larmes et de sueurs a coûtées tout ce luxe qui s'étale à ses yeux. — Comment ce contraste ne le remplirait-il pas de ressentiment et de colère, lui qui en est la victime, quand il émeut, trouble, indigne les observateurs désintéressés qui n'en souffrent point? Ces grands propriétaires sont moins durs que les petits propriétaires du continent : n'importe, ils sont considérés comme des tyrans qui vivent aux dépens du peuple. S'ils renvoient des tenanciers qui épuisent la terre ou s'ils profitent de la loi économique qui partout fait hausser la rente, ils sont dénoncés par les voix les plus écoutées du pays comme des barbares, des hommes inhumains, des « frelons » et « des spoliateurs. » Quand ils ne font qu'user des droits les plus ordinaires de la propriété, on leur dit en plein parlement qu'ils ont commis un crime. Il y a en effet un criminel et un grand coupable, mais ce n'est pas eux, c'est la loi féodale qui a maintenu la propriété fidéi-commissaire, aristocratique, fermée, exclusive, interdite aux cultivateurs, à ceux qui font valoir le sol, et réservée à quelques élus. Ce monopole, constitué par des lois barbares, permettant à quelques hommes non-seulement de s'approprier le fruit du travail de tout un peuple, mais, chose plus grave, de disposer complétement de leur sort, voilà ce qui choque les idées de justice qui ont cours en ces temps démocratiques. Ordinairement ces hommes n'abusent point de leur pouvoir, mais c'est ce pouvoir même qui paraît inique. Telle est la vérité qui frappera tout homme habitué à voir sur le continent un état social où la richesse est plus également répartie, mais que les Anglais, sauf quelques esprits d'élite, se refusent à reconnaître parce qu'on leur montre dans la propriété à la française, dans la petite propriété du paysan, la source des plus grands maux.

La puissance dont sont investis ces grands propriétaires irlandais, à qui appartiennent des cantons tout entiers, dépasse la limite de celle qu'un homme devrait pouvoir exercer. La destinée de milliers

de créatures humaines est dans leurs mains. Ce qu'ils font ou même ce qu'ils ne font pas peut avoir pour conséquence de ruiner ou d'enrichir une province. Le propriétaire s'endette, le domaine est mis sous séquestre; c'est la misère pour tous les tenanciers. Le propriétaire meurt; ses biens sont vendus, les tenanciers se voient enlever le capital qu'ils avaient confié au sol, et le *rack-rent* achève de les réduire à l'indigence. Le propriétaire s'absente, il voyage à l'étranger : la rente cesse d'être consommée sur place, tout le petit commerce local souffre, et le fruit du travail de l'Irlandais se dépense en Italie, en Orient, dans l'Inde; mais voici un propriétaire qui n'est plus un joueur, un absent, c'est un homme sérieux, il a étudié l'économie politique, il veut améliorer son domaine et par suite la situation de l'Irlande. Le climat convient aux herbages, non aux céréales. Le but à atteindre, c'est le produit net, c'est de diminuer les frais de production et l'emploi des bras; la supériorité de l'agriculture tient à cela. Donc il faut mettre le domaine en pâturages. Les chaumières sont abattues, la population expulsée meurt de faim ou part pour l'Amérique, et de magnifiques troupeaux de « south-down » et de « Durham » prennent la place qu'occupaient depuis un temps immémorial ces enfans des tribus gaéliques. Ainsi les plaisirs, les folies, les voyages, les erreurs économiques ou même les bonnes intentions d'un individu décident du sort de tous ses tenanciers.

En France, le paysan qui possède un petit bien sera misérable, s'il est paresseux ou stupide; mais il aura quelque aisance, s'il cultive bien, et en tout cas nul ne peut le chasser du sol de la patrie, auquel il tient par les profondes racines de la propriété. En Irlande, le cultivateur est à la merci d'un maître, et il peut être d'autant plus malheureux qu'il a plus amélioré la terre. Singulier contraste : les constitutions modernes prennent les plus ingénieuses précautions pour limiter le pouvoir royal; M. Bagehot vient de nous montrer de la façon la plus piquante et la plus juste à quoi il est aujourd'hui réduit en Angleterre, et dans ce même pays quelques hommes peuvent enlever arbitrairement, sans discussion, sans responsabilité, à tout un peuple, non pas le droit de voter, de parler ou d'écrire, mais les moyens même d'exister par son travail, lui enlever la patrie, la vie même! Un despote d'Asie a le pouvoir d'exiler, de tuer ses sujets; mais, s'il le fait injustement, il viole un droit : il aura peut-être des remords, et l'opinion sera contre lui. Le *landlord* irlandais par l'éviction tuera ou exilera ses tenanciers, et il ne fera qu'exercer un droit incontesté, et il croira avoir été utile à son pays. Le lecteur commence-t-il à comprendre ce que signifient ces mots : *insecurity of tenure?*

II.

Quand on parcourt l'Irlande, on trouve la marque du bon et du mauvais propriétaire écrite sur la surface du pays. L'île n'offre plus cet aspect uniforme de désolation qui affligeait le voyageur il y a trente ans. Depuis lors de grands efforts ont été faits de divers côtés pour améliorer la culture. Plusieurs *landlords* ont exécuté des travaux à leurs frais, d'autres ont donné des *leases* aux tenanciers pour les engager à mettre leurs fermes en bon état. Il s'ensuit qu'à côté de landes désolées et de villages aussi misérables qu'autrefois on rencontre des domaines admirables, peuplés de cultivateurs heureux. Dans le comté de Waterford, lord Bessborough possède un domaine de 20,000 acres. Ce domaine était autrefois affligé de la double plaie des *middlemen* et du prolétariat rural. Quand vint la famine, le lord nourrit ces malheureux, mais il en profita pour mieux constituer les petites fermes sans renvoyer personne. A ses frais, il remplaça les huttes de boue par de bons bâtimens; il traça des routes, draina, procura du travail à la population. Chaque année, il dépense encore des sommes considérables en améliorations; puis il loue à un prix modéré. La communauté prospère, paie régulièrement la rente, et nul ne se plaint. Dans le comté de Cork, aux bords de la rivière Bandon, s'étend une charmante vallée. De bons bâtimens d'exploitation s'élèvent au milieu de campagnes parfaitement cultivées. Le bétail est bien entretenu, les cultivateurs, honnêtement vêtus, paraissent heureux. D'où vient cette prospérité? C'est que l'*estate* appartient au duc de Devonshire, qui a donné de la sécurité à ses fermiers. Pour les mêmes raisons, les domaines des lords Derby, Portsmouth, Landsdowne et de bien d'autres présentent un aspect aussi satisfaisant. Puis à côté voici la bruyère : des eaux y croupissent faute d'un fossé pour en faciliter l'écoulement. Par endroits, des pierres les recouvrent, nul ne se donne la peine de les enlever. Parmi les genêts et les ronces gisent les tristes ruines des cabanes abandonnées. Dans un pli de terrain, quelques femmes en haillons bêchent un champ de pommes de terre. L'aspect de la misère humaine attriste encore ce mélancolique paysage. D'où vient cette désolation? De ce que le maître de ces vastes espaces déserts est ruiné, indifférent ou avide. Le cocher qui conduisait M. O'Connor Morris, à qui j'emprunte ces détails, lui disait : « Où vous voyez de l'aisance, il y a un bail; où il y a de la misère, c'est que le *landlord* en refuse. » Sur le continent, l'état de la culture présente ordinairement dans tout un canton les mêmes caractères, qui dépendent de la nature du sol ou de l'habileté du cultivateur. En Irlande, vous trouvez les

plus frappans contrastes, parce que tout dépend de la bonne volonté du propriétaire.

Ce qui est plus affligeant encore, c'est que ces propriétaires, tout-puissans pour le mal, sont arrêtés, dans le bien qu'ils voudraient faire, par les lois rigoureuses des majorats et des substitutions (*entails*). La plupart d'entre eux ne sont qu'usufruitiers, le domaine étant substitué en faveur de leurs enfans nés ou à naître. Il leur est ainsi interdit d'accorder de longs baux, et toute stipulation contraire aux règles de la substitution est nulle. Une détestable législation fait donc que personne n'a ni raison suffisante ni liberté absolue de faire pour cette malheureuse terre d'Irlande ce qu'exigerait une bonne exploitation. M. Leslie cite quelques exemples de l'effet des *entails* qui sont concluans sur ce point. Un locataire avait un long bail; il en profite pour faire des plantations. Au bout de quarante ans, il apprend que ces arbres, plantés, soignés par lui, ne peuvent lui appartenir, et qu'il est soumis à de forts dommages et intérêts, s'il en coupe seulement une branche. Le propriétaire sent l'injustice du cas, il n'en veut pas profiter; mais que faire? La loi est formelle, les conditions de l'*entail* sont rigoureuses, et nul ne peut les changer. Autre exemple. Un industriel s'adresse à un propriétaire pour obtenir 50 acres avec un *lease* à long terme qui lui permette d'y bâtir une manufacture, un village d'ouvriers et sa propre résidence. C'eût été un bienfait pour tout le pays et une plus-value énorme pour le domaine. Le propriétaire consent, mais l'avocat de l'industriel l'avertit que le *landlord* est lié par les conditions du majorat, qui n'autorisent point de baux dépassant trente et un ans, et qui stipulent le paiement de la rente à sa pleine valeur. Ces restrictions rendaient l'opération impossible : il y fallut renoncer, au grand regret du propriétaire. Le pays resta pauvre comme auparavant. On voit clairement ici comment ces lois féodales entravent le développement de l'industrie moderne et stérilisent le pays. Voici un fait qui montre à quelles iniquités elles donnent lieu. Je cite M. Morris O'Connor. La baronnie de Geashill est un magnifique *estate* d'environ 30,000 acres. Lord Digby, à qui le domaine appartenait, était généreux et insouciant. A la fin du siècle dernier, il accorda des *leases* pour un très long terme à cent vingt familles de tenanciers. Pendant deux générations successives, ces tenanciers travaillèrent sans relâche, construisirent les bâtimens, drainèrent, mirent enfin tout le bien en valeur. A la mort de lord Digby, en 1856, on s'aperçut que ces baux étaient nuls, que les tenanciers n'avaient aucun droit, que tout ce qu'ils avaient créé appartenait à l'héritier du domaine substitué. Voilà donc les cent vingt familles complétement ruinées. Tout le pays fut en rumeur,

et protesta. Heureusement un homme de bien qui a fait un très curieux livre sur l'Irlande, *Realities of irish life*, M. S. Trench, intervint. Il était administrateur de la baronnie, il reconnaissait l'iniquité de la spoliation légale; il s'adressa aux exécuteurs testamentaires de lord Digby, qui accordèrent aux fermiers une indemnité de 765,000 francs, quoique strictement ceux-ci n'eussent pas un *farthing* à réclamer. Remarquez que lord Digby avait ignoré qu'il excédait ses pouvoirs, et que ses locataires n'avaient aucun moyen de le savoir parce qu'ils ne pouvaient forcer leur maître à produire ses titres. Ce cas, pris entre mille, ne prouve-t-il pas une fois de plus qu'en Angleterre les hommes valent mieux que les lois? Existe-t-il des pays où la propriété foncière soit enlacée de restrictions aussi absurdes, où les propriétaires viennent aussi généreusement au secours de leurs locataires sans y être tenus à aucun titre?

Je viens de montrer que « l'insécurité de la tenure, » cause principale des maux dont souffre l'Irlande, résulte non-seulement de la mauvaise volonté des propriétaires qui ne veulent pas accorder de bail, mais souvent aussi des mauvaises lois qui leur interdisent d'en donner. A cela, les Anglais répondent que les lois en Irlande sont exactement les mêmes qu'en Angleterre, et qu'elles n'ont pas empêché dans ce dernier pays l'agriculture, le commerce et l'industrie d'atteindre un degré de prospérité inconnu ailleurs; mais d'abord les lois anglaises, même en Angleterre, ont eu de très funestes effets, comme l'a démontré récemment encore M. Leslie, et comme nous le ferons voir. En second lieu, ainsi que l'a dit M. Gladstone, tout étant différent dans les deux pays, les mêmes lois doivent produire des résultats complétement opposés. En Irlande, tout rappelle encore les conquêtes et les confiscations : il y a en présence une poignée de vainqueurs, les propriétaires, et un peuple de vaincus, les cultivateurs; en Angleterre, rien de semblable n'existe. En Irlande, maîtres et tenanciers n'appartiennent pas à la même communion, les uns étant généralement protestans, et les autres, sauf dans l'Ulster, catholiques; en Angleterre, seigneurs et tenanciers professent le même culte. En Irlande, depuis trois siècles, le propriétaire est souvent un absent qui n'a rien fait pour améliorer le sol, et qui en dépensant la rente a contribué à l'appauvrir; en Angleterre, le *landlord*, résidant dans ses domaines, les a embellis, enrichis, mis en valeur, et a presque toujours entretenu d'excellens rapports personnels avec ses locataires. En Irlande, la loi n'a reconnu aux fermiers aucun droit à recevoir une indemnité pour le capital qu'ils ont incorporé au sol, et comme en général ils ont été obligés de le faire afin de pouvoir cultiver, les cas de spoliation ne sont pas rares; en Angleterre, le fermier n'a pas été d'ordinaire

forcé à faire ces dépenses, et il a été protégé par les coutumes locales, par les usages ou par l'opinion. Depuis cinquante ans en Irlande, les propriétaires n'aiment point à donner de baux, tandis qu'en Écosse ils forment la règle, et qu'en Angleterre, là où il n'y en a point, les relations entre le *landlord* et ses tenanciers sont telles qu'un bail est superflu. Enfin en Angleterre, faire de la location de la terre l'objet d'un contrat librement débattu paraît très naturel; en Irlande, il en est autrement. Soit que l'Irlandais se rappelle que le sol lui a jadis appartenu et que l'étranger le lui a ravi par la violence, soit qu'il ait conservé un vague, mais persistant souvenir du temps où, la terre étant la propriété commune de la tribu, chaque famille y avait sa part, un fait est certain, c'est qu'il lui faut un lopin de terre à cultiver, et qu'à ses yeux celui qui féconde le sol de ses sueurs y a un droit bien plus sacré que celui qui en touche la rente. Il s'ensuit que ce qui sera considéré par l'Anglais comme l'exercice le plus naturel du droit de propriété paraîtra à l'Irlandais une spoliation inique, un crime, qu'à défaut des lois la vengeance des opprimés saura bien atteindre et punir. On comprend maintenant comment la même législation qui en Angleterre n'a jusqu'à présent amené aucun dissentiment entre propriétaires et fermiers a produit en Irlande, entre ces deux classes, une mésintelligence et parfois une hostilité fécondes en troubles et en crimes.

Pour être juste, il faut ajouter que, dans la déplorable situation de l'Irlande, une part de responsabilité incombe aussi aux cultivateurs. On peut leur reprocher trois fautes graves : un mauvais système de culture, l'abus des sous-locations et les attentats agraires.

Examinons rapidement ces trois points. Comme nous l'avons déjà dit, l'Irlande, sous le rapport de la culture, présente les plus grands contrastes. En général l'Ulster, peuplé par des Anglais et des Écossais, et où le fermier trouve dans le *tenant-right* une garantie spéciale, est bien cultivé. Dans les autres provinces, certains domaines le sont également; mais le mode de culture habituel épuisait la terre, produisait peu et ne procurait guère d'emploi aux bras innoccupés. La rotation ordinaire était celle-ci : pommes de terre sur fumure suivies de froment, puis avoine et orge jusqu'à épuisement complet du sol, auquel un repos même très long ne pouvait plus rendre sa fertilité première. — La plus grande partie de l'Irlande est et restera longtemps encore appauvrie par suite de ces détestables procédés agricoles. Dans un article que contient le volume du *Cobden-Club*, le juge Longfield a très bien décrit le triste spectacle qu'offre une petite ferme irlandaise. Un coin de terre porte une récolte misérable et empoisonnée de mauvaises herbes; le reste est abandonné, couvert de ronces et de genêts. Entre le moment où l'on

plante les pommes de terre et celui où on les recueille, le cultivateur est livré à l'oisiveté. Il a la terre, il a des bras, mais il ne sait pas les employer ni tirer parti de sa ferme. Ce n'est point précisément paresse, car si on lui offre du travail, même à 75 centimes par jour, il acceptera; c'est pure ignorance. Il suit la routine, il fait comme font les autres; il n'a aucune tradition ni aucune connaissance des bonnes méthodes. Il croupit dans la misère la plus abjecte, tandis qu'il pourrait arriver à une certaine aisance et transformer le pays en un jardin. Rien ne l'empêche d'imiter le petit cultivateur des Flandres, qui à force de soins intelligens est parvenu à donner au sable rebelle qu'il occupe une valeur de 4,000 francs l'hectare, à obtenir de cet hectare du colza, du lin, du houblon, de la chicorée, valant de 800 francs à 1,600 francs. Les conditions de la location sont bien plus dures en Flandre qu'en Irlande; mais les Flamands ont d'excellentes traditions agricoles qui remontent au moyen âge, à une époque où l'instruction et le bien-être étaient très répandus. Puis les nombreux propriétaires, disséminés dans tous les villages, se font un point d'honneur de mettre les fermes qu'ils exploitent ou qu'ils louent en bon état d'entretien. Ils servent de modèle, ils donnent le ton; chacun par amour-propre s'efforce de les imiter. La petite propriété aux mains des paysans exerce ainsi sa bonne influence, même sur ceux qui n'en possèdent point. C'est un sentiment naturel à l'homme des champs que le désir d'avoir à soi la terre qu'il féconde de son travail. Sur le continent, il peut espérer satisfaire un jour ce désir par des prodiges d'économie et de bonne administration; cet espoir le soutient et le stimule sans cesse. En Irlande, la propriété est interdite aux cultivateurs par une double barrière. D'abord le droit d'aînesse et les substitutions conservent les domaines dans les grandes familles; en second lieu, par suite de l'obscurité des titres et des complications légales, l'acquisition d'un bien-fonds est accompagnée de tant de dangers, qu'il faut une étude préliminaire faite par un bon légiste avant de s'y risquer. Les frais que cette enquête exige sont trop considérables pour qu'on puisse songer à acheter une petite propriété. Le paysan irlandais n'a donc aucun espoir qui le pousse à mieux faire, aucun avenir, aucun exemple à suivre. Il continue à végéter, ignorant et pauvre, au milieu de ses pareils, non moins ignorans et pauvres que lui. La misérable culture de l'Irlande est en grande partie le résultat de la grande propriété féodale.

Un autre fléau spécial à ce pays, « l'absentéisme, » y a aussi contribué. A la suite de l'économiste Macculloch, on a nié les maux causés par l'absentéisme en disant : « Qu'importe où la rente se dépense? Les théoriciens de la balance du commerce y voyaient un

mal parce que cela entraînait, croyaient-ils, l'exportation du numéraire; mais cette idée est absurde. » Le mal est très réel néanmoins et tout autre. En premier lieu, il est évident que, si le paysan irlandais était propriétaire de la terre comme l'est le paysan français, c'est lui qui consommerait les denrées qu'il est aujourd'hui forcé de vendre pour acquitter la rente. Ensuite l'absence du propriétaire enlève au pays la jouissance du produit net, empêche la formation d'une classe moyenne, et arrête le progrès de la civilisation. Comme le fait remarquer M. Leslie, dans tout le sud-ouest de l'île, il n'y a pas une seule ville importante, et les bourgs qu'on y rencontre végètent ou déclinent; même un village riche et prospère est chose si rare que, si le voyageur en aperçoit un, il cesse de se croire en Irlande. Au lieu d'un marquis mangeant ses 500,000 fr. de rente à Paris, supposez, ajoute-t-il, cent propriétaires dépensant leur revenu sur leur domaine, et songez aux conséquences de ce changement. M. Longfield énumère très exactement tous les avantages qui résultent de la résidence du propriétaire. Il veut arriver facilement chez lui et recevoir régulièrement sa correspondance; il fera en sorte, par son influence et son argent, qu'il s'établisse de bonnes routes et un service régulier de la poste. Voilà le canton sorti de son isolement et relié au reste du monde. Il fait venir de bons instrumens aratoires; ils sont imités et se répandent dans les environs. Pour les entretenir, il faut un charron habile; les autres besoins du château nécessitent l'établissement de quelques artisans, de quelques boutiques où les habitans vont aussi s'approvisionner. Le village se développe, l'aisance s'y montre; un genre de vie supérieur à la sordide indigence apparaît, et le cultivateur comprend qu'il y peut atteindre; les bons procédés dont il voit sous ses yeux les heureux résultats lui inspirent bientôt l'envie de les adopter, et ils se répandent ainsi de proche en proche. Les animaux de race perfectionnée que le seigneur a fait venir améliorent ceux du pays. Au bout d'un certain temps, l'agriculture est transformée. L'exemple de quelques petits propriétaires-cultivateurs disposés à entrer dans les voies nouvelles serait plus efficace encore que celui du grand seigneur, parce que le paysan imitera plus volontiers ce que fera l'un de ses pareils que les innovations d'un homme riche qui peut dépenser sans compter.

Le second mal que nous avons signalé, c'est la sous-location indéfinie engendrant le prolétariat rural. Ceci est encore un mal spécial à l'Irlande. Autrefois les sous-locations se faisaient par les *middlemen*, qui en profitaient aux dépens du propriétaire. Depuis la ruine et la suppression des *middlemen*, les sous-locations ont continué par le fait des fermiers eux-mêmes. Comme ils ne connais-

sent pas d'autre occupation que la culture de la terre, ils croient devoir abandonner une partie de leur ferme à chacun de leurs enfans. Quand un fils se marie, on ajoute une chambre à la maison paternelle, ou bien il se construit une hutte sur la parcelle que le père lui cède. A la génération suivante, la subdivision continue. La terre se morcèle ainsi de plus en plus, et les cultivateurs deviennent de plus en plus pauvres. Où il y avait d'abord une ferme d'une étendue convenable et un fermier pouvant vivre à l'aise, on trouve, au bout d'un certain temps, le sol découpé en parcelles si petites qu'il est impossible de les labourer, un amas de huttes hideuses et un troupeau de malheureux plongés dans la dernière misère. Rien n'est plus frappant que les extraits de l'enquête de la *Devon-commission* reproduits dans le livre de lord Dufferin. Un fermier, dit M. Robert d'Arcy, a une bonne habitation, des étables, une grange et 20 acres de terre. Un de ses fils se marie; il le loge dans la grange. Des enfans naissent, on ouvre une cheminée dans cette grange, et voilà une nouvelle demeure. Une fille se marie à son tour, le gendre vient demeurer dans la ferme; on se dispute, il faut se séparer; on lui construit une chaumière un peu plus loin, et rien ne les arrête jusqu'à ce que cette bonne ferme soit convertie en un foyer d'indigence abjecte. Les longs baux ont été funestes, dit M. King O'Hara, car sur mon domaine ils ont conduit à la plus désastreuse subdivision. En 1784 une ferme de 208 acres est louée très bon marché, 5 shillings l'acre, à un fermier. Il la divise entre ses trois fils; ceux-ci la subdivisent en six portions, et aujourd'hui vingt-six familles y vivent. Une autre ferme de 78 acres est maintenant divisée entre seize familles. Ce qui amène un morcellement qu'on ne peut imaginer, c'est qu'à chaque partage chacun veut avoir une part dans chaque champ, afin de ne pas être moins bien loti que les autres. Le livre de lord Dufferin contient une carte qui montre bien cette effroyable subdivision. On y voit une terre de 205 acres, louée primitivement à 2 fermiers, divisée maintenant entre 29 cultivateurs et en 422 lots disséminés dans toutes les directions. Le morcellement tant reproché par les Anglais au code civil français n'est rien en comparaison de ceci, car, comme il se fait entre propriétaires, il n'a point pour effet de répandre le prolétariat et le paupérisme dans les campagnes.

La subdivision en Irlande a plusieurs causes. Il faut d'abord reconnaître que ce vœu des familles de rester groupées et d'exploiter ensemble la terre sur laquelle elles sont assises n'a rien que de très naturel. Toutes les tribus primitives ont fait ainsi. Les coutumes des différentes branches de la race âryenne faisaient droit à ce vœu en attribuant à chaque groupe un certain territoire, propriété commune répartie entre les familles en proportion de leurs besoins. Ce

mode de posséder le sol, qui a régné autrefois chez les Germains et chez les Latins, est encore en vigueur aujourd'hui chez les Slaves. Il a existé en Irlande jusqu'au moment de la conquête par les Anglais. Le *rundale*, espèce de tenure en commun, en est encore une trace. La propension presque irrésistible des Irlandais à la subdivision du sol vient donc de la tradition du régime patriarcal et aussi de l'instinct naturel qui a partout donné naissance à ce régime.

Dans les pays où le fermier est habitué à vivre dans une bonne habitation, où un grand capital a été incorporé au sol, le retour à la communauté primitive est entravé par les dépenses qu'exigerait l'établissement des familles nouvelles; mais en Irlande cet obstacle n'existe pas. La terre est presque à l'état originel. Comme il n'y a ni bonne habitation ni étables convenables sur la ferme, le fils se contente d'une hutte de boue; il y sera aussi bien que chez son père. Il y vivra misérablement sans doute, mais il ne soupçonne pas d'autre manière de subsister. D'ailleurs il est ignorant, il ne connaît pas d'autre métier que celui de manier la bêche et de planter des pommes de terre. Que deviendrait-il, si son père ne lui concédait pas une ou deux acres pour en tirer de quoi ne pas mourir de faim? La subdivision a donc pour cause un instinct naturel d'abord, puis surtout la pauvreté, l'ignorance et les mauvaises pratiques agricoles, et tout cela provient de ce que la propriété n'a pas été constituée conformément aux lois naturelles. Y a-t-il quelque grand vice dans l'organisation sociale, il en résulte toujours une série de maux qui s'engendrent les uns les autres.

Anciennement les propriétaires toléraient la subdivision de leurs fermes. Pourvu qu'ils touchassent la rente, le reste leur importait peu; mais depuis qu'ils voient que la misère de l'Irlande menace leurs droits, ils s'efforcent de s'opposer à cette funeste coutume; seulement cela est difficile. C'est en vain qu'ils insèrent dans les baux une défense expresse de sous-louer; ils ont de la peine à constater le fait. Un père ne peut-il recevoir chez lui la femme de son fils? Puis il élèvera une petite grange, une étable à porc; la nouvelle famille s'y logera; il n'y a pas sous-location, dira-t-il (1).

(1) Voici des exemples empruntés au livre de lord Dufferin, qui montrent que la fureur de la sous-location n'est pas limitée aux classes inférieures et combien il est difficile de la prouver. M. Thomas Ward loue une terre à un prêtre catholique, celui-ci en sous-loue une partie à son frère et une autre partie à sa sœur, qui y ouvre un cabaret. M. Ward demande au tribunal la résiliation du bail pour violation de l'une des clauses expresses du contrat. Le curé soutient que son frère n'est que son agent, et qu'il a reçu sa sœur chez lui par commisération. — M. le capitaine Bolton, agent de lord Stanley, loue une ferme avec défense de sous-louer. Bientôt il y trouve un second cultivateur installé. Il en appelle au tribunal; le locataire soutient qu'il a pris un ouvrier à ses gages, et qu'il a le droit de le loger. Débats, appels. M. Bolton gagne le procès, mais les frais montent à 5,500 fr. Le loyer ne comportait que 325 fr.

Enfin le seul moyen de contrainte est l'éviction; mais, si le propriétaire y a recours, on l'accuse d'inhumanité : il est menacé, assassiné. Lord Dufferin prétend que rien n'aurait pu mettre obstacle au fléau de la sous-location. Je crois que c'est une erreur. Partout où la terre est bien cultivée, où il y a de bons bâtimens d'exploitation et quelque aisance, le cultivateur respecte la terre. Il ne consent pas à la déshonorer en y élevant des huttes sordides. Il ne veut pas se jeter dans la misère, se dégrader, perdre caste. Se produit-il rien de pareil à ce que l'on voit en Irlande dans les pays où les paysans sont propriétaires, comme en Suisse, en Norvége, ni même dans ceux où ils ont un bail héréditaire, comme en Groningue et en Portugal? Si les propriétaires irlandais avaient construit sur leurs terres de bons bâtimens d'exploitation, imposé un système de culture rationnel et interdit en même temps la sous-location, celle-ci n'aurait pas tardé à disparaître, et jamais elle ne serait née, si les paysans avaient été propriétaires eux-mêmes. Déjà depuis que la culture s'améliore, que l'aisance est plus grande et que plusieurs propriétaires font ce qu'ils auraient dû faire autrefois, cette coutume, qui était presque universelle, devient beaucoup plus rare. Il est certain qu'elle doit être à tout prix extirpée, sinon le progrès de l'agriculture et du bien-être est impossible. Le meilleur moyen d'y mettre fin est non d'armer la loi de rigueurs nouvelles, mais de faire en sorte que le tenancier ait un intérêt permanent à maintenir la terre dans un haut degré de fertilité.

Les crimes agraires, dont il nous reste à parler, sont la conséquence déplorable de la lutte sociale qui a éclaté entre ceux qui possèdent la terre et ceux qui l'exploitent. Le propriétaire réclame un fermage trop élevé ou expulse une famille de la ferme qu'elle occupait : aux yeux des paysans irlandais, c'est une spoliation, un abus de pouvoir, un vol. Le propriétaire est coupable, il doit être puni. Les lois faites par des étrangers, en haine de l'Irlandais, ne l'atteignent pas; la vengeance populaire, expression de la justice naturelle, doit le frapper. L'assassinat est considéré comme un acte de répression légitime et de dévoûment patriotique. Le nombre de ceux qui commettent le crime n'est peut-être pas grand, mais presque tous l'approuvent ou l'excusent, et nul ne consent à déposer d'un fait qui pourrait faire découvrir l'auteur d'un attentat. Ce qui est plus grave encore que les crimes mêmes, c'est l'esprit des populations qui en est complice. Comme l'a dit l'économiste Senior, « il y a deux codes en Irlande : l'un édicté par le parlement et appliqué par les magistrats, l'autre formulé par les tenanciers et imposé par les assassins. » Un pays est dans une bien triste situation quand la loi, qui doit être respectée comme la suprême expression

de la justice, est détestée, condamnée comme un instrument d'oppression et d'iniquité.

Les crimes agraires ont commencé vers la fin du siècle dernier. En 1760, ceux qui se faisaient les exécuteurs des vengeances populaires s'appelaient *whiteboys;* ils prennent le nom de *steelboys* en 1772, de *rightboys* en 1785, puis ceux de *whitefeet*, de *blackfeet* et de *ribbonmen.* Ce dernier nom est encore celui qui est le plus en usage aujourd'hui. Il ne faut pas confondre les *ribbonmen* avec les fenians. Le but des premiers est de défendre ce qu'ils considèrent comme le droit des tenanciers; le but des seconds est plutôt l'établissement d'une république irlandaise et la guerre à l'Angleterre. Les *ribbonmen* ne s'inquiètent pas de savoir si celui qu'ils vont frapper est Anglais ou Irlandais, protestant ou catholique : s'il a lésé les droits de ceux qui occupent la terre, il mérite la mort. Ils frappent non-seulement le propriétaire qui exige une rente trop élevée, mais le fermier qui consent à la payer. Récemment à Athlone un avis est affiché sur la porte de l'église catholique, portant que celui des locataires de M. Cook qui paiera plus de 30 shillings l'acre n'a qu'à ordonner son cercueil. — Un paysan nommé Crawford est frappé d'un coup de fusil chargé de chevrotines qui atteignent également sa femme et son enfant. Lui-même n'a fait tort à personne; mais son père a fait exécuter certaines évictions, cela suffit. — Une veuve, mistress Jackson, loue une petite ferme à une autre veuve qui jouit d'une certaine aisance. Le bail expiré, elle désire rentrer en jouissance de son bien pour l'occuper elle-même : trois hommes masqués lui tirent un coup de pistolet en pleine figure. — Dans le comté de Westmeath, le capitaine Rowland Torleton renvoie un de ses bergers : il est assassiné en plein jour, au moment où il visitait un champ dans lequel des ouvriers travaillaient; jamais on n'a pu découvrir le coupable. — Aux environs de Mullingar, miss Tottenham s'efforce d'améliorer la situation de ses tenanciers : elle leur bâtit d'excellentes maisons, qu'elle loue bon marché; mais son receveur déplaît, on la menace de mort si elle ne le renvoie. — Un autre propriétaire dans le Westmeath fait valoir lui-même deux de ses fermes : dans l'une, il convertit en pâturage une partie de terre arable; on tire sur lui parce que de cette façon il diminue l'emploi des bras. — Ailleurs on intime à un fermier que, s'il ne veut pas recevoir un coup de fusil, il ait à louer une certaine prairie à des gens du village qui manquent de place pour planter leurs pommes de terre. — Ces menaces et ces attentats ressemblent beaucoup à ceux dont se rendaient coupables les ouvriers de Sheffield pour maintenir ou élever le taux des salaires. Dans beaucoup de localités, le but que poursuivent les auteurs de ces crimes est atteint. Les proprié-

taires n'osent plus renvoyer ni les ouvriers qu'ils emploient ni les tenanciers qui occupent leurs terres (1). D'un autre côté, ceux qui le peuvent renoncent à tout travail d'amélioration, quittent l'Irlande et l'abandonnent à son incurable misère. C'est comme une malédiction attachée à ce malheureux pays; une situation mauvaise engendre le crime, et le crime éloigne tout ce qui pourrait améliorer la situation.

III.

De tout ce qui précède, le lecteur conclura, j'imagine, que la cause première des maux de l'Irlande réside dans la mauvaise organisation de la propriété foncière. Le sol appartenait à de grands propriétaires étrangers qui ont arrêté le développement économique du pays, non par leurs exigences et leur inhumanité, comme on l'a prétendu, mais par leur insouciance et leur absence. Au lieu de mettre la terre en bon état de culture, comme le commandaient et leur intérêt et leur devoir, ils ont laissé ce soin aux locataires, qui, pauvres et ignorans, s'en sont très mal acquittés. De là est résulté le manque d'installations agricoles convenables, la mauvaise culture, la misère abjecte, la subdivision de la terre, l'excès de population, et quand, pour mettre un terme à cet enchaînement de maux, on a eu recours aux évictions, les crimes agraires sont venus jeter le trouble et l'épouvante dans le pays et mettre en fuite le capital. Cependant beaucoup d'Anglais ne peuvent admettre que des lois qu'ils sont habitués à considérer comme la source de la grandeur de leur pays aient pu produire de si funestes effets en Irlande. Ils les attribuent à l'influence de la race, de la religion catholique ou des règlemens anciens qui ont anéanti le commerce et l'industrie. Voyons si en effet ces influences fâcheuses ont aggravé la situation produite par la mauvaise organisation de la société.

Les libéraux anglais, à l'exemple de M. Mill, ne sont guère disposés aujourd'hui à chercher l'explication des phénomènes sociaux

(1) Voici un exemple qui fera comprendre la situation faite aux propriétaires. M. d'Arcy Irvine, d'Irvinestown dans le comté d'Armanagh, veut faire quelques changemens dans sa propriété. Il est aimé par tous ses tenanciers. Il reçoit néanmoins la lettre suivante : « Monsieur, si vous mettez à exécution vos projets d'éviction, contemplez votre sort : le cercueil est prêt, le fusil est chargé, et celui qui doit le diriger contre vous est désigné. Ceci est un dernier avertissement. Si vous ne voulez pas aller au diable, votre maître, renoncez à vos projets. Sinon ceci (ici le dessin d'un fusil) et ceci (dessin d'un homme) vous enverra dans votre résidence (dessin d'un cercueil), — signé : l'un des 20,000 qui ne font point partie des *Rory of the hills.* » M. d'Arcy ne recula point. Doué d'une grande énergie, il mit son château en état de défense, et ne sortit plus qu'armé d'une carabine et d'un revolver; mais les provocations continuelles l'ont mis dans un tel état d'irritation qu'on craint pour sa vie.

dans les diversités des races, et M. Huxley a démontré d'ailleurs que dans l'ouest de l'Irlande il y a plus de sang saxon que dans l'est de l'Angleterre. N'est-il pas certain néanmoins que les hommes ne sont pas tous semblables, que certaines qualités, se transmettant héréditairement, forment des variétés très distinctes? La plupart des nations européennes n'ont-elles pas un caractère national très marqué? N'y a-t-il point de races que leurs traits font aussitôt reconnaître, et n'en doit-il pas être des aptitudes psychiques comme des caractères physiques? Que cela vienne uniquement du sang ou d'autres causes, comme la tradition ou les habitudes, est-il contestable que l'Irlandais, qui a beaucoup d'imagination et d'intelligence, manque souvent de prévoyance, et qu'il est plus avide de plaisirs, moins assidu au travail que l'Anglais? Un exemple emprunté à l'Irlande nous montrera l'influence qu'exerce la race. Dans les baronnies de Bargy et de Forth, non loin de Wexford, on rencontre de petites fermes aussi admirablement tenues que celles de la Hollande. Les maisons sont parfaitement blanchies, l'intérieur en est d'une propreté exquise. Les vieux meubles reluisent, les armoires sont pleines de linge blanc, les champs sont cultivés comme des jardins. Quelques familles sont très pauvres, mais elles luttent contre la misère, que rien ne trahit extérieurement; on se croirait transporté en Flandre : en effet, ce district a été peuplé au moyen âge par une colonie de Flamands, et le patois qu'on y parle trahit encore aujourd'hui une origine étrangère. Il ne faut donc point nier l'influence de la race, mais on aurait tort aussi de la considérer comme invincible. Il suffit de bonnes institutions pour tout corriger. Les peuples du midi sont certainement plus insoucians, moins portés au travail que ceux du nord. Dans les régions où, comme en Irlande, on trouve de grandes propriétés aux mains d'une aristocratie absente, en Sicile, en Castille, en Estramadure, le pays est pauvre et mal cultivé. Là au contraire où le petit cultivateur possède la terre ou des garanties suffisantes pour l'avenir, le pays est transformé en jardin : voyez la Toscane, la haute Lombardie et les environs de Valence. L'Irlandais a de si détestables traditions d'incurie, de saleté et de mauvaise culture, qu'il ne se relèverait pas immédiatement de sa dégradation séculaire; néanmoins partout en Irlande où les propriétaires ont établi de bonnes fermes, les cultivateurs ont travaillé avec constance et ardeur.

Il paraît aussi difficile de nier que le culte professé par la grande majorité des Irlandais n'ait été un obstacle très réel à leurs progrès. Ce culte dans le monde entier s'est montré peu favorable au développement des lumières et de la richesse. Son empire reposant sur l'autorité et sur des pratiques extérieures, l'instruction ne lui est point nécessaire et lui peut nuire. Dans les pays catholiques,

l'ignorance est grande parce que le clergé n'a pas cru qu'il fût indispensable de la dissiper. Or c'est l'application des connaissances acquises par la science ou l'expérience qui rend le travail productif. Peut-on douter que l'Irlande serait bien plus prospère, si elle avait professé un culte plus favorable à la diffusion de l'instruction? L'île elle-même nous en fournit la preuve. L'Ulster est bien cultivé, riche, fécondé par l'industrie et le commerce; mais cette province a été colonisée par des presbytériens, cette espèce d'hommes énergiques dont l'esprit, quoique affaibli par les immigrations successives, fait encore aujourd'hui la force des États-Unis. Transportée dans toutes les zones, sous tous les climats, elle s'est montrée partout âpre au travail, persévérante jusqu'à l'héroïsme, supérieure à l'adversité, digne de la bonne fortune, digne de la liberté qu'elle a su fonder, pratiquer et défendre. Le clergé catholique veut obtenir maintenant la suppression des écoles laïques qui existent, et qu'il faudrait remplacer par des établissemens complétement dirigés par les prêtres. Ce serait un grand malheur pour l'Irlande et un grand danger pour l'Angleterre. Voyez le mal que Rome a fait aux pays complétement soumis à sa loi, à l'Espagne, à l'Italie, à l'Autriche. L'Irlande, devenue le foyer de ces idées d'intolérance dont on fait en ce moment des dogmes, se fermerait définitivement au progrès moderne, et deviendrait pour l'Angleterre une irréconciliable ennemie. Détruire le système d'enseignement dont on commence seulement à recueillir les fruits serait la plus regrettable faute qu'un homme d'état puisse commettre.

Lord Dufferin a très bien montré le tort qu'ont fait à l'Irlande les iniques règlemens par lesquels l'Angleterre est parvenue à entraver l'expansion de son commerce; mais je ne puis admettre que telle soit la cause de la situation actuelle. La plupart des Anglais croient que l'agriculture ne peut prospérer sans vendre ses produits aux grandes villes. Considérez cependant la Norvége : située au bout du monde, elle n'a presque point de villes, elle n'est peuplée que de paysans; mais ces paysans sont dans l'aisance parce qu'étant propriétaires de leurs terres, ils en consomment tous les produits. J'ai rencontré, dans les vallées les plus reculées des Alpes, des populations ne faisant presque aucun échange avec le reste de l'univers et jouissant néanmoins du plus grand bien-être. C'est que champs, pâturages alpestres, maisons et troupeaux, tout leur appartenait. Mieux vaut pour le cultivateur garder ses produits et les consommer lui-même que de les vendre, même très cher, à Londres ou à Paris, afin de pouvoir payer la rente. Supposez l'Irlande perdue au milieu de l'océan, mais occupée, comme la Norvége, par des paysans propriétaires : je réponds qu'elle serait plus riche, plus heureuse qu'au-

jourd'hui. En résumé, la race, le culte, les iniques règlemens commerciaux ont aggravé le mal; mais la constitution vicieuse de la propriété en est la cause première et principale. C'est l'alpha et l'oméga de la question.

Il est encore une coutume particulière à l'Irlande qu'il faut faire connaître pour qu'on puisse comprendre le *land-bill*, la loi agraire, que la chambre des communes vient de voter. Cette coutume, c'est le *tenant-right*, le droit du tenancier, qui est généralement en vigueur dans l'Ulster, et qui existe aussi dans certains domaines des autres provinces. Voici en quoi il consiste. Le propriétaire n'ayant pas exigé tout le fermage que la concurrence lui aurait fait obtenir, le fermier jouit d'une partie de la rente naturelle du sol, et cet avantage, il croit pouvoir le vendre. C'est comme une sorte de copropriété. Il est entendu qu'il ne peut être expulsé aussi longtemps qu'il paie exactement le loyer. Il n'est pas interdit au propriétaire d'augmenter le fermage; mais il ne peut le faire que dans la mesure où les bénéfices du fermier augmentent, de façon à ne pas diminuer la valeur du droit de celui-ci. En cas de vente du *tenant-right*, l'acquéreur doit être agréé par le propriétaire; mais celui-ci ne doit pas refuser son consentement sans de bons motifs. S'il lui est dû un arriéré sur le fermage, il peut le prélever sur le prix payé par l'acquéreur. Ce prix varie extrêmement; il dépend évidemment de la modération des exigences du propriétaire et de la part de la rente qu'il abandonne au locataire. Il s'élève parfois jusqu'à 500 francs l'acre. Moins le propriétaire est exigeant, plus le droit d'occuper sa ferme a de valeur. Dans ce que le fermier entrant paie, une partie représente le prix des améliorations effectuées; le reste est pour le *good-will*, pour la « bonne volonté » du fermier sortant qui permet à l'autre d'occuper sa place.

Le *tenant-right* de l'Ulster ressemble beaucoup à ces baux héréditaires qui, sous le nom de *beklem-regt* en Hollande, d'*aforamento* en Portugal, de *livello* en Italie, et sous une foule d'autres désignations, ont existé à peu près partout en Europe au moyen âge. Seulement ce qui est particulier à l'Irlande, c'est que la coutume n'a rien de défini ni de légal. Le propriétaire peut restreindre ou anéantir la valeur du *tenant-right* en augmentant peu à peu le fermage. C'est ce qui s'est fait dans ces dernières années, paraît-il. Beaucoup d'acheteurs de terres des *encumbered estates* l'ont supprimé radicalement. D'autres l'ont racheté aux locataires, afin de rentrer dans la pleine possession de leurs propriétés.

On n'est pas d'accord sur l'origine ni sur les effets du *tenant-right*. D'après M. Sharman Crawford, il provient de ce que les propriétaires ont accordé aux colons de l'Ulster une sorte de bail héré-

ditaire, à la condition qu'ils missent la terre en valeur. D'après lord Dufferin, le droit est né tout simplement de la générosité des *landlords,* qui n'ont jamais exigé le plus haut fermage que la concurrence leur permettait d'obtenir. La première explication me paraît la plus probable; elle peut invoquer en sa faveur la façon dont des droits semblables sont nés dans le reste de l'Europe. Lord Dufferin et beaucoup d'Anglais condamnent le *tenant-right.* Il entrave, dit-il, la libre disposition du sol, et il absorbe la plus grande partie des ressources du fermier entrant, lequel ferait beaucoup mieux de les consacrer, comme le fermier en Angleterre, à rendre la culture plus intensive par l'emploi d'un plus fort capital; mais l'expérience prouve les avantages du *tenant-right:* partout où il existe, la culture est mieux entendue qu'ailleurs. Ce fait ne s'observe pas seulement dans l'Ulster (1), où on pourrait l'expliquer par d'autres causes; il est aussi constaté dans les autres provinces. Un exemple très concluant est celui qu'offre l'*estate* de lord Portsmouth. Pendant que le domaine était administré par la *court of chancery,* le *tenant-right* y fut introduit. Il produisit d'excellens résultats, et le lord actuel, cité partout comme un maître modèle, loin de s'y opposer, en favorisa l'extension en accordant libéralement de très longs baux. Il s'en est suivi que le domaine est parfaitement cultivé, que les tenanciers sont heureux, et que le revenu a doublé. Il est difficile de condamner un système qui est aussi avantageux à tout le monde.

Le *tenant-right* favorise la bonne culture parce qu'il donne de la sécurité au tenancier, qui ne peut être expulsé sans compensation. Il est presque à moitié propriétaire, et il n'y a point de plus fort stimulant au travail que la propriété. Le fermier entrant, qui achète le *good will,* n'a plus, il est vrai, autant d'argent à mettre dans sa ferme; mais il paie un fermage moins élevé, et touche ainsi l'intérêt de son capital. Il est garanti en outre contre le *rack-rent,* contre la concurrence à outrance, et il peut ainsi améliorer la terre sans risquer de perdre ses améliorations ou d'en payer l'intérêt par l'augmentation du fermage. Celui qui achète le *tenant-right* est déjà un capitaliste; il est propriétaire, il en a les sentimens, la dignité; il échappe donc à cette abjecte misère, cause première de la subdivision des locations et de l'excès de la population. Le

(1) Dans l'Ulster, du temps d'Arthur Young, en 1779, le revenu foncier s'élevait à 990,000 livres sterling; en 1869, il était de 2,830,000. Dans le reste de l'Irlande, il montait en 1779 à 5 millions, et en 1869 à 9,200,000 livres sterling. De ces chiffres, il résulte que dans les comtés où le tenancier a le moins de sécurité et le *landlord* le plus de pouvoir, le revenu n'a que doublé, tandis qu'il a triplé dans la province où le tenancier avait le plus de sécurité et le *landlord* le moins de pouvoir. Voyez le discours de M. Gladstone du 15 février 1870.

tenant-right est un obstacle au morcellement et une garantie que le fermage sera exactement payé, attendu que le propriétaire peut prélever les arriérés sur la valeur du *good-will*. Tandis que la propriété pleine est inaccessible aux cultivateurs par les complications absurdes des lois anglaises, cette demi-propriété se transmet avec autant de facilité et de sécurité qu'un titre mobilier. En France, où l'acquisition de la propriété foncière est chose claire, simple, facile à tous, le *tenant-right* serait considéré comme un mode de tenure très imparfait. Au sein de la détestable constitution agraire qui existe dans le royaume-uni, il offre d'incontestables avantages, car il donne au cultivateur un droit réel sur la terre qu'il fait valoir. Qu'un pareil droit ait pu subsister sans être reconnu par les cours de justice, c'est une preuve nouvelle de la libéralité des *landlords* irlandais; mais que, pour établir quelque justice en faveur des locataires, il faille, comme va le faire le parlement, sanctionner un droit aussi mal défini, aussi sujet à des contestations de toute espèce, c'est une preuve évidente de la barbarie des lois qui régissent la propriété foncière en Angleterre.

Examinons maintenant les moyens proposés pour améliorer la situation et surtout ceux que renferme le *land-bill* voté récemment par la chambre des communes. O'Connell en 1843 demandait que les baux ne pussent jamais être de moins de vingt et un ans, et que le tenancier eût droit à recevoir la valeur des améliorations exécutées par lui; mais aujourd'hui les locataires irlandais ne se contentent pas de si peu : leur mot d'ordre est *fixity of tenure at fair rents*, ce qui signifie le droit d'occuper la terre en payant un fermage. Cette mesure équivaudrait à l'expropriation en masse des propriétaires irlandais, qui seraient transformés du coup en créanciers hypothécaires, dont le revenu serait déterminé par des experts publics. Il faut que le privilége ait rendu le droit des propriétaires bien impopulaire pour qu'un projet qui sur le continent serait considéré comme le rêve coupable de « partageux » en délire soit partout exposé dans les *meetings* et adopté par les esprits les plus distingués. M. Butt, ancien professeur d'économie politique à l'université de Dublin, dans un écrit très remarqué qui a pour titre *Land tenure in Ireland*, a réclamé qu'on affranchisse enfin les serfs irlandais en leur accordant un bail de soixante ans moyennant une rente à fixer par le tribunal. Sir John Gray demande le *tenant-right* pour tous les locataires, de façon qu'ils puissent garder leurs fermes tant qu'ils en paieront le fermage. M. Stuart Mill, dans un écrit récent, *Ireland and England*, se montre convaincu que le seul moyen de pacifier l'Irlande est de transformer d'un coup tous les locataires irlandais en propriétaires, sous la condition de payer aux propriétaires une rente convenable. Ces derniers auraient le droit de de-

mander à l'état qu'il leur assure un revenu égal inscrit au livre de la dette publique, plus une indemnité correspondante aux chances d'augmentation de valeur dont leurs terres sont susceptibles. Le professeur Thorold Rogers défend la même idée; mais il veut qu'en outre on frappe d'un triple *income-tax* le revenu laissé aux anciens propriétaires, de sorte qu'après les avoir expropriés on les mettrait à l'amende. Telles sont les mesures les plus généralement réclamées, et on ne peut se dissimuler qu'elles sont appuyées par tout le clergé et par la plupart de ceux qui peuvent se dire les organes des cultivateurs irlandais.

S'il était vrai que des mesures révolutionnaires fussent indispensables pour sauver l'Irlande des maux dont le privilége l'a jadis accablée, comme le croit M. Mill, je préférerais le procédé de la révolution française, qui, au prix d'une confiscation brutale, a du moins établi une situation nette et créé des propriétaires indépendans; mais, si l'état, pour indemniser les *landlords* expropriés, doit réclamer des fermiers le paiement de la rente, il deviendra l'objet unique de toutes les haines agraires. On se plaint de l'*absentéisme*; mais les expropriés seront tous des absens qui dépenseront au dehors le revenu net de toute l'Irlande. Aujourd'hui beaucoup de propriétaires consacrent une partie de la rente aux améliorations, et par leur présence et leur activité favorisent le progrès de l'agriculture et de la société. Ces influences disparaîtraient, et il resterait un pays grevé d'un énorme tribut au profit de l'aristocratie anglaise. « J'admets, a dit M. Gladstone à ce sujet, que le mal est si grand qu'il n'est point d'alternative qui ne soit préférable à l'état de choses actuel; seulement ce serait une bien triste extrémité, s'il fallait, pour améliorer le système agraire en Irlande, recourir à une révolution sociale, dont le principal effet serait de dispenser la richessse et la propriété de l'accomplissement de leurs devoirs et d'augmenter cette classe, malheureusement déjà trop nombreuse, d'oisifs qui ont de l'argent et rien de plus, et qui semblent n'avoir d'autre but dans la vie que de nous apprendre à multiplier nos besoins et à élever le niveau de notre luxe, quand nous n'avons pas encore découvert le secret ni même bien compris le problème des moyens à employer pour diminuer la misère dont nous sommes entourés. » Dans les pays où « la fixité de la tenure » s'introduit naturellement, comme cela a eu lieu dans les provinces septentrionales du Portugal et en Groningue dans les Pays-Bas, les faits prouvent qu'elle est favorable au bien-être des cultivateurs et au progrès de l'agriculture; mais, imposée brusquement en Irlande dans les conditions présentes, elle serait accompagnée des plus graves inconvéniens.

M. Leslie nous paraît avoir indiqué le véritable remède : il a vu,

en étudiant sur place l'économie rurale du continent, que, contrairement au préjugé anglais, la propriété aux mains des cultivateurs est la plus précieuse garantie de l'ordre social et la condition de l'aisance des classes rurales. Il démontre que la petite culture convient au climat, aux habitudes, aux traditions de l'Irlande. M. O'Connor Morris, qui n'apporte dans la constatation des faits aucun parti-pris systématique, note que généralement la grande culture réussit moins bien que la petite. Il faut créer en Irlande une classe de paysans propriétaires, a répété M. Bright dans tous ses discours, et il avait raison. Le *land-bill* contient des clauses qui répondent à ce vœu; mais c'est tout l'ensemble des lois relatives à la propriété foncière qu'il faudrait changer de fond en comble. On a tout fait pour la concentrer aux mains de quelques grandes familles; désormais il faudrait tout faire pour la répartir entre les mains du plus grand nombre.

Voyons enfin les clauses du *land-bill*. Il commence par donner force de loi à la coutume du *tenant-right* là où elle est en vigueur, dans l'Ulster et même dans les autres provinces. Un tribunal spécial, qui est établi pour mettre à exécution le *land-bill*, aura donc à examiner en quoi consiste la coutume sur tel bien donné, puis il devra la faire respecter par le propriétaire. L'espèce de co-propriété dont le locataire jouissait par tolérance lui est ainsi reconnue comme un droit. C'est un bienfait considérable pour la classe des tenanciers et presque un avénement à la propriété; seulement on frémit en songeant aux difficultés sans nombre qui vont résulter de la mise en vigueur de tous ces droits mal définis, obscurs, qui ne reposent sur aucun contrat écrit ni sur aucun usage fixe. Ce seront les décisions des juges qui détermineront la valeur pratique de la loi; on leur a tout laissé à faire. L'Irlande acceptera, mais sur le continent on ne tolérerait pas une législation si peu déterminée, que tout est remis à l'absolue discrétion des tribunaux. Cela simplifie la besogne du législateur, mais complique singulièrement celle des juges.

Pour les cas où le tenancier n'a ni *tenant-right* ni bail, le bill lui vient en aide en mettant pour ainsi dire à l'amende le propriétaire qui veut l'évincer. Le but est de protéger le fermier contre cet effroyable mal de l'insécurité, qui est, comme le dit énergiquement M. Gladstone, le monstrueux fléau de l'Irlande. Cette amende diminue à mesure que la terre louée est plus importante. Pour une location inférieure à 10 liv. st. (250 fr.), elle peut s'élever à la valeur de sept années de fermage, — de 10 à 30 liv. st. à cinq années de fermage, — et ainsi en diminuant jusqu'à ne plus équivaloir qu'à une année de fermage, quand la terre est louée plus de 100 liv. sterl. Toute stipulation par laquelle le locataire renoncerait à ce droit est considérée comme non avenue, à moins que le loyer ne dé-

passe 100 liv. st. Le bill admet que le petit cultivateur n'est pas libre quand il contracte avec le propriétaire, il faut donc le protéger même contre les exigences auxquelles il aurait été forcé de consentir. Plus son exploitation est petite, plus est forte la protection que la loi lui accorde. Le locataire qui sous-loue ou qui ne paie point le loyer n'a plus droit à indemnité. Ces clauses sont les plus importantes du bill. Elles interviennent dans ce domaine de la liberté des contrats longtemps sacré pour l'Anglais. Elles enlèvent au propriétaire la libre disposition de son bien, puisqu'il ne peut en expulser un tenancier sans payer à celui-ci une forte indemnité. C'est un énergique remède contre les évictions arbitraires. Je ne connais pas d'exemple qu'un peuple ait à ce point fait violence à ses principes et à ses instincts pour venir en aide à une population malheureuse. Aucune législation de l'Europe moderne n'a admis, que je sache, des dispositions aussi révolutionnaires dans leurs conséquences. La chambre des communes les a votées néanmoins parce qu'elle a compris que l'heure des réformes radicales a sonné.

Jusqu'à présent, toutes les améliorations et constructions étaient censées avoir été faites par le propriétaire, qui, en renvoyant le fermier, pouvait s'en emparer. Dorénavant, jusqu'à preuve du contraire, elles appartiendront au tenancier, et le propriétaire devra en rembourser la valeur d'après l'évaluation du tribunal. Ici encore la liberté des contrats n'est pas respectée, car, si dans le bail le locataire renonce au droit d'améliorer ou de demander une compensation de ce chef, cette stipulation sera considérée comme n'étant pas faite volontairement, et par suite elle sera sans effet.

Si le propriétaire veut échapper aux clauses précédentes, il le peut, mais seulement en accordant un bail de trente et un ans à des conditions que le tribunal jugera équitables. Pour mettre un terme aux exigences exagérées des propriétaires et aux *rack-rents*, le tribunal peut décider que le non-paiement d'un loyer trop élevé ne donne pas le droit de demander l'éviction du locataire. Il peut considérer ces exigences injustes comme apportant un trouble à l'occupation du fermier, et accorder par suite une indemnité à celui-ci.

Une autre partie du bill a pour but de faciliter aux tenanciers l'acquisition des terres qu'ils occupent. Le trésor est autorisé à leur avancer les deux tiers du prix d'achat, qu'ils sont tenus de rembourser en trente-cinq ans moyennant une annuité de 5 pour 100. Le tribunal leur délivrera un titre légal, ce qui est un point très important, car c'est l'incertitude des titres qui est un des principaux obstacles à la diffusion de la propriété. Cette partie du bill ne devrait soulever aucune objection; c'est cependant celle, dit-on, que la chambre des lords admettra le plus difficilement. Ce serait un étrange aveuglement. Les lords ne voient-ils pas que la propriété

concentrée aux mains d'une poignée de privilégiés paraît un inique monopole que tous ont intérêt à attaquer et que nul n'ose défendre? Si l'on demande en Irlande une expropriation générale, si le *land-bill* porte une si rude atteinte au droit de propriété, n'est-ce pas uniquement parce qu'on ne frappe ainsi que le petit nombre? Ce n'est pas la France, avec ses 5 millions de propriétaires, qui songerait à adopter pareille mesure.

Le bill actuel satisfera-t-il l'Irlande? Le cri partout répété de *fixity of tenure* a fait naître de telles espérances qu'il paraîtra d'abord très insuffisant; mais les tenanciers ne tarderont pas à en ressentir les salutaires effets. A moins qu'ils ne refusent de payer le fermage ou ne sous-louent la terre, ils seront à l'abri de toute éviction arbitraire, car le propriétaire ne peut les expulser sans leur payer une forte indemnité. Le droit que la coutume leur avait fait acquérir dans certains comtés, mais que la loi ignorait, leur est désormais garanti. Ils sont protégés contre les *racks-rents*. Les améliorations qu'ils auront faites leur seront remboursées, et, s'ils veulent acheter la terre qu'ils occupent, l'état leur en fournira les moyens. Jamais nulle part des avantages aussi exceptionnels n'ont été assurés aux classes rurales, et le parlement, qui les accorde à l'Irlande, n'en fait pas même jouir l'Angleterre. Les maux, résultat de longs siècles d'oppression, ne disparaîtront pas de sitôt; mais il faut espérer que dans l'île-sœur, désormais pacifiée et rattachée à la Grande-Bretagne par les liens d'une confiance réciproque et d'une affection mutuelle, le travail, mieux dirigé et plus équitablement récompensé, sera sans doute assez fécond pour assurer à tous le moyen de vivre en hommes. On aurait pu faire de la verte Érin un immense et magnifique pâturage, comme la région verte de la Hollande, parsemé de quelques splendides résidences et d'un petit nombre de fermes à bétail. On y serait parvenu en faisant partir encore 3 millions d'Irlandais; mais, puisqu'on n'a pu les arracher au sol natal, il ne reste qu'une chose à faire : c'est de les convertir peu à peu en propriétaires, réconciliés avec les *landlords* parce qu'ils n'auront plus rien à craindre de ceux-ci, libres parce qu'ils seront désormais maîtres de leur destinée, heureux parce qu'ils pourront jouir en sécurité des fruits de leurs travaux.

ÉMILE DE LAVELEYE.

LE
BRIGANDAGE EN GRÈCE

Le drame de Marathon a provoqué en Europe et surtout en Angleterre un tel mouvement d'horreur, une explosion de sentimens si violens et si contradictoires, qu'il importe de présenter au public une appréciation équitable et raisonnée des faits. Plus intéressé que personne à distinguer le vrai du faux dans cette question, je me suis efforcé de l'étudier avec calme, sans parti-pris. J'ai cherché principalement à me placer au-dessus des opinions passionnées que les circonstances ont fait naître, et qu'elles semblaient ne justifier que trop. Il s'agit moins aujourd'hui de tirer vengeance du crime accompli que d'en prévenir d'autres semblables; il s'agit moins de faire payer au gouvernement et au peuple grecs un malheur dont ils sont eux-mêmes les premières victimes que de les garantir, et l'Europe avec eux, contre le retour de pareilles catastrophes. Placé au centre de la population hellénique, j'ai entendu, depuis le crime d'Oropos, exprimer tant d'idées justes ou fausses sur la question, qu'il est, je crois, à propos d'en dégager ce qu'elles ont de vraisemblable et de pratique.

I.

Les interrogatoires que les brigands arrêtés ont subis, les observations faites parmi eux à bien des reprises par des personnes capturées, puis relâchées après rançon, enfin les rapports d'une multitude innombrable de gens qui dans les provinces ont eu à souffrir de leurs déprédations, ont fait connaître de la manière la plus exacte les mœurs et les habitudes des brigands de la Grèce. Ils vivent le plus souvent par petites troupes isolées dans les montagnes dont le pays est hérissé. Le jour, ils se tiennent immobiles, soit dans les cavernes, soit sous des arbres, des buissons, ou à l'abri des

rochers; le soir, ils quittent la place, se portent un peu plus loin, afin de dérouter la gendarmerie et la justice. C'est ainsi qu'ils se rendent invisibles. La bande des frères Arvanitakis, venue de Turquie, avait passé la frontière le 18 janvier 1870, dans les environs de Lamia; M. le ministre Zaïmis, averti par le télégraphe, avait aussitôt donné des ordres pour qu'elle fût arrêtée ou refoulée vers le nord. Les autorités provinciales envoyaient en effet à sa poursuite; mais, plus rapide dans ses mouvemens que les gendarmes et les soldats, elle cheminait toutes les nuits dans la direction du sud-est. Une fois pourtant elle fut atteinte, et trois de ses hommes, ayant été arrêtés, furent amenés à Athènes; ils viennent d'y être jugés et condamnés à mort. La bande continua néanmoins d'avancer, signalée jour par jour au ministre, jusqu'à ce qu'enfin elle atteignit le massif de montagnes qui unit l'Attique, la Béotie et la Mégaride. Là elle disparut. Pendant plus d'un mois, elle déjoua toutes les recherches; il semblait qu'elle n'existât plus, ou qu'elle eût passé sans être vue dans un autre pays.

Pour donner une idée de la facilité avec laquelle ces hommes se déplacent, je citerai seulement ce fait, qui n'a pas été sérieusement démenti. La veille du jour où les Arvanitakis capturèrent les voyageurs près de Marathon, ils étaient à Villia (l'ancienne Idyllia), dans le Cithéron, à une petite distance à l'ouest de la route qui mène d'Athènes à Thèbes par Éleusis. En une nuit, ils firent à travers les montagnes au moins 64 kilomètres, et se trouvèrent, dès l'aurore, sous un pont où devaient passer et où passèrent en effet les étrangers. Ces hommes ressemblent donc moins aux gens des villes au milieu desquels nous vivons qu'aux grands lions des montagnes; ils sont rois au même titre et par les mêmes moyens que ces puissans animaux : ils en ont la démarche et l'allure, la vitesse et au besoin la férocité. Il ne semble pas qu'ils aient en même temps ce savoir-faire de spéculateurs de bourse qu'on s'est plu à leur supposer; l'interrogatoire a prouvé qu'en général ils ne savent ni lire ni écrire, et la prétention élevée par les Arvanitakis, pendant la captivité des quatre étrangers, de toucher une somme de 25,000 livres sterling et d'obtenir du même coup une amnistie qui leur aurait permis de jouir librement dans Athènes du fruit de leur rapine a montré combien peu ils connaissent les usages des sociétés, et jusqu'où peuvent aller les concessions d'un gouvernement. D'ailleurs il est presque certain que cette étrange prétention, qu'ils n'ont formulée que le troisième jour, leur a été inspirée du dehors; la provenance n'en serait peut-être pas impossible à découvrir. Quoi qu'il en soit, lorsque les troupes eurent tué sept hommes de la bande et en eurent pris quatre, les neuf qui restaient disparurent; au moment où j'écris, les recherches les plus actives n'ont point encore

abouti, et pourtant toute l'armée hellénique, avec la gendarmerie, est aujourd'hui occupée à la destruction des brigands. Il est à peu près sûr qu'ils sont encore dans le même massif de montagnes où ils se tenaient avant le crime, et peut-être dans le voisinage de ce même hameau de Villia dont j'ai parlé.

On a proposé sérieusement de faire aider le gouvernement grec dans son action par un corps de troupes européennes. Ceux qui connaissent la Grèce savent ce que pourraient y faire des soldats comme les nôtres, peu accoutumés à chasser la bête fauve dans d'âpres rochers. Si la contrée était sillonnée de routes, on pourrait garder les passages en correspondant de l'un à l'autre; mais les deux ou trois grands chemins qui existent en Grèce sont précisément les endroits sur lesquels les brigands fondent inopinément, comme des vautours, sans y séjourner jamais. C'est donc aux Grecs à se débarrasser eux-mêmes du fléau qui les opprime, et sous lequel ils sont menacés de succomber. Parmi leurs soldats, beaucoup peuvent rivaliser d'agilité avec les brigands, parce qu'ils ont été eux-mêmes des montagnards; ils sont mieux armés, plus nombreux et sans crainte : tout l'avantage est de leur côté.

La vie errante des brigands serait inexplicable, si l'on se représentait l'intérieur de la Grèce comme semblable à nos départemens montagneux. Nos montagnes et à plus forte raison celles de l'Angleterre, qui sont plus basses, sont coupées de routes dans toutes les directions, remplies de villes, de villages, d'usines, de mines, de hautes bergeries où les mêmes hommes passent les mêmes époques de chaque année, ayant des habitations fixes où ils rentrent leurs troupeaux et fabriquent leur beurre ou leur fromage. Dans les montagnes de la Grèce, rien de pareil : ni chemins, ni villes, ni usines, ni étables pour les troupeaux; des croupes désertes, fréquentées uniquement par les bergers errans, les aigles, les vautours, les brigands et par quelques voyageurs étrangers qui les escaladent pour jouir de panoramas splendides dans des contrées historiques.

Comment donc vivent ces malfaiteurs? Je vais le dire, quoique le sujet soit délicat et sur quelques points brûlant. Leur manière ordinaire d'agir est de tomber à l'improviste sur des pasteurs ou sur des laboureurs isolés et de les contraindre à leur donner ce qu'ils ont : agneaux, pain, vin, raki, tabac, quelquefois des vêtemens ou des chaussures. Quand ces moyens sont épuisés, ils descendent un peu plus bas, et s'attaquent à quelque ferme écartée dont ils sont pour un temps les maîtres. L'honnête fermier, qui vit là avec sa femme et ses enfans du fruit de son travail, sent son impuissance en face de ces palicares armés et menaçans. Dans sa terreur, il se trouve forcé non-seulement de donner ce qu'on lui demande, mais encore de garder le silence et de ne pas dévoiler ce qu'il a souffert;

on ne l'apprend que lorsqu'une bande est partie, ou qu'elle a été exterminée. Jusque dans les environs d'Athènes, il y a des fermes où plus d'une fois des bandits se sont abattus et ont tout mis au pillage.

Par les renseignemens qu'ils arrachent à leurs victimes, ils ne tardent pas à savoir quelles sont les habitudes d'un pays, quels en sont les propriétaires, les plus riches marchands, les banquiers, enfin toutes les personnes qui peuvent devenir pour eux une bonne proie. Ils savent aussi d'avance les jours où telle personne passera sur tel chemin; ils postent des vedettes invisibles, et au bon moment ils arrêtent celui dont ils convoitaient la capture. Avant le crime d'Oropos, on ne citait qu'un ou deux exemples de brigands ayant traité cruellement leurs prisonniers. Presque toujours ils emmènent leur victime dans la montagne, et là ils lui font signer un engagement de payer une somme convenue; un d'eux est détaché de la bande, et soit en personne, soit par des intermédiaires jurés ou intimidés, il touche dans la ville la rançon acceptée par le chef et consentie par le prisonnier. Cette rançon arrive au *liméri*, c'est-à-dire au repaire, et sur-le-champ le captif est rendu à la liberté, reconduit à une certaine distance, quelquefois même avec un viatique, mais après qu'il a prêté serment de ne rien dire des choses qu'il a vues ou entendues.

Alors le bien-être règne pour un temps dans la troupe; on ne pille plus les troupeaux, les laboureurs ou les fermes isolées; on s'installe commodément dans quelque lieu écarté, et de là on envoie au village ou à la ville voisine acheter fort honnêtement les choses nécessaires ou agréables à la vie. Des brigands ainsi établis dans certaines montagnes ont jugé même plus avantageux de se faire entretenir par des rançons payées d'avance que de tenter de nouveaux coups de main sur des voyageurs souvent escortés par des gendarmes. Je pourrais citer de cela plusieurs exemples; j'en donnerai un seul pour ne pas trop allonger cette étude. Un jour de l'année dernière, une personne que je connais reçut de la montagne, par l'intermédiaire de certains bergers, une lettre d'un chef renommé; on lui demandait une somme considérable moyennant laquelle on lui garantissait sa sécurité personnelle. Dénoncer le fait n'eût servi à rien dans un temps où le gouvernement hellénique n'agissait guère contre les brigands; refuser simplement, c'était se livrer soi-même aux malfaiteurs et s'exposer à une rançon beaucoup plus forte et peut-être à quelque chose de pire. On négocia, et l'on convint d'une somme de 6,000 francs; c'était peu, la personne la versa dans des mains inconnues, mais sûres, et elle jouit d'une sécurité que les Grecs ne possédaient pas. Eut-elle tort? En France ou en Angleterre, oui; en Grèce, non, au moins alors, et j'avoue qu'à sa place j'en aurais fait autant, car là où l'état ne peut ga-

rantir la sûreté des voyageurs, c'est aux voyageurs à se la procurer à eux-mêmes par les moyens qu'ils jugent les meilleurs. Si le voyageur grec, M. B., qui fut arrêté l'an dernier sur la route de Patras à Pyrgos, avait pu traiter d'avance avec le brigand Maghiras, il n'eût point passé près de quatre mois dans les plus âpres montagnes pour payer ensuite beaucoup plus de 6,000 francs. On a reproché au gouvernement grec de n'avoir pris de mesures contre le fléau ni cette année ni les précédentes. Grâce à cette inaction, d'honnêtes habitans du pays ont été gardés dans des cavernes, rançonnés ou même massacrés. La faute n'en est pas plus au ministère actuel qu'à ceux qui l'ont précédé; à vrai dire, elle retombe moins sur les chefs du pouvoir, qui ont souvent été dans l'impuissance d'agir contre le brigandage, que sur d'autres personnes qui ont jugé de leur intérêt de le soutenir.

En Grèce, il y a eu, je ne veux pas dire il y a deux manières de soutenir le brigandage : on le tolère par peur, on l'exploite par cupidité ou par ambition. Quand une bande existe dans une montagne, le premier sentiment qu'éprouvent les gens du voisinage, c'est la peur; chacun craint pour ce qu'il a, pour son argent, son champ, sa boutique ou sa maison. Si l'on cède, on est un peu exploité; si l'on résiste, on s'expose au pillage, à l'incendie, au meurtre même. Entre les deux maux, on choisit le moindre, quoiqu'il soit le plus certain, et, au lieu de se concerter et de s'armer pour se défendre, on se résigne; on laisse les malfaiteurs venir dans les villages s'asseoir au foyer domestique entre le père et les enfans, on leur fournit ce qu'ils demandent, et on leur promet le secret. Il arrive que des villages entiers deviennent, avec leurs maires et leurs adjoints, les serviteurs des brigands et leurs plus sérieux pourvoyeurs. Si c'était là des faits isolés, on comprendrait que de pauvres villageois sans défense tombassent ainsi par terreur sous l'empire d'une troupe d'hommes plus semblables à des bêtes féroces qu'à des humains; mais il arrive aussi que de grands propriétaires, habitant les villes, y remplissant même de hautes fonctions, tolèrent cette exploitation de leurs propres fermes, sans s'apercevoir que leur tolérance n'est pas loin de ressembler à la complicité, et qu'il n'y a qu'un pas de la complicité au crime. S'il se trouvait qu'un tel propriétaire eût entre les mains, en tout ou en partie, la force publique, que diraient les nations civilisées d'une pareille faiblesse? Je ne veux nommer personne; mais, si la chose existe, je crois, par affection pour les Grecs, qu'il est bien temps que la voix des honnêtes gens se fasse entendre, que leurs réclamations forcent les timides à s'enhardir.

La nation grecque n'est point responsable de ces fautes. Elle est dispersée sur une terre montagneuse et peu habitée; elle est pauvre, dépourvue de moyens de défense; elle est la victime et non le

coupable. Quand elle se sent appuyée par son gouvernement, elle montre aussi parfois que cette vie de terreur lui est insupportable; on a vu dans ces derniers temps une bande attaquée par des soldats auxquels s'étaient joints spontanément des villageois. A Arachova, près de Delphes, un maire, aidé des siens, a mis à mort trois chefs de bandits dans sa propre maison. C'était le jour de la Saint-George; les brigands s'étaient si bien crus maîtres de la situation, qu'ils avaient osé venir célébrer la fête chez le maire, qui a ce saint pour patron. A minuit, après de copieuses libations, le maire, resté le dernier avec les trois malfaiteurs, sortit enfin, les laissant appesantis par l'ivresse, puis revint avec des amis et les fusilla sur la place.

D'un autre côté, quand un ministère se sent appuyé par un sentiment national, il peut agir et réussir. Le meurtre des quatre voyageurs ayant soulevé l'indignation publique, et la Grèce se sentant humiliée, M. Zaïmis, ministre de l'intérieur, auparavant désarmé, a pu prendre d'énergiques mesures, de sorte que depuis quelques semaines les brigands tombent de tous côtés sous les balles des soldats réguliers. Toute l'armée ou à peu près est employée à cette œuvre nationale, la meilleure certes, la plus rude et la plus méritoire qui puisse lui être imposée.

L'Europe se préoccupe fort peu des luttes d'opposition qui existent dans ce pays si éprouvé. Nous savons tous que ce sont non pas des idées qui s'y combattent, mais des intérêts de parti et des ambitions personnelles. Rien ne mérite autant les dédains du monde civilisé; les Grecs honnêtes s'accordent à reconnaître, car je l'entends dire de tous côtés, que leur pays ne se relèvera dans l'opinion que s'il parvient à se soustraire à certains ambitieux personnages qui sont fort en vue et sur lesquels on juge la Grèce entière. Je suis persuadé d'ailleurs qu'à côté de gens fort peu scrupuleux il y a eu dans les différens ministères grecs, dans les pouvoirs publics, des hommes parfaitement honorables, parmi lesquels il est libre à chacun de se ranger; mais, comme ce pays est peut-être de toute l'Europe celui qui possède la constitution la plus libérale, celui par conséquent où les hommes ont le plus d'importance personnelle, l'honnêteté des moyens politiques qu'ils emploient pour parvenir est une condition de l'existence même de l'état. Le jour où les moyens déshonnêtes et les pactes secrets viendraient à prévaloir, la Grèce serait tout près de tomber sous un pouvoir absolu, local ou étranger, ou même d'être rayée du rang des nations.

Heureusement elle n'en est pas là. Je dois pourtant signaler et expliquer un fait indiqué vaguement dans les correspondances diplomatiques et en général mal compris par la presse européenne. Je veux parler des relations que des brigands ont eues avec des hommes politiques. On s'est imaginé qu'un ministre ou tel autre

personnage entretenait des rapports directs avec des troupes de malfaiteurs : je crois qu'il faudrait remonter bien haut dans le passé pour trouver de cela un seul exemple. Ce n'est pas ainsi que les choses peuvent se passer. Voici la vérité sur ce point. Pour être ministre dans tout pays où il n'y a qu'une chambre et où le pouvoir royal n'est que nominal, il faut être soutenu par la majorité des députés, et par suite faire des promesses à chacun d'eux; ces promesses sont politiques là où des idées sont en lutte, personnelles là où dominent les intérêts privés. Pour devenir député, il faut s'assurer le suffrage des électeurs les plus influens et surtout des maires; pour devenir maire, il faut employer les moyens que fournit l'état social de la Grèce, exercer sur les uns l'empire de la persuasion, exploiter la vénalité des autres. Il est un troisième instrument auquel on ne craint pas de recourir, à savoir : les brigands ou ceux qui sont sur le point de se faire brigands. Ces malfaiteurs, s'étant abouchés avec le candidat, font tenir aux électeurs opposans certains avis pleins de menaces aussi variées que la condition des personnes; au besoin, on en vient à un commencement d'exécution. Bref, l'élection est emportée d'assaut; mais un maire ainsi élu se trouve compromis auprès de la bande dont il a sollicité l'appui; il en devient le serviteur; il ne peut ni l'éloigner, ni la poursuivre, ni invoquer contre elle la force publique. Du reste, ce n'est pas le maire seulement que compromettent ces coupables marchés, c'est aussi le député dont il patronne l'élection, c'est le ministre lui-même que ce député appuie de son vote.

Je ne veux pas dire que de telles conventions tacites soient communes en Grèce, et qu'on n'arrive pas au ministère par d'autres voies. Il est de notoriété publique que sous le ministère actuel aucune intervention du gouvernement n'a eu lieu dans les élections municipales, et que des autorités préfectorales ont été cassées pour y avoir mis la main; mais des faits de ce genre se sont passés autrefois et même récemment. Rien n'est plus capable d'assurer aux brigands l'impunité et d'en multiplier le nombre. On a pu dans un temps, il y a vingt-cinq ans par exemple, ne pas considérer comme criminels ces procédés soi-disant politiques. Aujourd'hui les Grecs sont instruits, ils savent discerner le bien et le mal, l'habit remplace de tous côtés la foustanelle; il faut donc que l'opinion publique parle haut et répudie ces manœuvres avec exécration.

II.

Si les politiques grecs renonçaient tous à faire usage d'une arme si dangereuse, tous les ministères se trouveraient successivement

aussi indépendans et aussi forts les uns que les autres à l'égard des brigands, et ainsi personne n'y perdrait. Ces derniers seraient-ils pour cela détruits? Non; mais un appui, réel ou imaginaire, sur lequel ils comptent et auquel tout le monde croit, leur serait enlevé. Pour comprendre ce qui resterait à faire, il faut connaître l'origine même du brigandage et la manière dont il se recrute.

On savait depuis longtemps en Grèce, et l'interrogatoire des bandits qui viennent d'être condamnés l'a confirmé, que la plupart des brigands sont d'anciens bergers. En Occident, nous ne possédons aucune classe d'hommes qui puisse donner quelque idée des bergers grecs; je vais essayer de le faire, en ayant vu beaucoup moi-même dans les montagnes, et sachant le genre de vie qu'ils mènent et la condition sociale où ils se trouvent. Ils se tiennent avec leurs troupeaux et leurs chiens sur les flancs élevés des monts incultes. Toujours en mouvement, ils couchent à la belle étoile quand les nuits sont sereines; si la pluie les menace, ils se retirent soit dans quelque caverne, soit dans une maison, un monastère ou une église abandonnée, comme on en trouve partout dans le pays. Maîtres de leurs troupeaux, ils en vendent le lait soit à des laitiers qui le revendent en ville, soit par leur intermédiaire aux consommateurs de la plaine. Ces porteurs de lait, qui de grand matin parcourent les rues en criant *gala*, sont les commissionnaires des bergers; ceux-ci ne pouvant quitter leurs troupeaux, les laitiers qui portent en ville la traite des brebis et des chèvres rapportent aux pasteurs les choses nécessaires à leur vie. Les bergers passent donc leur existence dans les hautes montagnes, seuls, en compagnie des bêtes sauvages et des rochers, n'apprenant rien, ne tenant à rien, ne sachant ni lire ni écrire, ne faisant aucun travail, et n'ayant d'autre occupation que de partager avec leurs chiens la surveillance de leurs troupeaux.

Ces bergers sont nomades. Non-seulement ils se déplacent petit à petit d'un jour à l'autre; mais quand viennent les grandes chaleurs de l'été, qui font souffrir et périr les bêtes à laine, ils quittent la Grèce, et de montagne en montagne regagnent les pays du nord d'où l'hiver les avait chassés. Avant leur départ a lieu la fête de Pâques, où chaque famille grecque mange un agneau; durant les jours qui précèdent, ils descendent aux alentours des villes avec leurs troupeaux et vendent aux habitans les petits qu'ils ne veulent pas emmener avec eux vers le nord. A cette époque, les brebis et les chèvres ont beaucoup perdu de leur lait; elles peuvent voyager sans risque, et quand elles sont arrivées dans leurs stations septentrionales elles fournissent un autre produit, leur laine. Depuis leur enfance jusque dans un âge avancé, les bergers de la péninsule hellénique mènent cette vie errante et presque sauvage, où ils n'ont

dans l'esprit qu'une seule idée, le gain qu'ils pourront faire. Le dimanche, ils vont quelquefois à l'office, qu'un papas vient marmotter sans intelligence dans quelque chapelle isolée au flanc des montagnes. Cet homme de Dieu est pour eux une sorte de saint; mais d'enseignement religieux, ils n'en reçoivent aucun. Ils voient d'en haut les villes et les villages sans participer à leur vie ou à leurs idées. Ils s'imaginent que l'existence y est très riche, parce que là se rendent les métaux précieux et toutes les choses de luxe ou de nécessité qui leur manquent. Quoiqu'ils ne voulussent pas la partager, si on le leur offrait, ils la regardent d'un œil d'envie et en convoitent les jouissances. Les étrangers surtout, et principalement les Anglais, leur semblent si riches qu'ils leur attribuent des trésors inépuisables.

Les bergers pour la plupart ne sont point Grecs; ceux qui sont mariés ont leur famille dans une région intermédiaire entre le nord et le sud, c'est-à-dire dans les montagnes de l'Épire et de la Thessalie. On les considère généralement comme des Albanais, et on leur donne le nom de *Vlachopimènes* (Βλαχοποιμένες) ou simplement de *Vlaques*. Je ferai cependant observer que les Albanais des côtes de l'Adriatique, habitans de la plaine, ne semblent pas être de la même race qu'eux et les redoutent singulièrement, et que d'un autre côté les Albanais qui habitent la Grèce et y forment quelquefois des villages entiers n'offrent point le même type que ces bergers. L'Albanais des plaines est court, de formes alourdies, il a le visage déprimé et le nez aplati; ces bergers au contraire sont grands, dégagés de taille, ils ont la figure souvent allongée, les cheveux blonds ou noirs, souvent bouclés sans être crépus. C'est une race de montagnards auxquels je donnerais volontiers le nom d'Albanais, qui est peut-être leur vrai nom, et dans ce cas c'est eux qui l'auraient donné à l'Albanie; mais le nom de Vlaques, qu'ils portent dans tout le pays, leur convient exclusivement, et les désigne sans qu'il soit possible de s'y méprendre.

A quelle nation appartiennent-ils? Est-ce à la Grèce, est-ce à la Turquie? est-ce à l'une et à l'autre? Pour moi, je pense qu'ils ne font partie d'aucune société civilisée. L'état civil est mal constitué chez les Grecs, et il ne l'est pas du tout en Turquie. De plus, comme chrétiens, les Vlaques échappent en partie à l'administration musulmane; comme étrangers, ils ne sont pas soumis à la loi grecque. Je ne sais pas jusqu'à quel point est légale la mesure que prend contre eux le gouvernement grec, qui, pour les interroger, leur interdit de partir et de regagner le nord. Ce n'est pas que je la blâme; mais enfin, si ces gens sont sujets du sultan, y a-t-il une convention qui autorise la Grèce à les retenir? S'ils sont nomades, c'est-à-dire indépendans du sultan et du roi George, la mesure est aussi légi-

time qu'elle peut être utile; il est nécessaire que chacun d'eux fasse connaître à quelle nation il appartient. Quant à la race, quelques personnes pensent que le nom de Vlaques est synonyme de Valaques, et d'autres considèrent ces bergers comme un reste de la grande invasion slave qui du nord s'est étendue sur le Danube, le Rhodope et la partie septentrionale de la péninsule hellénique. Ce sont là de simples hypothèses, car non-seulement l'identité des noms n'est pas démontrée, mais les Valaques sont des habitans des plaines, des cultivateurs et non des bergers, et leur type est tout contraire à celui des pasteurs de la Grèce.

Quand on étudie avec quelque soin la distribution des races et des professions dans la Turquie d'Europe et d'Asie, on ne tarde pas à s'apercevoir que les bergers nomades sont répandus sur toute la chaîne du Pinde depuis Sunium et l'isthme de Corinthe jusqu'à son extrémité septentrionale. Au-delà du chemin qui va de Salonique à Belgrade en traversant les montagnes basses qui séparent la chaîne du Pinde de celle du Balkan, on trouve une dernière arête qui s'étend de l'ouest à l'est, formant la limite méridionale du bassin du Danube. Le système des bergers nomades y règne dans toute sa vigueur, avec les seules différences qu'entraîne celle du climat et de l'orientation de la chaîne. Il n'y a pas un grand contraste entre la condition des pasteurs du Balkan et celle des pasteurs du Pinde. Ceux du Balkan sont entourés d'hommes d'une autre race qui forment la majorité des populations entre la Mer-Noire et l'Adriatique; ces populations portent le nom d'Illyriens en ethnographie. De même dans le Pinde, les Vlachopimènes forment comme une traînée répandue sur l'arête des montagnes et tout à fait étrangère aux races sédentaires qui occupent les plaines et les cités. D'après ce que nous pouvons savoir, il n'y a pas de différence de race entre les nomades du Balkan et ceux du Pinde; ni les uns ni les autres ne sont des Illyriens. Ceux-ci, Slaves d'origine, se sont répandus dans les vallées au sud du Danube, et ont abandonné les sommets incultes des montagnes aux anciens possesseurs. Il est donc arrivé là ce qui est arrivé dans tout l'Occident : les conquérans ont pris les bonnes terres et ont négligé les hauts pays. Les Gaulois avaient fait de même avec les Basques, les Romains avec les Celtibériens, les Arabes avec les Espagnols, les Goths, les Lombards avec les peuples de l'Italie, les Hellènes aussi avec les populations plus anciennes qu'ils trouvèrent en Grèce lors de leurs invasions.

J'en conclus que les Vlaques ne sont pas des Slaves, mais qu'ils ont été confinés par les Slaves dans les hautes régions des pays illyriens, et que le nom de Balkan donné à l'Hémus signifie la montagne des Vlaques. Quant à celui d'Albanais ou d'Arvanais ou Aroa-

nais, pour prononcer plus exactement, il paraît signifier simplement montagnards. On le trouve dans toute l'Europe et l'Asie anciennes et modernes pour désigner les habitans des hauts pays depuis les Alpes jusqu'aux frontières de la Chine; mais le nom de Vlaques ne semble pas avoir dépassé les Alpes dinariques, qui séparent l'Adriatique du bassin du Danube et qui font suite au Balkan. Les Vlachopimènes forment donc dans toute la péninsule une race d'hommes isolée, à peu près pure, et qui voit les choses humaines d'un tout autre œil que les civilisés. L'état d'hostilité où elle se trouve, de cœur ou de fait, avec ces derniers serait inexplicable, si l'on ne remontait jusqu'à l'antique conquête par laquelle ils ont été confinés. Il faut savoir en effet que ces pasteurs se font brigands avec une facilité extrême, et que ce triste état n'est pas déshonorant à leurs yeux. La bande des frères Arvanitakis se composait en majeure partie de ces gens à foustanelle. Sur les sept qui ont été pris vivans, six étaient pasteurs et originaires de Turquie; leurs familles habitent le Pinde entre la Thessalie et l'Épire. Un d'eux, interrogé par une personne qui lui reprochait ses méfaits, répondit : « Ce n'est pas crime, c'est bravoure; » (δὲν εἶναι κακιά, εἶναι παλληκαριά). Durant l'interrogatoire, un autre trouva mauvais et « illégal » que les soldats grecs fussent venus les troubler « dans l'exercice de leur profession. » Ils sont en Grèce ce que furent dans les monts des Asturies les compagnons de Pélage.

Pour en finir avec les Vlaques du Pinde, je ferai remarquer que de tout temps, et aussi haut que l'on peut remonter dans l'histoire hellénique, on trouve ces populations sauvages et barbares menant de front le métier de bergers errans et de voleurs. Ce n'est pas ici le lieu, mais ce serait un travail intéressant de recueillir dans les anciens auteurs les textes qui prouvent la continuité et la haute antiquité de leur existence dans ces montagnes. Pour écarter l'idée que ce soient les restes d'une invasion slave, je rappellerai seulement qu'ils formaient un corps de troupes, probablement irrégulières, dans l'armée d'Alexandre le Grand; le jour de la bataille d'Issus, ce roi, qui les connaissait bien, leur adressa quelques paroles citées par Quinte-Curce, et qui seraient parfaitement appropriées à un corps de brigands du Pinde, s'il en existait un aujourd'hui. Je ne veux pas pousser plus loin cette recherche, laissant le reste de la tâche aux érudits. Je dirai seulement que le système des bergers nomades existe de l'autre côté du Bosphore, qu'ils couvrent les montagnes de l'Asie-Mineure de l'ouest à l'est, qu'ils ont des centres dans l'ancien Bérécinte et dans l'Evend (anciennement Arvanta), qu'enfin il ne serait pas impossible de les suivre le long de cette grande chaîne diaphragmatique reconnue par Dicéarque, et

de retrouver ces Vlaques dans les *Mlècches* ou barbares que citent les grandes épopées indiennes.

Si j'ai tracé sans m'y arrêter les principaux linéamens de cette ethnographie, c'est pour montrer combien sont profondes les racines dont les Vlachopimènes d'aujourd'hui sont les rejetons, et en même temps combien leur souche est ancienne. Tous les hommes civilisés qui dans tous les temps ont occupé les plaines autour de la longue chaîne de Dicéarque ont eu à souffrir de leur barbarie et de leur indiscipline. Jamais, semble-t-il, ils n'ont pu se plier aux conditions de la vie sociale et politique. Se dérobant dans les forêts, les broussailles et les anfractuosités des montagnes aux poursuites des hommes de la plaine, ils ont toujours formé des bandes mobiles, avides et farouches, toujours prêtes à se jeter sur les voyageurs, à les rançonner, à les piller ou à les tuer. C'est ce que leur disait Alexandre le Grand.

Dans les temps modernes, unis à des Grecs par la commune oppression que les Turcs leur infligeaient, ils ont mené pendant quatre cents ans la vie de klephtes. Dans ce siècle, nous les avons vus à l'œuvre, arrêtant les cadis et les agas, les menant dans la montagne, les exploitant de leur mieux et presque toujours échappant à la poursuite des autorités et des troupes musulmanes. Qu'on relise à ce point de vue les chants klephtiques recueillis par Fauriel et par Passow, et l'on y verra que le métier du berger transformé en klephte était une vraie « profession » et considérée comme honorable. Lorsque après Navarin la Grèce fut érigée en royaume, les Vlaques virent-ils leur condition changée? En aucune manière. Les terres passèrent dans d'autres mains; mais eux, qui ne tiennent pas à la terre, demeurèrent pasteurs, nomades et klephtes, c'est-à-dire voleurs comme auparavant. Il est probable, sinon prouvé, que pareille chose arriva chaque fois que les plaines changèrent de propriétaires. On estima si peu les hautes montagnes que l'on ne s'occupa ni d'en exclure une race vagabonde et malfaisante, ni d'y organiser le pâturage sur d'autres bases. Les Grecs jusqu'à ce jour, pas plus que les Turcs, les Romains, ni les anciens Hellènes, ne modifièrent cet état de choses, les uns parce qu'ils n'avaient dans le pays que des établissemens militaires, les autres parce que leur extrême division en petits états ne leur permettait pas de prendre une mesure générale et d'exercer une action d'ensemble sur de hauts pays qui ne leur rapportaient d'ailleurs presque rien. Les bergers d'Arcadie, dont on a fait de si fades visages, furent, selon toute vraisemblance, des Vlachopimènes comme ceux d'aujourd'hui, et l'on ne peut se défendre d'un certain étonnement en voyant que, dès avant l'arrivée des Doriens, la plus haute montagne de l'Arcadie s'appelait déjà Aroanion.

Quoi qu'il en soit des origines, il est certain qu'au temps des klephtes, c'est-à-dire avant 1828, les Hellènes et les Vlaques eurent également les Turcs pour ennemis; il est certain aussi que des Albanais ou Aroanais servirent souvent contre les Hellènes sous les drapeaux du sultan. Quand on examine cette longue série d'escarmouches qui finit par ressembler à une guerre, on s'aperçoit que les Hellènes luttaient surtout pour l'indépendance et les Albanais pour le butin. Il était donc indifférent à ces derniers de piller les Hellènes ou les Turcs, pourvu que leur proie fût une récompense suffisante de leurs périls. Après la guerre, plus d'un Grec du royaume demeura en relation avec ses anciens compagnons des montagnes, et s'en servit comme d'un instrument d'action dans la nouvelle société politique qui s'organisait. J'ai connu autrefois dans Athènes des députés et des ministres qui ne faisaient point mystère d'user de ces moyens d'influence, que l'Europe ne connaît guère et qui toujours l'étonnent. J'ai vu là mourir un ministre qu'au temps de M. Guizot le parti français s'efforçait de faire passer pour le premier homme d'état de l'Europe. Tout le monde savait qu'il employait des brigands à son service, et il y a aujourd'hui dans Athènes un homme déjà vieux, que je ne veux pas nommer, et qui pourrait écrire là-dessus de fort curieux mémoires, car il était le médiateur de ce ministre fameux. Comment s'étonner qu'il reste encore aujourd'hui quelques traces d'aussi anciennes coutumes, et que l'action klephtique n'ait pas tout à fait disparu de la politique intérieure de la Grèce? Dans un travail publié par la *Revue* il y a un an (1), je disais qu'il fallait renoncer à une politique de pachas, et que le temps du palicarisme était passé. L'affaire d'Oropos, l'existence prolongée de bandes comme celles de Spanos, de Maghiras et de tant d'autres, aidées ou tolérées par des Hellènes, me permettent d'affirmer que, si l'ère du palicarisme ne finit pas dès ce jour, c'en est fait de l'indépendance et de l'existence de la Grèce.

III.

Un peuple n'est pas ému comme vient de l'être le peuple hellène sans qu'il en résulte quelque chose. La mort des quatre étrangers d'Oropos a été un deuil national. Non-seulement le roi, organe du sentiment public, a suivi le convoi des victimes et assisté avec la reine, vêtue de noir, aux services religieux, mais une foule de personnes ont spontanément pris le deuil, et j'en ai vu beaucoup pleurer comme si elles avaient perdu des frères ou des époux. Ce sentiment a éclaté dans tous les rangs de la société hellénique et dans toutes les parties de la Grèce. Quand le temps dû aux larmes a été

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai 1869.

passé, on n'a plus entendu dans toutes les réunions d'hommes et même de femmes qu'une seule conversation, les uns cherchant à démêler les causes de la catastrophe, les autres à y remédier. Comme il a été dit sur ce sujet beaucoup de choses erronées, je vais essayer de résumer ce qu'il paraît y avoir de plus urgent à faire dans les circonstances présentes. Je n'ai pas la prétention d'apporter une solution nouvelle; je crois au contraire que toutes les idées pratiques ont été émises, et qu'il s'agit principalement de les coordonner.

J'ai déjà fait allusion à l'idée mise en avant par la presse anglaise d'une occupation militaire de la Grèce; je n'ai pas besoin d'y revenir : on devine aisément ce que pourrait faire un bataillon européen, nécessairement mal vu des habitans des villes et incapable d'atteindre dans des montagnes inconnues et presque inaccessibles des bergers qui échappent des mois entiers aux soldats et aux autorités hellènes. Je pense même que si l'Angleterre, seule ou de concert avec d'autres puissances, occupait tout le pays, elle ne pourrait atteindre les Vlaques que par le moyen des régimens grecs. Il vaut donc mieux renoncer à une expédition odieuse et laisser le gouvernement du roi George remplir à lui seul son devoir. Ce qu'il a détruit de brigands et de bandes depuis le meurtre des étrangers a prouvé ce qu'il sait faire quand il veut et quand il peut agir. Le pousser par une action morale à la poursuite active des malfaiteurs ne lui donnera pas une conscience plus forte du devoir qui lui incombe; l'explosion de douleur et de honte dont il vient d'être témoin est une démonstration supérieure à toutes les autres. Cependant je ne crois pas mauvais que les puissances européennes agissent en ce sens par voie de conseils fortement exprimés, toutefois sans rien imposer par la violence, sans dire : « J'exige. » Ce mot est celui du maître à l'égard de l'esclave, et puisque la Grèce est libre, ce serait mal contribuer à son éducation politique que de lui ôter d'une main ce qu'on lui laisse de l'autre, car rien n'est plus capable de jeter la confusion et le désordre dans l'esprit d'un peuple. Cette exigence d'ailleurs ne reposerait sur aucun droit; mais puisqu'il s'agit d'extirper les dernières racines du palicarisme, l'appui moral des puissances protectrices peut donner une grande force au pouvoir et à la justice. Beaucoup de Grecs le désirent, ceux qui le craignent font soupçonner qu'ils ont quelque intérêt à couvrir la vérité; je crois néanmoins que le nombre de ces derniers est très petit. Si beaucoup de personnes se sont compromises avec les brigands en leur laissant prendre dans leurs propriétés les choses dont ils avaient besoin, au fond elles ont été les premières victimes de ces malfaiteurs, et elles sont aussi les premières à désirer qu'on les en délivre.

On a enfin parlé d'infliger à la nation grecque une forte amende, on a même été jusqu'à en porter le chiffre à 1 million 1/2 de francs. Si le crime d'Oropos était un acte national, il serait une cause, non d'amende, mais de guerre; s'il n'est pas national, il n'y aurait aucune ombre de justice à réclamer une indemnité. Au reste, rien n'a été fait sans le concours ou l'assentiment du ministre d'Angleterre, et même en partie de lord Clarendon; c'est ce qui ressort de la correspondance imprimée. Je suppose qu'au mépris de la justice on forçât le peuple grec à payer 1 ou 2 millions pour un crime commis par des étrangers sur son territoire : le premier effet de cette extorsion serait d'ôter aux Hellènes, qui ne sont pas riches, le moyen de poursuivre les coupables; on les empêcherait d'organiser une grande chasse contre les bêtes féroces dont ils sont les premiers à souffrir. Lord Clarendon a donc eu raison de dire que la vraie satisfaction que la Grèce doit aux morts, c'est de se débarrasser elle-même du fléau qui la désole. Voilà d'excellentes paroles en parfaite harmonie avec le sentiment unanime des Hellènes, et qui pour cela ne resteront pas sans effet.

Arrivons aux moyens sérieux d'action. Transformer un état de choses qui date peut-être de cinq mille ans et devant lequel de grandes puissances ont passé sans y porter remède, changer la condition sociale des Vlachopimènes ou les anéantir, voilà ce que l'on demande aux 1,500,000 habitans du royaume hellénique. Je ferai d'abord remarquer que toute tentative de la part du gouvernement grec échouera, au moins en partie, si le cabinet turc n'agit pas de son côté, car la moitié de la chaîne du Pinde est en Turquie, et les familles des bergers nomades y sont aussi. Que la Grèce vienne à donner au pâturage une organisation meilleure, cela n'empêchera pas les Vlaques de Turquie d'organiser des bandes de brigands qui descendront comme les frères Arvanitakis jusqu'aux portes d'Athènes. Alors la répression du brigandage se réduira pour les Grecs à une opération militaire, c'est-à-dire à une guerre intérieure, coûteuse, difficile, dont on ne pourra jamais apercevoir le terme. Quelque mesure qui soit prise, il faut qu'elle le soit par les deux gouvernemens, et qu'elle soit réalisée au même moment. On voit combien il est nécessaire, au lieu de chercher querelle à la Turquie sous quelque mauvaise inspiration du dehors, de s'entendre avec elle et d'agir en commun.

On agira ensemble, que fera-t-on? Voici l'idée qui semble prévaloir et que je crois excellente. Les montagnes de la Grèce appartiennent, les unes aux particuliers, les autres à l'état; mais les troupeaux n'appartiennent qu'aux bergers. Ceux-ci louent, soit pour la saison, soit pour plusieurs années, les pâturages des montagnes, paient le prix du loyer, et partent quand la saison les y oblige. Les mêmes

bergers ne reviennent pas toujours aux mêmes lieux, de sorte qu'ils sont insaisissables. Comme les montagnes leur sont louées généralement à bas prix, leurs troupeaux sont pour eux d'un excellent rapport; ils paient très exactement, dit-on, le loyer des terres, et amassent quelquefois des fortunes assez considérables. Ainsi dans l'état présent des choses le sol des montagnes est exploité par des étrangers nomades et fugitifs moyennant une petite prime payée aux propriétaires. L'état grec retire de ses locations un revenu annuel d'environ 200,000 francs, revenu assis sur une très vaste étendue de pâturages. En y réfléchissant, les Grecs qui s'occupent de ces matières ont très bien compris que ce revenu est illusoire, car les moutons et surtout les chèvres rendent impossible la reproduction des forêts sur des montagnes qui souvent se reboiseraient toutes seules, si elles étaient abandonnées à la bonne nature. La chèvre, comme on le sait, ne laisse subsister aucun arbuste; elle les coupe dès leur naissance ou elle les attaque par leurs jeunes pousses et par leur écorce. Si tant de montagnes grecques sont dénudées, cela est dû certainement aux bergers nomades et à leurs troupeaux. Le fléau de la vaine pâture s'abat chaque année depuis plusieurs mille ans sur ce malheureux pays. Si l'état perd plus qu'il ne gagne à ce genre d'exploitation, le même mal atteint les particuliers, car, indifférens à l'avenir de ces montagnes, les nomades font paître leurs animaux là où il devrait y avoir des cultures ou des forêts, et ils découragent les efforts des propriétaires, tout en les exposant au pillage des bandits de leur race.

Tout le monde semble avoir intérêt à ce que la pâture nomade soit abolie. Si le gouvernement grec interdisait aux Vlaques l'entrée du territoire, il renoncerait à ses 200,000 francs, et il ferait perdre aux particuliers le prix de leurs locations; mais ceux-ci, débarrassés en grande partie du fléau qui les éloigne de leurs propriétés, y organiseront le service des troupeaux, comme on l'a fait chez nous : ils auront sur leurs terres des moutons à eux avec des bergers hellènes payés par eux et ne quittant jamais la place. Ils auront aussi des bergeries pour la mauvaise saison et des cultures pour l'époque où la montagne ne fournit plus assez d'alimens. Un petit nombre d'années peut suffire à cette transformation. Les Vlaques resteront dans le nord, en Turquie, et le sultan fera d'eux ce qu'il voudra; s'il agit comme les Grecs, il forcera les montagnards à quitter la vie nomade et à rentrer dans la société civilisée. S'il ne prenait à cet égard aucune mesure, il est probable que des bandes viendraient encore infester le nord de la Grèce; cependant leurs invasions iraient en diminuant. Des bergers sédentaires, ayant les mêmes intérêts que les maîtres, seraient nécessairement les ennemis des brigands. Aujourd'hui les Vlachopimènes sont les soutiens

immédiats de ces malfaiteurs; ce sont eux qui les dirigent de montagne en montagne, qui leur donnent des informations, qui les nourrissent au besoin, et qui, par les laitiers, leur servent de médiateurs avec les villes. Les brigands sont parmi eux en pays ami; dans l'autre système, ils ne rencontreraient en route que des ennemis.

Avant que le gouvernement grec ait rédigé son projet de loi, avant que la chambre l'ait discuté et voté, avant qu'il soit mis à exécution complète et définitive, il peut se passer beaucoup d'années, pendant lesquelles le pays continuera d'être la proie des malfaiteurs. Il est évident que jusqu'à ce jour l'état n'a qu'un seul moyen d'action, la répression par la force, la terreur retournée contre ceux qui l'inspiraient. Cette répression doit être double, militaire dans la montagne, judiciaire dans les villes, les villages et les bourgs. Depuis quelques semaines, le gouvernement grec a lancé contre les bandes à peu près tout ce qu'il a de soldats. S'il en faut davantage, qu'il en recrute; si cela ne suffit pas pour détruire ou chasser les malfaiteurs, qu'il arme des citoyens choisis, honnêtes et vaillans, et que cette garde vraiment nationale soit assez redoutée pour que des criminels n'osent plus venir s'enivrer chez des maires de campagne ou se faire donner des branches de myrte par le prêtre le jour des rameaux. Il faut aussi que, par des mesures administratives rigoureuses, on fasse sentir à ces nomades qu'ils ne sont pas chez eux, que la société les tolère pour un temps, mais qu'elle est décidée à les exclure de son sein, et qu'elle agira contre eux avec une extrême rigueur à la moindre nouvelle d'un crime ou d'un délit qu'ils auraient commis. Il faut enfin que l'on s'efforce de redresser les idées de ces esprits fourvoyés, qu'ils en viennent à regarder comme honteux ce qui est honteux, à ne pas appeler bravoure ce qui est crime. C'est aux prêtres d'opérer cette transformation morale; la Grèce en est richement pourvue, qu'ils sachent au moins se rendre utiles à leur pays! Il ne suffit pas, pour être bon pasteur, de jeter de l'eau bénite sur des cadavres et de dire aux âmes des morts : « Allez en paix. »

Les Grecs savent très bien aussi, quoique plusieurs le nient, qu'il y a des coupables dans les villes, dans les villages et dans les hameaux. Je ne parle pas de ceux qui par peur se sont laissé dominer par les brigands; ils ont quelque droit à l'indulgence : il est impossible en certains cas à un homme de se défendre tout seul, il faut qu'il sente derrière lui une force publique prête à le soutenir. En revanche, s'il y a des personnes qui aient fait cause commune avec les brigands et qui leur aient demandé des services, la plus simple justice veut que ces crimes ou ces délits ne restent pas impunis. Je n'ignore pas qu'une enquête de ce genre est difficile et peut-être périlleuse. Nous sortons à peine de l'âge du palicarisme, et il peut

y avoir d'anciens méfaits qu'il serait presque injuste de punir aujourd'hui; mais si l'on n'inflige pas à ces coupables, en supposant qu'il en existe, une peine afflictive, la prison, l'amende, que du moins leurs noms et leurs fautes soient dévoilés, qu'on les déclare incapables de remplir aucune fonction publique. A cette condition, la Grèce relèvera son honneur, tombé trop bas. L'Europe a les yeux sur elle; il faut que le peuple hellène démontre qu'on n'a pas eu tort de lui donner l'indépendance, qu'il a la volonté ferme de devenir un foyer de civilisation en Orient. Il est à croire que le ministère de la justice ne manquera pas à ce devoir, car, après avoir jugé les assassins d'Oropos, on a réservé pour une seconde cause la question de complicité.

Enfin j'arrive au dernier moyen à employer, qui sera peut-être le plus efficace pour la destruction du brigandage : je veux dire les travaux publics. La Grèce n'a jamais eu de chemins, aussi a-t-elle toujours été en proie aux brigands. Ces Grecs d'autrefois, qui bâtissaient le Parthénon et le temple d'Olympie, avaient pour voyager d'une ville à l'autre les voies que les chars traçaient en passant; il en existe encore des indices aux cols de certaines montagnes, là où le rocher a gardé l'empreinte des roues qui l'ont usé. Cette civilisation si brillante avait ses lacunes. On peut reconnaître sur le flanc des collines d'Athènes le grand chemin qui conduisait de la ville au Pirée entre les longs murs. Le moindre de nos piqueurs aurait honte d'avoir fait un pareil ouvrage. Quand vinrent les Romains, ils trouvèrent la Grèce dépeuplée, ses habitans étaient passés à Alexandrie et dans les autres villes du Levant. Comme le pays ne leur rapportait rien que des statues, des vases et d'autres objets d'art, ils ne s'inquiétèrent point de la circulation intérieure, et ils la laissèrent telle qu'ils l'avaient trouvée, tandis qu'ils construisaient une voie splendide à travers les provinces du nord. Les Francs du moyen âge ne pouvaient pas faire en Grèce ce qu'ils ne faisaient pas chez eux. Quant aux Turcs, ils construisirent dans le pays un certain nombre de ponts et de voies pavées dont certaines parties existent encore, mais à côté desquelles on avait soin de passer, parce qu'elles étaient trop raboteuses. Depuis la guerre de l'indépendance, la Grèce a construit quelques chemins, tous utiles, mais tous inachevés : ses finances ont souvent été mal gérées, de sorte que les fonds qui eussent pu servir à la construction des chemins ont été perdus. Les anciens avaient tenté plus de dix fois de couper l'isthme de Corinthe : ils avaient donc quelque idée de l'utilité de ce canal; mais, pour des causes toujours nouvelles, ils n'ont pu accomplir cette œuvre. Il est certain que, si nos vapeurs doivent gagner quinze heures et ceux de l'Adriatique vingt-cinq sur le voyage de Constantinople, Rome avait un intérêt beaucoup plus grand encore

à ce que l'isthme fût ouvert, et cependant Rome elle-même avait renoncé à cette entreprise si facile.

Les Grecs d'aujourd'hui ont le sentiment très vif de ce qui leur manque pour se mettre au niveau des nations civilisées. Ils sont tout entiers en ce moment à la construction des routes, des canaux et des chemins de fer. Ils ont certainement raison, car l'Italie du sud, naguère encore plus affligée que la Grèce par le brigandage, a gagné sous le gouvernement du roi Victor-Emmanuel une sécurité qu'elle n'avait jamais connue; elle la doit à l'énergie montrée par le gouvernement italien, mais celle-ci aurait été impuissante, si des chemins nombreux et des voies rapides n'avaient aidé et comme multiplié son action. Le gouvernement et la nation helléniques étaient fort occupés des travaux publics lorsque le triste événement d'Oropos est venu détourner leur attention vers un mal dont beaucoup de gens se croyaient à jamais délivrés. Maintenant il est avéré que le brigandage peut éclater à l'improviste et au milieu d'une apparente sécurité. La Turquie peut laisser entrer sur le territoire grec des bandes albanaises qui le parcourent en très peu de jours d'un bout à l'autre, qui se dérobent à toutes les poursuites, et se transportent, comme des oiseaux de proie, en quelques heures là où il y a une bonne affaire à réaliser. Or les Grecs savent bien que les travaux publics ne se développeront point dans de telles conditions. Si les voies de communication et surtout les chemins de fer doivent aider à détruire le brigandage, il faut d'abord que celui-ci soit réprimé avec énergie, et que l'état assure aux ingénieurs la sécurité, sans laquelle ils ne peuvent pas même étudier le terrain. C'est au gouvernement grec de rompre ce cercle vicieux en poursuivant à outrance les malfaiteurs et leurs complices.

D'autre part, une fois exécutés, les travaux publics et particulièrement les chemins de fer seront la meilleure arme que l'on puisse opposer à la renaissance du brigandage. Supposons, par exemple, qu'une ligne de chemin de fer aille d'Athènes à la frontière ottomane, près de la Thessalie, et que de là elle envoie un rameau jusqu'à l'Adriatique : elle coupe immédiatement la route aux Vlachopimènes; nul d'eux ne peut traverser cette ligne sans être vu, car rien n'est plus facile à garder militairement qu'un chemin de fer. Si, comme on a lieu de l'espérer, le sultan fait construire le prolongement de la ligne athénienne à travers la Thessalie et par la vallée de Tempé jusqu'à Salonique, et que de Larissa il dirige à travers le Pinde un chemin atteignant aussi la mer Adriatique à Avlona, cette seconde voie coupe encore le chemin que parcourent chaque année les bergers nomades, et les place sous la main des autorités ottomanes. Enfin du moment que la tranchée du canal de

Corinthe sera ouverte et l'isthme occupé par un grand nombre d'ouvriers, le Péloponnèse se trouvera gardé; les malfaiteurs n'y pourront plus pénétrer que par mer, le long de rivages que le gouvernement hellénique est en état de garder par ses vaisseaux.

Deux ou trois voies rapides suffiraient donc à protéger efficacement le pays contre le fléau sous lequel il menace aujourd'hui de succomber. Si quelque bande se formait dans la contrée ou parvenait à franchir la frontière et les voies ferrées, celles-ci transporteraient aussitôt une multitude de soldats sur la place où il faudrait agir; le pays se trouvant divisé en compartimens par le réseau des chemins, une bande y serait toujours confinée dans quelque quadrilatère d'où elle ne pourrait plus s'échapper. La confiance revenue, on ne verrait plus des traités entre des particuliers et des chefs de bande, des fermes régulièrement rançonnées, des hameaux envahis et dominés par des malfaiteurs, les cérémonies saintes profanées, des fils ou des frères d'hommes publics baptisant les enfans des bandits, toute la contrée honteuse et terrifiée, et l'Europe indignée.

Le lecteur demandera sans doute s'il y a quelque espoir que ce pays soit un jour accessible, et s'il est vraisemblable qu'on fasse un jour des canaux et des chemins de fer dans cette Grèce qui n'a jamais eu que des sentiers. Je puis répondre à cette question, et je le dois, car le lien le plus étroit la rattache à celle de la destruction du brigandage. Quant au canal de Corinthe, qui doit faire du Péloponnèse une île et assurer à cette riche péninsule la sécurité dont jouissent les îles de la mer Egée, il est concédé à une compagnie française. Les travaux en seraient commencés, si les malheureuses divisions politiques des Grecs avaient permis au gouvernement de convoquer la chambre et de lui demander l'approbation définitive du contrat. Les luttes des partis, dans lesquelles se débattent des intérêts personnels et non des doctrines, retardent tout dans ce pays. La chambre sera nécessairement convoquée cet hiver, on a lieu d'espérer qu'elle résoudra plusieurs questions de travaux publics en même temps qu'elle prendra les mesures nécessaires pour assurer la sécurité. Les choses en effet sont arrivées à un point qu'il est bon que l'on connaisse. Ceux qui forment l'opposition actuelle étaient au pouvoir pendant la triste insurrection de la Crète; sous une apparence d'intérêt supérieur et de sentiment national, ils ont causé par cette guerre désastreuse tout le mal qu'il était possible de faire à leur pays. Ils l'ont ruiné dans ses finances, ils lui ont attiré de la part de l'Europe une sévère réprimande. Il se peut que leurs intentions fussent bonnes; mais le résultat qu'ils ont atteint a été déplorable, et en politique il ne suffit pas de vouloir le bien. Si donc,

lorsque la chambre sera réunie, ils faisaient échouer par une coalition coupable contre le gouvernement des projets de travaux qui peuvent sauver leur pays, ils le perdraient une seconde fois.

Espérons que les politiques grecs ne feront pas d'opposition au ministère sur la question des travaux publics, et n'effraieront pas maladroitement les capitaux qui s'offrent à eux. La compagnie française terminera en deux années ce canal de Corinthe, que toute l'antiquité a désiré sans pouvoir l'obtenir. Cela coûtera une quinzaine de millions et en rapportera un ou deux : petite affaire, mais grande par les résultats, car du moment où cette compagnie sera bien assurée de sa propriété, elle aura un intérêt majeur à construire les chemins de fer, et je crois savoir qu'elle se propose en effet d'en ouvrir immédiatement la portion la plus importante. La Grèce alors jouira de l'instrument de civilisation et de sécurité le plus puissant. Le brigand fuit devant le chemin de fer comme la bête du désert ou le sauvage devant l'homme civilisé.

C'est une utopie, dira-t-on; cette compagnie perdra là ses capitaux, les chemins de fer ne s'achèveront pas, et les bandits resteront. — J'ai déjà, il y a un an, appelé l'attention sur ce point, et je me permettrai de dire que la péninsule hellénique est un des pays de l'Europe les moins connus des Européens. On ne sait pas que si les rivages sont âpres, l'intérieur est fertile et productif, que si Athènes et le Pirée ont ensemble 60,000 habitans, Salonique à elle seule en a plus de 80,000, et qu'entre les deux s'étendent la Béotie, la vallée de Sperchius et la Thessalie, qui comptent parmi les meilleures terres du monde. Il faut aussi considérer que du jour où le canal de Corinthe sera ouvert, il se formera nécessairement dans son voisinage un vaste entrepôt, et que là se chargeront et se déchargeront des trains partant les uns pour la Turquie, le Danube et le nord, les autres pour Trieste, c'est-à-dire pour l'Autriche, la Bavière, la Prusse et même pour la France et l'Angleterre, car nul point de l'Europe n'est plus rapproché du canal de Suez et de l'Orient. Le gouvernement autrichien est décidé à construire la ligne allant de Trieste par la côte à la frontière ottomane; le gouvernement turc n'a plus besoin qu'on le stimule, le sultan a compris que sa plus grande affaire est celle des routes, et que tout chemin de fer construit sur son territoire est un bienfait pour son empire.

L'avenir de la Grèce, sa prospérité et sa sécurité sont en grande partie entre les mains de ses ministres et des compagnies industrielles de l'Europe. Cet avenir est assuré, si elle a des députés intelligens et dévoués à leur pays. Nous les verrons à l'œuvre l'hiver prochain. La Grèce à cette époque aura fait un grand et louable effort contre le brigandage; la plupart des bandes auront été dis-

persées ou anéanties; on aura terminé peut-être l'enquête et puni des complices, des « nourrisseurs » et des instigateurs de brigands. Cependant les Vlachopimènes seront revenus; ils seront là, dans leurs montagnes, menaçant les villages et les chemins, irrités des mesures prises contre eux et prêts à se mettre au service des mauvaises passions. Les honnêtes gens de la Grèce savent bien que c'est alors seulement que l'Europe aura le droit de juger définitivement leur pays. La Grèce a montré beaucoup d'intelligence, de caractère et de sagesse à la suite de la condamnation portée contre elle par les cabinets européens lors de l'affaire de Crète. Puisse la tragédie de Marathon produire dans ses affaires intérieures le même revirement que celle de Crète a causé dans sa politique étrangère! Elle doit maintenant mieux que jamais s'apercevoir que, si la paix avec la Turquie lui est nécessaire pour ses affaires du dehors, une alliance plus intime avec cette puissance lui est imposée par son avenir intérieur, car d'une part une action commune de la Grèce et du sultan est une condition nécessaire de la répression des bandes, de l'autre, si la Grèce veut établir des voies rapides de communication, n'y pas dépenser en vain son argent et attirer chez elle les capitaux étrangers, il faut bien que ces voies se soudent à celles de la Turquie : c'est à ce prix qu'elles deviendront productives.

On voit par là comment la sûreté de la Grèce, sa prospérité future et son progrès en toutes choses sont liés à une question de politique étrangère. Ceux qui du dehors la poussent en sens contraire et ceux qui au dedans écoutent ces pernicieux conseils sont sans contredit ses plus cruels ennemis. Il arrive ensuite que l'opinion se divise sur des questions où elle devrait être unanime, que les intrigues et l'intimidation la déroutent, que l'éducation du peuple ne se fait pas, et que le jour où l'on croit jouir de la sécurité, des malfaiteurs, ménagés même par les hommes au pouvoir, deviennent les maîtres des provinces, s'approchent des villes, traitent d'égal à égal avec les ministres et les ambassadeurs, déjouent l'autorité de la nation et de la loi, et vont jusqu'à prétendre, comme ils l'ont fait, imposer leur volonté « à trois gouvernemens à la fois. » Il serait donc temps que le passé fût mis dans l'oubli, que le palicarisme fût repoussé comme une honte et comme un crime, qu'enfin les hommes capables s'unissent dans un sentiment patriotique et formassent la ligue des honnêtes gens, se donnant pour but d'exclure de la politique les mauvais moyens et de diriger toutes les énergies de la nation vers son amélioration physique et morale. Espérons en l'avenir et comptons sur les leçons du passé.

ÉMILE BURNOUF.

POÉSIES INTIMES

MIDI AU VILLAGE.

Nul troupeau n'erre ni ne broute;
Le berger s'allonge à l'écart.
La poussière dort sur la route,
Le charretier sur le brancard.

Le forgeron dort dans la forge;
Le maçon s'étend sur un banc;
Le boucher ronfle à pleine gorge,
Les bras rouges encor de sang.

La guêpe rôde au bord des jattes;
Les ramiers couvrent les pignons,
Et, la gueule entre les deux pattes,
Le dogue a des rêves grognons.

Les lavandières babillardes
Se taisent. Non loin du lavoir,
En plein azur, sèchent les hardes
D'une blancheur blessante à voir.

La férule à peine surveille
Les écoliers inattentifs;
Le murmure épars d'une abeille
Se mêle aux alphabets plaintifs...

Un vent chaud traîne ses écharpes
Sur les grands blés lourds de sommeil,
Et les mouches se font des harpes
Avec des rayons de soleil.

Immobiles devant les portes,
Sur la pierre des seuils étroits,

Les aïeules semblent des mortes
Avec leurs quenouilles aux doigts.

C'est alors que de la fenêtre
S'entendent, tout en parlant bas,
Plus libres qu'à minuit peut-être,
Les amans, qui ne dorment pas.

CORPS ET AMES.

Heureuses les lèvres de chair!
Leurs baisers se peuvent répondre,
Et les poitrines pleines d'air!
Leurs soupirs se peuvent confondre.

Heureux les cœurs, les cœurs de sang!
Leurs battemens peuvent s'entendre,
Et les bras! ils peuvent se tendre,
Se posséder en s'enlaçant.

Heureux aussi les doigts! ils touchent;
Les yeux! ils voient. Heureux les corps!
Ils ont la paix quand ils se couchent,
Et le néant quand ils sont morts.

Mais, oh! bien à plaindre les âmes!
Elles ne se touchent jamais :
Elles ressemblent à des flammes
Ardentes sous un verre épais.

De leurs prisons mal transparentes
Ces flammes ont beau s'appeler,
Elles se sentent bien parentes,
Mais ne peuvent pas se mêler.

On dit qu'elles sont immortelles;
Ah! mieux leur vaudrait vivre un jour,
Mais s'unir enfin!... dussent-elles
S'éteindre en épuisant l'amour!

LE RÉVEIL.

Si tu m'appartenais (faisons ce rêve étrange!),
Je voudrais avant toi m'éveiller le matin
Pour m'accouder longtemps près de ton sommeil d'ange,
Égal et murmurant comme un ruisseau lointain.

J'irais à pas discrets cueillir de l'églantine,
Et, patient, rempli d'un silence joyeux,
J'entr'ouvrirais tes mains, qui gardent ta poitrine,
Pour y glisser mes fleurs en te baisant les yeux;

Et tes yeux étonnés reconnaîtraient la terre
Dans les choses où Dieu mit le plus de douceur,
Puis tourneraient vers moi leur naissante lumière,
Tout pleins de mon offrande et tout pleins de ton cœur.

Oh! comprends ce qu'il souffre et sens bien comme il aime,
Celui qui poserait, au lever du soleil,
Un bouquet, invisible encor, sur ton sein même,
Pour placer ton bonheur plus près de ton réveil.

LE PREMIER DEUIL.

En ce temps-là, je me rappelle
Que je ne pouvais concevoir
Pourquoi, se pouvant faire belle,
Ma mère était toujours en noir.

Quand s'ouvrait le bahut plein d'ombre,
J'éprouvais un vague souci
De voir près d'une robe sombre
Pendre un long voile sombre aussi.

Le linge, radieux naguère,
D'un feston noir était ourlé:
Tout ce qu'alors portait ma mère,
Sa tristesse l'avait scellé.

Sourdement et sans qu'on y pense,
Le noir descend des yeux au cœur;
Il me révélait quelque absence
D'une interminable longueur.

Quand je courais sur les pelouses
Où les enfans mêlaient leurs jeux,
J'admirais leurs joyeuses blouses,
Dont j'enviais les carreaux bleus;

Car déjà la douleur sacrée
M'avait jeté son crêpe noir,
Déjà je portais sa livrée :
J'étais en deuil sans le savoir.

LA CHANSON DES MÉTIERS.

Ceux qui tiennent le soc, la truelle ou la lime,
Sont plus heureux que vous, enfans de l'art sublime!
Chaque jour les vient secourir
Dans leurs quotidiennes misères;
Mais vous, les travailleurs pensifs, aux mains légères,
Vos ouvrages vous font mourir.

L'austère paysan laboure pour les autres,
Et ses rudes travaux sont pires que les vôtres;
Mais il retient pour se nourrir
Sa part des gerbes étrangères.
Vous qui chantez, tressant des guirlandes légères,
Les moissons vous laissent mourir.

Le rouge forgeron, dans la nuit de sa forge,
Sue au brasier brûlant qui lui sèche la gorge;
Mais il boit, sans les voir tarir,
Les petits vins dans les gros verres,
Et vous qui ciselez l'or des coupes légères,
Les celliers vous laissent mourir.

Le pâle tisserand, courbé devant ses toiles,
Ne contemple jamais l'azur ni les étoiles;
Mais il parvient à se couvrir,
La froidure ne l'atteint guères.
Vous qui tramez le rêve en dentelles légères,
Les longs hivers vous font mourir.

L'audacieux maçon qui d'étage en étage
Suspend sa vie au mince et frêle échafaudage
A bien des dangers à courir,
Mais ses fils auront des chaumières;
Vous qui dressez vers Dieu des échelles légères,
Sans foyer vous devez mourir.

Tous vaincus, mais en paix avec la destinée,
Aux approches du soir, la tâche terminée,
Reviennent aimer sans souffrir
Près des robustes ménagères;
Vous qui poursuivez l'âme aux caresses légères,
Les tendresses vous font mourir.

LE SIGNE.

On dit que les désirs des mères,
Pendant qu'elles portent l'enfant,
Fussent-ils d'étranges chimères,
Le marquent d'un signe vivant;

Que ce stigmate est une image
De l'objet qu'elles ont rêvé,
Qu'il croît et s'incruste avec l'âge,
Qu'il ne peut pas être lavé!

Et le vœu, bizarre ou sublime,
Formé dès avant le berceau,
Comme dans la chair il s'imprime,
Peut marquer l'âme de son sceau.

Quel fut donc ton cruel caprice
Le jour où tu conçus mon cœur,
O toi, pourtant ma bienfaitrice,
Et qui m'as légué ta douleur?

Quand tu m'aimais sans me connaître,
Pâle et déjà ma mère un peu,
Un nuage voguait peut-être
Comme une île blanche au ciel bleu;

Et n'as-tu pas dit : Qu'on m'y mène!
C'est là que je veux demeurer.
L'oasis était surhumaine,
Et l'infini t'a fait pleurer.

Tu crias : Des ailes, des ailes!
Te soulevant pour défaillir...
Et ces heures-là furent celles
Où tu m'as senti tressaillir.

De là vient que toute ma vie,
Halluciné, faible, incertain,
Je traîne l'incurable envie
De quelque paradis lointain...

SULLY PRUDHOMME.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 juin 1870.

Un jour, il y a quelque dix ans, un homme respecté pour son nom, pour ses vieux services, pour sa fière intégrité, un ancien membre de nos assemblées, un ancien président du conseil, le duc de Broglie, employait les loisirs forcés que les événemens lui avaient faits à méditer sur l'état politique de la France, sur un présent qui lui apparaissait comme une halte entre le passé et l'avenir. Ces méditations d'un observateur solitaire, il ne songeait pas à les livrer au public, il les avait fait simplement autographier pour lui seul ou tout au plus pour quelques amis. C'était une sorte de testament politique qu'il écrivait dans la plénitude d'une intelligence élevée et sincère. Mal lui en prit d'une telle hardiesse. Celui qui était alors chargé de la police de l'esprit ne l'entendait pas ainsi; c'était sans doute à ses yeux un crime manifeste contre l'empire de penser librement, fût-ce dans la plus discrète intimité. On saisit ces pages qui n'étaient pas destinées à voir le jour, et peu s'en fallut que l'auteur lui-même n'eût à comparaître devant un tribunal pour avoir osé réfléchir.

Que de choses ont changé en peu d'années! Celui qui commandait ces brillantes expéditions contre l'indépendance de la méditation solitaire est maintenant passé libéral. Le duc de Broglie est mort il y a quelque temps, vengé par ceux-là mêmes qui l'avaient poursuivi dans sa pensée, et son fils peut aujourd'hui, sans danger fort heureusement, sans avoir aucune permission à demander, publier avec une respectueuse fidélité les *Vues sur le gouvernement de la France*. Ce que c'est que la fortune pour les œuvres de l'esprit comme pour les hommes! Ce livre d'honnête spéculation et de savante expérience, qu'on poursuivait il y a dix ans comme une sédition, est tout simplement à l'heure où nous sommes un livre de circonstance. C'est la théorie précise, ingénieuse et éloquente de la nécessité de la monarchie constitutionnelle démontrée par l'histoire, par la nature des choses, par le caractère français, par l'impossibilité du régime qui existait encore au temps où

l'auteur écrivait. C'est un programme de politique libérale que le ministère et les partis peuvent étudier avec fruit. Le duc de Broglie débattait avec lui-même, dans le silence qui régnait alors, toutes ces questions de réformes nécessaires qui sont devenues depuis le thème banal des polémiques, et chemin faisant il semait les traits fins, les vues justes et pénétrantes; il disait des vérités qui trouvent chaque jour leur application. Ce sage expérimenté et clairvoyant nous prévenait, comme s'il nous avait vus à l'œuvre une fois de plus, que nous étions un peuple assez étrange, tout feu ou tout découragement, plein d'illusions et de défaillances, aimant surtout les coups de théâtre, les révolutions ou les plébiscites, et passablement novice encore dans l'art de poursuivre un dessein pratique, de tenir tête aux difficultés de tous les jours, de les surmonter pied à pied par la patience persévérante. On dirait en vérité qu'en politique comme à la guerre nous ne sommes bons que pour l'assaut impétueux, pour les chocs retentissans, et qu'après cela tout nous semble pâle et décoloré; nous nous hâtons de rentrer dans la routine, nous en revenons aussitôt à nous débattre dans une atmosphère épaisse et lourde, dans une multitude de petites combinaisons où l'on s'épuise sans marcher.

Est-ce que le duc de Broglie n'avait pas raison? Est-ce que ce n'est pas notre histoire encore aujourd'hui? C'est ce qu'il y a de plus vrai dans une situation qui ne se manifeste que par une fatigue ou une atonie universelle, par des indécisions et des ambiguïtés, et, chose curieuse, plus on fait d'efforts pour sortir de la confusion, plus on semble s'y enfoncer. La vérité est que nous ne nous trompions guère en disant l'autre jour que le plébiscite avait momentanément émoussé les ressorts ordinaires de la politique en exerçant sur tout le monde une influence de dépression. Ce résultat, qui se prolonge et s'étend, s'est produit par la force des choses, par une sorte de détente après le combat, par la difficulté d'interpréter pratiquement le vote du 8 mai, et, dans ces conditions nouvelles subitement créées, le gouvernement, tout aussi dépaysé que les partis, est le premier à chercher sa voie, à se demander ce qu'il veut ou ce qu'il doit faire. Le ministère fait ce qu'il peut pour s'établir solidement et à chaque instant il sent le terrain se dérober sous ses pieds; les partis cherchent à se reconstituer, et à chaque tentative qu'ils font ils paraissent un peu plus désorganisés. Voilà où nous en sommes provisoirement.

Le gouvernement, il est vrai, s'est donné récemment la satisfaction de déclarer qu'il représentait le pays, qu'il était en dehors des partis. C'est une puérile méprise, ou c'est une singulière façon de se mettre au-dessus des conditions parlementaires. Est-ce que tous les gouvernemens n'ont pas la prétention de représenter le pays? Dès qu'ils ont le pouvoir, ils personnifient le pays, ils agissent en son nom, cela est parfaitement certain; mais en même temps, dans un régime parlementaire, tous les

gouvernemens, ou pour mieux dire tous les cabinets, sont bien obligés, s'ils veulent vivre, de s'appuyer sur cette force collective et disciplinée qui s'appelle un parti, qui est le véritable instrument de l'action politique. C'est parce que le ministère actuel ne sent pas autour de lui cette force disciplinée et compacte qu'il flotte à l'aventure, n'ayant d'autre garantie de sécurité que l'impuissance de toutes les fractions de l'opinion, qui se neutralisent dans un morcellement indéfini.

Une majorité, il peut l'obtenir sans doute, il l'obtiendra encore comme il l'a obtenue jusqu'ici, il n'a qu'à monter à la tribune et à menacer de se retirer pour enlever une victoire de scrutin; mais comme cette majorité n'est point l'œuvre d'une forte cohésion morale et politique, comme elle se dissout après chaque vote, on n'est pas plus avancé, c'est toujours à recommencer. Le vote d'aujourd'hui rétracte le vote d'hier et ne garantit pas le vote de demain. On vit au jour le jour dans cet artifice permanent qui crée les situations précaires. M. Émile Ollivier en a fait récemment l'expérience; au moment où il s'y attendait le moins, il a essuyé coup sur coup quelques échecs dans le corps législatif, notamment à propos d'un amendement qui autorise la publicité des séances des conseils-généraux. Le lendemain, un jeune député de la gauche, M. Bethmont, présente une interpellation par laquelle il demande au ministère de laisser toute liberté aux réunions publiques à la veille des élections des conseils de département et d'arrondissement; aussitôt M. le garde des sceaux, saisissant cette occasion, engage la lutte, élève une question de confiance et somme le corps législatif d'avoir à se prononcer. Ce qu'il y a eu de curieux dans ce débat impromptu, c'est qu'on ne savait pas trop ce que tout cela voulait dire; la gauche ne s'est pas montrée ce jour-là d'une humeur fort belliqueuse, M. Bethmont lui-même a fini par retirer son interpellation, et c'est la droite qui a exprimé les plaintes les plus vives par l'organe de M. le baron Jérôme David, c'est la droite qui a trouvé mauvais que le ministère forçât ainsi le corps législatif à lui témoigner sa confiance. C'était là justement, à ce qu'il paraît, ce que voulait M. le garde des sceaux; il voulait rompre avec la droite, il a fait ce qu'il a pu pour provoquer son hostilité, il l'a suppliée de voter contre lui. Nous avons assisté en vérité à un échange d'explications passablement aigres, et après cela qu'est-il arrivé? Au dernier moment, la gauche, persistant dans son attitude de neutralité, s'est abstenue de voter, comme elle s'était abstenue de prendre part à cette escarmouche; la droite s'est bien gardée d'aller jusqu'au bout de sa mauvaise humeur, et tout a fini par un pur et simple ordre du jour qui a réuni une merveilleuse unanimité. Quel pouvait être la signification de ce vote? Quelle force a-t-il donnée au gouvernement? Évidemment le ministère n'a pas pu y voir une victoire bien décisive; il est resté exactement dans la situation où il se trouvait la veille, si ce n'est toutefois que, après avoir semblé un instant s'être rapproché de la droite à l'occasion du plébiscite,

il a paru cette fois se tourner d'un autre côté, vers le centre gauche, en invoquant avec insistance les souvenirs du 2 janvier, en se plaçant sous la protection de cette date originelle; une évolution nouvelle le ramène à son point de départ. Rien de mieux, s'il sait avoir une volonté et persévérer dans un dessein, s'il est décidé à en finir avec toutes ces oscillations, qui ne feraient que l'épuiser pour le conduire un jour ou l'autre à quelque vote de surprise et de hasard où il disparaîtrait sans éclat. La vraie force dont il a besoin, ce n'est pas une tactique vaine qui peut la lui donner; il la retrouvera dans la fixité des idées, dans la pratique sérieuse et indépendante des institutions nouvelles, et, pour tout dire, le meilleur moyen pour lui de se prémunir contre les piéges, de tenir tête à la droite, ce n'est pas de jouer avec elle de ces scènes de raccommodement ou de rupture qui sont de temps à autre l'amusement de la galerie, c'est de lui imposer par l'autorité d'une politique simple et nette, par l'ascendant d'une résolution ferme. Nous faisions intérieurement cette remarque l'autre jour en entendant M. Jérôme David reprocher à M. Émile Ollivier ce qu'il appelait une « politique sentimentale; » c'est qu'en effet M. Émile Ollivier a toujours l'air d'un homme d'état de fantaisie, attendant l'inspiration, cédant à une émotion du moment et improvisant ce qu'il va faire. C'est peut-être ce qui explique ses succès, et c'est aussi ce qui lui a valu plus d'un mécompte qu'il se fût épargné avec un peu de réflexion.

Assurément, par elle-même la situation, telle qu'elle apparaît aujourd'hui avec ses langueurs et ses confusions, n'est point précisément grave, et même on pourrait dire qu'elle offre de grandes et sérieuses ressources à un gouvernement à demi habile qui saurait s'en servir; le danger, c'est cette indécision d'un ministère allant à la légère, se démenant dans le tourbillon des partis, entre une droite, qui ne cherche qu'à prendre sa revanche, et une gauche désorganisée, dont la fraction la plus modérée elle-même en est encore à préciser sa situation, à se donner un programme saisissable. Que la droite cherche à prendre une revanche des ennuis qui lui ont été infligés depuis un an, et qu'elle commence à croire le moment favorable, c'est assez visible par quelques-uns des derniers incidens parlementaires, par l'attitude qu'a prise M. Jérôme David, un des chefs du parti, à l'occasion de ce vote de confiance si héroïquement conquis dans le vide par M. le garde des sceaux. La droite, il n'y a point à s'y méprendre, croit toujours être la majorité dans le corps législatif, une majorité qui se prête, qui ne se donne pas. Jusqu'au plébiscite, elle faisait assez triste figure, elle se sentait vaincue; le plébiscite lui a rendu la bonne humeur, l'espérance, et depuis que l'empereur lui a dit que le vote du 8 mai avait raffermi les pouvoirs du corps législatif actuel, elle est plus qu'à demi rassurée, elle pense avoir le champ libre. Ce qu'elle veut, ce n'est pas renverser le ministère d'un seul coup, le pousser brusquement hors des affaires; non, elle veut lui

administrer ce que M. Jérôme David a eu la franchise d'appeler, dans un langage plein de réminiscences du bon temps, un premier avertissement. Elle ne veut rien précipiter, elle croit pouvoir choisir son heure, et en attendant que cette heure du grand coup ait sonné, elle se contente d'user le ministère, de le surprendre dans le flagrant délit de ses trop fréquentes inconséquences, de le dépasser en libéralisme quand il est conservateur, ou de lui reprocher de livrer toutes les garanties conservatrices quand il est libéral, de lui faire en un mot la vie dure et impossible. Le reste viendra tout seul; on compte sur les ressources de ce régime parlementaire, qu'on accuse le cabinet d'altérer lorsque dans une pensée d'intimidation il pose des questions de confiance dont on n'a que faire. M. Émile Ollivier, ce nous semble, aurait pu répondre avec quelque autorité de raison, sans se donner l'air de renouveler la scène du *Dépit amoureux;* il aurait pu dire que ce qui n'est pas précisément parlementaire, c'est d'appuyer matériellement un cabinet à qui on refuse dans le fond du cœur tout concours moral, c'est de prendre sa part d'un vote qu'on appelle soi-même une fiction, c'est de paraître prolonger par tolérance la vie d'un ministère qu'on s'efforce de détruire en détail, c'est enfin de combattre un gouvernement par la parole et d'avouer par son vote l'impuissance de le remplacer.

Telle est en effet la vraie question aujourd'hui. La droite a beau se nourrir d'illusions, elle ne peut pas remplacer le ministère actuel; elle ne le pourrait qu'en compromettant sérieusement l'œuvre tout entière d'une année. Elle n'a pas dépouillé encore assez la vieille robe; elle aurait la meilleure volonté qu'on ne la croirait pas : elle passerait pour une résurrection du régime de 1852, on serait persuadé qu'elle ramène dans les conseils du gouvernement des pensées de réaction, qu'elle veut revenir au-delà du 2 janvier. Et en réalité n'est-ce point cela? Que reproche-t-on tout haut à M. Émile Ollivier? On l'accuse de ne rien comprendre à la situation, de ne pas voir que le plébiscite a tout changé, qu'il a délié le ministère des engagemens contractés par les programmes des deux centres, que le 2 janvier n'est plus rien, que le vote du 8 mai a effacé tout ce qui s'est fait depuis un an pour replacer l'empire dans l'intégrité de sa puissance. Voilà ce qui se dit, et si la droite revenait en ce moment au pouvoir, elle serait emportée par la logique de ses antécédens, de ses habitudes, de ses préférences; si elle rentrait aujourd'hui aux affaires, ce serait une sorte de déchirement du vote complexe du 8 mai, et qu'elle le voulût ou qu'elle ne le voulût pas, elle représenterait l'exclusion ou l'ajournement de toute une partie du plébiscite, justement de cette partie libérale qui a fait accepter et a popularisé cet acte. Nous ne voulons certes pas dire que la droite n'a plus aucun rôle dans le jeu constitutionnel, qu'elle ne peut pas à un jour donné revenir au pouvoir. Pour le moment, elle n'en est pas là, et, si elle ne s'arrête pas sur le chemin où elle semble s'engager, elle

peut aller tout droit à un dénoûment qui n'est pas précisément celui qu'elle poursuit et devant lequel on a reculé jusqu'ici : la dissolution du corps législatif.

On a fait ce qu'on a pu pour l'éviter. Le pays, nous en convenons, s'est montré peu favorable et n'a aucune passion pour ces votes répétés qui mettent tout en mouvement. Le gouvernement ne s'est point hâté jusqu'ici, il est resté sourd à toutes les provocations. Dans le corps législatif lui-même, beaucoup de membres de la gauche tout aussi bien que de la droite ne sont nullement pressés de se remettre en campagne et de recommencer la course au clocher électorale. Cette dissolution, dont personne ne veut, elle peut cependant devenir inévitable, et le ministère doit bien le sentir, puisqu'il en est à préparer une loi électorale. La dissolution peut devenir d'autant plus inévitable que les incidens parlementaires qui se succèdent, la confusion des partis, les difficultés d'une situation pleine d'incohérences, finissent par accoutumer les esprits à cette idée comme à une nécessité. On en vient à se dire que ce corps législatif, élu en somme dans des conditions bien différentes, ne répond plus aux circonstances, surtout après le plébiscite, qu'il est même numériquement insuffisant depuis que sa sphère d'action s'est agrandie, qu'une assemblée nouvelle, plus nombreuse, librement élue, offrira nécessairement un cadre élargi où une majorité homogène et rajeunie pourra se former, où les partis, grossis d'un contingent de cent cinquante hommes nouveaux, auront plus de consistance et pourront se mouvoir plus librement. En un mot, voilà ce qu'il faut constater : l'idée a fait des progrès, surtout depuis que la droite, en montrant son impatience, a mis les esprits en garde contre la possibilité d'une évolution de pouvoir qui nous ramènerait en arrière, de telle sorte que par une fausse manœuvre, par une stratégie qui s'est peut-être démasquée trop tôt, on est arrivé à un double résultat qu'on n'avait probablement pas en vue : on a rejeté le ministère vers ses alliés de la première heure, vers le centre gauche, et on a ravivé du même coup la question la plus épineuse qui puisse être agitée aujourd'hui, la question de la nécessité d'une assemblée nouvelle ou de la dissolution du corps législatif.

La droite, au reste, peut s'organiser si elle veut, elle peut lever ouvertement le drapeau contre le ministère, elle est dans son droit, rien n'est plus simple, et la condition qui en résulte pour le cabinet n'est même pas la chose la plus importante. L'essentiel est que, dans cette carrière qui s'ouvre, tous les camps se dessinent, que les partis se dégagent de cet amalgame confus où ils sont tombés, que les groupes libéraux s'organisent à leur tour pour être l'appui efficace, la force d'une situation libérale, et sous ce rapport les mouvemens de la gauche sont un des incidens les plus curieux de cette réorganisation qui s'essaie laborieusement. C'en est donc fait maintenant, la rupture est accomplie.

Il n'y a plus une gauche unique, il y en a deux; il y a, pour parler le langage du jour, une gauche *ouverte* et une gauche *fermée,* une gauche constitutionnelle et une gauche radicale ou républicaine. Le protocole a été signé dernièrement avec toutes les formes diplomatiques par les plénipotentiaires des deux puissances, nous voulons dire des deux fractions, M. Ernest Picard et M. Jules Grévy. On s'est séparé avec une courtoisie sous laquelle perce une certaine aigreur; enfin la scission est complète. On n'avait pas besoin d'aller chercher dans des histoires de journaux, dans des indiscrétions propres à mettre en jeu les susceptibilités personnelles, des raisons de séparation; s'il n'y avait eu que ces petites piqûres, ce serait trop puéril. La rupture ostensible s'est accomplie parce qu'elle répondait à une dissidence profonde, parce qu'elle était dans la nature des choses, parce que l'alliance formée il y a huit mois par le manifeste du 15 novembre 1869, avant la session, avant le ministère du 2 janvier 1870, avant la réforme constitutionnelle, n'était plus qu'une fiction compromettante, et, s'il y a un fait surprenant, c'est que M. Ernest Picard ait eu l'air jusqu'au bout de se laisser pousser dans ce qu'il continue à ne pas vouloir appeler une évolution. Il a fallu presque le mettre dans l'impossibilité de faire autrement. Cet homme d'esprit s'est vu réduit à la cruelle extrémité d'avoir du bon sens, de la raison, de la décision presque par force, et il a fallu que M. Jules Grévy lui rendît le service de lui fermer poliment la porte de la rue de la Sourdière en refusant de provoquer une réunion générale de la gauche qu'il sollicitait. Voilà par quelle série de malheurs et de contrariétés a dû passer l'honorable M. Picard pour arriver à être le chef de la gauche *ouverte,* par opposition à la gauche *fermée* de la rue de la Sourdière. Maintenant la chose est faite, il n'y a plus à y revenir, et ici s'élève une autre question. Évidemment l'évolution de M. Ernest Picard et de ses amis n'aurait aucun sens, si elle ne signifiait que la gauche nouvelle entre franchement, complétement, dans la vie constitutionnelle, en acceptant toutes les conséquences de cet acte définitif, sans exclure la perspective même du pouvoir. Cette fraction de la gauche devient un des élémens des combinaisons futures. Par ce côté, elle touche au centre gauche, avec qui elle a de manifestes affinités. C'est là justement ce qui fait l'importance de cette évolution. Désormais, par des rapprochemens devenus possibles, il peut se former un groupe sérieux ayant un rôle à jouer dans nos luttes publiques, ouvrant un asile à tous les esprits libéraux et indépendans, devenant le premier noyau d'un parti qui peut s'étendre par des élections nouvelles, offrant au pays des garanties de modération.

Au fond, entre M. Picard, qui a sans doute fait quelques façons pour entrer dans cette voie, mais qui a fini par y entrer, et ses anciens amis de l'autre gauche qui restent dans leur camp fermé, où est la vérité? C'est certainement M. Ernest Picard qui est le vrai politique, précisément parce qu'il ne se sépare pas du pays, parce qu'il accepte de servir

pratiquement les intérêts libéraux sans déclarer la guerre à ce que la volonté nationale a fait. La gauche radicale, ou républicaine, ou *fermée*, comme on voudra l'appeler, a peut-être pour elle cette apparence de logique qu'il y a toujours dans les partis absolus; en réalité, elle est beaucoup moins logique que M. Picard, puisqu'elle fait la même chose sans l'avouer; elle est simplement inconséquente avec cette irréconciliabilité qu'elle proclame et qu'elle ne pratique pas, qu'elle ne peut pas pratiquer parce qu'elle est impossible. On ne voit pas que se proclamer irréconciliable au nom d'une forme politique qu'on préfère, au moment où la volonté nationale bien ou mal inspirée se prononce dans un autre sens, c'est rompre avec cette volonté elle-même, c'est se mettre au-dessus du pays, c'est se placer dans cette situation où l'on est obligé à chaque instant de transiger avec un état de choses qu'on prétend ne pas reconnaître. Qu'est-ce donc que cette politique réduite à fléchir et à se désavouer sans cesse? Pour être vraiment irréconciliable, il n'y a qu'un moyen, c'est de s'abstenir de tout et en tout. Si l'on n'agit pas ainsi, si l'on va au corps législatif, si on entre dans la discussion des lois, si l'on concourt avec un gouvernement à l'administration des intérêts publics, si on déclare, ne fût-ce que par tactique, qu'on a confiance dans un ministre, si l'on fait tout cela, on n'est plus qu'inconséquent. L'irréconciliabilité n'est qu'un mot sonore et vide qu'on fait retentir pour les esprits sans portée, en se réservant de travailler en commun avec ses concitoyens, dans la limite des lois, au bien du pays. Et voilà pourquoi le principe sur lequel la gauche radicale a prétendu se fonder n'est même pas un principe absolu, c'est une fiction sans logique par laquelle un parti se condamne à mettre une contradiction perpétuelle entre ce qu'il dit et ce qu'il fait. C'est cette contradiction que des esprits comme M. Jules Favre, M. Gambetta, M. Jules Simon, prennent sérieusement pour de la politique, et qu'ils arborent sur leur petite église, qui par le fait n'est ni *fermée* ni *ouverte*.

Sans doute, nous en convenons, on peut être radical et rêver la république. En définitive, avant la république, qui n'est qu'un mot quand elle n'est pas un fanatisme, il y a toujours la liberté, et malheureusement en France, dans ce fractionnement de toutes les opinions, le parti qui s'affiche le moins est celui qui pourrait s'appeler le parti de la liberté pour la liberté. L'autre jour, dans une séance du corps législatif, l'honorable ministre des finances, M. Segris, répondant d'un accent passionné à des récriminations peu justes, se tournait vers l'opposition et s'écriait : « Quelle est donc la liberté qui vous manque aujourd'hui? » Là-dessus, M. Garnier-Pagès, se levant tout effaré et plein des souvenirs de l'Hôtel de Ville de 1848, répliquait avec véhémence : « Nous n'avons pas le pouvoir constituant! » Voilà la grande affaire! il s'agit de liberté, on demande le pouvoir constituant! Eh! qu'en voulez-vous faire du pouvoir constituant? Qu'avez-vous à constituer? Avez-vous à nous bâcler une

constitution nouvelle, qui ne serait guère que la douzième ou la treizième dans notre histoire depuis quatre-vingts ans? En serions-nous plus libres? C'est une confusion qu'on fait sans cesse èt à tout propos, même involontairement et sans y songer. On a soulevé par exemple et on va discuter bientôt la question assurément la plus sérieuse et la plus délicate, celle de la décentralisation. Rien n'est plus utile sans doute, comme aussi rien n'est plus dangereux; rien ne sera plus stérile, si on ne reste pas dans la vérité pratique des choses. On se met à l'œuvre, et de quoi s'occupe-t-on tout d'abord? On va droit à la nomination des maires, c'est-à-dire qu'on commence par la fin, parce qu'il est de toute évidence que le mode de désignation des magistrats municipaux doit se dégager naturellement du système général d'organisation qu'on adoptera; nous serions un peu tentés d'ajouter qu'on commence par le superflu, parce qu'au bout du compte un maire peut être choisi par le gouvernement ou élu par un conseil municipal, sans qu'il y ait un atome de liberté de plus ou de moins dans le pays. On ne voit pas que la première chose à faire serait d'attaquer le mal dans sa racine, de dégager l'initiative individuelle, l'initiative locale de ce système de ligature qui l'étreint, de cette multitude de formalités inutiles, gênantes, souvent irritantes, qui prolongent les plus simples affaires pendant des mois, quelquefois pendant des années. C'est là qu'il y a immensément à faire, et pour accomplir ces réformes qui peuvent raviver l'esprit d'initiative, rendre vraiment le pays à lui-même, il n'est pas besoin d'invoquer le pouvoir constituant, ni d'attendre la république; il suffit d'un régime sensé qui se prête à cette œuvre salutaire, et ici nous retrouvons cette théorie aussi éloquente qu'ingénieuse de la monarchie constitutionnelle que le duc de Broglie développe dans ses *Vues sur le gouvernement de la France.* La monarchie constitutionnelle, sincèrement et virilement pratiquée, bien entendu, a le mérite de se plier à tout sans rompre. L'église *fermée* de la rue de la Sourdière pourra chercher, elle ne trouvera pas mieux, parce qu'il n'est pas démontré qu'on soit plus libre à Washington qu'à Londres, parce qu'en fin de compte le régime constitutionnel a cet avantage souverain d'être la monarchie sans ses dangers de prépotence personnelle, et la république sans ses dangers de guerre civile ou de bouleversemens périodiques.

Depuis qu'il est réuni, le corps législatif a remué plus qu'il n'a résolu bien des questions intérieures, et il a encore devant lui cette laborieuse discussion du budget où tout revient à la fois. Il ne s'était pas occupé jusqu'ici des affaires étrangères, lorsqu'il y a peu de jours, vers la fin d'une séance, une petite interpellation lancée à l'improviste a provoqué tout à coup un certain mouvement de curiosité et d'émotion. Que se passait-il donc? Il s'agissait simplement du chemin de fer du Saint-Gothard, œuvre commune de l'Italie, de l'Allemagne, de la Suisse, et dont le parlement fédéral de Berlin, avant de se séparer, a eu tout récem-

ment à s'occuper pour voter le subside par lequel la confédération de l'Allemagne du nord doit concourir à ce travail, rival du percement du Mont-Cenis. Nos députés, il faut le dire, mettent un peu de temps à s'instruire et à connaître les affaires qui se passent en ce monde.

En réalité, il y a deux ou trois ans déjà que des négociations se poursuivent incessamment en Italie, en Allemagne, en Suisse, pour arriver à la réalisation de cette idée d'une communication nouvelle reliant le centre de l'Europe aux régions italiennes à travers les Alpes helvétiques. Seulement quelle direction centrale choisirait-on entre le chemin de fer du Brenner, au nord, et le chemin de fer du Mont-Cenis, qui est déjà presque terminé? Passerait-on par le Splugen ou par le Saint-Gothard? C'est autour de ce point capital que se sont agités longtemps tous les intérêts, et après bien des débats passionnés c'est définitivement à l'automne de l'année dernière que la Prusse, la Suisse et l'Italie en venaient à s'entendre; elles signaient le 13 octobre 1869 à Berne un protocole qui fixait le Saint-Gothard comme point de passage, et qui ébauchait le plan de coopération des trois puissances. Deux jours après, l'Italie et la Suisse se liaient par un traité particulier auquel devaient adhérer tous les états intéressés, Bade, le Wurtemberg. Tout était prévu : la subvention des gouvernemens devait être de 85 millions, sur lesquels l'Italie avait seule à payer 45 millions, la Suisse 20 millions, la Prusse ou l'Allemagne 20 millions. C'est une portion de ce subside que le parlement fédéral de Berlin était récemment appelé à voter. Les cantons suisses à leur tour se sont déjà cotisés pour faire leur part de subvention. L'Italie n'a encore rien demandé à son parlement, mais elle dispose d'une somme votée par la ville de Gênes pour la traversée des Alpes, d'une contribution de la compagnie des chemins de fer de la Haute-Italie, et le ministère de Florence s'est adressé aux provinces pour les associer à cette œuvre, de façon à diminuer la charge de l'état. Il y a peu de jours encore, le conseil provincial de Milan, après une longue discussion, votait pour sa part une somme de 1 million, de sorte que la question est déjà fort avancée. Ce n'est plus, qu'on le remarque bien, une chose à faire, c'est une chose faite; il y a des traités signés, des subventions convenues et votées; tout cela s'est passé au grand jour, et si l'on devait s'en émouvoir, s'il y avait des considérations supérieures par lesquelles on pût se croire autorisé à combattre cette grande entreprise, c'est au moment où rien n'était fait encore qu'on aurait dû intervenir, ce n'est pas seulement aujourd'hui qu'il faudrait y songer. Nous ignorons encore la pensée du gouvernement, qui aurait peut-être mieux fait de répondre tout de suite et qui a préféré ajourner ses explications à la semaine prochaine. Il ne pourra certainement dire que ce que nous disons ici, c'est que le chemin de fer du Saint-Gothard est une de ces œuvres de l'industrie moderne qu'il n'est au pouvoir de personne de contrarier. Franchement quel droit pourrions-nous invoquer, et comment nous y

prendrions-nous pour empêcher l'Allemagne, la Suisse et l'Italie de réunir leurs efforts, de percer les Alpes, d'ouvrir une communication nouvelle au commerce des pays intéressés et de l'Europe tout entière? Nous avons le Mont-Cenis, l'Autriche a le Brenner; à côté du Saint-Gothard, le Splugen va être percé à son tour; tout s'ouvre à la fois.

Il ne faut rien grossir. Est-ce dans un intérêt politique ou pour mieux dire dans un intérêt de puissance militaire que nous aurions quelque raison de nous émouvoir? Quelques-uns des orateurs du parlement de Berlin, et M. de Bismarck tout le premier, se sont plu, il est vrai, à laisser entendre mille choses. Ils ont mis en avant les considérations des grands jours, la puissance de l'Allemagne, l'importance d'une communication directe avec l'Italie, « l'amie fidèle, » à qui on pourra tendre la main sans être gêné par personne. D'abord M. de Bismarck est coutumier du fait, et n'oublie jamais de recourir aux grands moyens quand il s'agit d'aiguillonner la lenteur raisonneuse de ses Allemands. Il y a peu de temps, pour rétablir la peine de mort en Saxe et dans les autres pays où elle était abolie, il invoquait l'unité allemande; pour l'unité allemande, il était disposé à écraser sous son talon toutes les résistances. Aujourd'hui c'est le même argument qu'il tire du fourreau pour enlever le vote du subside en faveur du Saint-Gothard. L'imagination de M. de Bismarck va ici un peu au-delà de la réalité, et il n'y a pas encore de quoi s'effrayer. Nous ne voyons pas comment le chemin de fer du Saint-Gothard pourrait devenir une communication militaire; entre l'Allemagne et l'Italie, il y a la neutralité suisse qui n'est pas une fiction qu'on puisse détruire ou violenter aisément. Le gouvernement helvétique, dans les arrangemens qu'il a signés, a réservé tous les droits de la Suisse; il reste maître du chemin de fer, il peut prendre toutes les mesures défensives, mettre le passage à l'abri des fortifications qu'il construira, suspendre les communications, arrêter les trains. La Suisse en un mot reste ce qu'elle était, une masse impénétrable entre l'Allemagne et l'Italie, de sorte que sous ce rapport rien n'est changé. Au point de vue politique ou militaire, la question n'est point de celles qui peuvent exciter de sérieux ombrages. Elle a de l'importance sans doute. elle en a surtout au point de vue économique et commercial. Par le fait, l'ouverture du passage du Saint-Gothard se rattache à toutes ces tentatives qui se poursuivent depuis quelques années pour donner un nouveau cours aux relations de l'Europe avec l'extrême Orient, pour détourner les relations de la France et de Marseille.

C'est une lutte engagée où les combattans ne sont pas des armées, ce sont des intérêts, des villes comme Marseille, Trieste, Gênes, Anvers, Ostende, Hambourg : le champ de bataille, c'est l'univers; mais ici que faire? Point de susceptibilités vaines, nous ne pouvons vaincre qu'en accélérant nos communications, dont les Anglais nous reprochent la lenteur, en multipliant la facilité des relations, en abaissant nos tarifs, en

outillant nos ports, en laissant à nos industries l'excitation salutaire de la liberté. Voilà la véritable et seule importance du passage du Saint-Gothard, qui d'ailleurs ne pourra être ouvert que dans neuf ans. Le chemin du Saint-Gothard offrira sans doute à l'activité commerciale de l'Allemagne des débouchés nouveaux et de nouveaux stimulans; il ne hâtera pas d'une minute, au moins par un accroissement de puissance militaire, l'unité allemande, qu'on voit à travers tout. Cette unité, elle a bien assez à faire encore de lutter avec ses propres difficultés intérieures et ces difficultés mêlées de grandeur, nous ne l'ignorons pas, palliées souvent par un énergique patriotisme, mais enfin réelles, profondes, on peut les suivre en quelque sorte à la trace dans les intéressantes études que M. Émile de Laveleye vient de réunir sous le titre de *la Prusse et l'Autriche depuis Sadowa,* dans les beaux essais que M. V. Cherbuliez a rassemblés pour en faire son livre de *l'Allemagne politique depuis la paix de Prague.* C'est le même sujet traité par deux esprits différens, l'un économiste intelligent, historien exact, investigateur instruit des ressources des peuples, l'autre philosophe politique, observateur plein de vie, peintre habile des hommes et des caractères, — tous les deux, guides impartiaux et sûrs, se complétant mutuellement dans cette étude saisissante des dernières transformations de l'Allemagne. Ces pages de M. Cherbuliez, qui du premier coup, quand elles ont paru ici, ont eu un si brillant succès même auprès des Allemands, qu'elles faisaient quelque peu crier, ces pages ont tout le charme du récit, l'intérêt de l'analyse politique, la finesse de l'observation, la sûreté du trait, l'éclat de l'imagination. L'auteur, on le sent bien, sait ce qu'il dit; il a vu ce qu'il raconte, et ce qu'il n'a pas vu, il l'a deviné; il s'est entretenu avec les hommes, il a saisi les nuances de leur nature et pénétré leur secret. Cette Allemagne nouvelle, en marche depuis la paix de Prague, il l'a surprise dans son intimité, dans ses grandeurs ou dans ses incohérences; il la décompose merveilleusement, sans cacher une vive et sérieuse sympathie pour cette grande nation germanique, mais aussi sans laisser altérer la justesse perçante de son coup d'œil à l'égard de ceux qui la représentent, rois, princes, diplomates ou ministres, et c'est ce qui donne au livre de M. Cherbuliez l'attrait de l'étude politique, du voyage et de l'analyse morale. C'est la description d'une destinée nationale qui se dégage, qui deviendra ce qu'on ne sait pas encore, et que le chemin de fer du Saint-Gothard ne fera pas dans tous les cas marcher plus vite. Qu'on se rassure, ce n'est pas là que nous pourrons avoir besoin d'aller arrêter la Prusse.

On a pu croire un instant que l'Espagne touchait à une crise décisive; mais c'était une fausse alerte. Le fait est qu'on aurait pu s'y tromper. Le président du conseil, le général Prim, convoquait par missive particulière tous les députés à Madrid, comme s'il se fût agi de quelque

grande résolution imminente : on avait présenté une loi pour régler le mode d'élection du souverain. Une commission voyageait sans cesse de Madrid à Logrono pour offrir la couronne au vieux Espartero, qui avec un bon sens invincible s'obstinait à la refuser. Le duc de Montpensier et ses amis s'agitaient. D'un autre côté, les événemens de Portugal avaient laissé une singulière impression d'incertitude et de mystère; on se souvenait qu'à la veille de ces événemens l'ambassadeur d'Espagne à Paris, M. Olozaga, était arrivé à Madrid, où s'était rencontré aussi le ministre espagnol à Lisbonne. Qu'allait-il sortir de tout cela? Vraiment il n'en est rien sorti, et il est probable qu'il n'en sortira rien, qu'on restera encore dans cet état assez curieux qui n'est ni la monarchie ni la république. C'était peut-être là tout simplement qu'on en voulait venir. A travers toutes les obscurités, il est certain que depuis quelque temps il s'est manifesté une impatience énergique d'en finir avec un provisoire où le pays s'énerve, et c'est pour donner satisfaction à cette impatience qu'avait été présentée une loi réglant le mode d'élection d'un souverain; mais en même temps il y a un autre sentiment tout aussi énergique : c'est le besoin de n'en pas finir, et c'est à ce sentiment qu'a répondu un amendement présenté aux cortès pour exiger que le roi ne pût être choisi qu'à la majorité absolue de l'assemblée totale, non des seuls membres présens. L'amendement a été adopté, et la majorité exigée est au moment présent à peu près impossible à obtenir pour un candidat quelconque, de sorte qu'on s'est trouvé plus que jamais entre l'impatience de sortir du provisoire et l'impossibilité d'en finir. Là-dessus est arrivé le général Prim déclarant que le gouvernement avait fait tout ce qu'il avait pu, qu'on s'était adressé à quatre princes, qu'on n'avait pu trouver le vrai roi que l'Espagne attend, mais que certainement on le trouverait d'ici à trois mois, — après quoi il ne reste plus évidemment qu'à accepter cet augure. D'ici à trois mois, qu'arrivera-t-il? Le général Prim parlera sans doute à cette époque avec tout autant de clarté qu'aujourd'hui.

CH. DE MAZADE.

REVUE MUSICALE.

Nous avons assez souvent parlé de Weber aux lecteurs de la *Revue* pour n'avoir pas besoin de revenir sur l'admiration que nous inspire le plus populaire de ses trois chefs-d'œuvre. C'est dire que nous sommes de ceux qui se plaignent lorsqu'on les prive d'entendre le *Freischütz,* qui veulent qu'il y ait à Paris au moins un théâtre où de pareils témoignages du génie humain soient conservés pour l'édification continuelle du public, comme pour l'enseignement de cette classe si intéressante de jeunes musiciens à laquelle c'est bien aussi montrer de la sympathie que de tenir la grande école ouverte en permanence; mais une fois le principe

accepté, que le *Freischütz* est un de ces ouvrages qu'une ville telle que la nôtre ne doit jamais perdre de vue, resterait à chercher quelle serait la scène la plus apte à se l'approprier. Du Théâtre-Lyrique, on n'en saurait parler jusqu'à nouvel ordre; l'Opéra-Comique, dont le cadre serait peut-être le seul qui convînt, il faut malheureusement se résigner d'avance à le voir mis hors de la question, et par certaines habitudes trop bourgeoises de son répertoire et par l'incroyable longanimité avec laquelle ce théâtre subit la plus ridicule des tyrannies. Imagine-t-on en effet que, à une époque de prétendue liberté théâtrale, il existe une commission des auteurs capable de tenir son interdit éternellement suspendu sur la seconde scène lyrique française, et de répondre par le plus inexorable des *non possumus* à toute sollicitation à elle adressée au nom d'un chef-d'œuvre de Mozart ou de Weber? — Le Théâtre-Lyrique n'existant pas, ou, pour parler le langage de Fontenelle, éprouvant une telle difficulté d'être que toute force d'initiative en est chez lui incessamment paralysée, l'Opéra-Comique n'osant point s'affranchir de sa grande charte, qui lui défend de jouer des traductions, l'Académie impériale devient le seul théâtre où le *Freischütz* puisse désormais trouver asile, et les amateurs de cette fière musique, s'ils faisaient trop les difficiles, n'auraient qu'à prendre leur parti de ne la plus entendre.

Ceci posé, nous sommes fort à l'aise pour insister sur les conditions essentiellement critiques d'installation que le *Freischütz* a toujours rencontrées et qu'il rencontrera toujours à l'Opéra. Les chanteurs fussent-ils cent fois meilleurs, l'art d'un poète eût-il réussi à conserver dans la traduction cette saveur pittoresque des paroles allemandes si complétement en harmonie avec l'expression musicale, vous ne sauriez faire que les genres concordent entre eux et que les choses soient à leur place. Qu'est-ce en effet que le *Freischütz?* Un simple récit de la forêt mis en musique par un homme de grand génie et d'une extrême bonne foi, un recueil de mélodies locales merveilleusement rapportées, ajustées, un de ces contes nocturnes qui tirent leur épouvante de l'étroitesse même de l'endroit où l'on se les raconte tout bas, pressés les uns contre les autres. Chercher là midi à quatorze heures, comme s'il s'agissait de monter un opéra de Meyerbeer, c'est aller contre l'esprit de cette musique, c'est en vouloir gâter à plaisir le romantisme. Qui s'occupa jamais en Allemagne d'assigner à la mise en scène du *Freischütz* une couleur historique? Les pièces de ce genre n'ont point d'époque; elles se jouent en pleine nature avec les costumes d'hier et d'aujourd'hui. Max, Casper, Kuno et Kilian sont encore gardes-chasse au service du duc de Saxe-Weimar ou du prince de Reuss. Agathe, la fiancée du chasseur, continue à chanter son hymne à la lune pendant que son bel amoureux, égaré dans la *Wolfschlucht,* souffle bravement sur le réchaud cabalistique, et, de connivence avec un Samiel imaginaire, évoque toutes les forces de la nature pour arriver à des résultats que le plus modeste habitué du

tir aux pigeons obtient chaque jour sans se gêner. *Sancta simplicitas!* dirait Méphisto, le maître-diable qui, sur tous ses confrères passés et présens, garde l'immense supériorité de ne point croire à sa diablerie, tandis que l'honnête Samiel y croit, lui, du fond de son âme, en vrai diable rural qu'il est et restera. Le *Freischütz,* c'est la vie forestière allemande prise sur le fait; à l'Opéra, tout le côté naïf et légendaire disparaît. On a, nous devons le reconnaître, fait du mieux qu'on pouvait pour qu'il en fût ainsi; mais eût-on procédé avec une complète intelligence du sujet, l'inconvénient probablement serait le même, et les torts que la critique attribue à l'exécution viennent bien plutôt du manque absolu de proportions entre un opéra de genre comme le *Freischütz,* et les conditions toutes somptuaires de l'Académie impériale, où la nécessité de faire *grand* s'impose au directeur en quelque sorte malgré lui.

Et d'abord, sans le dialogue parlé, il n'y a point de *Freischütz* possible. Je défie que l'on me cite une pièce où la note et la lettre se marient plus étroitement; c'est d'un bout à l'autre le mélodrame par excellence: témoin cette scène de la fonte des balles où le musicien a tiré un si curieux effet de l'entre-croisement de la musique et de la parole, et qui, à l'Opéra, représentée avec toute la pompe du tableau des nonnes dans *Robert,* perd ce que son caractère essentiellement familier avait de sinistre originalité. Au lieu d'agrandir les distances, il eût fallu au contraire les rapprocher. Ce décor, par son immensité, vous déconcerte, vous écrase; et tout connaisseur, en voyant la toile se lever sur cet aménagement gigantesque, regrettera comme nous qu'un Weber nouveau, un Weber du présent et de l'avenir, ne se soit pas trouvé là pour composer une musique mieux appropriée à cette mise en scène, car l'ancienne musique assurément ne suffit plus; les motifs semblent écourtés, sonnent creux, nombre d'effets cent fois admirés jusqu'alors passent inaperçus: l'appel des cors, par exemple, au moment où Max paraît sur la montagne, et dans le finale du dernier acte, après la superbe phrase en *si,* cette précieuse modulation amenant la reprise de l'air d'Agathe. Souvent même l'œuvre du machiniste, ne se contentant plus d'amoindrir l'œuvre du musicien, la supprime entièrement. Ainsi dans le texte de la partition le tableau de la *Wolfschlucht* se rattache au trio qui précède, comme le chœur des chasseurs se lie aux couplets d'Annette, par tout un système d'exquises transitions que l'oreille suit avec ravissement : à l'Opéra, toutes ces nuances sont perdues. Une simple toile de fond qu'on eût levée, sans retard, sans fracas, nous les eût conservées; mais il fallait bâtir les décors, aménager les *praticables,* et l'on n'ignore point quelle histoire c'est de défaire au courant de l'action ces lourds morceaux d'architecture théâtrale. L'orchestre s'interrompt, un rideau tombe, et naturellement les conversations recommencent dans les loges. Nous voici rejetés hors de la pensée du maître, adieu le fil conducteur, un *truc* l'a brisé.

Eh bien! non, décidément c'est trop de zèle. Cette musique en dit assez pour n'avoir pas besoin qu'on la commente de la sorte et qu'on l'*illustre*. Intime à la fois et descriptive, elle a son pittoresque en elle, dans ses mélodies, dans ses sonorités, dans ses paroles allemandes qui sont d'un poète (1), et ce qu'au piano elle vous raconte du clair de lune et du torrent, des troubles indéfinis et des pressentimens de l'âme en communication perpétuelle avec les forces élémentaires de la nature, ce qu'elle contient en ses interlignes de romantisme confidentiel, défiera toujours la fantasmagorie de la mise en scène la mieux comprise et les plus merveilleux prestiges de la lumière électrique.

De sujet plus simple, on n'en saurait imaginer : deux cœurs naïfs, qui s'aiment au fond des bois et luttent ensemble contre les maléfices du monde souterrain, drame singulier où les bruits de la nature vont et viennent comme des moteurs symphoniques, espèce d'oratorio de la forêt dont un Allemand pouvait seul surprendre et coordonner les élémens! Qui dit oratorio dit absence de développement dramatique. Le *Freischütz,* pas plus qu'*Oberon,* ne répond aux conditions d'un grand répertoire : ce sont là d'incomparables fantaisies, des suites de tableaux toujours intéressans, quelle que soit l'atmosphère démoniaque ou féerique qu'on y respire; ce ne sont point des opéras du genre de ceux que l'Académie impériale adopte et ne lâche plus, de vrais opéras, où, comme dans *Don Juan, Guillaume Tell* et *les Huguenots,* les passions humaines sont en jeu. Prenez les caractères de Weber; hommes et femmes, ils se ressemblent tous. Agathe, Rezzia, Euryanthe, c'est la même passivité contemplative, la même inaction dans la rêverie et le mysticisme sentimental; c'est le même air avec son *cantabile* délicieux tout baigné d'ombres et de lumières et sa triomphante péroraison, la même prière aux étoiles, un peu dolente et monotone. Écartez la différence des costumes, et je demande comment vous vous y prendrez pour distinguer l'une de l'autre ces trois filles jumelles d'une même inspiration musicale, toutes les trois également blondes, avec des yeux bleus de *vergissmeinnicht* et des cœurs de Rachel qui ne voudront jamais être consolés tant que la lune au firmament se lèvera pour écouter leurs plaintes. Les hommes de Weber, eux aussi, ne varient guère. Max, Adolar, Huon, sont trois ténors infortunés, passant les uns après les autres par une série d'épreuves on ne peut plus malencontreuses, tous pareillement incapables d'agir, mais tous également doués de l'accent mélodique et sachant par leurs épanchemens élégiaques se rendre compatissant le public de tous les pays. N'oublions pas, pendant que nous y sommes, de relever encore l'air de famille existant entre le Casper du *Freischütz* et le Lysiart d'*Euryanthe,* nature démoniaque à outrance, es-

(1) « Que je vous ai d'obligations pour votre magnifique poème! Que de motifs divers ne m'avez-vous pas fournis, et avec quel bonheur mon âme pouvait s'épancher sur vos vers si *profondément sentis!* » Lettre de Weber à son *librettiste* Kind.

pèce de résumé de toutes les difformités morales qui ont servi à composer l'infernal garde-chasse, et qui va se dédoublant dans le caractère d'Églantine.

Cette absence de force caractéristique est cause que Weber n'a jamais su écrire un finale. Ses finales sont de simples morceaux d'ensemble sur lesquels va s'étendre par momens une éblouissante nappe mélodique, des chœurs souvent pleins de magnificence; mais nous ne voyons pas qu'ils se mêlent beaucoup à l'action. Ils arrivent la plupart du temps lorsque la pièce est jouée, éclatent en hymnes d'actions de grâces, et se contentent de former le couronnement de l'édifice. Le finale de *Don Juan* et des *Noces de Figaro,* du premier acte du *Barbier,* du second acte de *Guillaume Tell,* le finale du second acte des *Huguenots,* voilà des chefs-d'œuvre de contexture dramatique; parlez-moi de Mozart pour savoir créer, conduire et dénouer son drame, manœuvrer des personnages, dont les intérêts et les passions s'entre-croisent, et bon gré mal gré les concentrer sur un point stratégique avec cette habileté de coup d'œil, cette assurance magistrale, qui faisaient dire au grand Frédéric : « Les ennemis sont où je les voulais. » Mettre en regard de la pleurarde sentimentalité d'Agathe l'enjouement guilleret d'Annette et marquer, dans le duo et le trio du *Freischütz,* la différence de ces deux natures par des oppositions de rhythme, est une très ingénieuse antithèse musicale, un joli trait de peinture de genre, et rien de plus. Mozart et Beethoven, Rossini et Meyerbeer, s'y prennent autrement lorsqu'il s'agit d'individualiser des caractères; mais ceux-là sont des *humanistes,* tandis que le romantisme fantastique de Weber n'a de goût que pour les puissances occultes de la nature, et ne veut du cœur humain que sa rêverie et ses superstitions. Il ne connaît que le gouffre ou la grotte d'azur, la porte d'airain ou la porte d'ivoire, *sunt geminæ portæ,* et dédaigne de frapper à la grande porte de la vie, à celle où les Shakspeare, les Molière, les Mozart et les Beethoven ont passé : la terre est une région intermédiaire qui à ses yeux ne compte pas, c'est un gnostique; mais ouvrez-lui les mondes souterrains, les campagnes du bleu, et vous verrez comme il les gouverne en roi. On peut dire de Weber qu'il a créé la langue des esprits, son orchestre ne ressemble en rien à ce qu'on avait entendu jusqu'alors. Laissons de côté le bon Haydn et son quatuor patriarcal, où les instrumens à vent, quand ils interviennent, ne figurent guère qu'à l'état de solistes; Mozart, bien autrement coloriste, mélange les sonorités, et par la fusion des divers groupes arrive à l'intensité de l'expression; Beethoven, nul ne l'ignore, est en matière d'instrumentation, l'*individualisateur* par excellence, connaissant le fort et le faible de chaque instrument, en tirant pour l'effet général, symphonique, tout ce que sa nature peut fournir de ressources même secrètes, et si le quatuor reste encore chez lui la base fondamentale de l'orchestre, du moins toutes les voix conservent-elles un certain équilibre. Avec Weber,

cette pondération cesse résolûment, les instrumens à vent prennent le dessus; voici la domination qui commence de la flûte et du hautbois, de la clarinette et du basson, du cor et de la trompette. C'est aux sons aériens et vaporeux de la flûte et du hautbois que s'élèvera dans les nuages la cité flottante d'Oberon et de Titania, tandis que le maître empruntera aux bassons et aux clarinettes de quoi rendre les pressentimens et les terreurs du monde souterrain, aux cors la saveur forestière, aux trompettes et aux trombones l'élément résurrectioniste du vieux moyen âge écroulé. Ajoutons bien vite cependant que l'instinct de cette coloration tout individuelle formera le fond même de son génie, car s'il est au demeurant très facile de décomposer l'art de Weber, toute cette chimie musicale ne sert de rien lorsqu'il s'agit de procéder, d'instrumenter, et Berlioz, qui n'était certes pas un musicien ordinaire, l'a bien prouvé en voulant tremper sa plume dans l'encrier du maître pour écrire des récitatifs au *Freischütz*.

Rendons à l'administration cette justice de reconnaître qu'en remontant le *Freischütz*, après trente ans, elle a traité sans ménagemens cette superfétation du texte. On a pratiqué de vraies coupes sombres dans la suffocante épaisseur des dialogues chantés, et néanmoins il en reste encore trop. Je voudrais ne point médire de l'*Invitation à la valse*, mais la manière dont on l'exécute et la représente à l'Opéra me semble absolument critiquable. Meyerbeer, dans une lettre rendue publique en un certain procès, se récusait à la seule idée d'instrumenter le *roi des Aulnes*, de Schubert. Berlioz, également tourmenté de scrupules, a passé outre, et certes la chose a dû terriblement lui coûter, à lui qui de sa vie ne cessa de fulminer l'anathème contre les malheureux arrangeurs. Nous parcourions dernièrement ses *Mémoires*, où tant d'or se mêle au clinquant, où les plus odieuses vulgarités viennent à chaque instant déparer des pages d'ailleurs excellentes; on n'imagine pas ce que contient ce livre de railleries grotesques et d'invectives de toute sorte à l'adresse des gens qui jamais ont osé toucher d'une façon quelconque aux textes d'autrui. Par quelle série d'inconséquences, l'auteur de ce livre en est arrivé à se permettre de remanier le *Freischütz*, d'instrumenter l'*Invitation à la valse*, je ne me charge pas de l'expliquer, et je me borne à penser qu'il se sera dit : « Je ferai mieux, » imitant à son tour ces horribles sacriléges, « ces idiots » voués à toutes les exécrations, à toutes les huées de l'avenir, et ne croyant ou ne voulant pas croire que, même en faisant mieux, il fait comme eux. Il se peut que dans un concert, soigneusement isolée des autres compositions du maître, cette instrumentation de Berlioz passe pour du Weber; à l'Opéra, en plein *Freischütz*, l'illusion n'est pas possible, l'exagération seule des procédés de Weber trahit la supercherie; à certains momens, l'imitation tourne à la charge : c'est la palette tout entière écrasée d'un coup de poing sur la toile. J'appelle l'attention des musiciens, des amateurs sur

ce passage où les harpes, les flûtes et les petites flûtes se sont donné le plus glapissant des rendez-vous, et je leur demande si le grand, l'irascible Weber prendrait fort en patience cette grimace de sa couleur et de son style?

Le pas que cette transcription accompagne, et que Mlle Beaugrand danse à ravir, n'a qu'un tort, celui de n'être point à sa place. Cette pantomime essentiellement aristocratique (la musique ici n'en comportait pas d'autre), succédant sans transition au chœur des chasseurs, produit le plus singulier des contrastes. Où sommes-nous? Essayons un peu de relever l'état des lieux : sous une magnifique tente de campement qu'on croirait dressée pour Wallenstein et son état-major, mange, boit et se prélasse un superbe hospodar de fantaisie, harnaché de brandebourgs d'or, enturbanné comme un Turc. Que vient faire là cet Orosmane? que nous veulent ces fiers pandours qui gardent sa personne auguste? Des casques et des pertuisanes dans le *Freischütz*, ô mise en scène, ce sont bien là de tes jeux! Il est vrai qu'un instant auparavant nous avons pu voir des glaciers dans la Suisse saxonne! N'importe, comme il s'agit avant tout d'égayer ce potentat qui semble horriblement s'ennuyer en sa douillette de satin cerise, on envoie les chasseurs se coucher dans l'herbe, et la fête commence : un vrai bal, s'il vous plaît, la valse la plus exquise dont jamais le talon rouge d'une bottine de duchesse ou l'éperon damasquiné d'un vaillant prince ait marqué le rhythme impérieux, et qu'on exécute là en plein air, sur le *turf*, chose d'ailleurs fort regrettable, qui vous mécontente à double titre, car, tout en maugréant contre une malséante adaptation, vous vous dites que c'est grand dommage qu'on ait gaspillé de la sorte un motif qui, bien employé à son temps, à son heure, eût peut-être fourni matière à tout un ballet.

Parlons maintenant de l'interprétation, et ne nous laissons pas égarer par ce beau rêve de la perfection qui semble échauffer la critique chaque fois que l'Opéra se hasarde à reprendre un chef-d'œuvre du passé. Il y a quelques années, lors de la mise en scène de *Don Juan*, les sévérités, on s'en souvient, ne firent pas défaut. On vit de tous côtés sortir des juges qui, après avoir établi les plus sérieux parallèles entre la version de l'Académie impériale et celle du Théâtre-Lyrique, décidèrent que finalement c'était le Théâtre-Lyrique qui « méritait la palme, » et que M. Barré l'emportait sur M. Faure, comme Mme Charton-Demeur sur Mme Sass, et M. Troy sur M. Obin. Cette fois encore, à propos du *Freischütz*, on n'a point manqué de mettre en avant le Théâtre-Lyrique et de lui donner la préférence. Rien de plus contestable que cette prétention. Mme Carvalho, malgré tout son talent, ne possédait aucune des qualités nécessaires pour faire une Agathe même médiocre, et le reste de la troupe, bien que formant le dessus du panier, ne méritait guère l'honneur d'être nommé. L'exécution du *Freischütz* au Théâtre-Lyrique fut, comme celle de *Don Juan*, une bonne exécution de province, rien de plus.

A l'Opéra, si l'Agathe a ses défaillances, si le Max prête trop le flanc, l'orchestre et les chœurs tiennent vaillamment la partie, et l'on sait quelle place occupent dans une bonne mise en scène du *Freischütz* ces élémens d'exécution. En Allemagne, les masses vocales sont presque tout, les personnages s'en détachent à peine, et c'est ce qui fait que dans les plus petites villes vous assistez à d'intéressantes représentations. Les chœurs du *Freischütz* sont là partout en permanence; dans ces joyeux groupes chantant les soirs d'été devant leurs portes sont des jeunes gens et des jeunes filles qui n'auront même pas besoin de changer de costume pour se transformer en Max, en Agathe, en Annette, en Casper, au premier coup d'archet, au premier appel du cor. Quel dommage que M. Villaret n'ait pas reçu la moindre confidence des secrets du pays! il chante cette musique sans goût comme sans accent; il ne la comprend pas, et le mieux qu'on puisse dire à sa justification, c'est qu'un autre ne la comprendrait pas davantage, et que M. Colin n'y serait pas moins déplacé. Mlle Hisson continue à jouir d'une magnifique voix dont elle ne sait que faire, et qui la gêne et l'embarrasse; il semble qu'elle éprouve à chanter un immense ennui; sa nonchalance s'y refuse. Chateaubriand bâillait sa vie, Mlle Julia Hisson bâille son chant. Une fois seulement cette belle voix parvient à se poser dans l'*adagio* de la cavatine d'Agathe, qu'elle dit avec ampleur et sentimentalité, sinon avec largeur et sentiment. M. David compose bien la sinistre figure de Casper; je lui voudrais cependant une attitude plus soutenue. Casper est un scélérat, un damné; il n'est point un lâche, et dans la scène de l'incantation, dans son dialogue avec Samiel, M. David abaisse le personnage jusqu'à la poltronnerie, à la platitude. J'aurais aussi mieux auguré du succès musical : un tremblement de la voix, trop sensible depuis quelque temps, nuit à l'effet des couplets et de l'air du premier acte, enlevés du reste avec bravoure. Nous ne soupçonnons guère que Mlle Mauduit eût jamais été choisir de son plein gré le rôle d'Annette; mais on ne choisit pas son devoir, on l'accepte tel que votre directeur vous l'impose. Mlle Mauduit est une cantatrice de grand opéra : une Alice, une Rachel, une Elvire; le malheur veut qu'en jouant Siebel, dans le *Faust* de M. Gounod, elle y ait réussi et prouvé, beaucoup trop peut-être pour son propre avantage, que tout en pouvant le plus, elle pouvait le moins, ce qui lui a valu la parfaite reconnaissance de l'administration et en même temps l'octroi tout délicat de ce joli rôle d'Annette, qu'elle chante et joue avec une grande sûreté d'artiste et beaucoup de gentillesse féminine.

Maintenant que penser de certains bruits d'après lesquels une distribution entièrement nouvelle des rôles du *Freischütz* serait sur le point d'être essayée? Notre opinion est qu'il n'en faut rien croire. Un directeur peut se tromper, il ne se désavoue pas. Son intérêt, pas plus que son devoir, ne lui conseille d'abandonner ses artistes; l'un et l'autre lui ordonnent au contraire de tenir bon, de persister et de conduire bra-

vement jusqu'au bout l'œuvre collective, même alors qu'il reconnaîtrait par quels côtés elle offre prise à la critique. Les avertissemens de l'expérience ne servent que pour l'avenir; les vouloir utiliser sur le coup, c'est montrer sa faiblesse et son désarroi. Quand on a une fois pris un plan, on doit s'y tenir, d'après ce principe qu'il vaut mieux exploiter les choses en ce qu'elles sont que de les vouloir toujours recommencer parce qu'on n'a pas d'emblée atteint la perfection. D'ailleurs il n'y a pas dans ce monde que des recettes à encaisser, il y a aussi la dignité d'un théâtre de premier ordre, qui ne permet point qu'on fasse huit mois durant travailler des artistes pour les dépouiller de leurs rôles du jour au lendemain. Agir de la sorte serait le comble de la maladresse; une administration y perdrait tout son crédit, car les artistes, voyant qu'on se moque d'eux, cesseraient de prendre au sérieux des études faites pour rester sans résultat, alors qu'elles ne tournent pas à leur confusion. En ce qui concerne le *Freischütz*, toutes les distributions du monde ne changeraient rien à l'état des choses. Il faudrait renverser l'édifice de fond en comble, avoir d'autres récitatifs, une autre traduction; il faudrait l'impossible. La situation, telle que les circonstances l'ont amenée, n'est certainement point une victoire, elle n'est pas non plus une défaite, et mieux vaut encore pour l'administration de l'Opéra un loyal acquiescement qu'un maladroit remue-ménage qui, sans profiter au caissier, amoindrirait beaucoup l'autorité de la direction.

Le *Freischütz* n'a jamais fait en France que d'assez rapides apparitions. On l'a vu depuis trente ans voyager tour à tour du Théâtre-Lyrique à l'Opéra et ne se fixer nulle part. Cette fois encore j'ai tout lieu de craindre que la fantasmagorie ne soit de très courte durée. Les œuvres classiques seules résistent à la traduction; le *Don Juan* de Mozart est de tous les temps, de tous les pays, de tous les répertoires; le *Freischütz*, par sa poésie même d'un caractère si exclusivement germanique, si local, répugne à cette naturalisation universelle. Impossible de l'acclimater chez nous; quoi qu'on fasse, il reste allemand, allemand ombrageux, sauvage, réfractaire aux mœurs du beau pays où fleurissent *la Dame blanche* et *Fra Diavolo*. S'il lui arriva jadis, à ce chef-d'œuvre sublime et renfrogné, d'entrer en pleine communication avec le public français, c'est peut-être qu'il trouva son maître dans un homme qui ne croyait pas aux chefs-d'œuvre, et qui du premier coup le rudoya, le maltraita, pour le soumettre au goût français. Nous raillons aujourd'hui et à bon droit ces arrangemens, — notre religion envers le génie s'en indigne comme d'un sacrilége; mais qui nous soutiendra que ces arrangemens n'aient pas été nécessaires dans leur temps? qui nous répond qu'à cette heure même le public de l'Opéra ne les regrette pas? Combien dans cette salle qui s'ennuie n'aimeraient à pouvoir se récrier contre une de ces adaptations intelligentes qui font réussir l'œuvre du génie! On s'indigne, mais on s'amuse, et cela vaut mieux que de bâiller en admirant.

Un pays reste fidèle à ses traditions, à ses goûts; on aura beau restaurer les textes et pieusement vouloir remettre les choses à leur place, le public français, en fait de *Freischütz*, ne connaîtra jamais que son *Robin des Bois*.

S'il existe deux esprits ayant une parenté tout à fait particulière, c'est assurément Hoffmann et Weber; rapprocher ces deux noms sur une affiche était une idée ingénieuse : un ballet nouveau, *Coppélia*, termine en effet le spectacle, auquel, *volens, nolens*, le grand *Freischütz* sert très humblement de lever de rideau. Or Coppélia, c'est le féminin de Coppélius, et qui ne connaît l'histoire de *l'homme au sable?* Cette idée du conte fantastique semble depuis quelque temps énormément préoccuper M. Nuitter. Après l'avoir une première fois mise à profit aux Bouffes-Parisiens dans *la Princesse de Trébizonde*, voilà qu'il en fabrique maintenant un ballet; si par hasard il lui plaisait quelque jour d'en tirer une comédie pour le Gymnase, nous serions en mesure de lui indiquer une étude dramatique de M. Frédéric Van Helmont, publiée il y a quelques années en Allemagne. Cela s'appelle *les Automates;* on n'aurait qu'à traduire, car la pièce est toute faite, et cette question de l'existence artificielle transmise à des poupées de cire ou de bois avait fourni au jeune auteur des boutades philosophiques, qui pourraient sans doute encore avoir leur prix même après les pantalonnades d'une opérette-bouffe et les charmans lazzi d'une ballerine de quinze ans. « Monter le ressort! moyen unique d'agir avec les automates comme avec les hommes; le tout est de savoir s'y prendre, car le ressort varie beaucoup : l'amour, l'ambition, la gourmandise, l'envie, la soif de l'or, autant d'individus, autant de mobiles différens, tandis qu'avec mes automates le ressort au moins ne change pas. J'ai connu les hommes, et j'ai fait des automates; j'ai fabriqué des automates, et j'ai appris à ce métier l'art de conduire et de gouverner les hommes. Croyez-moi, monseigneur, une mécanique vaut l'autre, le tout est d'avoir bien étudié les ressorts pour les faire jouer au moment convenable. » Et la pièce allemande continue ainsi sur le ton humoristique avec une intrigue plus ou moins compliquée, mais qui se suit et se dénoue. En voyant au second tableau du ballet la jeune fille prendre la place de la poupée, chacun s'imaginait que la substitution allait amener quelque chose : non pas! c'était uniquement de l'art pour l'art, un prétexte à toute sorte de virtuosités mimiques et chorégraphiques. L'auteur de la comédie à laquelle je fais allusion ne se contente pas de transporter tel quel sur les planches le mannequin du conte; s'il prend le motif hoffmanesque, c'est pour le varier à sa guise, pour en tirer tout ce qu'il peut rendre en ingéniosités drolatiques. J'ouvre la scène suivante qui prépare le dénoûment, et donnera au lecteur français la vraie note de ce petit drame, que j'aimerais à voir traduire pour un de nos théâtres de genre.

« LE MARGRAVE. — Comment me tirer de là? car je ne puis cependant

consentir à ce que mon fils le prince héréditaire épouse la fille de ce caporal couronné.

« COPPÉLIUS. — Une nièce du grand Frédéric!

« LE MARGRAVE. — Soit, mais si compromise par l'aventure d'hier au soir! Tiens, ne me parle plus de cette union; quoi qu'il puisse advenir, j'y renonce.

« COPPÉLIUS. — A votre aise, monseigneur; mais on pourrait toujours arranger un petit simulacre de mariage qui sauverait du moins les apparences.

« LE MARGRAVE. — Et lequel?

« COPPÉLIUS. — Par exemple marier deux de mes automates.

« LE MARGRAVE. — Marier des automates!

« COPPÉLIUS. — Nous poserons que le jeune seigneur est votre fils et la demoiselle sa fiancée, et nous procéderons.

« LE MARGRAVE. — Maître Coppélius, vous n'y pensez pas!

« COPPÉLIUS. — Pardon, ne vous est-il jamais arrivé de faire pendre un homme en effigie?

« LE MARGRAVE. — Mais si, plusieurs fois; j'avoue même avoir un certain faible pour ce genre d'exécution...

« COPPÉLIUS. — Où la justice et l'humanité trouvent leur compte...

« LE MARGRAVE. — Car on est pendu suivant les règles, et cependant on n'en meurt pas.

« COPPÉLIUS. — Du moment que vous avez le droit de faire pendre les gens en effigie, je ne vois pas qui oserait vous contester le privilége de les marier de la même façon : le grand-duc et votre cour attendent une noce, cette noce sera célébrée avec tout le cérémonial voulu.

« LE MARGRAVE. — Et après?

« COPPÉLIUS. — Dame! après, nous emballerons les deux conjoints dans un vieux coffre, et il n'en sera plus question. »

On devine que, par une adroite combinaison du vieux mécanicien, le mariage en effigie se trouve être un mariage on ne peut plus authentique, et sur lequel il n'y a point à revenir. Il semble qu'une péripétie de ce genre eût été bienvenue au dénoûment de *Coppélia;* même dans un ballet un peu d'habileté ne messied pas, et c'est aussi trop se moquer des gens que de donner pour dénoûment à *l'homme au sable* la mise en action de *la Cloche* de Schiller. Associer à l'idée fantastique d'un conte d'Hoffmann le plus classique des dithyrambes du poète d'Iéna, il y a là un de ces contre-sens, de ces anachronismes qui ne se font excuser qu'à force d'amuser leur monde, et cette fois le divertissement est loin de mériter son nom, ou, s'il le mérite, c'est par antiphrase : *lucus a non lucendo!* Quelle raison d'être ont ces figures emblématiques, ces éternelles allégories en plein air succédant à la jolie scène de l'atelier, si pittoresquement jouée et dansée par l'aimable virtuose? On aurait tout à gagner à supprimer ce tableau final; le spectacle en serait

allégé d'autant, et le public quitterait la place sous une impression de plaisir que l'ennui n'a point traversée.

Un ballet n'est point toujours un thème que le musicien doive mépriser; cette action muette, cette suite de scènes où l'orchestre seul commente l'action et lui vient en aide pour remplacer la parole absente offrent au contraire au compositeur une belle occasion de se développer. Il y peut montrer toute sa force, être savant, habile, industrieux à son heure, inspiré quand il le faut, développer au besoin tous les trésors de sa mémoire, tantôt citant les maîtres et tantôt puisant à son propre fonds, libre de festonner en longeant la côte ou de gagner au large. Hérold a semé dans *la Somnambule* mille choses exquises, Adolphe Adam ne fut jamais poète que dans ses ballets; ce Désaugiers musical vous a dans *Giselle* des idéalités à la Novalis, et dans *le Corsaire* des flammes dramatiques dont ses opéras ne portent point trace. C'est un peu de ce romantisme que nous voudrions rencontrer dans la musique de *Coppélia*. L'auteur, M. Léo Delibes, est un écrivain, et parmi tous les compositeurs attendant leur tour, parmi tous ces *normaliens* ferrés sur la théorie, je ne sais guère que M. Bizet qui soit capable de manier et de remuer un orchestre avec cette solidité de poigne. Si vous aimez le coloris instrumental, on en a mis partout; j'ose même dire qu'il y en a beaucoup trop. Ces curiosités de résonnances au premier abord amusent l'oreille; à la longue, elles vous étourdissent, vous assomment. Que M. Delibes y prenne garde, en un temps où la dextérité de facture a livré tous ses secrets, ce maniérisme à outrance, ce *brio* continu aura bientôt fait de tourner au poncif. Un autre grand péril qui menace les musiciens de talent, c'est l'opérette-bouffe. M. Léo Delibes a donné dans cet affreux travers; il en est revenu, pensons-nous, mais sa musique en portera longtemps la marque. Rien de plus agaçant que ces harmonicas du second acte : les gens que cette note réjouit cherchent à l'excuser en arguant de la situation. Il se peut en effet que ces jeux de timbres imitant les boîtes à musique de Nuremberg fassent un accompagnement très naturel aux évolutions d'une poupée; il n'en reste pas moins vrai que de pareilles combinaisons nous viennent en droite ligne des Bouffes-Parisiens. Indiquer la note eût suffi; la reproduire avec tant de complaisance, c'est vraiment se montrer trop ingénieux.

La petite Joséphine Bozacchi a déjà sa légende, ce qui, pour réussir à l'Opéra et s'y imposer d'autorité dès le début, est une condition non moins indispensable aujourd'hui que de n'être point née Française. Comme la Norvégienne Nilsson jouant du violon dans les kermesses villageoises, la Milanaise Bozacchi a connu les mauvais jours, et bien avant que les lustres fussent allumés, mille anecdotes habilement répandues attiraient la sympathie du public sur cette gracieuse enfant, soutien de toute une famille. Il s'est même trouvé aussitôt des bonnes âmes pour dicter à l'innocente pensionnaire des lettres d'un sentimen-

talisme prétentieux qui seraient certainement beaucoup mieux à leur place dans la morale en action que dans les colonnes d'un journal de théâtre; mais laissons là ces véhicules du succès, et sans nous occuper davantage de l'enfant-prodige, parlons de la jeune danseuse.

Pour du mérite, elle en a, et si les enivremens de la première heure et le parasite empressement des flatteurs ne viennent point couper court aux efforts du travail, on peut compter d'ici à quelques années sur un talent très remarquable; en attendant, les promesses sont charmantes. D'une physionomie tout avenante, où l'espièglerie éclate en jolis traits, agréable et d'un tour exquis, bien qu'un peu mignonne, intelligente dans son geste, légère et correcte dans son pas, Mlle Bozacchi possède de naissance toutes les aptitudes du métier. La virtuosité chez elle est instinctive, et pour arriver au style elle n'a maintenant qu'à suivre sa voie; ses *pointes,* ses *parcours* sont d'un art consommé, sa pantomime, — on n'est pas Italienne pour rien, — joint à beaucoup de rhythme, d'éloquence, une suprême distinction. N'oublions pas cependant que dans *Coppélia* Mlle Bozacchi joue un rôle écrit pour elle, un rôle qui, destiné d'abord à la Grandzow, s'est, par une longue suite de répétitions, transformé à l'image exacte de la gentille fée qu'on voulait *lancer*. Gestes et pas lui sont ménagés de manière à faire briller ses qualités, à cacher ses défauts, si elle en a, ce que nous ne saurons bien, à tout prendre, que lorsque nous l'aurons vue paraître dans les autres ballets du répertoire : *Giselle, Néméa, le Corsaire,* car les choses sont ici combinées tellement à l'avantage de la débutante, qu'on pourrait presque dire que la petite Bozacchi est moins encore le personnage qu'elle représente que ce personnage n'est la petite Bozacchi elle-même. Le premier soir, quand le succès la prit ainsi au dépourvu, elle ne savait comment répondre aux ovations qu'on lui faisait. Aimable et touchante simplicité! elle se contentait de sourire aux applaudissemens, joyeuse et fière de son triomphe, relevant librement la tête au lieu de l'incliner selon le vieux rite consacré. Elle ignorait le salut et la révérence, et, n'ayant point prévu ce bienheureux épisode des applaudissemens, elle ne s'était point mise en quête de la pantomime d'usage pour le remplir. Une heure plus tard, pendant l'entr'acte, vous auriez pu voir au foyer de la danse la superbe triomphatrice rire et se démener gaîment avec ses camarades du corps de ballet. Par combien d'émotions avait pourtant dû passer depuis la veille cette frêle et rare créature, hier inconnue et délaissée, ce soir entourée, applaudie, presque illustre, recevant avec une adorable petite moue l'hommage « de la ville et de la cour, » comme on disait au temps de Mme de Sévigné!

F. DE LAGENEVAIS.

C. BULOZ.

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGT-SEPTIÈME VOLUME

SECONDE PÉRIODE. — XLe ANNÉE.

MAI — JUIN 1870

Livraison du 1er Mai.

Livraison du 15 Mai.

Livraison du 1er Juin.

Livraison du 15 Juin.

Paris. — J. CLAYE, Imprimeur, 7, rue Saint-Benoît.